

REVUE LE CAÏLCÉDRAT

Numéro 008

Septembre

2019

REVUE LE CAÏLCÉDRAT

DIFFÉRENCE PÉRENNE

CE TEXTE PUBLIÉ PAR LES ÉDITIONS DIFFÉRANCE PÉRENNE EST PROTÉGÉ PAR LES LOIS ET TRAITÉS INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS D'AUTEUR. TOUTE REPRODUCTION OU COPIE PARTIELLE OU INTÉGRALE, PAR QUELQUES PROCÉDÉS QUE CE SOIT, EST STRICTEMENT INTERDITE ET CONSTITUE UNE CONTREFAÇON ET PASSIBLE DES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA LOI.

ISSN 2561-374X (Imprimé)
ISSN 2561-3758 (En ligne)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2019



© 2019 LES ÉDITIONS DIFFÉRANCE PÉRENNE

12105 BOULEVARD LAURENTIEN, MONTREAL H4K 1N3

WWW.LESEDITIONSDIFFERANCEPERENNE.CA

LESEDITIONSDIFFERANCEPERENNE@YAHOO.CA

TEL :+1 5144444346

REVUE LE CAÏLCÉDRAT

**Revue Canadienne de Philosophie, de Lettres et de Sciences
Humaines**

Tel +1 5144444346

site internet

www.revulecailcedrat.ca

mail: revulecailcedrat@gmail.com

éditeur: les éditions différence pérenne

www.leseditionsdiffERENCEPERENNE.ca

**Diffusion et distribution: les éditions Différence Pérenne, Québec,
CANADA**

**Institut de recherches pour le développement en Afrique(IRDA),
CÔTE D'IVOIRE**

Directeur de Publication

SAMBA DIAKITÉ, Professeur des Universités

Comité scientifique et de lecture

**-NJOH MOUELLE ÉBENEZER, PROFESSEUR ÉMÉRITE, Président du
Centre de Recherche et de Formation Doctorale à l'Université de Yaoundé I,
Arts, Langues et Cultures**

**-KOMENAN AKA LANDRY, PROFESSEUR ÉMÉRITE (PHILOSOPHIE
POLITIQUE ET SOCIALE)**

Président honoraire, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

**-YACOUBA KONATÉ, PROFESSEUR ÉMÉRITE (ESTHÉTIQUE,
PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, POLITIQUE ET SOCIALE,
ÉCOLE DE FRANCFORT)**

Université FELIX Houphouet Boigny, Cocody, Côte d'Ivoire

**DIABI YAYA, Professeur ÉMÉRITE (SCIENCE DU LANGAGE ET DE LA
COMMUNICATION)**

EX doyen de l'UFR Science du langage et de la communication

Université F.Houphouet Boigny, Côte d'Ivoire

**-PAULIN HONTONDI, PROFESSEUR ÉMÉRITE (PHILOSOPHIE
AFRICAINNE, PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, POLITIQUE ET
SOCIALE)**

Université D'Abomey-Calavi, Benin

**-GÉRARD BONNET, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE DE
L'ESPRIT ET PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE)**

Université D'Antananarivo, Madagascar

**-ABOU KARAMOKO, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE
AFRICAINNE, PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, PHILOSOPHIE DE
LA CULTURE ET ÉCOLE DE FRANCFORT)**

Président, Université F.Houphouet Boigny, Côte d'Ivoire

**-DAVID NADEAU- BERNATCHEZ, PROFESSEUR TITULAIRE
(HISTOIRE)**

Université Laval, Québec-Canada

**-SAMBA DIAKITÉ, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE
AFRICAINNE, PHILOSOPHIE DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET
DU DÉVELOPPEMENT)**

**Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire/Laboratoire d'Études et de
Recherches Appliquées sur l'Afrique, Université du Québec à Chicout
Canada**

**-JEAN-FRANÇOIS SIMARD, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE,
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET SCIENCES POLITIQUES)**

**Président des chaires internationales Senghor de la Francophonie, Université
du Québec en Outaouais, Canada**

**-YAO KOUASSI EDMOND, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE
DU DROIT, PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'IVOIRE

**-KOUAKOU ANTOINE, PROFESSEUR TITULAIRE (MÉTAPHYSIQUE
ET PHILOSOPHIE MORALE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**-MARIE FALL, PROFESSEURE (GÉOGRAPHIE ET COOPÉRATION
INTERNATIONALE) /Responsable du Laboratoire d'études et de recherches
appliquées sur l'Afrique**

Université du Québec à Chicoutimi

**-YAPI AYENON IGNACE, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE
DES SCIENCES ET DU LANGAGE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**-GOHI MATHIAS IRIÉ BI, PROFESSEUR TITULAIRE (LETTRES
MODERNES, GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**BOA THIÉMÉLÉ RAMSÈS, PROFESSEUR TITULAIRE, PHILOSOPHIE
AFRICAINNE ET PHILOSOPHIE DE LA CULTURE**

Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Côte d'Ivoire

**-COULIBALY ADAMA, PROFESSEUR TITULAIRE (LETTRES
MODERNES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS AFRICAINE**

**Doyen de l'UFR langues, littératures et civilisations, Université F.Houphouet
Boigny, Côte d'Ivoire**

**-BONI GUILLEHON, PROFESSEUR TITULAIRE
(SOCIOLOGIE/ANTHROPOLOGIE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**ALPHONSE DIAHOU YAPI, PROFESSEUR TITULAIRE (GÉOGRAPHIE
HUMAINE ET PHYSIQUE)**

Directeur de l'école doctorale, Université Paris 8, Saint Vincennes

-ALLOU KOUAMÉ, PROFESSEUR TITULAIRE (HISTOIRE)

Université F.Houphouet Boigny, Côte d'Ivoire

**-YORO BLÉ MARCEL, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE ET
SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES)**

Institut des Sciences Anthropologiques de Développement, Côte d'Ivoire

**-KOUMA YOUSOUF MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE
AFRICAINNE, ÉGYPTOLOGIE ET PHILOSOPHIE DE LA CULTURE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**-JOACHIM DIAMOÏ AGROFFI, MAÎTRE DE CONFÉRENCES
(SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE ET ETHNOLOGIE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**-SINA OUATTARA, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (SOCIOLOGIE ET
SCIENCES POLITIQUES)**

Université d'OSLO, Suède

**-SANGARE ABOU, PROFESSEUR TITULAIRE (ÉTHIQUE ET
PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-ROCH A. HOUNGNIHIN, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE DE LA SANTÉ)

Université d'Abomey-Calavi, Benin

-SANGARÉ SOULEYMANE, PROFESSEUR TITULAIRE(HISTOIRE)

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

- N'DRI KOUASSI MARCEL, PROFESSEUR TITULAIRE (ÉTHIQUE DES TECHNOLOGIES ET BIOÉTHIQUES)

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-SORO DONISSONGUI, PROFESSEUR TITULAIRE (HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ET PHILOSOPHIE MORALE)

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-TOURÉ IBRAHIM SAGAYAR, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)

Université de Bamako, Mali

-SYLLA ALI, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE MODERNE ET MÉDIÉVALE)

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

COMITÉ DE RÉDACTION

DIRECTEURS DE RÉDACTION

Dr KOUAKOU KOUAMÉ HYACINTHE, ENSEIGNANT-CHERCHEUR (ÉTUDES AFRICAINES ET PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)

DIRECTEURE DE REDACTION-ADJOINT

**- Dr Chantal DALI, CHERCHEURE (DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET
ENTREPRENEURIAT)**

Université du Québec à Trois -Rivières, Canada

SÉCRÉTAIRES DE RÉDACTION

Dr KOFFI BROU DIEUDONNÉ

INSAAC, Côte d'Ivoire

Dr JAKIE DIOMANDÉ

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

INFOGRAPHIE

AGABAVON Tiasvi Yao Raoul

MEMBRES

**Dr Oumou KOUYATÉ, ENSEIGNANTE-CHERCHEURE (SOCIOLOGIE,
ETHNOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE)**

École des Hautes Études en Sciences Sociales, France

**-Dr SÉKOU OUMAR DIARRA, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE
POLITIQUE ET SOCIALE ET PHILOSOPHIE AFRICAINE)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**-Dr DAGNOGO BABA, ENSEIGNANT-CHERCHEUR (PHILOSOPHIE DE
L'ESPRIT ET PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE)**

Université Alassane Ouattara, CÔTE D'IVOIRE

**-Dr YVES BERTRAND DJOUDA, ENSEIGNANT-CHERCHEUR
(SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ ET ANTHROPOLOGIE)**

Université de Yaoundé 1, CAMEROUN

**-Dr BLÉ GUY SERGES, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE DU DROIT
PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**-Dr KOUAKOU CLÉMENT, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE POLITIQUE
ET SOCIALE ET PHILOSOPHIE DES LUMIÈRES)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**-FRANCK MICHAEL GNAGNE, CHERCHEUR (ÉTUDES AFRICAINES
ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**-CAMARA FAHAGNA SIRIKI, CHERCHEUR (ÉTUDES AFRICAINES ET
DÉVELOPPEMENT CULTUREL)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique, (IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**FOFANA DIOULATIÉ (ÉTUDES AFRICAINES ET TRADITIONS
ORALES)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique, (IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

KONE ADAMA, CHERCHEUR (AFRICANOLOGIE)

UNIVERSITÉ FELIX HOUPHOUET BOIGNY DE COCODY

**-ARCHILÈNE YALÉ, CHERCHEURE (ÉTUDES DU FÉMINISME,
ÉTUDES AFRICAINES ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

-KAYINGUIBEYAH DRAMANE YÉO, CHERCHEUR (AFRICANOLOGIE)

UNIVERSITÉ FELIX HOUPHOUET BOIGNY DE COCODY

-FOFANA BAYDI, CHERCHEUR (AFRICANOLOGIE)

UNIVERSITÉ FELIX HOUPHOUET BOIGNY DE COCODY

**-AGABAVON Tiasvi Yao Raoul, HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES
SCIENCES, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA, BOUAKÉ - CÔTE
D'IVOIRE**

Politique éditoriale.

Le *Caïlcédrat* est une revue qui paraît 3 fois l'année et publie des textes qui contribuent au progrès de la connaissance dans tous les domaines de la philosophie, des lettres et sciences humaines. Le 3^e numéro spécial est publié au dernier trimestre de l'année sous la direction d'un membre du comité scientifique choisi par le comité de rédaction. Celui-ci propose un thème bien approprié qui est en rapport avec l'actualité du moment. Il soumet son thème à l'appréciation du comité de rédaction qui, après concertation et analyse du thème, lance l'appel à contribution. La revue *Le Caïlcédrat* s'intéresse spécifiquement à l'Afrique et au Canada.

La revue publie des articles de qualité, originaux, de haute portée scientifique, des études critiques et des comptes rendus.

« Pour qu'un article soit recevable comme publication scientifique, il faut qu'il soit un article de fond, original et comportant : une problématique, une méthodologie, un développement cohérent, des références bibliographiques. » (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur, CAMES)

-LE TEXTE DOIT ÊTRE ÉCRIT EN WORD

- TIMES NEW ROMAN 12

-INTERLIGNE SIMPLE POLICE 12

-Les titres des articles en Times ROMAN 20 en gras

-FORMAT LETTRE 21,5CM X 28CM SOIT (8½ po x 11 po),

-UN RÉSUMÉ EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS D'AU PLUS 160 MOTS

-L'auteur doit mentionner son Prénom et son nom ex : Moussa KONATÉ,

Son adresse institutionnelle, son mail et son numéro de téléphone

-Les articles ne doivent pas excéder 7600 caractères (espaces compris), et visent la discussion, l'objectivité, la réfutation, la démonstration avérée, la défense et/ou l'examen critique de thèses ou de doctrines philosophiques, culturelles ou littéraires, spécifiques.

-Les études critiques ne doivent pas excéder 4600 caractères (espaces compris), et proposent des analyses détaillées et précises des pensées d'un auteur ou d'un ouvrage significatif qui portent sur l'Afrique et/ou sur le Canada ou dont la portée peut influencer positivement la dynamique des sociétés africaines et/ou canadiennes.

-Les comptes rendus ne sont pas acceptés.

Lignes directrices pour la soumission des manuscrits

-Ils sont accompagnés de deux résumés qui ne doivent pas excéder 1100 caractères (espaces compris) chacun, le premier en français et le second en anglais

-Toutes les évaluations sont anonymes

Sélection des manuscrits pour publication

-les manuscrits doivent être originaux et ne doivent pas contenir plus de 8(08) citations. Nous ne publions pas un travail déjà édité, ailleurs. L'auteur a l'obligation de nous le faire savoir avant que son texte ne soit édité.

-Même si les auteurs sont responsables du contenu de leurs articles, la rédaction se donne le droit d'utiliser des logiciels de vérification de plagiat.

À PROPOS DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les citations dans le corps du texte, dépassant quatre lignes doivent être indiquées par un retrait avec une tabulation (gauche : 1, 25 ; droite : 0cm) et le texte mis en taille 10, entre guillemets, avec interligne simple.

- À noter : Les guillemets, que ce soit dans les citations mises en retrait ou dans le corps du texte ou dans les notes de bas de page, sont toujours à placer avant le point. Et le numéro de la note de bas de page, s'il y a lieu, s'insère entre le guillemet qui referme la citation et le point. Ex. :

« L'histoire appartient aux vainqueurs »⁵.

- Les guillemets intérieurs, i.e. qui prennent place à l'intérieur d'une citation, sont à indiquer comme suit : « ...“xxx”... ». Ex. :

« La pensée de Bidima est de s'interroger si, " la traversée de la philosophie... concerne l'Afrique". La philosophie négro-africaine émerge dans ce sens ».

➤ Normes de rédaction

Toutes les contributions doivent adopter, pour la rédaction, les NORMES CAMES (NORCAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 Juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^{ème} session des CCI) concernant la rédaction des textes en Lettres et Sciences humaines).

Extrait NORCAMES (Lettres et sciences humaines)

3.3. La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots maximum], Mots clés [7 mots maximum], [Titre en Anglais] Abstract, Keywords, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots au plus], Mots clés [7 mots au plus], [Titre en Anglais], Abstract, Keywords, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1.; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). (Ne pas automatiser ces numérotations)

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets (Pas d'Italique donc !). Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : - (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ; - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...)».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

3.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145- 151. 4.

DIAKITÉ Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

Pour résumer

BIBLIOGRAPHIE :

-La bibliographie doit être présentée dans l'ordre alphabétique des noms des auteurs.

-Classer les ouvrages d'un même auteur par année de parution et selon leur importance si des ouvrages de l'auteur sont parus la même année

-Reprendre le nom de l'auteur pour chaque ouvrage

- Tous les manuscrits soumis à Le Caïlcédrat sont évalués par au moins deux chercheurs, experts dans leurs domaines respectifs, à l'aveugle. La période d'évaluation ne dépasse normalement pas trois mois.

-Les rapports d'évaluation sont communiqués aux différents auteurs concernés en préservant l'anonymat des évaluateurs-experts.

-Suite à l'acceptation de son texte, l'auteur-e envoie une version définitive conforme aux directives pour la préparation des manuscrits.

Un texte ne sera pas publié si, malgré les qualités de fond, il implique un manque de rigueur sémantique et syntaxique.

-Chaque auteur reçoit 1 exemplaire numérique du numéro où il est publié

-Les droits de traduction, de publication, de diffusion et de reproduction des textes publiés sont exclusivement réservés à la revue Le Caïlcédrat.

-Après le processus d'examen, l'éditeur académique prend une décision finale et peut demander une nouvelle évaluation des articles s'il a des présomptions sur la qualité de l'article.

- soumission des manuscrits

Tous les articles sont soumis au directeur de rédaction à l'adresse suivante:

revuelecailcedrat@gmail.com

SOMMAIRE

Pages

Avant-propos.....	23-24
Préface.....	25-26
Abdoulaye SÉRÉ Les tropes comme processus d’encodage et de décodage.....	27-38
Yao Jean-Aimé ASSUE, Docteur, Bah KOUAKOU L’étalement urbain, une menace pour l’agriculture périurbaine à Bouaké.....	39-55
Djibril NOUFE , Zamblé Armand TRA BI ’ Kouakou Hermann Michel KANGA, Bah Quentin KONAN Esquisse d’une cartographie des zones à risques climatiques pour la production vivrière dans le département de Toumodi (côte d’ivoire).....	57-70
OULAYE Lydet Roland Adolphe Tentatives de visibilisation et accomplissement de soi des FSF ivoiriennes.....	71-84
Rubin POHOR Revisiter le rapport entre les églises évangéliques et la politique en Côte d’Ivoire.....	85-98
TOURE Irafiala Parrainage des scrutins et élections locales 2012-2018 en Côte d’Ivoire : Esquisse d’une Sociologie Electorale en spirale.....	99-117
Michel Émile MANKESSI La notion de liberté dans la théorie du Contrat social de Rousseau (J.-J.).....	119-128
Bernard Yao KOUASSI Médecines hippocratique et africaine : la thérapie par les plantes et les confins écologiques de la médecine “naturelle”.....	129-141
Ouandé Armand REGNIMA Du malentendu entre Gilbert Hottois et Jacques Ellul au sujet de la technoscience : continuité et rupture.....	143-157

AVANT-PROPOS

QUI SOMMES-NOUS?

La revue *le Caïlcédrat* est une revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines dont les champs de recherches sont les études africaines et canadiennes. Cette revue se veut le lieu de la critique objective et sans complaisance de la communauté africaine et canadienne et d'en dégager les enjeux. Elle a un comité scientifique international varié et est éditée par les Éditions Différence Pérenne, au Canada. La revue *Le Caïlcédrat* se veut une revue interdisciplinaire engagée, si ce mot a encore un sens, sur les plans politiques, sociaux et culturels aussi bien en Afrique qu'au Canada. Elle veut prendre toute sa place dans le dynamisme des revues de qualité dont les productions apportent un réel changement dans le rapport des nations et des peuples. Elle est publiée 3 fois par année aussi bien en version papier que numérique. Elle ne publiera que les articles de qualité, originaux et qui ont une portée scientifique sur l'Afrique et /ou le Canada.

La revue *le Caïlcédrat* est une revue canadienne de philosophie et de sciences humaines qui a pour objectifs majeurs de diffuser la pensée des chercheurs sur les études africaines et canadiennes. Cette revue a été mise en place par des chercheurs et professeurs d'universités d'horizons différents, bien connus dans leurs domaines de recherches, afin d'établir le lien entre le Canada et l'Afrique par la pensée plurielle, différente, mais objective. La revue *le Caïlcédrat* est abritée par Les Éditions Différence Pérenne, Canada, qui s'occupent de son édition aussi bien numérique que physique. La revue paraît 3 fois l'année.

NOS VALEURS

La revue *le Caïlcédrat* se veut une revue avant-gardiste qui saura utiliser les mots justes pour se faire entendre tout en respectant rigoureusement les règles de la démarche scientifique. Elle tient à l'originalité des textes de ses auteurs et leur incidence sur la société africaine et/ou canadienne. Elle compte s'appuyer sur la rigueur des raisonnements, l'objectivité des faits et l'utilisation efficace de la langue française ou anglaise. Elle ne publiera que les meilleurs textes, instruits à double aveugle, obéissant strictement aux critères de la revue.

NOTRE HISTOIRE

Le Caïlcédrat, de son nom scientifique *Khala senegalensis*, est aussi appelé *Jala* en mandingue. Dans l'Afrique traditionnelle et même aujourd'hui encore dans certains villages africains, il est ce grand arbre sous lequel se résolvent les palabres et où se prennent les grandes décisions concernant la vie de la communauté. *Le Jala yiri* n'est pas connu seulement à cause de son ombre

mais aussi et surtout à cause de ses vertus thérapeutiques. Si son écorce est très ar
décoction, dans la médecine traditionnelle africaine, permet de soigner les maux de ventre et
l'infertilité aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Sur le plan spirituel, le Caïlcédrat
combat les mauvais esprits, purifie l'âme des vivants et fortifie les énergies positives.

En Afrique comme ailleurs, toute plante médicinale d'une efficacité thérapeutique présente bien
souvent un aspect « amer à la langue et vertueux à l'âme ». Telle est l'une des caractéristiques de
l'arbre le Caïlcédrat, remède de nombreuses maladies, au cœur d'une nature propre, parlante,
inviolable, protectrice à la substantifique sève de diffusion du savoir, au demeurant, aux confins
de l'impossible dans la confiscation de la vertu. Comme le Caïlcédrat, il s'agit du savoir, le
Savoir ici, en tant que Science par l'écriture, aussi « amer à la langue » pour le lecteur-malade en
proie au désespoir et « vertueux à l'âme » pour penser et panser les maux qui minent nos sociétés
au Nord comme au Sud aujourd'hui.

Une idée est née

En nous appuyant sur le sens traditionnel africain du Caïlcédrat comme l'arbre de la vie, nous
voulons, à notre manière panser les travers de notre monde, ses déviations, ses courants et
contre-courants, ses hésitations et ses pathologies en utilisant comme seul remède la pensée
critique, personnelle, mais courageuse, ambitieuse et non audacieuse. La revue scientifique le
CÄILCÉDRAT a donc pour vocation de s'enraciner dans la vie scientifique mondiale telle les
racines du Caïlcédrat, de grandir et de servir d'ombre pour discuter des différends non de les
résoudre mais surtout de semer et d'entretenir les différences. Ainsi, la revue *Le Caïlcédrat* sera-
t-elle éditée par les éditions Différance Pérenne dont le slogan est évocateur: Produire la
différence, Surmonter les différends, Refuser l'indifférence!

Le Canada étant donc cette acceptation de la différence, l'horizon de plusieurs cultures, le
croisement des eaux et des races nous oblige à comprendre que sous le Caïlcédrat, il y a place
pour tous pour discuter des différends, à défaut de les résoudre, un verre pour tous pour soigner
notre monde de ses propres turpitudes. Maintenant en ce jour du 01 mars 2017, que le jus du"
Jala" soit servi à tous, et pour tous, pour que le traitement commence!

Professeur Samba DIAKITÉ, Ph.D, Titulaire

Directeur de Publication

PRÉFACE

La revue *Le Cailcédrat* est une revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines dont les champs de recherche sont les études africaines et canadiennes. Cette revue se veut le lieu de la critique objective et sans complaisance de la modernité africaine et canadienne pour en dégager les enjeux. Pour son quatrième numéro, la revue invite les universitaires et les praticiens du Nord et du Sud à faire part de leur réflexion critique sur l'état des lieux du processus démocratique en Afrique, au miroir des périodes post-électorales.

Les dernières décennies du XX^{ème} siècle ont consacré « l'amorce d'un regain démocratique dans le monde, avec ses composantes inséparables : le libéralisme économique, les libertés individuelles et les droits de l'homme ». (J.-F. Revel, 1992, 4^{ème} de couverture). Longtemps considérée comme une spécificité du monde occidental, la démocratie s'est déportée sur le continent africain et y a atteint son paroxysme dès 1990.

Ce bouleversement de l'ordre politique africain, qui fait l'effet d'une révolution, est redevable à des facteurs tant internes qu'externes. En effet, en cette fin de la décennie 1980, la quasi-totalité des États d'Afrique subsaharienne sont secoués par des crises socio-politiques qui, apparaissant, dès le départ comme une contestation des mesures d'austérité imposées dans un environnement économique délétère, débouchent, en fin de compte, sur des revendications politiques sur fond d'exigence démocratique, avec en prime le retour au multipartisme qui aurait prévalu du temps de la période post-indépendances. Ces soulèvements populaires finissent par faire plier l'échine aux autocrates et au régime de parti unique qui aura monopolisé la scène politique trois décennies durant.

À ces causes endogènes, il convient d'ajouter la pression des grandes nations et des bailleurs de fonds occidentaux, explicitement formulée par le Président français de l'époque, François Mitterand, à travers son discours de la Baule le 20 Juin 1990. S'adressant aux chefs d'État africains, il conditionne désormais l'aide bilatérale et multilatérale par l'ouverture au multipartisme et à la démocratie. Cette pression est elle-même précédée par la dislocation de l'ex-URSS (Union des Républiques Socialistes Soviétiques), l'effondrement du Mur de Berlin, le printemps de la liberté en Europe de l'Est, Partout dans le monde, on assiste au frémissement des dictateurs, dont certains, tels le roumain Nicolae Ceaucescu, destitué et exécuté en compagnie de son épouse. (E. Fottorino et al, 1992, p. 25).

La démocratie suppose en général la souveraineté du peuple, des élections libres, un parlement, la liberté de pensée, d'opinion et d'expression, la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, un contre-pouvoir dans l'existence d'une opposition politique. Ces principes paraissent universels et accordent au citoyen un rôle central dans le processus démocratique. Et c'est à travers le droit de vote que lui confère la démocratie qu'il participe au libre choix de ses dirigeants.

Mais le spectacle qu'offrent le plus souvent les lendemains des élections en Afrique est des plus désolants. C'est un climat d'extrême tension qui prévaut avant et pendant les élections, et qui atteint son point de mire dès la proclamation des résultats. C'est à un déferlement de violence qu'on assiste, sur fond de contestation des résultats par les vaincus du scrutin, avec son lot de destruction des biens privés et publics, d'atteinte à l'intégrité physique et de pertes en vies humaines. Du coup, les lendemains des consultations électorales, sous les tropiques, apparaissent comme des moments de tensions, d'angoisses et d'incertitudes.

Il est temps de changer la donne. Il est temps de faire des consultations électorales en Afrique, notamment de la période d'après la proclamation des résultats, des moments de fête, aussi bien pour les vainqueurs que pour les vaincus. Il est temps qu'émerge cette ère nouvelle où, dès la proclamation des résultats, cessent les consultations sauvages et illégitimes, car s'impose l'impérieuse nécessité de consolider la démocratie au lieu de s'atteler à détruire ses fondements.

Les différentes contributions sont appelées à s'inscrire dans l'un des axes suivants :

Axe 1 : La responsabilité du pouvoir et de l'opposition dans le processus électoral.

Axe 2 : De la responsabilité et de l'indépendance des commissions électorales.

Axe 3 : Les sondages et leurs implications socio-politiques.

Axe 4 : Le phénomène de l'abstention.

Axe 5 : Le rôle de la communauté internationale et la problématique de l'observation des élections.

Modalités de soumission :

Les propositions de contribution sont attendues pour le **31 mai 2018**. Elles ne devront pas excéder 76000 caractères (espaces y compris). Elles doivent comprendre le titre envisagé, le nom et le (s) prénom (s), le rattachement institutionnel et les coordonnées (e-mail) du ou des auteurs, deux résumés en français et en anglais, 5 à 8 mots-clés en français et en anglais. Elles devront préciser l'axe choisi.

Les propositions seront à envoyer à revuelecaïlcedrat@gmail.com

Pour d'amples informations sur la politique éditoriale, veuillez visiter le site : www.revuelecaïlcedrat.ca

LE COMITÉ DE RÉDACTION

Les tropes comme processus d'encodage et de décodage

Dr Abdoulaye SÉRÉ, *Université Norbert Zongo*
e-mail : *lucasere2015@gmail.com*

Résumé

Les tropes sont des figures de langue qui portent sur la signification des mots. Il s'agit principalement de la métaphore, de la métonymie et de la synecdoque. Leur étude prend en compte le cadre de la formulation par l'émetteur et la capacité du récepteur à accéder au message contenu dans la réalisation stylistique. On peut y voir une sorte de réseau de communication pour initiés, puisqu'il faut au moins un code commun entre interlocuteurs pour qu'il y ait communication. Mener une telle étude dans un tel contexte vise à implémenter la dimension encodage pour la réalisation des tropes et le décodage pour leur compréhension. Dans le but de conférer un caractère pratique à la réflexion, il s'est avéré opportun d'appliquer cette étude de ces figures à un corpus : *La Traversée nocturne*, un roman dont l'auteur est I. Bazié. De ces investigations, il est ressorti que la notion d'encodage et de décodage sont nécessaires à la formulation, à la dimension sémantique et à l'appropriation des tropes.

Mots-clés : *grammaire, stylistique, tropes, encodage, décodage, communication*

Abstract

Tropes are figurative languages dealing with words significance. They mainly include metaphor, metonymy and synecdoche. Their study takes into account the formulation framework by the emitter and the capacity of the receiver to decipher the message contained in the stylistic realization. It is a kind of communication network for the initiated. Conducting such a study in such a context aims to implement the encoding dimension for the realization of tropes and the decoding for their understanding. In order to confer a practical character to the reflection, it has proved appropriate to apply this study of these figures to a corpus: *The Night Crossing*, a novel whose author is I. Bazié. From these investigations, it emerged that the notion of encoding and decoding is necessary for the formulation, the semantic dimension and the appropriation of tropes.

Key words: *grammar, stylistics, tropes, encoding, decoding, communication*

INTRODUCTION

Les figures de signification ou tropes sont, selon G. Molinié (2001, p. 99) « une modification contextuelle du contenu d'un mot spécifiable au niveau syntagmatique et paradigmatique ». Les tropes sont donc des figures qui mettent en exergue le sens des mots. Ceux-ci ne renvoient pas à un contenu premier mais à un signifié différent que l'on pourrait appeler le sens second. Le présent article s'intéresse à trois tropes à savoir : la métaphore, la métonymie et la synecdoque dans la *Traversée nocturne* dont l'auteur est I. Bazié. Notre problématique tente de poser la question des tropes (leur réalisation et leur compréhension) dans une logique d'encodage et de décodage. Il s'agira de relever les valeurs stylistiques des tropes. C'est alors sur la base des données de la stylistique que se feront leur description morphologique, leur analyse et l'interprétation y relative. La méthode adoptée pour l'étude des tropes est celle qualitative et les outils d'analyse sont empruntés à la sociolinguistique et à la grammaire.

1. PRÉSENTATION THÉMATIQUE DUCORPUS ET RAPPORT ENTRE STYLE ET STYLISTIQUE

La fortune de ce point de notre réflexion réside dans le balisage épistémique du champ d'analyse et projette un synopsis du corpus au prisme d'une approche thématique. C'est aussi l'occasion in situ de rapporter la parenté entre style et stylistique.

1.1. Synthèse thématique du corpus

La Traversée nocturne est un roman. Il aborde un certain nombre de thèmes qui peuvent globalement se décliner en trois.

- **Premier thème : l'exode rural.** L'exode rural est ici incarné par le déplacement de Vourma qui part de Katena pour se rendre à Wona, en quête de travail et de mieux être. Ce thème alimente bien d'autres thèmes qui en sont les corollaires. Ce sont, entre autres : le chômage, la corruption, la pauvreté, la promiscuité, l'alcoolisme, et autres dépravations.

- **Deuxième thème : la tradition africaine.** La tradition africaine se perçoit à travers les us et coutumes matérialisés par des croyances et des pratiques. En abordant cette thématique, l'auteur postule, en filigrane, la nécessaire ouverture de l'Afrique à un monde plus globalisant ainsi que la question de l'inter-culturalité et la sauvegarde de certaines valeurs africaines vitales à l'identité culturelle, dans un environnement mondial plus englobant.

- **Troisième thème : la question de la gouvernance.** La question de la gouvernance des pays africains post indépendance est régulièrement au goût du jour dans les écrits des romanciers africains, et donc dans *La Traversée nocturne*. L'auteur y fait une description dénonciatrice des réalités des pays africains faites de putsch, de dérives autoritaires, de mal gouvernance, de clientélisme et de patrimonialisation des États... À laquelle situation, revendications, grèves et autres mouvements sociaux font écho. Après une immersion dans *La Traversée nocturne* à travers la synthèse thématique de l'œuvre, qu'est-ce que le style et quelle relation entretient-il avec la stylistique?

1.2. Rapport entre style et stylistique

Le style recouvre plusieurs acceptions selon les théoriciens de la rhétorique et de la grammaire. Le style est la manière singulière dont s'exprime un auteur à travers son œuvre. Il s'agit du choix des éléments métalinguistiques et poétiques qu'un auteur opère dans la narration de son œuvre d'art. En effet, tout écrivain a à sa disposition, un matériel lexicologique, un certain nombre de possibilités morphologiques et de combinaisons syntaxiques dans la narration de son *texte à effet de fiction*. C'est ce choix d'user de certaines ressources de la langue au détriment d'autres qui matérialise le style de l'auteur ou de l'œuvre. Il marque toujours une intention et celle-ci est expressive dans l'acte même du discours et de la narration. Le style est un perpétuel ajustement de la langue à l'intention et entretient un rapport étroit d'avec la stylistique.

La stylistique est l'étude du style. Par stylistique, il convient d'entendre trois choses : l'étude des traits caractéristiques d'une langue ; l'étude des ressources expressives d'une langue, l'interprétation linguistique du style des écrivains à travers leurs œuvres. De là, déjà, apparait le lien entre le style et la stylistique, car le premier est l'objet d'étude de la seconde. Et l'on a besoin de la stylistique pour rechercher le caractère significatif de la pratique littéraire qu'est le style. C'est ainsi que J. Marouzeau parvient à la conclusion selon laquelle la langue intègre la parole et les valeurs expressives. Selon l'auteur le style n'est rien d'autre que le choix opéré par l'auteur parmi ces possibilités :

« Si l'on s'applique à les distinguer, il semble que l'on puisse définir la langue comme la somme des moyens d'expression dont nous disposons pour mettre en forme l'énoncé, le style comme l'aspect et la qualité qui résultent du choix entre ces moyens d'expression. » (J. Marouzeau, 1969, p. 17).

En clair, la stylistique est la discipline qui analyse les faits langagiers, et le style est le résultat des études de la stylistique. Le style en tant qu'objet de recherche n'est mis à jour que grâce à la stylistique. Cette dernière observe les rapports qui existent dans une langue donnée, entre les choses à exprimer et leur expression. Elle recherche une méthode propre à faire découvrir les moyens d'expression, à les classer et à en montrer l'emploi. Il ressort que chaque individu possède une manière particulière d'exprimer ses idées que l'on pourrait déceler dans ses actes de parole ou dans les œuvres littéraires. Mais l'appréhension de ces moyens expressifs ne peut se faire sans la stylistique.

2. LA TRAVERSÉE DES FIGURES DE SIGNIFICATION DANS LA TRAVERSÉE NOCTURNE

Si le style est la manière singulière dont s'exprime un auteur à travers son œuvre, il convient de se demander quel est celui de I. Bazié? La réponse à une telle interrogation serait que I. Bazié, dans son texte use de façon pléthorique (plus de 200 fois) de figures de signification, astucieusement distribuée dans une géométrie variable : des énumérations dans tout le roman avec des valeurs tout aussi diversifiées. Les tropes se subdivisent en trois groupes : d'abord, la métaphore qui est une sorte de comparaison elliptique sans élément de comparaison explicite ; ensuite, la métonymie qui désigne un élément par le nom d'un autre élément et enfin la synecdoque qui joue sur les rapports d'inclusion des termes en présence. Pour G. Molinié (2001, p. 99), les tropes sont des figures qui mettent en avant le sens des mots. Et dans cette opération, les mots ne renvoient pas à un contenu premier mais à un signifié différent que l'on pourrait appeler le sens second.

Pour une question de clarté, il sera mis en gras les procédés stylistiques utilisés par le narrateur dont nous nous servirons pour étayer la pertinence de notre analyse tout au long de cette réflexion.

2.1. La métaphore

La métaphore recouvre plusieurs acceptions d'un auteur à un autre.

Pour B. Dupriez (1984, p. 21) la métaphore « est le plus élaboré des tropes car le passage d'un sens à l'autre a lieu par une opération personnelle fondée sur une impression ou une interprétation et celle-ci demande à être trouvée sinon revécue par le lecteur »

La métaphore est d'entre les tropes, la plus complexe, car ayant des formes différentes. S'il est admis que la métaphore joue sur le sens des mots chez le récepteur-lecteur, elle peut avoir des formes d'expression diverses. Elle peut faire une comparaison de différentes formes. C'est pourquoi H. Morier (1989, p. 266) écrit ceci: « la métaphore est considérée comme une comparaison elliptique. Elle opère une confrontation de deux objets ou réalités plus ou moins apparentées, en omettant le signe explicite de la comparaison ».

Cette opération d'expression imagée comparant des éléments est précisée par H. Morier (1989, p. 267), lorsqu'il écrit ceci :

« la métaphore est le procédé de style qui confronte sans recourir à aucun signe comparatif explicite, l'objet dont il est question le comparé (A) à un autre objet, le comparant (B), soit par opposition (A+B ou B+A), soit par juxtaposition directe dite aussi parataxe (AB ou BA), soit par qualification du comparé par le comparant (A de B), soit enfin par attribution au comparé de la

vertu symbolique du comparant (B de A), soit enfin par effacement du comparé, le comparant représentant la substance imagée à l'état pur laissant à deviner ce qu'il représente »

Il y a des typologies de métaphores qui sont au nombre de quatre (04). Il s'agit de :

- La métaphore *in-praesentia*. Elle est actualisée lorsque le comparant et le comparé sont coprésents dans le même énoncé, dans la même phrase. Elle peut se manifester par la copule (c'est à dire reliant un adjectif et un nom); les oppositions; le rapport entre verbe et sujet.
- La métaphore *in-absentia*. À ce niveau, seul le comparant est actualisé dans l'énoncé. Il convient de noter la métaphore corrigée qui se caractérise par l'adjonction de sèmes prélevés dans la partie non commune.
- La métaphore corrigée qui se caractérise par l'adjonction de sèmes prélevés dans la partie non commune.
- La métaphore filée ou continuée. C'est une métaphore qui s'étend sur plusieurs vers ou plusieurs lignes avec une multiplication du comparant.

Partant de ces différentes définitions, l'on peut affirmer que la métaphore est une sorte de raisonnement implicite de nature analogique. Par son côté implicite, elle s'oppose à la comparaison, car elle est de nature synthétique et unitaire et les termes de l'analogie n'apparaissent pas.

Dans *La Traversée nocturne* l'actualisation de la métaphore se limite principalement aux deux premiers types, à savoir la *métaphore in-praesentia* avec quinze (15) réalisations et la *métaphore in-absentia* avec quatre-vingt-huit (88) réalisations, soit une actualisation totale de cent trois (103) occurrences à travers le roman.

2.1.1. La métaphore *in-praesentia*

La métaphore *in-praesentia* est réalisée de diverses manières dans *La traversée nocturne*. Elle se matérialise par des verbes, des noms et des groupes de noms.

Actualisée quatre fois dans le roman, la métaphore *in-praesentia* réalisée par un nom admet la présence des deux termes en comparaison implicite sans recourir à l'arbitrage d'un comparatif.

Les trois exemples suivants rendent compte de ces différents cas : d'abord, avec un verbe, ensuite avec un nom et enfin avec un groupe de noms.

P.19 « La Fabrique c'est mon travail, c'est **ma vie** ». Le narrateur Vourma établit une similitude entre sa vie et la Fabrique avec l'auxiliaire être conjugué à la troisième personne du présent de l'indicatif : « est ». Ici, le comparé est « la Fabrique » et le comparant « ma vie ». Le terme métaphorique est « vie ». À travers cette métaphore Vourma fait allusion, au long temps qu'il a passé dans l'unité de tannage, à ce que cela lui rapporte et au fait que c'est pratiquement sa seule source de revenus. D'où l'établissement de cette similitude entre « la Fabrique » et sa « vie ».

P. 31: « **Prêtre** sans sacerdoce ni paroisse, craint des habitants du village et tenu à l'écart d'eux, il se mêlait à eux quand ceux-ci s'y attendaient le moins et n'apparaissait jamais au moment où il était le plus sollicité. ». Le terme métaphorique ici est « prêtre ». Le vieux Baki est comparé à un prêtre. Baki lui-même est représenté par le pronom personnel « il » dans la phrase. En substance, « il » représentant Baki est le comparé et « prêtre » le comparant. Le second fait remarquable est que le comparant « prêtre » est un nom. Le narrateur à travers cette métaphore indique la vie recluse de Baki par rapport aux habitants du village et cette attitude est comparable à celles d'un homme religieux. Baki a la même attitude entre les habitants du village et le monde des invisibles à la manière dont le prêtre est médium entre les fidèles et Dieu.

P.35 « **Baki**, au bruit du camion et à l'odeur fine de la poussière irritant ses narines, ne put s'empêcher de penser à **l'un de ses morts**, à Vourma... ». Le narrateur utilise « l'un de ses

morts » dans des conditions métaphoriques. À travers cette métaphore où Vourma est le comparé et « l'un de ses morts » le comparant. Ainsi Baki pensa au décès de son fils Vourma. Le narrateur exprime de façon explicite qu'il a eu plusieurs morts, mais celui de Vourma est marquant, car il n'a pu l'oublier. Cette situation douloureuse se matérialise par un silence (des non-dits), c'est-à-dire les points de suspension à la fin de la phrase. En effet les points de suspension interrompent l'énoncé pour permettre au lecteur d'imaginer la suite. De ces différentes métaphores in-*praesentia* deux termes en comparaison sont présents dans l'énoncé.

2.1.2. La métaphore in-absentia

Elle admet seulement la présence du comparant dans l'énoncé. Ce comparant qui est en réalité le terme métaphorique comporte en lui les référents nécessaires pour établir une relation de comparaison, sans comparatif explicite ni comparé. Ce type de métaphore est très abondant dans le roman avec au total quatre-vingt-huit (88) réalisations se manifestant de diverses manières : par un nom, un groupe nominal et par un verbe.

Les métaphores in-absentia se réalisant par un nom sont au nombre de quarante-deux. Présentons-en quelques exemples.

Métaphores in-absentia exprimées par un nom

P. 66 « **Cette sangsue** ne pouvait pas comprendre quelle honte elle éprouvait cette fois-ci à ne pas pouvoir payer la maison dans laquelle elle dormait » ;

P.132 « **Cette sorcière** n'attendra plus ».

Les termes métaphoriques dans ces deux phrases sont respectivement « cette sorcière » et « cette sangsue ». Le point commun de ces deux métaphores est que le comparé n'apparaît pas, dans chacun des énoncés. Il s'agit d'une même personne qui est traitée de « sorcière » et de « sangsue ». Cette manière dépréciative s'adresse à la logeuse d'Ekio. Et c'est d'ailleurs Ekio qui use de ces métaphores pour traiter sa logeuse de saprophyte, de sans pitié, de cupide ; bref, de "buveuse de sang" à travers les métaphores de : « sorcière » et de « sangsue ». Ces deux noms perdent ici leur sens étymologique pour en avoir un second et désigner une autre réalité. Il s'agit ici de la logeuse qui est qualifiée de sorcière.

Métaphores in-absentia avec des groupes de noms

Construite de la même manière que la précédente, cette métaphore in-absentia a des groupes de noms (et non des noms) comme termes métaphoriques. Ces cas de réalisations sont au nombre de dix-neuf (19) dont l'illustration portera sur trois cas.

PP.100-101 « Il y avait eu **une pluie de pierres**, munitions gratuites dans des mains nerveuses ; on avait entendu des éclats de vitres, des cris de femmes derrière les larges fenêtres aux rideaux de soie et de dentelle »

Les pierres jetées par les grévistes ressemblent à de gouttes de pluie qui tombent. « Pluie de pierres » est l'image des jets de pierres qui s'apparente à une pluie. L'allusion est aisément faite à l'analyse du sème « pluie » dans le discours janséniste réalisée par Maingueneau (1991, p. 30).

P. 175 « Derrière eux, s'éleva **un gros nuage de fumée** »

Le terme métaphorique « un gros nuage de fumée » est un groupe de noms. C'est une image qui établit une comparaison par analogie entre le nuage (noire) et la fumée qui peut être noire. Cette mise en parallèle entre la fumée et le nuage du point de vue formel est perceptible dans les cas suivants même s'il s'agit de verbes faisant référence à des réalités perceptibles.

Métaphores in-absentia exprimée par un verbe

La dernière forme de métaphore part d'un verbe comme base à la construction de la figure métaphorique. Dans l'œuvre d'I. Bazié, il y a vingt-sept (27) métaphores construites à partir de verbe.

P.133 « Elle y **nageait**, luttait à retenir l'étoffe sur ses rondeurs amaigrissant sous le coup de l'âge. ». Le terme métaphorique est « nageait ». Ce verbe s'emploie pour quelqu'un qui serait dans de l'eau (ou un liquide) et qui se mettrait en mouvement pour flotter et pour se déplacer. La présente situation met en scène Ekio qui nagerait dans une tenue trop ample. Il ne s'agit donc pas de la nage dans son sens premier, mais du fait que l'étoffe semble trop grande pour elle et fait dire au narrateur qu'elle « nageait ». Ce verbe induit donc l'image de la nage qui est projetée à la vue du lecteur.

La métaphore suivante dévie le sens du verbe vendre, P.148 « Au lieu de me **vendre**, sers-moi plutôt à boire. ». La vente est un système d'échange d'un bien marchand contre sa valeur en nature ou en espèce. Or dans cet énoncé, Vourma parle de sa vente qui ne se produit pas de façon marchande. Le terme métaphorique est donc « vendre » qui renvoie, ici, à l'idée de parler de quelqu'un, de ses secrets à un auditoire plus ou moins grand. Vourma invite donc son interlocuteur à lui payer à boire plutôt que de faire étalage de ce qui le concerne, lui Vourma. La comparaison réside dans le fait que la vente nécessite une exposition pour mieux attirer les acheteurs.

P44 « Le chemin **serpentait** à travers les maisonnettes et donnait ensuite sur une piste plus large mais aussi plus fréquentée. ». Dans cette phrase, le comparé est « le chemin » et le comparant absent transparait à travers « Serpentait ». Ce verbe intransitif présente la forme oscillante et sinueuse de la voie à l'image d'un serpent en mouvement.

En substance, la métaphore dans son intégralité aura été employée cent trois (103) fois tout au long du roman. Elle est tantôt in-praesentia, tantôt in-absentia. Cette figure a énormément participé au processus d'encodage/décodage. Mais elle n'est pas la seule. Il y a également la métonymie qui est employé dans l'œuvre.

2.2. La métonymie

Les métonymies rencontrées dans *La Traversée nocturne* sont de trois ordres : d'abord, le contenant exprimant le contenu ; ensuite, l'abstrait exprimant le concret et enfin, le concret désignant l'abstrait.

La métonymie est une figure proche de la synecdoque. Mais de nombreux auteurs, à travers leur définition du terme, ont tenté de mettre à nu la distinction que l'on peut constater entre synecdoque et métonymie. À propos de la métonymie, A. J. Greimas (1976, p. 36) écrit :

« Interprétée dans le cadre de la sémantique discursive, la métonymie est le résultat d'une procédure de substitution par laquelle on remplace, par exemple un sème donné par un autre sème hypotaxique, les deux sèmes en question appartenant au même sème ».

Pour H. Morier (1989, p. 267), la métonymie est « une figure de style par laquelle un mot désignant une réalité A se substitue au mot désignant une réalité B, en raison d'un rapport de voisinage, de coexistence, d'interdépendance qui unit A et B, en fait ou dans la pensée ».

À travers ces deux définitions, l'on comprend que les rapports métonymiques sont de nature externe. En effet, la métonymie désigne un objet par le nom d'un autre objet autonome par rapport au premier mais qui a, avec lui, un lien nécessaire soit essentiel, soit de voisinage. En somme, les deux réalités sont autonomes et c'est cela qui permet de distinguer la métonymie de la synecdoque. À travers la métonymie, le mot ne change pas de forme ni ne perd son sens premier. Seulement, il acquiert dans l'élargissement ou le rétrécissement de sa compréhension un signifié nouveau grâce auquel il se substitue à un autre terme propre.

2.2.1. Le contenant exprimant le contenu

La métonymie où le contenu est exprimé par le contenant occupe une place dans le roman. Cette forme métonymique est actualisée quatorze (14) fois.

P.18. « Il aurait donné ses ordres à **sa maison** et se serait présenté parmi les premiers à la Fabrique ». Il s'agit du personnage de Vourma, chef de famille dans la société de roman qui « aurait donné ses ordres à sa maison ». Parlant de sa maison (objet non-animé) qui est le contenant, le narrateur parle des habitants de la maison, c'est-à-dire le contenu. En effet, Vourma ne peut pas donner des ordres à une maison, car elle est inanimée. Il s'agit donc d'une métonymie pour indiquer Edmond, son fils et Ekio, sa femme qui sont les occupants de sa maison.

P.130 « Oli commençait à identifier la nature du problème qui avait conduit Ekio chez lui : Elle en voulait à **son portefeuille** ». Le terme métonymique est « portefeuille ». Le narrateur rapporte la pensée d'Oli qui commençait à réaliser qu'Ekio « en voulait à son portefeuille ». L'objet lui-même (le contenant) ne saurait intéresser la femme de son cousin qui est venue lui demander un soutien financier. Ici encore, le lien nécessaire entre le « portefeuille » et l'argent justifie l'usage et la compréhension de cette métonymie. Retenons toutefois que toutes les métonymies ne se réalisent pas en indiquant le contenu par le contenant. Certaines métonymies procèdent par l'indication du concret par ce qui est abstrait.

2.2.2. L'abstrait exprimant le concret

La métonymie, de façon générale, consiste à indiquer un objet par le nom d'un autre objet, cette catégorie de métonymie, de façon particulière, indique par des noms d'éléments abstraits des entités concrètes. On en dénombre cinquante-huit (58) cas. Pour des raisons de concision, il en sera étudié seulement un échantillon représentatif. L'observation des deux phrases suivantes permet de parvenir à la même constatation de l'abstrait qui indique le concret.

P. 109 « Ce n'est pas moi qui débloque l'argent, c'est **le Ministère** ! »

P. 131 « Je propose que nous alertions **la police**, c'est la seule solution sage que je vois maintenant ».

Dans la première phrase, le terme métonymique est « le Ministère » et dans la dernière, « la police ». Ces termes indiquent des réalités abstraites. « Le ministère » et « la police » étant des institutions, leur emploi renvoie aux hommes qui y travaillent. On constatera qu'en tant que réalité abstraite, « le Ministère » ne saurait débloquer de l'argent mais plutôt le ministre ou un de ses collaborateurs (réalités concrètes). De même, « la police » en tant que réalité abstraite ne saurait être alertée ou envoyée. L'allusion, ici, est faite aux hommes qui travaillent dans ces institutions. Ces tours de métonymie font appel au lien nécessaire entre les réalités en présence.

Dans le dernier cas de métonymie, des numéros servent à indiquer des animaux. La même logique, d'abstrait indiquant le concret, est observée à travers cette phrase : « Mais je vous dis que **le 8** passera en premier. » (p. 95). Il s'agit ici, du cheval de course attributaire du numéro 8.

2.2.3. Le concret désignant l'abstrait

Au nombre de cinquante-neuf (59), cette forme de métonymie se réalise en faisant l'opération contraire à la précédente, à savoir désigner une chose abstraite par le nom d'une autre chose mais qui est concrète. Observons deux cas.

P. 71 « Vous n'irez pas **les mains vides** ! »

La main est un organe du corps humain. On constate que le substantif « main » est le terme métonymique et renvoie à une réalité moins concrète que « la main ». A l'ordinaire, on parle ici d'une métonymie de la partie pour le tout : la main symbolise tout le corps. C'est à l'orée de cette

symbolisation que se profile les traits [- concret] ou [+abstrait] qui installent une sémantique évaluative qui rapproche (concret) ou qui éloigne (abstrait) du réel.

Dans cette phrase, Drabo en affirmant : « vous n'irez pas les mains vides » veut dire à ses deux visiteurs (Vourma et Doogo) qu'ils repartiront avec des présents (les mains chargées).

P. 181 « Puisque mon bienfaiteur veut le savoir, je ne peux que lui **ouvrir mon ventre** ».

Dans cette phrase le terme métonymique « ventre » ne renvoie pas à son sens premier. Avant les découvertes scientifiques qui ont situé le centre de la pensée dans le cerveau, logé dans le crâne, l'approche africaine préférait loger la pensée dans le sein de l'homme. Mais au lieu de dire en son sein, les locuteurs ont préféré « le ventre » qui lui est synonyme tout en étant plus concret que le sein ou les entrailles. C'est ainsi que dans l'énoncé, le narrateur fait appel au « ventre » pour signifier la pensée, l'intention et même le secret qui y seraient cachés.

Cette figure qu'est la métonymie de façon globale, a apporté une coloration particulière à l'œuvre d'I. Bazié. Indiquant des réalités par des appellations qui ne sont pas les leurs de façon spécifique, cette figure s'est montrée sous trois formes. Le dernier trope a, lui aussi, un intérêt pour cette réflexion.

2.3. La synecdoque

Les cas de synecdoque relevés dans *La Traversée nocturne*, au total cinquante et un (51), répondent à ces deux sortes de synecdoque. Mais qu'est que la synecdoque ?

Pour Du Marsais (1977, p. 29), « le terme de synecdoque signifie compréhension, conception : en effet dans la synecdoque, on fait concevoir à l'esprit plus ou moins que le mot dont on se sert ne signifie dans le sens propre. La synecdoque est donc une espèce de métonymie par laquelle on donne une signification particulière à un mot, qui dans le sens propre, a une signification générale ; ou, au contraire, on donne une signification générale à un mot qui, dans le sens propre, n'a qu'une signification particulière ».

Pour les besoins de la présente étude, la synecdoque sera considérée comme une figure qui joue sur les rapports d'inclusion. On distingue deux sortes de synecdoque. D'un côté, la synecdoque extensive qui est un mouvement de l'esprit allant du particulier au général, de la partie au tout ou de l'espèce au genre. En clair, elle consiste à nommer la partie par le tout, le particulier par le général, l'espèce par le genre. De l'autre côté, la synecdoque restrictive qui consiste, en l'opération inverse, c'est-à-dire, à nommer le général par le particulier, le tout par la partie, le genre par l'espèce. C'est un mouvement de l'esprit qui va du général au particulier.

2.3.1. La synecdoque restrictive ou particularisante

Dans le roman, la synecdoque restrictive se manifeste de deux manières : d'une part, la partie désignant le tout, et d'autre part, une partie du corps humain désignant l'homme. C'est pourquoi H. Morier (1989, p. 268) définit la synecdoque comme suit : « C'est une figure qui opère dans un ensemble extensif, en nommant l'un des termes d'un rapport d'inclusion pour exprimer l'autre. La synecdoque est essentiellement quantitative ».

Au nombre de quatorze (14), ces réalisations se présentent sous la forme de synecdoque restrictive désignant l'intégralité d'une chose par une partie de la chose. Pour mieux comprendre le phénomène, observons cette description de la circulation à Wona par le narrateur :

P. 42 « On obéissait à la loi du plus fort. Les petites voitures avaient toujours tort devant les camions, les motocyclettes cédaient le passage **aux quatre roues** et s'imposaient face aux vélos ».

Cet extrait de la page 42 intéresse cette analyse, surtout en sa partie : « les motocyclettes cédaient le passage aux quatre roues ». Le terme représentant la synecdoque restrictive est « quatre

roues ». Ce terme « quatre roues » désigne l'ensemble des véhicules à moteur ayant quatre roues. Ces moyens de locomotion, couramment appelé voitures, possèdent certes quatre roues mais ne sont pas faits que de roues. Elles ont une carrosserie, une coque, un volant, des sièges, un moteur, bref tout ce qui est nécessaire pour non seulement fonctionner normalement mais aussi pour être considérées comme telles. Réduire la voiture à ses roues est une synecdoque restrictive réduisant l'intégralité de ce moyen de locomotion à ses « quatre roues » qui ne représentent seulement qu'une partie du véhicule. En somme, les « quatre roues » font partie intégrante de la voiture mais ne sont pas à elles seules la voiture. Mais cette figure consiste à évoquer l'idée de la voiture à partir de l'appellation d'une de ses parties : ses « quatre roues ».

P. 181 « Je suis à la recherche d'**un toit** où abriter ma famille».

Le terme stylistique est « toit ». Par ce terme, l'allusion est faite à l'habitation, à la maison. Le toit est la partie supérieure de la maison. Il peut être en pailles, en tôles, en tuiles, en dalle, etc. Cette partie de la maison met ses habitants à l'abri de la pluie, du soleil et autres intempéries. Ce rôle, combien important, aurait-il permis au « toit » de se substituer à la maison elle-même dans l'esprit des hommes ? Toujours est-il que ce tour stylistique désigne la maison par le toit qui n'est qu'une partie de la maison. On dira de cette synecdoque qu'elle est restrictive parce que dans sa réalisation, elle réduit la chose à une de ses parties. Dans le cas qui nous intéresse, la maison est réduite à son toit.

2.3.2. La synecdoque généralisante ou extensive

Comme le laisse entendre son appellation, la synecdoque extensive est un mouvement de l'esprit qui va du particulier au général, de la partie au tout ou de l'espèce au genre. En clair, elle consiste à nommer la partie par le tout, le particulier par le général, l'espèce par le genre, le singulier par le pluriel, etc. À la page 21, le narrateur rapporte les propos d'Ekio à travers une synecdoque.

P.21 « Comment **l'enfant** peut-il réussir s'il a l'impression de se battre seul, hein ? ».

Dans cette phrase, Ekio fait des reproches à son mari Vourma au sujet de leur fils, Edmond. Et au lieu de dire : « comment Edmond peut-il réussir s'il a l'impression de se battre seul, hein ? ». Elle utilise cette synecdoque « l'enfant » qui généralise le cas d'Edmond. Celui-ci est certes leur enfant, mais décider de l'indiquer sous l'appellation de « l'enfant » est une synecdoque extensive ou généralisante désignant un être à part entière par un terme beaucoup plus général.

Cette même figure s'observe à travers la pensée d'Ekio rapportée par le narrateur en ces termes :

P.87 « Elle se demanda où **l'homme** était parti, se reprocha son manque de cœur et se calma tout aussi brusquement qu'elle n'avait commencé à s'inquiéter».

L'homme dont il est question, ici, n'est autre que Vourma le mari d'Ekio. L'absence de la synecdoque laisserait la place à une indication directe du genre « Elle se demanda où **Vourma** était parti... », ou encore « Elle se demanda où **son mari** était parti ». Mais le choix du narrateur s'est porté sur cette figure de signification qu'est la synecdoque, en sa forme extensive pour désigner « Vourma » par un terme plus général : « l'homme » qui est plus expressive. Cette manière de désigner autrement les choses confirme bien les propos de P. Fontanier (1968, p. 40) lorsqu'il écrit :

« les tropes par connexion ou "synecdoques" consistent dans la désignation d'un objet par le nom d'un autre objet avec lequel il forme un ensemble, un tout ou physique, ou métaphysique, l'existence de l'un se trouvant comprise dans celle de l'autre ».

La synecdoque, ainsi que la métonymie et la métaphore sont des tropes établissant un autre niveau de langage dans le corpus, exigeant l'appartenance à un réseau d'initiés pour mieux décoder le message. Intéressons-nous à leur portée.

3. LA VALEUR DES TROPES

En rappel, selon G. Molinié (2001, p. 99), « il y a trope à propos d'une signification (si 1) dans la mesure où le signifiant (sa 1) renvoie, non pas à son signifié habituel (sé 1) ; mais à un signifié différent (sé 2) dans le segment de discours ».

Les tropes sont donc présents dans le roman d'I. Bazié et y jouent un rôle stylistique digne d'intérêt. Les différents tropes relevés sont en effet des illustrations afin de justifier la présence de celles-ci dans ladite œuvre. Pour être plus exhaustif, il est nécessaire de faire leur récapitulatif dans le tableau ci-dessous.

Récapitulatif des tropes dans le corpus

FIGURES	NOMBRE	ILLUSTRATIONS
La métaphore	103	La jeune fille était mince, très élégante dans sa robe « paysanne », les cheveux coupés à la garçonne . » (p. 87)
La métonymie	131	« Au voleur ! Arrêtez-le, il a volé la sacoche ! » (p. 226).
La synecdoque	51	« Elema trouva un homme et un toit . » (p. 77).
Total	285	

Source : réalisé pour les besoins de cette étude

Les tropes dans *La Traversée nocturne* s'actualisent par la métaphore, la métonymie et la synecdoque. Ils ont chacun des caractéristiques particulières.

Pour ce qui concerne la métaphore, elle s'exprime de deux façons dans l'œuvre. Elle se manifeste, d'une part, par la coprésence du comparant et du comparé dans le même énoncé et, d'autre part, par la seule présence du comparant. La métaphore renvoie à diverses significations que le lecteur doit découvrir ou décoder. C'est pourquoi Du Marsais (1977, p. 28) la définit comme :

« Une figure par laquelle on transporte, pour ainsi dire, la signification propre d'un mot à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qui est dans l'esprit. Un mot pris dans un sens métaphorique perd sa signification propre, et prend une nouvelle qui ne se présente à l'esprit que par la comparaison que l'on fait entre le sens propre de ce mot, et ce qu'on lui compare. ».

Et, les cent trois (103) cas de métaphore relevés dans le corpus ont chacune un sens qui prend en compte le contexte tant pour la réalisation, l'encodage que pour la compréhension, le décodage

Le deuxième trope étudié dans le roman est la métonymie. Celle-ci se présente sous trois formes différentes. Elle est la plus présente dans l'œuvre car l'on dénombre un total de cent trente et un (131) cas de métonymie qui sont repartis ainsi qu'il suit : quatorze (14) énoncés de métonymie où le contenant exprime le contenu ; cinquante-huit (58) énoncés de métonymie où l'abstrait indique le concret et enfin, cinquante-neuf (59) énoncés où l'abstrait est actualisé par le concret. Cette pratique de la métonymie confirme la définition de H. Morier (1989, p. 267) selon laquelle, elle est « une figure de style par laquelle un mot désignant une réalité A se substitue au mot désignant une réalité B, en raison d'un rapport de voisinage, de coexistence, d'interdépendance qui unit A et B, en fait ou dans la pensée ».

Quant à la synecdoque, elle s'est actualisée principalement de deux façons appelées synecdoque restrictive et synecdoque généralisante. Cette figure qui est un mouvement de l'esprit qui va du général au particulier ou du particulier au général, est moins développée par rapport aux deux

autres tropes présents dans l'œuvre. On ne compte que cinquante et une (51) synecdoques dont trente (30) cas de synecdoque restrictive et vingt et un (21) cas de synecdoque généralisante. Dans le but de décrire les faits avec force dans tous les détails, l'emploi de la métaphore dans le roman vise donc à donner plus de poéticité à l'œuvre. Il s'agit d'un encodage stylistique c'est pourquoi, il faut convenir avec O. Reboul (2001, p. 246) lorsqu'il affirme que « la figure de sens joue un rôle lexical ; non qu'elle ajoute des mots au lexique, mais elle enrichit le sens des mots ». Et ce processus est effectif dans l'œuvre de I. Bazié et fait appel à une compétence langagière tant pour la réalisation (encodage) que pour la compréhension (décodage).

CONCLUSION

En allant du principe de J. Marouzeau selon lequel le style est « l'attitude que prend l'utilisateur, écrivain ou parlant, vis-à-vis du matériel que la langue lui fournit », il apparaît sans conteste que cette vision du style se matérialise dans l'œuvre de I. Bazié. Les tropes qui y sont utilisés sont très productifs, ce qui permet de dire que *La Traversée nocturne* serait une traversée de tropes nécessitant un encodage pour sa réalisation et un décodage pour sa compréhension. Et cela s'illustre par le nombre de tropes (285) jouant sur la signification des termes de diverses manières : soit en établissant un parallèle entre eux, soit en soulignant leur rapport d'appartenance, soit en généralisant ou en particularisant une réalité ou une situation donnée. De la sorte, les tropes ont servi à désigner avec force, analogie ou interdépendance diverses situations.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAZIÉ Isaac, 2004, *La traversée nocturne*, Ottawa : Malaïka
- BONNARD Henri, 1982, *Les procédés annexes d'expression*, Paris : Magnard (Collection scolaire)
- DU MARSAIS, 1977, *Le traité des tropes*, Paris : Le nouveau commerce
- DUPRIEZ Bernard, 1984, *Gradus : Les procédés littéraires (Dictionnaire)*, Paris : Union générale d'éditions (10/18 ; N°1370)
- FONTANIER Pierre, 1968, *Les figures de discours*, Paris : Flammarion
- GÉNETTE Gérard, 1972, *Figures III*, Paris : Seuil (Poétique)
- GREIMAS Algirdas-Julien, 1976, *Maupassant : La sémantique du texte, exercices pratiques*, Paris : Seuil
- Le Groupe µ, 1970, *Rhétorique générale*, Paris : Librairie Larousse, (Langue et langage)
- MAINGUENEAU Dominique, 1991, *L'analyse du discours, introduction aux lectures de l'archive*, Paris : Hachette Université
- MAROUZEAU Jean, 1969, *Précis de stylistique française*, Paris : Masson et Cie
- MAZALEYRAT Jean, 1989, *Vocabulaire de la stylistique*, Paris : PUF
- MOLINIE Georges, 1993, *La stylistique*, Nouv. éd Mise à jour 2001. Paris : PUF (Collection premier cycle)
- MORIER Henri, 1989, *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, 4^e éd. Rev. et aug. Paris : PUF
- REBOUL Olivier, 2001, *Introduction à la rhétorique : Théorie et pratique*, 4^e éd. Paris : PUF (Collection premier cycle)
- TRAORE Sidiki, 2009, *Norme et écart dans le discours littéraire : cas du roman les vertiges du trône* de Patrick G. Ilboudo Thèse unique pour le doctorat en sciences du

langage. UFR Lettres arts et communication Université de Ouagadougou
(Burkina Faso)

Notice biobibliographique

Abdoulaye SÉRÉ est enseignant à l'Université Norbert Zongo. (UNZ) de Koudougou, au Burkina Faso. Outre sa thèse de doctorat unique, soutenue le 25 avril 2017 à l'Université Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo dont le thème est « Approche du style du roman *La Traversée nocturne* d'Isaac Bazié », il est auteur de quatre articles scientifiques dont les titres sont « registre et variétés de langue dans le roman *La Traversée nocturne* d'Isaac Bazié » ; « La phrase averbale dans la communication comme outil de développement en Afrique » ; « L'exclamation comme outil de critique de la modernité en Afrique » et « L'étude de l'interrogation rhétorique dans l'espace ». Il a participé à trois colloques.

L'ÉTALEMENT URBAIN, UNE MENACE POUR L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE À BOUAKÉ

**Yao Jean-Aimé ASSUE, Docteur, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)
01 BP V18 Bouaké 01-Côte d'Ivoire
E-mail : assueyao@yahoo.fr
Cel : +225 07 88 89 32**

**Bah KOUAKOU, Doctorant, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)
01 BP V18 Bouaké 01-Côte d'Ivoire
E-mail : kouakoubah01@gmail.com
Cel : + 225 57 47 99 91**

Résumé

L'extension spatiale de la ville de Bouaké a favorisé l'intégration de certains villages et leurs terres agricoles. Dans la présente étude, il est question de montrer les effets induits de la dynamique spatiale de la ville de Bouaké sur l'activité agricole à la périphérie. Cette étude repose sur l'exploitation des données issues de l'observation directe et indirecte, la recherche documentaire et des entretiens. Les résultats de l'étude montrent d'abord que l'étalement de la ville de Bouaké s'explique par les facteurs démographiques, socio-économiques et politiques. En plus, cet étalement de la ville se caractérise par la régression des terres agricoles. Enfin, les conséquences spatiales et socio-économiques qui en découlent.

Mots clés : Bouaké, étalement urbain, lotissement, agriculture périurbaine, foncier

Abstract

The spatial extension of the city of Bouaké has favored the integration of some villages and their agricultural lands. In the present study, it is a question of showing the induced effects of the spatial dynamics of the city of Bouaké on the agricultural activity on the periphery. This study is based on the exploitation of data from direct and indirect observation, documentary research and interviews. The results of the study first show that the sprawl of the city of Bouaké can be explained by demographic, socio-economic and political factors. In addition, this sprawl of the city is characterized by the regression of agricultural land. Finally, the spatial and socio-economic consequences that flow from it.

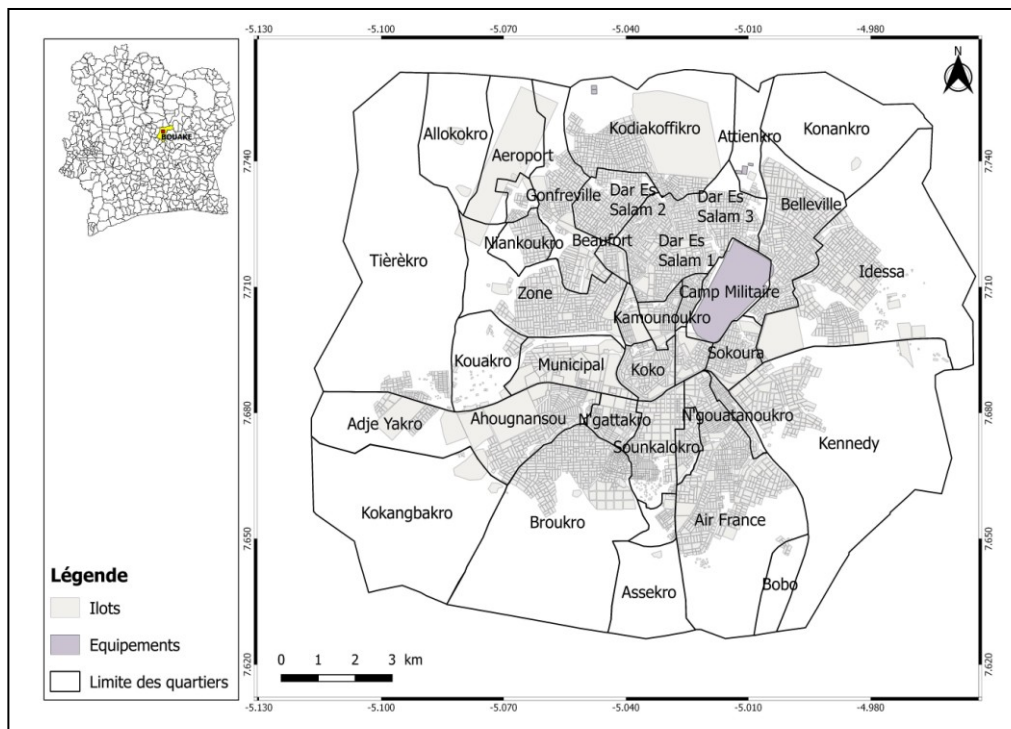
Key words: Bouaké, urban spreading, parcelling, suburban agriculture, land.

Introduction

Le phénomène d'urbanisation a longtemps été l'une des caractéristiques des pays d'Europe et d'Amérique jusqu'alors distingués par l'harmonie, l'aspect attractif, les occupations raisonnées et contrôlées dans les villes A.O. Bohoussou, (2008, p. 23). Cependant, dans la plupart des pays du tiers monde, la gestion urbaine s'est concentrée sur des priorités qui sont autres que les politiques alimentaires, d'électrification, d'équipement collectif au détriment d'un mécanisme de suivi des

installations humaines face à la croissance démographique galopante S. Milton, (1971, p. 33). En outre, aujourd’hui, l’on s’aperçoit que l’évolution spatiale des villes des pays en développement devient un véritable problème. Cette dynamique spatiale de la ville occasionne de nombreux problèmes dont celui de l’amenuisement de l’espace agricole dans la couronne périphérique des pôles urbains. Face à une telle situation, les différents acteurs politiques locaux restent toujours impuissants B. Kouakou, (2016, p. 44). Le contrôle de l’évolution de l’espace urbain échappe encore aux différents acteurs de l’administration décentralisée et déconcentrée. Pourtant, à partir de 1980, avec la crise économique et l’avènement de la politique de décentralisation, l’État a rétrocedé la gestion des villes aux mains des collectivités locales. Fort de tout ce qui précède, la ville de Bouaké ne reste pas en marge de cette situation. La dynamique spatiale de la ville constitue une véritable menace pour l’espace agricole situé dans la couronne périurbaine. D’une superficie de 7900 ha en 2007 (BNETD, 2007, p.42), la ville s’étend aujourd’hui sur une superficie de 29259 ha (INS, 2014). Cette dynamique spatiale de la ville constitue un véritable danger pour la réserve foncière destinée à la pratique de l’activité agricole. De 4100 ha d’espace disponible en zone périurbaine pour les activités agricoles en 1975, aujourd’hui nous sommes à environ 2392 ha (ANADER Bouaké, 2016). Or, une frange de la population s’adonne à l’activité agricole dans la périphérie urbaine pour des raisons économiques et sociales. La gestion du foncier dans cette zone évolue ainsi vers un marchandage des terres, dans un contexte où les propriétaires terriens pensent que la spéculation foncière rapporte bien plus qu’une agriculture périurbaine qui reste en marge de toute politique d’encadrement entreprise par les autorités, (V. K. N’guessan, 2002, p.12). Dès lors, l’étude pose le problème de la menace de l’espace agricole dans la zone périurbaine par l’étalement urbain. De ce problème découle la question de savoir, comment l’étalement urbain peut-il constituer une menace pour l’agriculture périurbaine ? Ainsi, l’objectif de cette étude est de montrer les effets néfastes de l’étalement urbain sur agriculture périurbaine à Bouaké. La carte 1 situe l’espace urbain de Bouaké.

Carte 1 : Localisation de la ville de Bouaké



1. Matériels et méthodes

1.1. Matériels

Les données qui font l'objet de cette étude proviennent de différents services administratifs (mairie, ANADER, service cadastre, direction régionale du ministère de la construction, du logement, de l'assainissement et de l'urbanisme et la sous-préfecture), de documents généraux (articles, thèses, rapports et ouvrages) traitant la même question et d'une étude de terrain. L'exploitation des données reçues a été possible grâce à un traitement statistique et cartographique. La réalisation de la carte thématique a été faite grâce au logiciel Qgis 2.0.1 et le traitement des images aériennes a été possible grâce au logiciel ENVI 4.3. Un traitement manuel des informations, d'ordre qualitatif comme quantitatif obtenues de nos données, s'est préalablement avéré nécessaire. Le dépouillement des données reçues s'est fait sur Microsoft Excel version 2007, ainsi que la réalisation des diagrammes et graphiques. Un GPS (OSMTracker) a servi pour la reconnaissance des classes d'occupation pendant la vérification des points de contrôle.

1.2. Méthodes

Le travail s'appuie sur l'exploitation de plusieurs sources de données telles que: les données statistiques, les documents généraux, les images satellitaires, les entretiens et les enquêtes de terrain. Les données statistiques sont celles des résultats des différents recensements démographiques de la population et de l'habitat effectués en Côte d'Ivoire en 1998 et en 2014. Ces données statistiques permettent d'analyser la structure de la population et de suivre l'évolution des activités économiques. Les images satellitaires 2007 et 2018 prises à travers Google Earth Pro, nous montrent l'étalement rapide du front Nord de la ville. Les photos illustrent les informations obtenues au cours des entretiens et enquêtes de terrains auprès des personnes ressources. Avec les autorités municipales, nous avons tenu connaître le mode de gestion du foncier en milieu urbain et périurbain. Le responsable du service domanial de la mairie et le responsable de la direction régionale du ministère de la construction et de l'urbanisme nous ont instruit sur le processus de lotissement et d'étalement de la ville de Bouaké. Les autorités administratives, au rang duquel le sous-préfet de Bouaké, ont fait l'historique de l'évolution spatiale de la ville de Bouaké et renseigné sur le mode de gestion du foncier urbain. Avec les chefs de villages, nous nous sommes plutôt intéressés au processus de lotissement des espaces agricoles appartenant aux communautés villageoises, sur l'intégration des villages dans l'aire urbaine et les cas de conflits liés au foncier. L'ensemble des données collectées nous a permis de construire les graphiques, les cartes et les tableaux afin de mieux expliquer l'étalement de la ville de Bouaké et ses conséquences sur l'agriculture périurbaine.

Pour la phase de l'enquête de terrain, nous avons procédé à la détermination de l'échantillon des agriculteurs à enquêter. Les données utilisées, sont celles fournies par l'Agence Nationale de Développement Rural (ANADER). Le nombre total d'agriculteurs périurbains s'élève à 1813. Cette base de données constitue la population mère. La formule ci-dessous permet de déterminer la population à enquêter : $N = 4 p (1 - p) a^2$

N. = nombre d'agriculteurs les plus représentatifs recherchés

p = proportion d'agriculteurs supposés avoir les caractères recherchés a = marge d'erreur acceptable (3 % < a < 5 %) Pour p = 90 % et a = 3,46 %

-Application de la formule

$N = 4 \times 90 \% (1 - 90 \%) (3,46 \%)^2 = 301$

N = 301 agriculteurs

Le nombre d'agriculteurs le plus représentatif recherché dans le cadre de notre étude est 301. Cependant, la réalité de l'enquête de terrain amène à procéder à une reconstitution de la taille de l'échantillon afin de pallier aux éventuelles pertes dues aux refus ou rétraction de la part des enquêtés. La méthode de compensation choisie est celle de GUMACHAN, MAROIS et FEVE (2000) cité par KOUASSI, (2012, p. 84) qui consiste à multiplier la taille de l'échantillon par l'inverse des taux de réponse. Pour cette étude nous avons estimé ce taux à 90 %. De ce fait, la taille d'échantillon des agriculteurs corrigée est $N^* = (301) (100 / 90) = 334$.

Proportion d'agriculteurs = $N^*/N =$ Nombre d'agriculteurs représentatifs/Nombre d'agriculteurs total.

Proportion d'agriculteurs = $334/1813 = 0,18$ Proportion d'agriculteurs = 18 %

Nombre d'agriculteurs à enquêter par quartier = Proportion d'agriculteurs x Nombre totaux d'agriculteur par village.

Exemple : DIAHOUNOU : le nombre d'agriculteurs à enquêter = $356 \times 0,18 = 64$.

Tableau 1 : Répartition des agriculteurs enquêtés par espace

Espaces enquêtés	Nombre d'agriculteurs	Proportion	Nombre d'agriculteurs enquêtés
Outtou Klessou	157	0,18	28
Kanhankro	267	0,18	40
Akankro	237	0,18	43
Diahounou	356	0,18	64
Olienou	182	0,18	25
Amanibo	289	0,18	52
Angamblé	140	0,18	33
Kouadio Minankro	185	0,18	33
TOTAL	1813	0,18	318

Source : Nos enquêtes, 2019

2. Résultats

2.1. L'étalement de la ville de Bouaké et l'intégration progressive des espaces périurbains

L'étalement de la ville de Bouaké est marqué par une intégration progressive des villages proches de la ville et leurs fonciers agricoles.

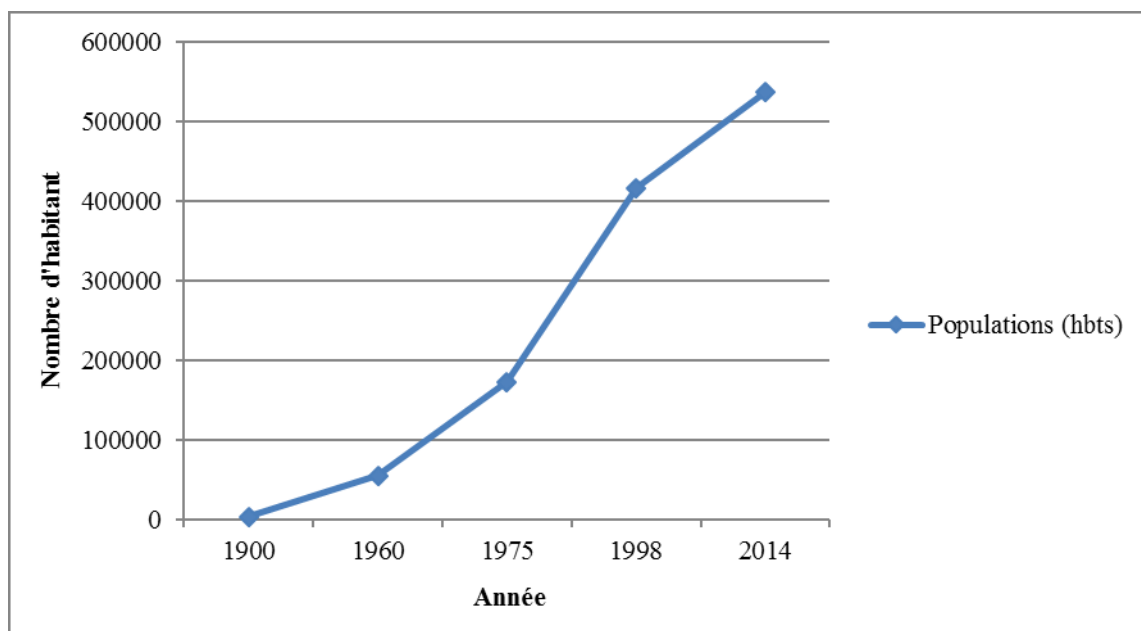
2.1.1. Les facteurs explicatifs de l'étalement de la ville de Bouaké

L'étalement de la ville de Bouaké trouve ses fondements dans la dynamique socio-économique, démographique, de la crise militaro-politique et de la spéculation foncière.

2.1.2. Les caractéristiques sociodémographiques et économiques : facteurs indéniables de la dynamique urbaine

Au lendemain de l'indépendance, la mise en place des infrastructures économiques et administratives ont donné un souffle nouveau à la prospérité de la ville. En effet, grâce à sa situation de « ville-carrefour » et sa position centrale de ville-relais, Bouaké a bénéficié d'une avancée économique et infrastructurelle remarquable après la ville d'Abidjan, L. K. Atta, (1978, p 55). Comme d'ordinaire, le potentiel économique d'une ville n'est confirmé qu'à travers son niveau d'attraction. Toutes ces opportunités ont pour corollaire l'accroissement de la population qui est l'un des principaux facteurs du dynamisme spatial de Bouaké. Cette croissance démographique est illustrée par le graphique 1.

Graphique 1 : Évolution de la population de la ville de Bouaké de 1900 à 2014



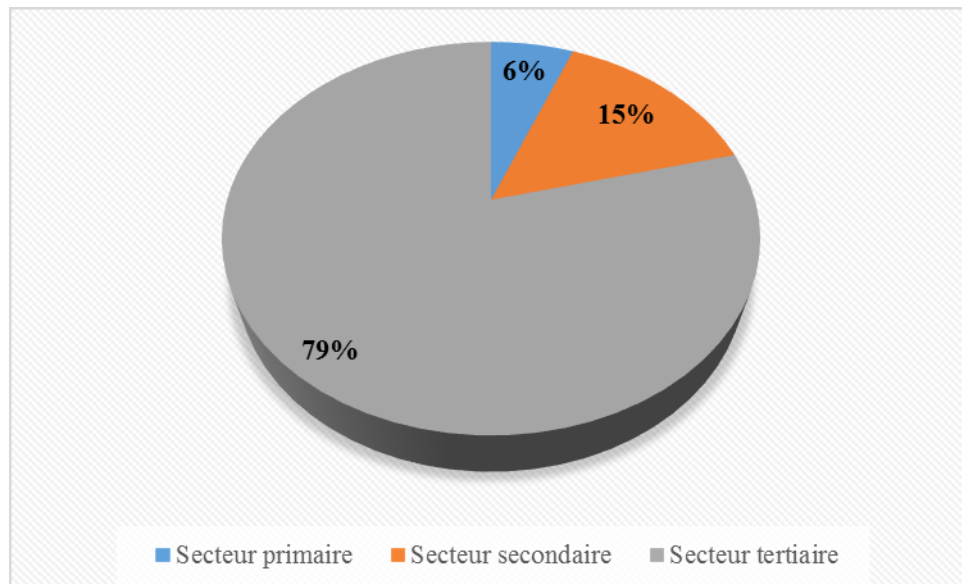
Source : L. K. ATTA, 1978 ; INS, 1998 et 2014

Notons qu'à travers le graphique 1, la ville de Bouaké connaît une évolution démographique avec une première allure allant de 1900 à 1960. Pendant cette période, la ville a connu une croissance lente de sa population à cause du caractère répressif des colons et le manque d'opportunité d'emploi. Dans la seconde allure, 1960 à 2014, la démographie est marquée par une croissance rapide à cause des opportunités d'emploi qu'offre la ville, de la mise en place des infrastructures par l'État et de l'affectation des agents de l'État.

Par ailleurs, cette population est dominée par les peuples venus du Nord de la Côte d'Ivoire et des pays frontaliers (59%) à cause de la situation géographique de la ville qui est favorable à l'activité commerciale. Avec une population composite, les riverains de Bouaké pour la plupart

prennent part activement au développement économique de la ville. Le secteur d'activité dominant est celui du tertiaire, cela est mis en exergue dans le graphique 2.

Graphique 2 : La part des secteurs d'activité dans l'économie de la ville de Bouaké



Source : Chambre de l'industrie et ANADER, 2019

Il ressort du graphique 2 que les trois grands secteurs d'activités sont représentés à Bouaké, ce qui constitue un atout pour la ville. Le secteur primaire (6 %) est influencé par les deux autres secteurs d'activité (secondaire et tertiaire) qui représentent 94 % de l'économie de la ville. Ces deux derniers occupaient en 1998, 70 % de la population active de Bouaké (INS, 1998). Nonobstant, mentionnons que le secteur tertiaire occupe une place prépondérante dans l'économie de Bouaké. Il est celui qui a hissé la ville au rang du second pôle économique du pays. Remarquons aussi que l'ensemble des secteurs d'activités du pays a connu d'énormes difficultés occasionnées par la crise militaro-politique de 2002 à 2011.

2.1.3. La crise militaro-politique de 2002 à 2011 et la spéculation foncière dans la ville de Bouaké

À partir de 2002, la Côte d'Ivoire a traversé une crise militaro-politique ayant un impact sur la gestion foncière des villes assiégées. Bouaké, deuxième ville importante du pays devient l'épicentre de cette crise. Cette situation de crise va créer en général un véritable désordre dans plusieurs domaines particulièrement dans le foncier. Mieux, pendant cette période, les populations originaires du Nord et celles de certains pays de la sous-région vont émigrer à Bouaké. Ces populations, reconnues comme excellentes dans l'activité commerciale, vont s'y installer pour développer leur activité. Elles choisissent Bouaké parce que la ville était sous contrôle des forces rebelles, donc exemptes des contrôles douaniers frontaliers et des taxes étatiques (Ministère de la Construction et du Logement, 2019). Ce qui constituait un énorme profit pour ces commerçants. Ceux-ci profitent de la situation de crise pour s'approprier des lots auprès des autochtones (tableau 2).

Tableau 2: Espaces lotis de 2002 à 2011 à Bouaké

Années	Quartiers
2002	Kennedy Sud, Kottiakoffikro extension, N'dakro (Angankro), Tierekro extension 1
2007	Kamonoukro extension
2009	Tollakouadiokro (Gnamien Akakro), Sarakakro extension 1 et 2, Tollakouadiokro (Maroc)
2010	Assékpli, Diezoukouamékro extension, Konankankro extension, Kanankro, Tollakouadiokro.
2011	N'zuekro, Tierekro, Konankankro, Kouakro, Angamblé et Kennedy (Kpekpléssou)

Source: DRMCLAU, 2019, et nos enquêtes

Ce tableau 2 montre que plusieurs lotissements sont faits pendant la période de crise. En effet, avec l'absence des services administratifs en charge de la gestion urbaine, Bouaké s'est vue livrer au phénomène de lotissement irrégulier avec la complicité des autorités coutumières (Service Technique de la Mairie, 2019). En plus, les populations autochtones de la ville se sont appauvries, avec un taux de 69,4%, selon INS, (2015, p.23) sous l'effet de la crise. Face à cette impuissance économique, les autochtones vont procéder à la vente du foncier pour répondre aux besoins économiques et aux tâches familiales. Cette situation a eu un impact direct sur l'urbanisation de Bouaké. Ainsi, la rareté de réserves foncières dans les quartiers centraux et péri-centraux amène les demandeurs à s'orienter vers les propriétaires coutumiers des quartiers périphériques de Bouaké. Cette forte quête de lots influence naturellement le coût des lopins dans ces quartiers d'accueils. Nous avons pu avoir une synthèse des prix après entretien avec la direction régionale du ministère de tutelle et des différents comités de gestion foncière des communautés villageoises dans les villages périurbains.

Tableau 3: Le coût des lots en zone périurbaine à Bouaké

Quartiers	Prix moyen (FCFA) des lots d'au moins 600 m ² avant 2002	Prix moyen (FCFA) des lots d'au moins 600 m ² de 2002 à 2018
Broukro 2	200.000 à 350.000	500.000 à 1.000.000
Assekro	150.000 à 300.000	500.000 à 800.000
Tierekro	120.000 à 250.000	600.000 à 2.000.000
Konankankro	200.000 à 500.000	500.000 à 1.600.000
Kennedy	ND	700.00 à 2.500.000
Bobo	100.000 à 200.000	350.000 à 800.000
Tollakouadiokro	350.000 à 600.000	500.000 à 1.500.000
Belleville 2	300.000 à 450.000	600.000 à 1.500.000

Source : Comité de gestion foncière et MCLAU, 2018

ND= Non défini

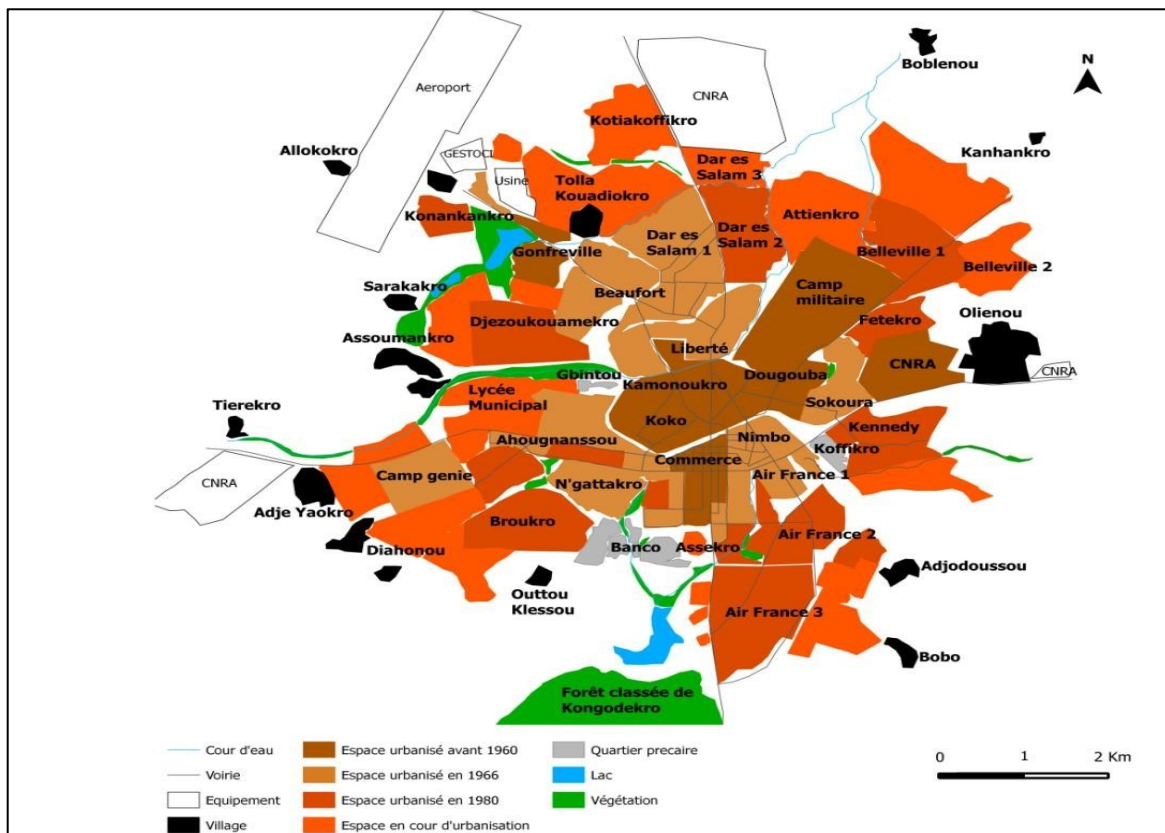
L'analyse du tableau 3 révèle une certaine conformité au niveau du prix des lots dans le milieu périphérique de la ville de Bouaké. Donc avant 2002, les prix des lots étaient d'environ 450.000

francs CFA. Quelques années plus tard, (entre 2002 et 2015) les prix ont doublé pour la majorité, ces prix sont relatifs à la situation géographique. En dépit de ce fait, l'extension de la ville va orchestrer une infusion spatiale entre la ville et sa périphérie.

2.1.4. L'étalement de la ville de Bouaké: une croissance spatiale intégrant les villages périurbains

C'est la dernière phase qui est marquée par l'extension de la zone périurbaine. Une dynamique spatiale croissante s'opère depuis 2000. Cette mutation spatiale a connu une certaine vitesse à partir de 2002. Pendant cette période de crise, la ville étant sous contrôle des forces rebelles se livre à un lotissement exacerbé de certains fronts Ce fait s'illustre à travers la carte 2.

Carte 2: L'étalement de la ville de Bouaké de 1960 à 2014



Source : Urbaplan, 2014 et L. K. ATTA, 1978

Auteur : B. KOUAKOU, 2019

Notamment la dynamique spatiale se fait remarquer sur différents fronts de la ville. Plus particulièrement au Nord-est c'est-à-dire à Belleville en direction d'Attienkro et à Dar es Salam 4 en direction de Fêtékro, au Nord-ouest à Kottia Koffikro et au Sud à partir de la résidence du préfet à Houphouët ville jusqu'au bassin du lac Kan. Cette dynamique est plus accentuée dans la zone nord. Car, pendant la crise, la ville de Bouaké a accueilli une vague de migrants venu des régions du Nord du pays et des pays limitrophes tels que le Burkina Faso et le Mali. Ces peuples ont choisi de s'installer dans la partie nord de la ville à cause de la disponibilité foncière, mais surtout à cause de la prédominance d'une identité ethno-religieuse commune des populations

trouvées sur place. Par conséquent, l'on observe une occupation très rapide de l'espace illustrée par les images satellitaires 1 et 2.

Image 1: Vue aérienne de Tollakouadiokro en 2007



Source : Google Earth, 2019

Image 2 : Vue aérienne de Tollakouadiokro en 2019



Source: Google Earth, 2019

Le phénomène de l'étalement urbain est perceptible à Bouaké, étant donné que, les villages qui étaient autour de la ville avant 1960 sont aujourd'hui pour la plupart intégrés dans l'aire urbaine. Les images 1 et 2 dénotent l'accroissement rapide de l'évolution de l'espace urbain. L'image 2 montre une prise aérienne de 2007, de l'espace aujourd'hui occupé par le quartier Tollakouadiokro. Nous voyons à travers cette image 1, un espace faiblement occupé par les bâtis. Toutefois, l'image 2 montre le même espace en 2016 avec une forte mutation. Sur cet espace, s'est développé un quartier de sorte que l'on puisse constater une occupation totale de l'espace en

bâti. Ce niveau rapide d'extension de l'aire urbaine laisse des effets négatifs sur l'activité agricole pratiquée dans l'espace périurbain.

2.2. Les conséquences de l'étalement urbain sur l'agriculture périurbaine à Bouaké

L'étalement de la ville de Bouaké a des répercussions sur l'activité agricole dans l'espace périurbain et sur les rapports sociaux. Alors, l'agriculture perd son espace au profit de l'extension de la ville.

2.2.1. La transformation des terres agricoles en espace urbain

Les formes d'expansion du tissu urbain se traduisent par la pénétration de la ville (pour des fonctions résidentielles, économiques et sociales) dans l'espace périurbain. Elles résultent d'une extension anarchique de la zone urbaine sur les terres agricoles à la périphérie. Cette pénétration du tissu urbain dans le périmètre périurbain s'observe par l'invasion des surfaces de cultures, l'intégration des villages périphériques, l'essaimage le long des grandes artères et la création de nouveaux foyers d'urbanisation dans les villages proches de la ville.

La perte totale des terres agricoles est le résultat de l'action de plusieurs facteurs dont notamment les lotissements en zone périurbaine, les constructions anarchiques et l'urbanisation. La perte globale est évaluée entre 1958 et 1977 à environ 3861 ha à Bouaké. Par exemple, à partir du tableau 4 l'on constate qu'entre 1998 et 2014, les superficies des villages environnants grignotées par la ville.

Tableau 4: Superficie agricole grignotée par la ville de 1998 à 2014

Nom de quartiers périurbains	Surface du bâti (ha) en 1998	Surface du bâti (ha) en 2014	Espace grignoté (ha) de 1998 à 2014
Kokangbakro	ND	1 700	ND
Amanibo	29	86	57
Angamblé	82	4 268	4186
Kouakro	ND	409	ND
Adje yaokro	ND	106	ND
Allokokro	282	939	657
Bobo	12	127	115
Kennedy	424	3 326	2902
Tolla kouadiokro	222	226	04
Kodiakoffikro	79	3 249	3170
Attienkro	56	115	59
Belleville 2	199	234	35
Kanhankro	368	2 475	2107
Idessa	512	2 830	2318
Outtou klessou	15	294	279
Diahounou	52	1 079	1027
N'dakro	ND	367	367
TOTAL	2332	21 830	17 283

Source : INS, 1998 et 2014

ND= Non défini

La croissance de la ville de Bouaké est marquée par une succession de lotissement qui a constitué son territoire. Par ricochet, les espaces réservés à l'agriculture autour de la ville se sont vus affecter des fonctions extra-agricoles. En intégrant l'espace urbain, cette zone est devenue un quartier à part entière via les opérations de lotissement. En effet, le lotissement est la première forme d'extension de l'espace urbain en Côte d'Ivoire et constitue le point de départ de l'urbanisation des quartiers. L'on peut, au regard de l'évolution spatiale urbaine dire que, cette évolution constitue un obstacle au développement de l'agriculture périurbaines à Bouaké. Car, chaque jour, la ville grignote un peu sur les terres agricoles à travers les lotissements (photo 1).

Photo 1: Un lotissement villageois sur un espace agricole à Angamblé



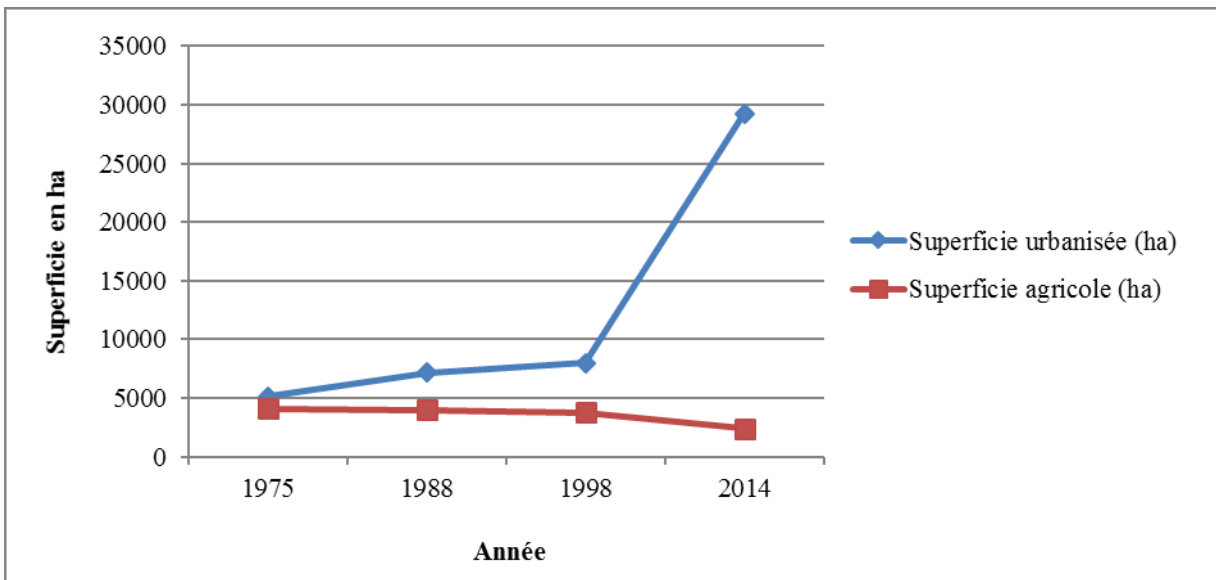
Crédit photo : B. KOUAKOU, avril 2019

Cette photo 1 illustre une opération de morcellement d'un espace agricole à Tierékro. Cet espace est un bas-fond affecté à la culture maraîchère situé sur l'axe Bouaké-Béoumi. Il était exploité par les autochtones et les allochtones résidant à Bouaké.

2.2.2. L'extension urbaine et la perte des terres agricoles

La perte totale des terres agricoles est le résultat de l'action de plusieurs facteurs dont notamment les lotissements (urbanisation) et construction anarchique. La perte globale de terres agricoles entre 1998 et 2014 est évaluée à 4661 ha par an. Et elle est au profit de l'urbanisation. L'extension urbaine se fait essentiellement aux dépens des terres agricoles (Graphique 3).

Graphique 3 : Évolution de l'espace agricole par rapport à la surface urbanisée à Bouaké



Source: L. K. ATTA 1978, INS 2014, ANADER Bouaké, 2017

Ce graphique 3 révèle que l'espace agricole dans la périphérie de Bouaké connaît une évolution décroissante au détriment de la surface urbanisée qui connaît une croissance rapide. En clair, la régression des surfaces agricoles est due à l'extension spatiale de la ville. Ainsi, la ville absorbe elle une part importante des espaces circonférentiels agricoles. De 4100 ha d'espace disponible pour les activités agricoles en 1975, aujourd'hui nous sommes à environ 2392 ha. Cela est dû au lotissement persistant que connaît le territoire urbain.

Le désir d'avoir un domicile pour soi se présente comme l'une des grandes motivations de la quasi-totalité des populations de Bouaké. Alors, cette situation accroît la demande en lots des citadins. En d'autres mots, l'espace agricole situé dans la périphérie urbaine subit l'influence de ce fait à cause de la potentialité foncière qu'il regorge. La forte demande de lots pour construire, conduit les propriétaires terriens à engager des lotissements pour satisfaire la sollicitation. Cette urbanisation galopante aura des inconvénients sur la main-d'œuvre agricole.

2.2.3. Un faible revenu des agriculteurs périurbains de Bouaké

Dans un pays où la production agricole dépend fortement de l'étendue des parcelles, la réduction des surfaces agricoles influencent le revenu saisonnier des exploitants. Pendant l'enquête de terrain, 78% des agriculteurs exerçant dans la couronne périphérique ont fait mention d'une baisse de leur revenu. Cette catégorie d'exploitants qui relève la chute de revenu est à 86% ceux qui pratiquent le maraîcher. Le tableau 5 permet de mettre en exergue

Tableau 5 : Revenu journalier par exploitant

Espaces enquêtés	0 à 335f CFA		335f CFA à 737f CFA		737f CFA à 2000f CFA		Plus de 2000f CFA		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Outtou Klessou	05	17,9	13	46,4	08	28,6	02	07,1	28	100
Kanhankro	06	15,0	17	42,5	09	22,5	08	20,0	40	100
Akanzakro	00	00,0	21	48,8	14	32,6	08	18,6	43	100
Diahounou	16	25,0	32	50,0	13	20,3	03	04,7	64	100
Olienou	08	32,0	14	56,0	03	12,0	00	00,0	25	100
Amanibo	17	32,7	24	46,1	08	15,4	03	05,8	52	100
Angamblé	05	15,1	18	54,5	09	27,3	01	03,0	33	100
Kouadio Minankro	07	21,2	22	66,7	04	12,1	00	00,0	33	100
Total	64	20,1	161	50,6	68	21,4	25	07,9	318	100

Source : Nos enquêtes, 2019

Eff.= Effectif

%= Proportion

Au regard du tableau 5, 20,1% des agriculteurs périurbains sont extrêmement pauvres. Leur revenu journalier est compris entre 0 et 335f CFA. Par ailleurs, plus de la moitié des exploitants c'est-à-dire 50,6% sont pauvres. Par contre, 29,3% sont non pauvres. Parmi cette dernière catégorie, 21,4% atteignent le SMIG et seulement 07,9% d'entre eux ont un niveau de revenu élevé. Alors 86% des pauvres révèlent que leur situation sociale actuelle est le résultat direct d'une indisponibilité foncière. Pour eux, ce manque de terre cultivable dans la couronne périphérique est la base de leur état de pauvreté.

2.2.4. L'effet de la proximité urbaine sur l'accès à la main-d'œuvre agricole

Du fait de la proximité urbaine, les jeunes pouvant servir de mains d'œuvres agricoles s'offrent d'autres opportunités d'emploi (commerce, transport et d'ouvriers industriels), car pour eux, l'activité agricole garde un caractère saisonnier et qu'elle ne peut assurer un emploi permanent contrairement aux activités procurées par la ville. À cela s'ajoutent, les préjugés que les différentes catégories sociales et notamment les jeunes font sur l'emploi agricole.

2.2.5 Une insécurité foncière parfois soldée par des déguerpissent d'exploitants agricoles

Les périmètres agricoles sont exploités selon trois modes de faire-valoir, modes par lesquels les exploitants gèrent leurs parcelles en tant que « propriétaires » (par voie coutumière) ou en bénéficiant d'un simple prêt ou d'une location. Selon nos enquêtes, les parcelles faisant l'objet du faire-valoir direct (propriétaire) ne représentent que 12%, voire le 1/10ème de l'espace total exploité. L'attrait du droit d'usage des terres expliquerait cet état de fait. Cependant, l'exploitation des espaces basée sur le principe de prêt assortie d'une récompense est très répandue. L'exploitant apporte le capital et le travail, mais bénéficie intégralement du produit de l'exploitation. La redevance foncière à titre de reconnaissance est déterminée par l'exploitant. Elle varie selon la taille de la parcelle. Le prêt des terres constitue un faire-valoir indirect. Ici, le « propriétaire légal » n'est pas l'exploitant de la parcelle. Le propriétaire n'est nullement intéressé par le produit de

l'exploitation, dans la mesure où il ne reçoit aucune redevance à titre de loyer. Les lopins sont ainsi concédés sur la base des relations sociales et des alliances diverses.

Ces différentes voies d'accès et l'absence de législation spécifique signent d'emblée la précarité de l'espace agricole en zone périurbaine de Bouaké. Cette insécurité se traduit concrètement en instances de déguerpissement (d'évacuation) que sous-tendent des menaces permanentes. Elle influence dans une large mesure la durée d'occupation agricole des parcelles ainsi que leur mobilité et leur instabilité. Suivant les statuts et la durée d'occupation des parcelles et des modes de faire-valoir dont elles font l'objet, l'expulsion est souvent plus ou moins brutale.

De plus, pour les espaces relevant du domaine coutumier, le phénomène d'abandon des parcelles est plus lent eu égard au réflexe de respect qu'observent les autorités politiques et administratives vis-à-vis de l'entité traditionnelle ou coutumière. Les espaces prêtés ou loués sont essentiellement des domaines souvent déjà immatriculés (loti), appartenant à l'État ou à des particuliers. Le déguerpissement à ce niveau est généralement plus brutal compte tenu de la réaffectation de ces espaces à des fins d'immobilisations résidentielles, administratives ou industrielles. Les exploitants menacés (ou renvoyés) se rabattront alors sur les espaces difficilement constructibles, riverains pour la plupart. Là encore, ils se heurteront à une difficile cohabitation avec d'autres opérateurs économiques du secteur informel. L'accès au sol en milieu périurbain est souvent source de conflits entre les producteurs.

2.2.6 La pression foncière, une gangrène pour les agriculteurs périurbains

Le problème principal de l'étalement urbain face à l'agriculture est bien entendu le biaisement des terres agricoles de leur vocation. Ce changement de classification foncière agricole en zone urbaine est très peu maîtrisé par les autorités rurales et urbaines, ce qui permet l'utilisation de nombreuses parcelles de terre agricole à d'autres usages non agricoles (usage urbain).

Les terres les plus concernées par l'urbanisation sont surtout celles qui sont situées en zone périphérique où il n'y a plus de procédure autoritaire d'expropriation sur les terres agricoles. Celles-ci sont plutôt soumises à une forte spéculation foncière qui propose des prix alléchants (attirants) pour les propriétaires des terres agricoles situées dans la zone de constructibilité probable, surtout à proximité des axes routiers et d'autres espaces favorables à la construction. Il en résulte que l'extension de la ville et la nécessité de répondre aux besoins nouveaux pour la construction de logements fait que l'on assiste à une exacerbation de la pression sur le foncier périurbain et de la concurrence sur son usage entre différents acteurs.

2.2.7 Les conflits liés au foncier: Un fait récurrent dans la zone périurbaine de Bouaké

Les confrontations qui opposent les particuliers et les gestionnaires du foncier des villages en général et ceux des familles en particulier à Bouaké. « Elles sont alimentées par les tensions sociales, familiales et économiques liées à l'évolution même de la ville » M. G. Ngaressem, M. I. Adoum, T. Mando, (2012, p. 81). Les tensions foncières se manifestent sous des formes multiples et complexes. Les contestations les plus rencontrées concernent les particuliers. Cette situation est mise en relief par le tableau 6.

Tableau 6: Les types de conflits fonciers dans le périurbain de Bouaké

Acteurs protagonistes	Types de litiges
Entre communauté villageoise et agriculteurs périurbains	-Espaces agricoles revendiqués par plusieurs acteurs, -Reprise de terrains de culture prêtés ou loués, -Problèmes de voisinage, -Problèmes d'héritage.
Entre communauté villageoise et autorités administratives	-constructions illicites (dans les bas-fonds), -reprise d'espaces non mis en valeur, -revendication de droits de propriété, -contestations d'usage sur les réserves foncières.

Source : Nos enquêtes, 2019

Le tableau 4 montre que les litiges fonciers portent surtout sur des terrains destinés à l'habitation et à l'agriculture. Les particuliers ont également des démêlés avec les autorités communales. Les droits à discuter sont principalement liés au besoin de terre pour l'activité agricole. Cette situation est très récurrente. La gestion communale n'est pas épargnée par ces contestations.

3. Discussion

Nos résultats révèlent que la ville de Bouaké connaît un véritable étalement de son espace grâce à sa croissance démographique, son dynamisme économique et à sa situation géographique. Aussi cette extension incontrôlée s'est-elle accélérée pendant la crise militaro-politique qu'à traverser le pays dont la ville fut l'épicentre. Les résultats de J. Champaud (1992, p. 6) vont dans le même sens que les nôtres. Alors, il soutient que la ville de Papeete s'est rapidement développée du point de vue spatial à cause de l'accroissement naturel de la population. Il souligne que l'étalement de la ville de Polynésie s'est accéléré grâce au phénomène de migration, à l'affectation de certaines infrastructures aéroportuaires et au développement du port. Tout de même V. K. N'guessan (2002, p. 3) révèle que le lotissement progressif de la ville de Bouaké a contribué largement à l'accroissement rapide de la ville. Du cours, ce processus a intégré les villages dans la superficie urbaine. Au-delà de notre point de vu l'UNFPA (2006, p.72), mentionne qu'en Côte d'Ivoire les facteurs prépondérants qui ont occasionné une urbanisation accélérée, sont la politique d'aménagement régional initié par les autorités après l'indépendance. Celle-ci était basée sur de grands projets de développement régional tels l'AVB (Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama) pour le développement du centre, l'ARSO (Autorité pour l'Aménagement du Sud-Ouest) basée sur l'aménagement urbain et portuaire dans la région du Sud-ouest. En plus la politique d'aménagement urbain prônée par l'État ivoirien, avec la création des sociétés immobilières telles que la SICOGI et la SOGEFIHA. (M. Elloumi, 2011, p. 163) partage la même opinion que l'UNFPA, en soutenant que la dynamique spatiale des villes de Tunisie est le résultat d'une politique d'urbanisation encouragée par les autorités politiques. Et le taux élevé de l'exode rural qu'a connu le pays pendant les années 1960. Au-delà des avis précédents, il ressort du rapport de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne(CASM) produit par P. Cuypers, (2011, p. 5) que l'extension de l'aire urbaine est due aux besoins croissants des populations à la recherche de sécurité, de confort et des loisirs nécessitant de nouvelles infrastructures.

Cependant, à travers cette étude nous avons révélé que l'étalement de la ville de Bouaké constitue une contrainte pour le bon fonctionnement de l'agriculture périurbaine. Cette extension incontrôlée de la ville contribue à l'amenuisement des terres agricoles et à la fréquence de conflit entre différents usagers de la terre en zone périurbaine. En dénonçant les effets négatifs de l'étalement urbain, (V. K. N'guessan 2002, p. 7) affirme que l'évolution spatiale de la ville constitue une contrainte pour le fonctionnement de l'activité agricole dans la périphérie de Bouaké. Pour lui, la progression de la ville ne permet pas aux exploitants d'avoir des visions à long terme. En ce sens, il souligne que les champs sont rattrapés par la ville. Pour C. Marois (2007, p. 57), l'extension de l'espace urbain de façon discontinue impacte plusieurs autres secteurs; au plan environnemental, elle occasionne la perte de l'espace agricole, la diminution et la dégradation de l'habitat naturel (la pression sur la biodiversité), et l'augmentation de la pollution de l'air. Au plan énergétique à travers l'augmentation du trafic automobile et des distances de déplacement entre les lieux de résidence et de travail. Et tous ces aspects augmentent en quelque sorte la consommation de l'essence. Au plan politique, cela va influencer les dépenses au niveau du financement de la construction des infrastructures. Cependant, Wendell (2006), cité par C. Marois (2007, p. 56), pour lui l'extension de la ville accroît la mobilité des citoyens et il signifie que cette progression vise à étendre le réseau routier et à développer le transport en commun.

Conclusion

En définitive, nous retenons que l'urbanisation de la ville de Bouaké est le résultat de plusieurs facteurs qui sont d'ordre démographique, socio-économique et géographique. Cependant, l'étalement de la ville de Bouaké menace l'agriculture périurbaine sous plusieurs angles, notamment la colonisation des terres agricoles par le lotissement et les bâtis, ce qui provoque la diminution des espaces agricoles. En plus, elle est exposée à certaines difficultés comme les litiges liés à l'accès au foncier et le manque de main-d'œuvre à cause de sa proximité avec l'espace urbain. Cependant, la régression des espaces agricoles au profit de la ville doit aussitôt interpellier les autorités afin de trouver une stratégie durable favorisant l'insertion de l'agriculture dans le fonctionnement urbain. Car cette activité marginalisée dans le faisceau urbain contribue au ravitaillement des marchés de la ville de Bouaké.

Référence bibliographique

ATTA Koffi Lazare, 1978, *Dynamique de l'occupation de l'espace urbain et périurbain de Bouaké (Côte d'Ivoire)*, thèse, ORSTOM, Paris, pp31-234

BOHOUSSOU André Olivier, 2008, *Gestion foncière et discipline urbanistique en Côte d'Ivoire : apports et limites du permis de construire*, mémoire de maîtrise, Université de Cocody, Abidjan, pp15-39

CHAMPAUD Jacques, (Ed), 1992, *Croissance urbaine et dépendance économique en Polynésie française*, ORSTOM, Paris, pp5-10

CUYPERS Pierre, 2011, *Concilier développement urbain et préservation de l'espace agricole, un enjeu pour la Seine-et-Marne*, CASM, 51p

ELLOUMI Mohamed, 2011, *Agriculture périurbaine et nouvelle fonction du foncier rural en Tunisie*, In : Régulation foncière et protection des terres agricoles en méditerranée, CIHEAM, Tunis, pp 159-169

Institut National de la Statistique (INS), 2014, *Résultats globaux du Recensement General de la population et de l'habitat*, INS, Côte d'Ivoire, Abidjan, 26p.

Institut National de la Statistique (INS), 2015, *Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire*, INS, Côte d'Ivoire, Abidjan, 91p

KOUAKOU Bah, 2016, *L'étalement urbain et la menace de l'agriculture périurbaine à Bouaké*, Mémoire de Master, Université Alassane Ouattara, Géographie, Bouaké, p.199

KOUASSI Konan. 2012, insalubrité, gestion des déchets ménagers et risque sanitaire infant-juvénile à Adjamé, thèse de doctorat unique en Géographie (environnement et santé), Université de Cocody-Abidjan, UFR Sciences de l'Homme et de la Société, Institut de Géographie Tropicale, Côte d'Ivoire, p. 81 - 89

MAROIS Claude., 2007, *Dynamiques agricoles dans les territoires périurbains à Montréal: Situation présente et future*, Montréal, Université de Montréal, 106p

MILTON Santos. (Ed), 1971, *Les villes du tiers monde*, Paris, M-TH. GENIN, pp8-54

N'GUESSAN Kouassi Valentin, 2003, *Contact ville-campagne : les activités agricoles périurbaine à Bouaké*, mémoire de maitrise, Université de Cocody, pp5-24

NGARESSEM Goltob Mbaye, ADOUM Idriss Mahadir, MANDO Tala, 2012, « La dynamique d'extension spatiale de N'djamena, une menace pour l'agriculture périurbaine », Revue scientifique du Tchad, CNAR, Volume 11, N°1, P14

UNFPA, 2006, *Population et développement : défis et perspectives pour la Côte d'Ivoire*, UNFPA, Abidjan, pp71-79

ESQUISSE D'UNE CARTOGRAPHIE DES ZONES À RISQUES CLIMATIQUES POUR LA PRODUCTION VIVRIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE TOUMODI (CÔTE D'IVOIRE)

Djibril NOUFE ¹, Zamblé Armand TRA BI ², Kouakou Hermann Michel KANGA², Bah Quentin KONAN²

1- Département de Géosciences et Environnement, Université Nangui Abrogoua, dnoufe@hotmail.com

2- Département de Géographie, Université Alassane Ouattara

Résumé

L'agriculture vivrière traditionnelle est très vulnérable aux variations climatiques. L'anticipation des risques climatiques de production constitue un enjeu pour la population paysanne et les pouvoirs publics. Le département de Toumodi est localisé en zone de contact forêt-savane, avec un climat subéquatorial atténué. La présente étude a pour objectif d'y cartographier les zones à risques climatiques pour la production vivrière. Pour ce faire, des séries climatiques (pluviométrie et température) de la période de 1975 à 2017 de la station synoptique de Yamoussoukro ont fait l'objet d'analyses statistiques et d'enquête de terrain. La méthodologie de l'étude a consisté dans un premier temps à analyser la variation temporelle de la pluviométrie et du bilan climatique à travers l'indice de Nicholson, le test de Pettitt et le coefficient pluviométrique mensuel. Dans un deuxième temps, une classification du département en deux éléments topographiques a été faite (les bas-fonds ou fond de vallée d'une part et les interfluves d'autre part). Les extrêmes climatiques ont alors été analysés et enquêtés suivant ces deux éléments topographiques. Les principaux résultats obtenus ont montré que les paramètres climatiques (pluviométrie et température) connaissent une évolution à la hausse marquée par d'importantes variations. Les saisons culturales sont fréquemment soumises à des risques d'inondation et de sécheresse. La cartographie de ces risques indique que l'espace savanicole du département, aire de prédilection des cultures vivrières, est la plus affectée par les extrêmes climatiques.

Mots-clés : Risques climatique, statistique, saison culturale, production vivrière, Toumodi (Côte d'Ivoire)

Abstract

Traditional food agriculture is exposed to a high level of climate vulnerability. Knowledge of the climatic threats involved in food production in climatic instability zones is an issue for the peasant population and the public authorities. The Toumodi department is located in the forest-savanna contact zone, with an attenuated subequatorial climate. The purpose of this study is to map climatic hazard zones for food production. To do this, the climatic series (rainfall and temperature) of the period 1975 to 2017 of the Yamoussoukro synoptic station were the subject of statistical analysis and field investigation. The study methodology consisted in a first step in

analyzing the temporal variation of the pluviometry and the climate balance through the Nicholson index, the Pettitt test and the monthly pluviometric coefficient. In a second step, a classification of the department into two topographical elements was made (the shallows or valley bottom on the one hand and the interfluves on the other). The climatic extremes were then analyzed and investigated according to these two topographical elements. The main results obtained have shown that climatic parameters (rainfall and temperature) are experiencing an upward trend marked by important variations. Cropping seasons are frequently subject to flood and drought risks. The mapping of these risks indicates that the savannah area of the department, the preferred area for food crops, is the most affected by climatic extremes.

Keywords: climatic risks, statistics, cropping season, food production, Toumodi (Côte d'Ivoire)

Introduction

La Côte d'Ivoire se subdivise en deux principales zones de végétation que sont les écosystèmes guinéens (forestiers) au Sud et les écosystèmes soudanais (savanicoles) au Centre et au Nord. La zone de contact entre ces deux biomes est constituée d'une mosaïque forêt-savane (J-L. Guillaumet et E. Adjanohoun, 1971, p. 221). Pays à économie basée sur l'agriculture, la Côte d'Ivoire va mettre largement à profit ses deux atouts paysagers naturels. La politique agricole du pays, depuis l'indépendance, a mis l'accent sur les cultures d'exportation selon les atouts climatiques naturels de chaque écosystème. En plus de l'importance accordée aux cultures d'exportation, les systèmes de culture ont intégré aisément les cultures vivrières dans l'optique d'une autosuffisance alimentaire. Les plus grandes zones de production vivrière sont alors les écosystèmes soudanais et soudano-guinéens (P. Janin, 2001, p. 233 ; H. Ducroquet et *al.*, 2017, p. 37). Ces régions connaissent depuis longtemps une autosuffisance alimentaire (P. Dugué, 2001, p. 2). Toutefois aujourd'hui, le volume global satisfaisant des disponibilités vivrières masque les inégalités d'exposition à l'insécurité alimentaire (P. Janin, 2001, p. 234). Cette insécurité alimentaire est liée en partie à une agriculture essentiellement pluviale, à la disponibilité des terres et au mode de conduite des exploitations (Y. T. Brou et *al.*, 2005, p. 537 ; Y. T. Brou et Chaleard J-L, 2007, p. 69,). L'agriculture vivrière ivoirienne est en effet très vulnérable car elle est basée sur des techniques d'exploitation extensive, archaïque et largement tributaire des variations climatiques saisonnières. L'aléa climatique le plus fréquent est la sécheresse agricole. Dans le secteur mésophile (Centre du pays), et soudanais, les baisses de quantité de précipitation annuelle depuis la décennie 1970 sont comprises entre 14 et 30%.

Les études climatiques en Côte d'Ivoire ne considèrent pas la zone de transition forêt-savane comme une entité géographique distincte mais plutôt comme une frontière statique entre le climat subéquatorial au Sud et le climat tropical humide au Nord. Alors qu'aujourd'hui, le régime pluviométrique de la zone de transition forêt-savane qui était bimodal tend à s'exprimer de plus en plus par des caractères monomodaux où les extrêmes climatiques sont récurrents (Y. T. Brou, 2005, p. 66 ; D. Noufé, 2011, p. 71, F. Ruf, 2018, p. 291). Il se pose ainsi le problème de l'accentuation des risques climatiques extrêmes (sécheresses et inondations) dans la zone de contact forêt-savane. La présente étude vise ainsi à cartographier les risques climatiques encourus par les paysans dans un espace échantillon de la zone de contact forêt-savane : le département de Toumodi. Comment se manifestent alors ces risques climatiques (sécheresses et inondations) dans la production vivrière de ce département ? Cette question centrale amène trois questions subsidiaires :

- Quelle est l'évolution des paramètres climatiques dans le département de Toumodi ?
- Quelles sont les fréquences des extrêmes climatiques dans le département de Toumodi ?

- Quelle est la carte des risques des extrêmes climatiques sur la production vivrière dans le département de Toumodi ?

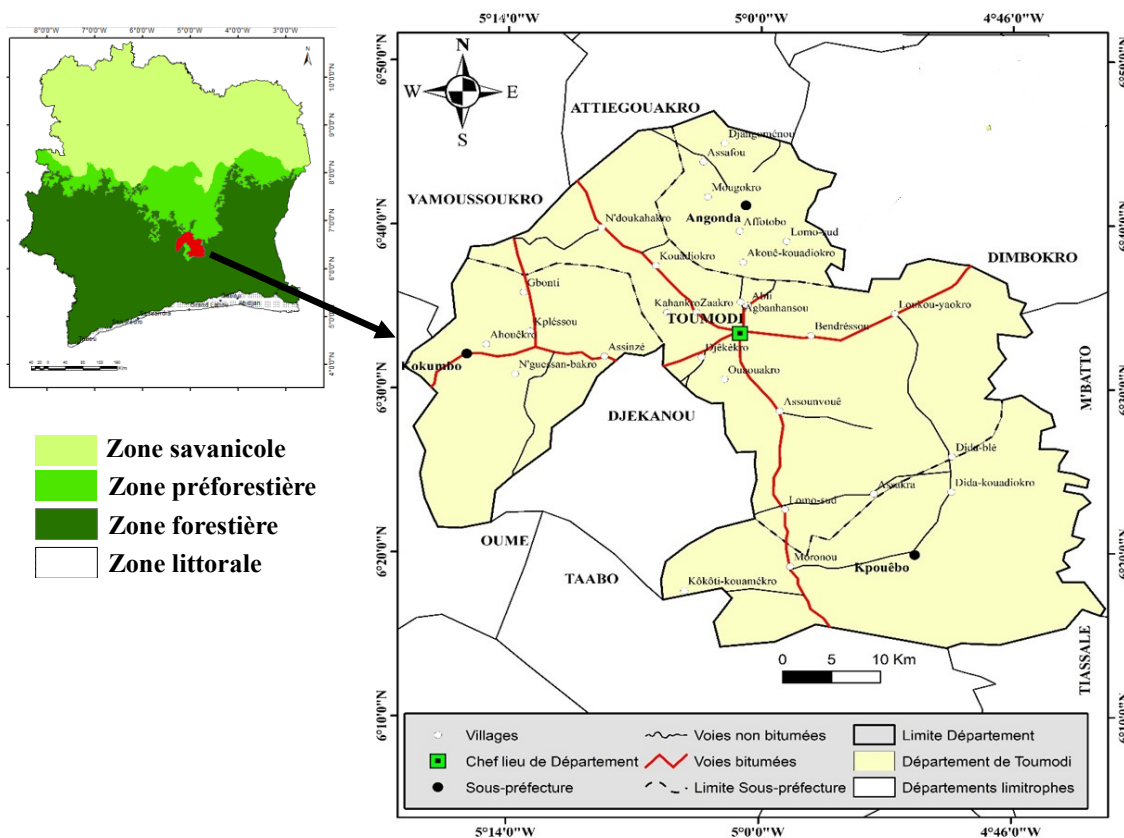
Données et méthodes

Présentation du cadre d'étude

Le cadre d'étude est le département de Toumodi. Il se situe aux coordonnées 6°55' Nord et 5°03' Ouest. Il regroupe les Sous-préfectures de Toumodi, de Kokumbo, d'Angonda et de Kpouébo sur une aire d'environ 2837 km² (carte 1). Le Département de Toumodi appartient à la zone agro-écologique de contact forêt-savane du « V » *Baoulé*. Ainsi, au niveau phytogéographique, le département est essentiellement dominé par deux types de végétations : la forêt semi-décidue et les savanes. Les savanes occupent deux tiers du territoire contre un tiers pour la forêt. Les espaces forestiers sont localisés au Sud et à l'Ouest du département.

La répartition de ces zones biogéographiques est étroitement liée au substrat. Le département de Toumodi est dominé par un relief de plateau dont la partie culminante formée de colline est appelée la chaîne *Baoulé*. Le V Baoulé est un bas-plateau granitique pris en écharpe par un alignement de roches volcaniques et de schistes quartzitiques qui constituent les reliefs dominants de la région. Ce relief de colline a une hauteur moyenne de 500 m. Les formations forestières sont présentes, d'une part le long des talwegs, sous forme de forêts ripicoles ou de forêts galeries approvisionnées en eau par des nappes phréatiques plus ou moins pérennes, d'autre part en enclaves localisées sur les affleurements schisteux ou volcaniques du Birrimien. (C. Blanc-Pamard, P. Peltre, 1984, p. 60 ; J. M. Avenard et *al.*, 1974 p. 10). Au niveau climatique, les hauteurs pluviométriques dans le département de Toumodi varient entre 1000 et 1200 mm par an. C'est un climat subéquatorial de transition dont le régime climatique est bimodal (deux saisons sèches et deux saison de pluie) (Y. T. Brou, 1985, p. 51).

Carte 1 : Localisation du Département de Toumodi



Source : CCT/BNEDT 2015 / SPOT-VEGETATION 20017

La caractéristique biogéographique du département de Toumodi entre forêt et savane a abouti au développement de deux principales zones de productions agricoles : les cultures d'exportation (principalement le café et le cacao) en zone forestière et les cultures vivrières à la fois en zone forestière et savanicole.

1.1. Données de l'étude

Cette étude se base sur l'analyse des paramètres climatiques (précipitation, température et évapotranspiration), topographiques, des observations directes et une enquête de terrain.

L'enquête repose sur la méthode de choix raisonné et la technique boule de neige. Ainsi seize localités ont été retenues. Ce sont sept villages dans la zone forestière, dont trois et quatre villages respectivement dans les Sous-préfectures de Kpouêbo (sud) et de Kokumbo (Ouest). Dans la partie savanicole, ce sont neuf localités à raison de cinq sites dans la Sous-préfecture d'Angonda (Nord) et quatre dans celle de Toumodi (centre). Cette distribution tient compte de l'accessibilité de ces localités. Selon la formule utilisée, l'échantillon total des paysans investigués est de 221 personnes.

Les données climatologiques utilisées proviennent de la station de Yamoussoukro et sont au pas de temps mensuel. Elles ont été corrigées et fournies par la Société de Développement et d'Exploitation Aéroportuaire et Maritime (SODEXAM/ Yamoussoukro). La chronique des précipitations en millimètre (mm) va de 1975 à 2017, soit 42 ans. Celles des températures et d'ETP (Evapotranspiration Potentielle) couvrent une période de 37 ans (données non disponibles avant 1980).

Une image de Modèle Numérique de Terrain ASTER (Advanced Space borne Thermal Emission and Reflection Radiometer) du Département de Toumodi a été utilisée pour extraire des caractéristiques topographiques.

1.2. Méthodes d'analyse

L'étude climatologique consiste en une analyse temporelle de la variation de la pluviométrie et du bilan climatique. L'analyse de la variation pluviométrique est ainsi faite au niveau interannuel à travers l'indice de Nicholson et le test d'homogénéité de Pettitt. Quant à l'analyse intra-annuelle, elle est réalisée à travers le calcul de coefficients mensuels pour chaque série de mois dans le but de déterminer les extrêmes pluviométriques.

Le test de Pettitt a pour objectif de déterminer la présence de ruptures dans une série chronologique étudiée. Ce test a été utilisé pour sa robustesse prouvée. Il consiste à découper la série principale de N éléments en deux sous séries à chaque instant t compris entre 1 et $N-1$. La série principale présente une rupture à l'instant t si les deux sous-séries ont des distributions différentes (A.N. Pettitt, 1979, p. 127).

L'indice pluviométrique de Nicholson (T. D. Soro et *al.*, 2011, p. 7) permet de déterminer les années humides et les années sèches dans la série pluviométrique de 1975 à 2017. La formule est :

$$I_i = (X_i - X)/\sigma, \quad (1)$$

où I_i = indice pluviométrique ; X_i = cumul de l'année i étudiée ; X = moyenne de la pluviométrie sur la période de référence, σ = valeur de l'écart-type de la variable sur la même période de référence.

Pour mesurer l'intensité de la sécheresse, les valeurs des indices calculés (SPI : Standardized Precipitation Index) et leur interprétation sont classées dans le tableau 1 comme proposé par T. B. MC KEE *et al.* (1993, p. 2).

Tableau 1 : Sévérité du SPI

SPI	Catégorie de sécheresse
2,0 et plus	Extrêmement humide
1,50 à 1,99	Très Humide
1,0 à 1,49	Humide
-0,99 à 0,99	Normal
-1,00 à -1,49	Modérément sec
-1,50 à -1,99	Sévèrement sec
-2 et moins	Extrêmement sec

Source : Mc Kee *et al.* 1993

La détermination des extrêmes pluviométriques mensuels s'est faite par la comparaison du cumul pluviométrique d'un mois (Cm_i) par rapport à la moyenne annuelle des cumuls pluviométriques pour ce mois donné (MCm_i). Le but est de déterminer des probabilités d'inondations en se basant sur les extrêmes des pluviométries moyennes mensuelles de la saison humide. Pour cela, des scores sont affectés aux résultats afin de catégoriser la probabilité de ces inondations. Ainsi :

- si $Cm_i \geq 2 MCm_i$: la probabilité d'inondation est très forte ($2 - \infty$)
- si $Cm_i \geq 1,75 MCm_i$: la probabilité d'inondation est forte ($1,75 - 2$)
- si $Cm_i \geq 1,25 MCm_i$: la probabilité d'inondation est faible à modérée ($1,25 - 1,75$)
- si $Cm_i \geq 1 MCm_i$: la probabilité d'inondation est faible ($1 - 1,25$)

Cette dernière analyse est renforcée d'une part par la détermination des bas-fonds à partir du Modèle Numérique de Terrain. Ces bas-fonds sont des espaces d'inondation en cas d'excès de précipitation pendant la période de la saison culturale. D'autre part, les espaces d'interfluve sont plus exposés à des sécheresses sévères pendant la saison sèche. L'analyse des sécheresses se base sur le bilan climatique mensuel (B. Monteny, 1987, p. 37). La formule s'établit comme suit :

$$BC = P - ETP \quad (2)$$

où

$BC = \text{Bilan Climatique}$; $P = \text{Précipitation}$; $ETP = \text{EvapoTranspiration Potentielle}$

Si le bilan climatique est supérieur à 0 cela équivaut à un mois humide. Dans le cas contraire, le mois est considéré sec. Une variante de ce bilan climatique est établit par P. Franquin (1981, p. 131) pour déterminer les saisons culturales. Ainsi :

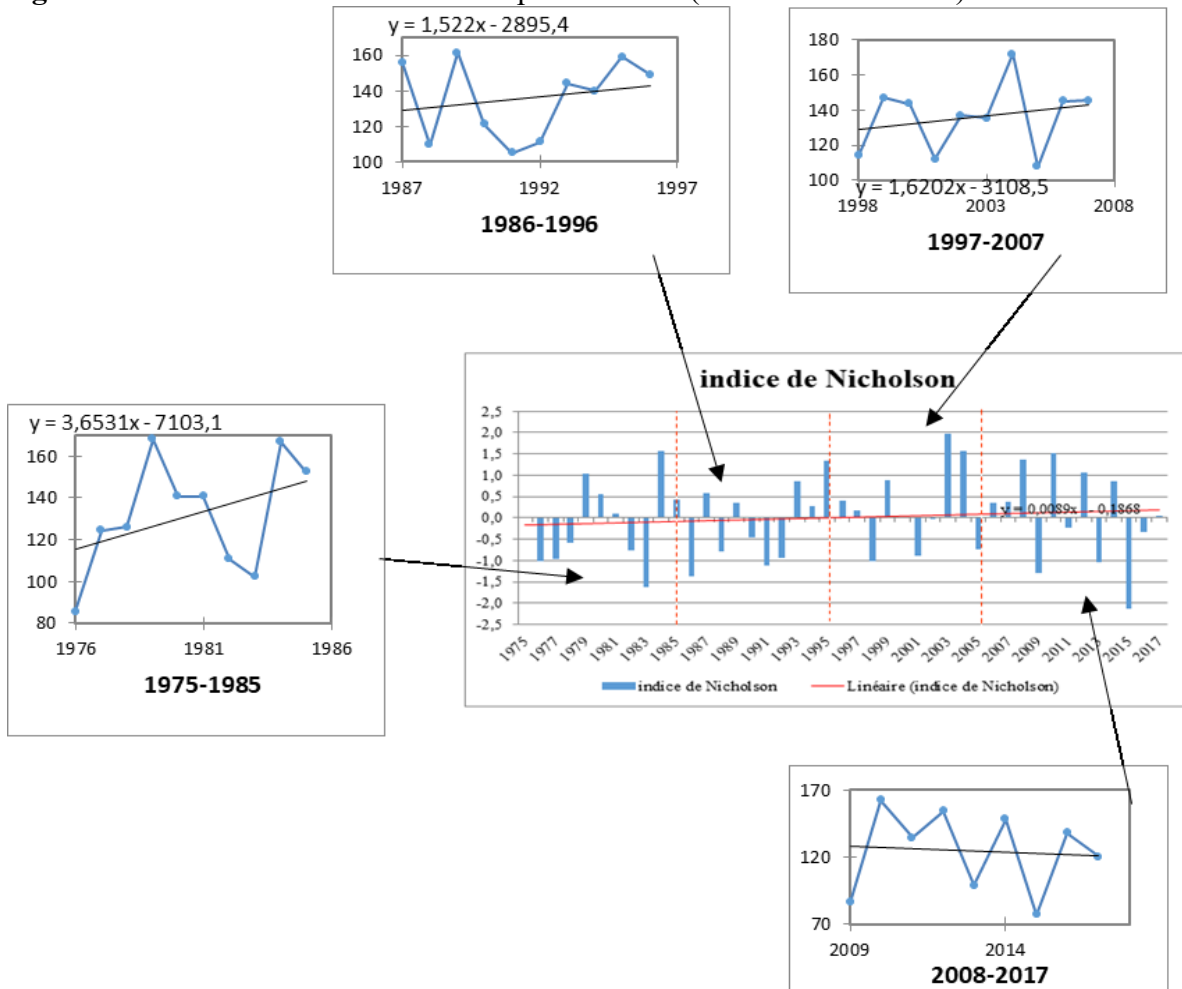
- la période du début des semis est défini par $P > ETP/2$;
- la période $P < ETP/2$ est considéré comme une période de semi en sec ;
- la période $P > ETP$ est la phase au cours de laquelle les besoins hydriques des plantes sont pleinement satisfaits. C'est la période de végétation.

2. Résultats et discussion

2.1. Une dégradation des conditions climatiques dans le département de Toumodi

Pour un niveau de confiance de 90%, le test de Pettitt indique l'inexistence de changement important dans la série pluviométrique annuelle de 1975 à 2017. D'ailleurs l'analyse de l'évolution interannuelle, à travers l'indice de Nicholson, indique des variations importantes dont la tendance générale est une hausse de la pluviosité de 1975-2017 (figure 1). L'observation détaillée de la courbe d'évolution par décennie permet toutefois de mettre en relief quatre séquences qui traduisent une diminution subtile de la pluviométrie annuelle masquée par l'évolution d'ensemble.

Figure 1 : Variation interannuelle de la pluviométrie (indice de Nicholson)



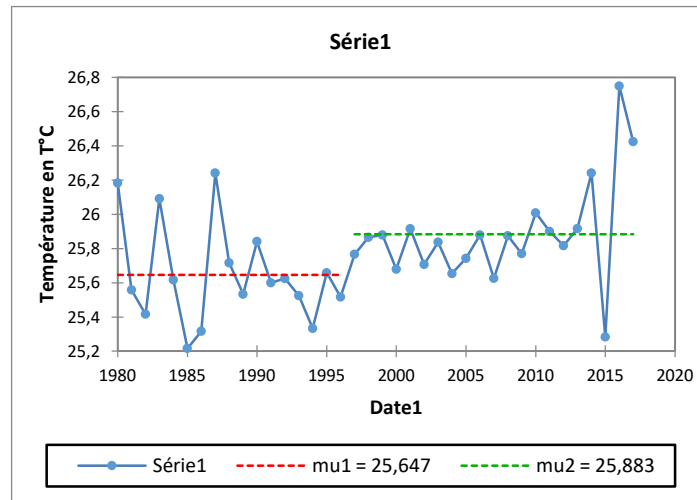
Source : SODEXAM

Les trois premières décennies (1975-1984 ; 1985 -1994 et 1995-2004) sont caractérisées par une évolution à la hausse des valeurs pluviométriques avec des pentes positives. La décennie 1975-1984 présente la plus forte pente positive (3,65). Elle décroît pour les deux décennies suivantes (1.62 pour la décennie 1985-1994 et 1,52 pour la décennie 1995-2004). La dernière décennie se traduit par une pente négative ($y = -0,9483x + 2033,3$).

La dynamique des températures moyennes annuelles, bien que caractérisée par d'importantes variations comme celles des précipitations, est marquée au finale par une hausse moyenne significative. Elle se traduit par un changement confirmé des séries thermiques à travers le test d'homogénéité de Pettitt. Cette élévation des températures de 1975 à 2017 est ponctuée par une

rupture d'homogénéité de série en 1996 (figure 2). Ainsi, sont mises en évidence deux séquences d'évolution dans cette chronique thermique. La première part de 1980 à 1996 avec une valeur moyenne de 25,6 degré Celsius. La seconde s'étend quant à elle de 1997 à 2017 pour une moyenne de 25,9°C, soit une différence moyenne de 0,3 °C. Les années 2016 et 2017 présentent des moyennes particulièrement élevées. Elles sont respectivement de 26,5 et 26,8°C, soit environ 1°C au-dessus de la moyenne des températures d'avant 1996.

Figure 2 : Évolution des températures moyennes annuelles de Toumodi (test de Pettitt)

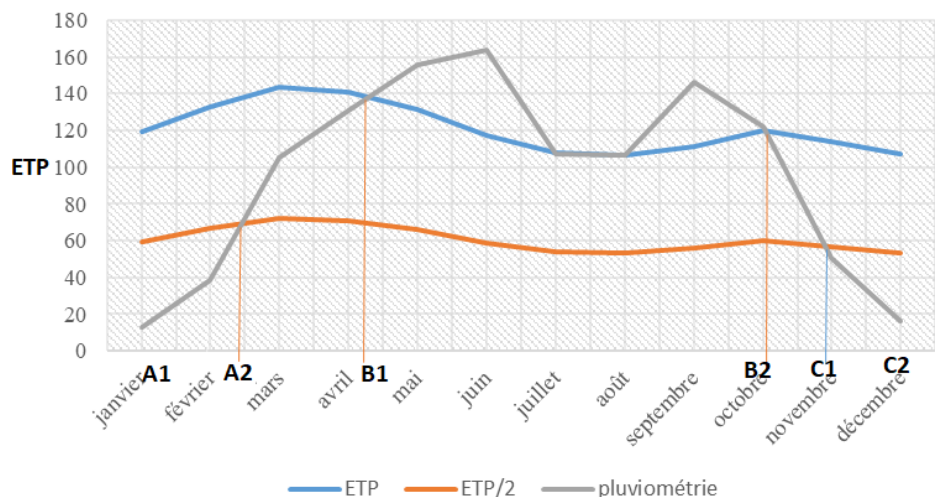


Source : SODEXAM

2.2. Des saisons culturelles marquées par des épisodes secs

La figure 3 permet de montrer que la saison culturelle des cultures annuelles dans le département de Toumodi peut être décomposée en trois événements majeurs à partir du début de la saison pluvieuse. Ce sont la période préhumide, la période humide et la période posthumide. La période préhumide (A2-B1) est la phase où se reconstituent les premières réserves d'eau utile pour les cultures dans le sol. Elle est favorable aux labours et aux semis. Cette phase débute à la mi-mars et se termine au début du mois de mai. La période humide (B1-B2) est caractérisée par une alimentation en eau bien assurée. C'est la phase végétative active des cultures. Leurs exigences en eau sont en principe satisfaites entièrement. Elle s'étend de mai à octobre sur l'ensemble de la série chronologique. Enfin, la période posthumide (B2-C1) est caractérisée par une pluviométrie (P) inférieure à l'évapotranspiration potentielle (ETP). Elle débute en octobre. C'est la période durant laquelle la fructification-maturation des dernières cultures annuelles s'effectue. En somme, la saison culturelle des cultures vivrières, dans le département de Toumodi, s'étend de la mi-mars au mois d'octobre, soit sept à huit mois.

Figure 3 : Détermination des phases culturelles par la méthode de Franquin



Source : P. Franquin / SODEXAM

Si 86% des paysans enquêtés confirment que le mois d’octobre marque généralement la fin de la saison culturale annuelle, leurs opinions restent cependant partagées quant à la date de début de celle-ci. Pour 21 % de ces enquêtés, la saison culturale débute à la fin du mois de mars, alors qu’elle se situe dans la première semaine du mois d’avril pour 65 %.

Considérant 1996 comme une date de rupture généralisable à l’ensemble des paramètres climatiques, le tableau 2 indique les mois de stress hydrique au cours des périodes végétatives.

Tableau 2 : Détermination des mois secs pendant la saison végétative
Avant 1996

Après 1996

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
1980	Mois sec						
1981					Mois sec		
1982				Mois sec	Mois sec	Mois sec	
1983	Mois sec			Mois sec	Mois sec	Mois sec	Mois sec
1984	Mois sec						Mois sec
1985							Mois sec
1986		Mois sec	Mois sec	Mois sec	Mois sec		Mois sec
1987	Mois sec			Mois sec	Mois sec		
1988		Mois sec	Mois sec	Mois sec	Mois sec	Mois sec	Mois sec
1989		Mois sec					
1990		Mois sec		Mois sec			
1991			Mois sec	Mois sec	Mois sec	Mois sec	Mois sec
1992			Mois sec	Mois sec	Mois sec	Mois sec	
1993				Mois sec	Mois sec	Mois sec	
1994	Mois sec			Mois sec	Mois sec	Mois sec	
1995				Mois sec	Mois sec	Mois sec	
1996	Mois sec				Mois sec	Mois sec	

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
1997				Mois sec	Mois sec	Mois sec	
1998		Mois sec		Mois sec	Mois sec		
1999	Mois sec	Mois sec					
2000							
2001				Mois sec	Mois sec	Mois sec	Mois sec
2002					Mois sec		
2003		Mois sec					
2004					Mois sec		
2005	Mois sec	Mois sec		Mois sec	Mois sec		
2006				Mois sec			
2007		Mois sec					
2008							
2009		Mois sec		Mois sec	Mois sec	Mois sec	Mois sec
2010							
2011				Mois sec	Mois sec		
2012				Mois sec	Mois sec		
2013	Mois sec			Mois sec	Mois sec	Mois sec	Mois sec
2014							Mois sec
2015	Mois sec			Mois sec	Mois sec	Mois sec	Mois sec
2016	Mois sec		Mois sec				
2017		Mois sec		Mois sec			Mois sec

Ce tableau révèle une persistance d’épisodes de stress hydriques récurrents au cours des périodes humides. La fréquence moyenne des ruptures des saisons pluviométriques est ainsi de 55% après 1996, contre 45 % avant cette date. Dans le détail, l’analyse saisonnière révèle que ce sont les mois de juillet et août qui sont les plus secs. Ces mois correspondent en effet à la petite saison sèche de ce régime pluviométrique bimodal. Sur l’ensemble de la série, 57% des mois de juillet est par exemple sec. L’analyse du tableau 2 fait surtout ressortir que les mois des deux saisons

humides de l'année sont très fréquemment marqués par des sécheresses biologiques. Ainsi, la grande saison pluvieuse de la chronique des précipitations (avril, mai et juin) a une fréquence sèche d'environ 30% en avril et en mai et 19% au mois de juin. Pour la petite saison pluvieuse, les fréquences sont de 27% en septembre et 22% en octobre.

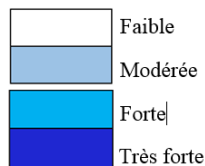
2.3. Extrêmes pluviométriques mensuels et risques d'inondation dans le département de Toumodi

Le tableau 3 met en évidence des excès pluviométriques pouvant conduire à des inondations des bas-fonds pendant la saison culturale dans le département de Toumodi. Les très fortes probabilités d'inondations sont plus importantes avant 1996 (10%) que de 1996 à 2017 (3%). Toutefois, les fortes probabilités s'observent surtout après 1996. La probabilité est de 27% contre 15% avant. Ce tableau permet surtout de remarquer qu'après 1996, la petite saison sèche (juillet-août) a tendance à disparaître laissant place dans ce cas à un régime pluviométrique monomodal. Cette analyse d'occurrence d'inondation est confortée par les enquêtes par questionnaire. 63 % de paysans enquêtés confirment des cas d'inondations durant les mois de mai et juin pendant que 31 % constatent ces inondations entre juin et septembre. Mais pour le plus grand nombre des investigués (95 %), les inondations étaient plus fréquentes avant (autour des années 1980) que dans les années 2010.

Tableau 3 : Extrême pluviométrique mensuel au cours de la saison culturale

	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre
1975	0,5	1,1	1,5	1,9	0,2	1,4	0,8
1976	0,8	0,7	1,3	0,1	0,5	0,2	0,5
1977	0,7	0,8	1,5	0,5	0,9	1,0	0,8
1978	1,9	0,5	1,6	0,3	0,1	0,9	0,9
1979	1,1	0,7	1,6	1,8	0,6	1,8	1,1
1980	0,5	1,3	0,9	1,6	1,1	1,3	0,9
1981	0,9	1,0	0,7	2,4	0,4	1,0	1,3
1982	1,0	1,4	0,7	0,5	0,3	0,0	1,8
1983	0,5	2,6	0,6	0,3	0,1	0,6	0,3
1984	0,5	1,1	0,8	2,6	2,7	1,0	0,9
1985	1,2	1,1	1,0	1,0	2,0	1,5	0,4
1986	0,9	0,5	0,5	0,4	1,7	1,2	0,4
1987	0,6	1,7	1,0	0,7	2,0	1,6	0,8
1988	1,4	0,7	0,6	0,7	1,6	0,6	0,5
1989	1,2	0,3	1,2	2,3	1,4	1,4	1,1
1990	1,1	0,6	0,7	0,4	2,1	0,8	1,1
1991	1,1	1,2	0,6	1,0	0,8	0,4	0,4
1992	1,6	0,8	0,2	0,3	0,1	0,9	1,9
1993	1,4	1,0	0,8	0,4	0,9	1,2	1,8
1994	0,5	1,1	0,7	0,9	0,9	1,2	2,2
1995	0,9	1,8	1,1	0,8	1,0	1,7	0,8
1996	0,7	1,5	1,2	1,8	1,5	0,6	0,7
1997	1,5	1,2	1,4	0,6	0,1	0,4	1,3
1998	0,9	0,5	1,5	0,6	0,5	0,8	0,9
1999	0,8	0,4	1,1	2,5	1,1	0,9	1,3
2000	0,9	1,0	0,8	1,2	1,7	1,5	0,8
2001	1,5	1,1	1,0	0,7	0,6	0,5	0,4
2002	1,1	1,1	1,2	1,3	0,4	1,0	1,0
2003	1,3	0,7	0,9	1,0	1,0	1,0	1,4
2004	1,0	1,2	1,4	1,1	0,9	2,0	1,0
2005	0,8	0,6	1,3	0,2	0,1	1,4	0,9
2006	1,1	1,1	1,3	0,6	1,1	1,3	0,9
2007	1,0	0,3	1,3	1,9	1,3	1,2	0,9
2008	0,9	0,9	1,3	1,8	2,4	1,1	1,0
2009	1,0	0,4	1,3	0,4	0,5	0,1	0,6
2010	1,0	1,0	0,8	1,5	1,4	1,5	1,6
2011	1,5	1,1	0,7	0,6	0,5	1,0	1,6
2012	1,5	0,8	1,7	0,8	0,5	1,3	1,2
2013	0,6	1,7	0,4	0,1	0,9	0,3	1,2
2014	1,5	1,1	0,8	1,2	1,7	1,2	0,5
2015	0,4	0,8	0,2	0,9	0,4	0,4	1,2
2016	0,9	1,7	0,6	1,3	1,0	0,7	1,2
2017	0,9	0,8	1,0	0,1	1,7	1,3	0,6

Probabilité d'inondation



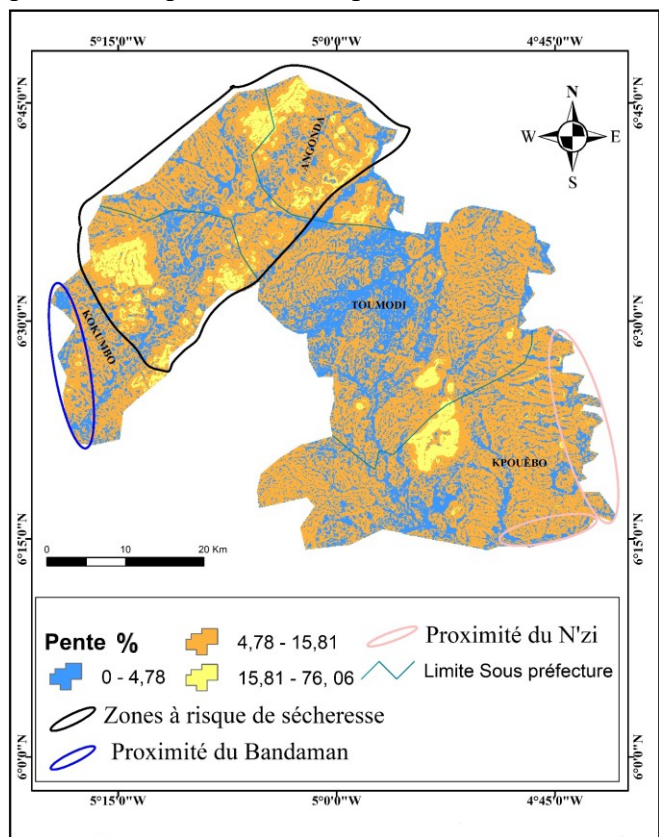
2.4. Géographie des risques climatiques dans le département de Toumodi

L'agriculture vivrière dans le département de Toumodi est très vulnérable aux variations climatiques, compte tenu du fait qu'elle est essentiellement pluviale avec des techniques culturales traditionnelles. Pour 99% des enquêtés, les sécheresses sont les extrêmes climatiques les plus fréquents dans ce département. Quant aux inondations, elles sont désignées comme

extrême par 89% des enquêtés. Les réalités climatiques sont nuancées de la zone forestière à la zone savanicole. L'occurrence de ces phénomènes diffère selon les espaces cultivés. L'analyse à travers ces deux espaces permet de mieux cerner la réalité géographique des risques climatiques dans le département de Toumodi. Les espaces d'enquête dans ce cas sont d'une part les sous-préfectures de Toumodi et d'Angonda en zone majoritairement savanicole, et d'autre part les sous-préfectures de Kokoumbo et Kpouébo en zone à dominance forestière.

En se basant dans un premier temps sur la topographie du département, l'analyse de la carte 2 montre que les proportions de terres inondables par sous-préfecture sont de 34% à Toumodi, 20% à Angonda, 43% à Kokoumbo et Kpouébo. Cependant, à l'échelle de l'ensemble du département, les plus grandes proportions de terres inondables sont localisées en milieu savanicole d'autant plus que les savanes représentent les deux tiers du département. Ainsi, les proportions au niveau départemental sont de 34% pour Toumodi, 27% pour Kpouébo, pour 26% Kokoumbo et 20% pour Angonda. Cette répartition géographique est renforcée si l'on tient compte de la variable relative à la texture du sol et au réseau hydrographique. Par son sol limono-sableux, les inondations durent moins de temps dans la sous-préfecture de Kpouébo. De façon générale, les sols forestiers plus aérés favorisent beaucoup plus une bonne infiltration que les sols de savane. Les sols des espaces savaniques du département sont en effet à majorité argilo-sableux. Toutefois, des risques récurrents d'inondation sont observés au niveau des sous-préfectures de la zone forestière car elles sont traversées par le fleuve *Bandama*.

Carte 2 : Carte des risques climatiques dans le département de Toumodi



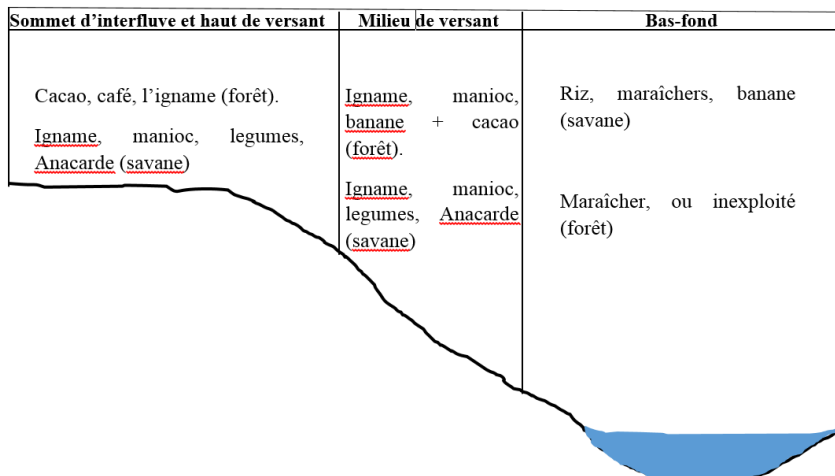
Source : ASTER / Nos enquêtes 2017

A l'inverse des espaces topographiques de dépression, les autres formes de relief localisées sur les interfluves ou les parties élevées des versants sont plus exposées à des sécheresses sévères en

saison sèche. Les localités qui présentent les plus grands risques sont les sous-préfectures d'Angonda, et de Kokumbo. Ces deux localités regroupent 69 % des terres à risques élevés de sécheresse dans le département. À ceux-ci s'ajoute l'espace Nord de la sous-préfecture de Toumodi.

Les extrêmes climatiques (sécheresses et inondations) sont pris en compte par les paysans dans l'occupation du sol. Nos enquêtes de terrain permettent de faire ressortir un schéma général résumé par la figure 4. Les cultivateurs en forêt exploitent les hauts de versants pour la culture de rente (cacao et café) et dans une moindre mesure la culture d'igname. En zone de savane ce sont les milieux de versants qui sont majoritairement mis en culture au détriment des hauts de versants. On peut y observer l'association de l'igname, du manioc et des légumes. Cette occupation du sol du milieu de versant est constatée à une différence près en zone de forêt (introduction de la banane plantain dans l'association). Les bas de versants, et les bas-fonds sont quant eux utilisés en zone de savane pour le maraîcher, le riz et la banane plantain. Tandis que dans la partie forestière ils ne servent qu'à la culture maraîchère.

Figure 4 : Disposition des cultures sur la toposéquence dans le département de Toumodi



Source : Nos enquêtes, 2017

2.5. Discussion

Malgré d'importantes variations, la dynamique interannuelle des précipitations dans le département de Toumodi entre 1975 et 2017 ne présente pas de rupture de série. Cette absence de rupture est partiellement due au fait que la série considérée pour cette étude est postérieure à 1970 (1975-2017). En effet, la majorité des auteurs s'accorde à reconnaître que la rupture s'est produite en Côte d'Ivoire dans les années 1960, 1970 (E. Servat et *al.*, 1998, p. 331 ; Y. T. Brou, 2005, p. 66 ; D. Noufé, 2011, p. 188). Les déficits pluviométriques sont importants. Ils sont compris entre 14 et 30%, selon les régions ivoiriennes. Les caractéristiques majeures de cette baisse sont un allongement des saisons sèches et une fréquence accrue de celles-ci. Ce constat transparaît dans notre étude si l'on considère les mois de mars, avril et Mai comme le début des cultures saisonnières. Les travaux de M. Diomandé et *al.* (2013) confirment par exemple qu'à Dimbokro, entre 1968 et 2002, la période préhumide s'est réduite de quatre décades. D'ailleurs, les incertitudes de démarrage des saisons culturelles transparaissent dans les réponses à notre questionnaire d'enquête de terrain. Y. T. Brou et *al.*, (2005, p. 537) affirment en ce sens que : *« par crainte de voir mourir leurs semis et pour éviter les opérations multiples de ressemage, les*

paysans attendent désormais la saison effective des pluies qu'ils situent au mois de mai au lieu d'avril ». Le raccourcissement de la saison culturale ne s'est pas opéré seulement en début de saison humide, mais également à la fin. Ce constat est fait par D. Noufé (2011, p. 200).

Cette évolution pluviométrique a induit une irrégularité et une baisse des débits des fleuves, surtout pendant l'étiage. Les déficits hydrométriques sont plus marqués. Certains travaux de recherche indiquent des déficits compris entre 27 et 50% (E. Servat et al, 1998, p. 332). Ce recul des cours d'eau au niveau des berges favorise l'occupation des terres par certaines cultures notamment maraichères et le riz. Cependant, les risques d'inondation des cultures restent importants en cas d'excès de précipitation. Ces risques sont exacerbés par les caractéristiques structurales des sols, surtout en milieu de savane. C. Blanc-Pamard et P. Teltre (1984, p. 60) indiquent que les savanes de la partie occidentale du « v » *Baoulé* sont liées soit à des sols hydromorphes, soit à des sols à horizon gravillonnaire plus profond.

Un aspect important de la variabilité climatique dans le département de Toumodi est la hausse des températures. Cette hausse s'inscrit dans le constat au niveau global. En effet, selon le rapport du GIEC sur les océans et la cryosphère (IPCC, 2019, p. 3), le réchauffement climatique de l'ensemble du globe terrestre depuis la révolution industrielle jusqu'à 2005 a été en moyenne de 0,63°C. L'augmentation importante des températures dans le département à partir de 2015 constitue des extrêmes thermiques historiques. Cette situation renforce les intensités des sécheresses agricoles. Ainsi, les stratégies des paysans tendent aujourd'hui à minimiser les risques de stress hydrique par une occupation rationnelle de la topographie. Les cultures les plus sensibles aux stress hydriques occupent alors les bas de versant. En outre, les bas-fonds qui n'avaient pas d'intérêts agricoles pour les paysans avant sont devenus aujourd'hui des espaces de pression foncière (Brou et al., 2005, p. 538).

Conclusion

La présente étude a consisté à analyser les risques climatiques dans la production vivrière du département de Toumodi. L'analyse temporelle des chroniques de précipitation et de température a permis de mettre en évidence l'existence d'une variabilité climatique importante. Celle-ci est caractérisée par une hausse de la température avec une rupture d'homogénéité de série en 1996. En outre, le calcul du bilan climatique et la comparaison des cumuls pluviométriques mensuels ont mis en évidence des risques de sécheresse (sécheresse agricole) et des risques d'inondation pendant les saisons culturales. Ces risques sont plus fréquents après 1996 (rupture thermique). De façon générale, ce sont les mois de mai, juin, août et septembre qui sont les plus touchés par les risques d'inondations (62,66 % des risques d'inondations) et les mois de juillet et août (46,6 %) pour les risques de sécheresses. Au niveau spatial, la cartographie des zones à risque montre que la zone savanicole (2/3 du Département) est plus exposée aux risques d'inondations et de sécheresse que le milieu forestier à cause de son assiette topographique et des conditions bioclimatiques. Cette étude pourrait être améliorée pour la détermination de la sécheresse agricole. En effet, une connaissance des types de sols de l'espace d'étude de même que leur réserve utile permettrait de déterminer avec plus de précisions les mois secs pendant la saison culturale. Pour affiner la spatialisation des zones à risques climatiques dans la production vivrière, d'autres données comme la carte morphopédologique, la carte détaillée de l'occupation du sol, la carte des paramètres climatiques à l'échelle journalière sont indispensables..

Références bibliographiques

AVENARD Jean-Michel, BONVALLOT Jacques, LATHAM Marc, RENARD-DUGERDIL Marianne, Richard Jacques, 1974, *Aspects du contact forêt-savane dans le centre et l'Ouest de la*

Côte d'Ivoire : étude descriptive. Travaux et Documents de l'ORSTOM n°35 Paris-ORSTOM, p. 259

BLANC-PAMARD Chantal et PELTRE Pierre, 1984, « Dynamique des paysages préforestiers et pratiques culturelles en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire Centraie) », *Le développement rural en questions : paysages, espaces ruraux, systèmes agraires : Maghreb-Afrique noire-Mélanésie*. Paris : ORSTOM, (106), p. 55-74.

BROU Yao Telesphore, 2005, *Climat, mutations socio-économiques et paysages en Côte d'Ivoire*, Habilitation à Diriger des Recherches, Université des Sciences et Technologies de Lille, p. 226

BROU Yao Telesphore, AKINDES Francis et BIGOT Sylvain, 2005. « La variabilité climatique en Côte d'Ivoire : entre perceptions sociales et réponses agricoles », *Cahiers Agricultures* vol. 14, n° 6, p. 533-540

BROU Yao Telesphore et CHALEARD Jean Louis, 2007, « Visions paysannes et changements environnementaux en Côte d'Ivoire », *Annale de Géographie*, n° 653, p. 65-87

DIOMANDÉ Métangbo, DONGO Kouassi, DJÉ, K. B., KONE D., BIEMI Jean, BONFOH B, 2013, « Vers un changement du calendrier culturel dans l'écotone forêt-savane de la Côte d'Ivoire ». *Agronomie Africaine* vol. 25, no 2, p. 133-147

DUCROQUET, Hubert, TILLIE, Pascal, LOUHICHI, Kamel, 2017, *L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe*. Joint Research Centre (Seville site), p. 1-244

DUGUE Patrick, 2001, *Etude des méthodes de conseil de gestion et d'appui à la commercialisation pour les exploitations agricoles en Côte d'Ivoire*, Étude réalisée pour le service de la gestion des exploitations et de l'économie de la production, FAO Bureau Régional Accra, p. 1-40

FRANQUIN Pierre, 1981. « Modèles fréquentiels de la période climatique de végétation. Potentialités culturelles ». In : *Actes du 9^e Colloque d'Informatique et Biosphère, Paris*, p. 127-155

GUILLAUMET Jean-Louis, ADJANOHOON Edmond, 1971. *La végétation de la Côte d'Ivoire. In Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire*. Paris : ORSTOM, (50), p. 161-263.

INTERGOVERNMENTAL PANNEL OF CLIMATE CHANGE, 2019. *The ocean and cryosphere in the changing climate*, summary for policymakers, WMO/UNEP, p. 1-1170

JANIN, Pierre, 2001, « L'insécurité alimentaire rurale en Côte d'Ivoire: une réalité cachée, aggravée par la société et le marché ». *Cahiers Agricultures*, vol. 10, no 4, p. 233-241

MCKEE Thomas, DOESKEN Nolan, KLEIST John, 1993, "the relationship of drought frequency and duration to time scales". In *Proceedings of the 8th Conference on Applied Climatology*. Boston, MA: American Meteorological Society, p. 179-183

MONTENY Bruno, 1987. *Contribution à l'étude des interactions végétation-atmosphère en milieu tropical humide : importance du rôle du système forestier dans le recyclage des eaux de pluies*, Thèse de doctorat d'Etat de l'Université de Paris-Sud centre d'orsay, p. 1-192

NOUFE Djibril, 2011, *Changements hydroclimatiques et transformations de l'agriculture : l'exemple des paysanneries de l'Est de la Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, p. 1-375

PETTITT Anthony, 1979, "A non-parametric approach to the change-point problem". *Journal of the Royal Statistical Society: Series C (Applied Statistics)*, vol. 28, n°2, p. 126-135

RUF François, 2018, « Crises politico-militaires et climatiques en Côte d'Ivoire, 2000-2017. Du cacao à l'anacarde, de la rente forêt à la fumure animale ». *Tropicultura*, 36 (2) p. 281-298

SERVAT Éric, PATUREL Jean-Emmanuel, KOUAME Brou, TRAVAGLIO Michel, OUEDRAOGO Mahaman, BOYER Jean-François, 1998. « Identification, caractérisation et conséquences d'une variabilité hydrologique en Afrique de l'Ouest et Centrale ». *IAHS PUBLICATION*, n°252, p. 323-338

SORO Tanina Drissa, SORO Nagnin, OGA Yéi Marie-Solange, LASM Théophile, SORO Gbombélé, AHOUSSOU Kouassi Ernest et BIEMI Jean, 2011, « La variabilité climatique et son impact sur les ressources en eau dans le degré carré de Grand-Lahou (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire) ». *Physio-Géo. Géographie physique et environnement*, n°5, p. 55-73

Tentatives de visibilisation et accomplissement de soi des FSF ivoiriennes

OULAYE Lydet Roland Adolphe
Université Alassane Ouattara Bouaké
Département d'Anthropologie et de Sociologie
oulave@yahoo.fr

RESUME

Cet article évoque les efforts individuels et collectifs des Femmes qui ont des relations Sexuelles avec d'autres Femmes (FSF) pour être visibles et s'accomplir. L'accomplissement de soi réfère pour elles au double besoin d'avoir une vie sociale comme tout citoyen et une vie homosexuelle, telle que leur orientation et leur identité sexuelles les inclinent à le faire. Si ces FSF réussissent à vivre leur homosexualité tout en se conformant aux règles hétéronormatives, leur visibilité n'est en revanche pas permanente. Elles sont ainsi visibles au gré des espaces sociaux, des moments et des interlocuteurs, plus ou moins tolérants des manifestations d'une autre forme de sexualité que l'hétérosexualité.

Mots-clés : FSF, Homosexualité, hétérosexualité, Santé, Invisibilisation, Stigmatisation.

ABSTRACT

This article discusses the individual and collective efforts of women who have sex with other women (FSF) to be visible and fulfilled. Self-fulfillment for them refers to the double need to have a social life like any citizen and a homosexual life, such as their sexual orientation and identity incline them to do so. If these FSFs manage to live their homosexuality while conforming to heteronormative rules, their visibility is not permanent, however. They are thus visible according to social spaces, moments and interlocutors, more or less tolerant of manifestations of another form of sexuality than heterosexuality.

Keywords : FSF, Homosexuality, heterosexuality, Health, Invisibilisation, Stigmatization.

Introduction

Dans un contexte socioculturel où l'hétérosexualité est érigée en norme de pensée et de comportement en matière de sexualité, la société donne peu de chance à l'expression — publique — d'autres types de sexualité. Les Femmes qui ont des rapports Sexuels avec d'autres Femmes (FSF) notamment sont confinées à la marge et quelle qu'en soit la forme, le sexe entre femmes est ostracisé. Ainsi, les écrits de Sappho ont longtemps été épurés de leur contenu lesbien (Guillemaut, 1994), l'homosexuel devient la figure universelle de l'homosexualité et dans l'imaginaire collectif deux femmes vivant ensemble sont des amies. De fait, dans les discours sur

la sexualité, avoir des rapports sexuels entre femmes est une chose inconcevable, si ce n'est qu'en tant qu'étape transitoire vers l'hétérosexualité (Guillemaut, 1994). Aujourd'hui encore, face au VIH l'impensé d'une sexualité lesbienne soutient la catégorisation des FSF en hétérosexuelles et les écartent de la prévention (Devillard, 2011). Pour autant, il n'est pas question à travers l'absence des FSF des programmes publics de prévention d'une innocuité de la sexualité des FSF face au VIH (Lhomond, 1996). Il s'agit plutôt selon Devillard (2011), d'une volonté d'invisibilisation de ces femmes par les pouvoirs publics. En somme, la lesbienne est rendue invisible et n'existe pas en tant que femme ayant une sexualité autonome des hommes (Welzer-Lang, Dutey et Dorais, 1994). En Côte d'Ivoire aussi, les FSF sont invisibles et de multiples identités de genre et de sexe —les transgenres, les cisgenres, les queers etc. — qui structurent les comportements et pratiques sexuelles, de même que la vie sociale et psychoaffective des FSF sont également passées sous silence (Oulaye, 2019).

Toutefois, des bouleversements sociétaux en matière de sexualité s'opèrent et le statut politique et juridique de l'homosexualité connaît des modifications —le pacs (Fassin, 2003) et plus tard le mariage en France— soutenues par les collectifs homosexuels. Des changements qui au Cameroun sont actés entre autres par l'utilisation individuelle d'internet, instrument à partir duquel les homosexuels se rendent plus visibles (Awondo, 2016). Cette dynamique suscite une question pour ce qui est de la Côte d'Ivoire. En effet, comment réagissent les FSF ivoiriennes face à l'invisibilité dont elles sont l'objet ? Réagissent-elles individuellement ? Leurs réponses s'inscrivent-elles dans le cadre concerté d'activités collectives ? Quels objectifs sous-tendent leurs initiatives ?

Revue de la littérature : une assomption progressive de l'homosexualité dans un contexte socioculturel difficile

Confrontées à la socialisation différentielle des sexes articulée à la contrainte à l'hétérosexualité (Rich, 1981 ; Lamoureux, 2003), Lebreton (2016) note que les adolescentes lesbiennes optent par défaut et dans l'auto dénégation pour une romance hétérosexuelle et une identification à l'hétérosexualité. Un processus de remise en question de leur hétérosexualité présumée s'amorce toutefois lorsque dans le parcours de vie, au détour d'une rencontre homosexuelle, des sentiments amoureux et des relations sexuelles avec une autre fille peuvent se développer. L'engagement dans la vie homosexuelle se réalise généralement avec l'âge. S'il est inhibé à l'adolescence et la jeunesse, il est plus actif pour les adultes, notamment dans le cadre récréatif ou associatif, au sein duquel la sociabilité homosexuelle est mise en avant (Chetcuti, 2013). Il nécessite l'implication personnelle des acteurs individuels dans la possibilité de s'auto définir comme homosexuels et pose l'impératif stratégique d'une affirmation identitaire communautaire (Marche, 2002). Ainsi en occident, les mobilisations collectives ont suscité des transformations politiques et légales qui ont abouti à une tolérance institutionnelle de l'homosexualité, une plus grande visibilité, voire un épanouissement individuel et collectif des homosexuels (Broqua et Busscher, 2003). Cependant, elles ont également fait resurgir certains clivages entre les gais et les lesbiennes (Marche, 2002). Les débuts de la lutte contre l'épidémie ont en effet été marqués par les réticences au sein même des associations de lutte contre le sida, de la mise en place d'une prévention spécifique pour les lesbiennes (Collet, 2003).

Dans la sous-région ouest africaine, où l'attention récente et les ressources à l'endroit des minorités sexuelles restent polarisées par les HSH, il se pose également la nécessité de faire face de façon particulière aux besoins des FSF (QAYN, 2012). Des FSF dont la situation fournit l'hypothèse d'une dimension individuelle et collective des réactions de ces femmes.

Hypothèse : une double réaction de visibilité

Face à l'invisibilisation dont elles font l'objet, un double effort de visibilité des FSF est envisageable. En lien avec le processus d'autodétermination identitaire du sujet, il y a des tentatives individuelles de visibilité de l'orientation et de l'identité homosexuelle, dont le coming out. Il y a en outre des tentatives de visibilité collectives à travers l'engagement dans des projets de groupe à visée sociale ou politique —sensibilisation sanitaires, luttes pour les droits fondamentaux— portés par le mouvement associatif. À terme, ce double effort de visibilité a pour objectif l'accomplissement de soi des FSF, dans la mesure où il s'agit de concilier les exigences d'une société hétéronormative et la préférence homosexuelle. Les théories psychosociales de la construction de l'identité sexuelle minoritaire constituent alors, en considérant l'hypothèse d'une réaction bidimensionnelle des FSF, un excellent cadre d'analyse.

Cadre d'analyse : une construction identitaire soutenue par des modèles psychosociaux

Les modèles psychosociaux de la construction identitaire des minorités sexuelles (Carneiro et Menezes, 2006 ; Hollister, 2017) mobilisent une double dimension personnelle et contextuelle. Ils évoquent des individus confrontés à des conflits internes —auto-dénégation, autodépréciation— et à des difficultés externes —insultes, manque de soutien, rejet de l'entourage et de la société. Des sujets qui, à plus ou moins long terme, dépassent leurs tiraillements intérieurs, le regard et les attitudes hostiles de la société, acceptent leur orientation homosexuelle et intègrent ces diverses caractéristiques à leur identité. Des sujets qui dans ce processus peuvent compter sur des ressources personnelles, relationnelles et/ou collectives, notamment sur l'action militante au sein de la communauté. Ces approches notent par ailleurs que le processus de développement identitaire des minorités sexuelles n'est pas nécessairement linéaire ou le même pour tous les individus (Carneiro et Menezes, 2006 ; Hollister, 2017).

Aussi, la méthodologie qui a été adoptée consiste-t-elle à aborder à la fois des individus dans leur cheminement personnel et le groupe dont l'effort convergent des membres donne une portée sociopolitique aux actions des FSF.

Méthodologie

L'étude évoque le cas de neuf FSF, membres de Lesbians Life Association Côte d'Ivoire (LLACI), une association identitaire de FSF et les activités de cette Association. L'âge des FSF rencontrées se situe entre 24 et 43 ans. Toutes les FSF de l'étude, excepté la plus âgée, ont un diplôme ou un niveau d'études supérieures. Elles ont également une "activité professionnelle", à l'exception d'une étudiante sans emploi. Toutefois, faute de ressources conséquentes, plusieurs FSF de l'étude vivent avec leurs parents ou en colocation. C'est le cas dans cette dernière situation d'un couple qui réside dans une petite localité du sud de la Côte d'Ivoire. Pour la plupart, les FSF enquêtées résident à Abidjan, à Cocody et Yopougon principalement, à l'exception de l'une d'elles, rencontrée par l'intermédiaire de l'ONG Renaissance Santé Bouaké, à Bouaké.

Déclarer avoir eu des rapports sexuels avec une femme a été le critère pour le recrutement des enquêtées. Elles ont été contactées grâce au site internet de LLACI (<http://www.algi.qc.ca/solidarite/llaci/index2.html>). Une rencontre le 20 mai 2016 au siège de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUSI), à l'occasion d'une table ronde autour du thème "Les droits des LGBTI comme droits humains en Côte d'Ivoire" a permis un échantillonnage sur place —six FSF ont été dénombrées ce jour— et un premier focus groupe.

Un autre focus groupe a été organisé à l'occasion d'une rencontre du bureau de l'association le 05 novembre 2016 et a permis de recruter deux autres FSF. Toutes les FSF recrutées ont également été soumises à des entretiens individuels semi-directifs. Les entretiens étaient articulés autour du thème central de la visibilité des FSF et des sous-thèmes de l'autodétermination de l'individu en tant que FSF, des activités collectives de LLACI, et de l'accomplissement de soi. Les entretiens réalisés à plusieurs reprises se sont étalés jusqu'au mois de septembre 2018.

Les données collectées ont connu un traitement manuel. Une analyse thématique de contenu autour de l'autodétermination de l'individu en tant que FSF, des activités collectives de LLACI, et de l'accomplissement de soi a permis d'obtenir les résultats de cette étude qui a demandé de nombreuses précautions.

En effet, travailler sur l'intimité des individus est difficile. Mieux connaître les minorités sexuelles en Côte d'Ivoire et ici les FSF est encore plus délicat. L'approche est lente, prudente, faite de retournements de situation, de médiation. L'une des évidences de cette approche est l'anonymat des enquêtées, à préserver absolument surtout. Parfois, c'est l'équilibre précaire entre la vie sociale hétéronormée et la vie intime homosexuelle qui peut être bouleversé du fait d'une description trop détaillée. Aussi, tout en les associant, sans trop les exposer, la recherche s'efforce de rendre compte des tentatives de visibilité des FSF, à travers une étude articulée autour de trois points : Une autodétermination des individus ; l'association, une action collective de visibilité ; l'accomplissement de soi par la visibilité. A la suite de ces trois parties, interviennent une discussion des résultats présentés et une conclusion.

1. Une autodétermination des individus en tant que FSF

Dans le processus d'autodétermination de l'individu en tant que FSF, l'attrance pour des personnes de même sexe apparaît de prime abord dans l'enfance ou l'adolescence. Cette attrance peut passer par diverses étapes dont l'ignorance ou le déni, avant d'être reconnue, acceptée et articulée à l'identité sexuelle de l'individu, dans une assomption de son homosexualité qui peut se faire de façon plus ou moins visible.

a) Du déni à l'acceptation du désir homosexuel articulé à l'identité sexuelle

Lorsqu'il se manifeste, le désir pour le même sexe est plus ou moins diffus, dans la mesure où il ne se révèle pas explicitement pour certains individus. **Best** n'a pris conscience de son attrance pour les femmes que lorsqu'elle a été sollicitée sexuellement par une autre femme, bien qu'il soit « clair et net » comme elle le soulignait qu'elle n'avait « Aucune attrance pour les hommes ». De fait, quand à 15 ans elle en fait la découverte, elle ne savait pas nommer ce désir.

En effet, certaines FSF, confrontées à leurs désirs homosexuels ignoraient jusqu'à l'existence de tels penchants, c'est le cas de **Shâvi**. « Je me suis rendue compte que j'aimais les femmes mais à ce moment là je me disais non j'aimais pas les femmes, j'aimais juste une fille ».

Dans ces premiers moments de la vie amoureuse ou sexuelle, face à ce qu'elles se représentent comme une incongruité, au regard des normes sociales, certaines FSF comme **Le Père** sont souvent dans le déni.

« Je fuyais ça toujours. J'avais les amies gays mais je faisais tout pour ne pas aller vers ça quoi ». **Le Père** a longtemps refoulé ses désirs homosexuels. Elle a eu ses premiers rapports sexuels avec un homme à 20 ans. C'est à « 28 ans [...]. Vers 30 ans quelque chose comme ça » qu'elle a ses premiers rapports homosexuels.

Ce rejet du désir homosexuel peut s'inscrire dans la durée ou intervenir de façon intermittente pendant des moments de remise en cause de l'orientation homosexuelle, y compris chez des sujets engagés dans une vie de couple homosexuel, comme **Amoa**.

« Souvent dans certaines circonstances, je me dis peut-être ah c'est parce que je suis comme ça que Dieu ne veut pas me bénir ». Issue d'une famille protestante méthodiste, **Amoa** culpabilise souvent au sujet de son homosexualité. Si le rejet discontinu de son orientation sexuelle semble lié au milieu d'appartenance, familial et religieux en l'occurrence, l'environnement familial contribue pour d'autres FSF à favoriser l'acceptation du désir homosexuel. Pour **Lek**, il n'a pas été difficile de reconnaître le désir homosexuel et de l'accepter, les médias, le cadre familial l'y ont beaucoup aidé.

Mes parents n'ont jamais eu de problème à parler de... On a regardé tout ce qu'il faut. On a eu des débats avec eux devant la télé. C'est pas, tu allumes la télé tu regardes tu enregistres et puis tu vas dormir et puis tu n'as personne à qui parler.

Les parents de **Lek** ont toujours été ouverts sur ces questions qui touchent l'identité —sexuelle— des individus ou des groupes. Aussi, a-t-elle très tôt à « 5-6 ans », reconnu le désir homoérotique lorsqu'elle a senti son attirance pour d'autres filles.

Aujourd'hui, sans pour autant le clamer publiquement ou l'afficher de façon ostentatoire, **Lek** assume son orientation sexuelle. Elle vit avec sa compagne et n'hésite pas à révéler aux voisins qui lui posent la question, la nature des relations qu'elles ont. Elle a par ailleurs recueilli et hébergé dans son appartement plusieurs jeunes gays et lesbiennes en difficultés dans leur famille. Aussi, est-elle connue dans son quartier de résidence comme telle, ce qui n'est pas le cas d'**Adiko**.

Adiko est « Mariée en instance de divorce ». Son mariage était une « couverture » pour son orientation sexuelle. Tandis que son époux réside à Abidjan, **Adiko** vit avec **Amoa** sa compagne dans une petite ville du sud de la Côte d'Ivoire, où elle exerce le métier de sage-femme. Bien qu'**Adiko** ait accepté ses désirs homosexuels et qu'elle se soit durablement engagée dans une vie de couple, elle n'est pas prête à s'assumer en tant que FSF face aux hétérosexuels. De fait, avec **Amoa** qu'elle présente comme sa sœur, les deux jeunes femmes ne sont jamais affichées en dehors de leur appartement comme des compagnes. Ainsi, accepter ses désirs homosexuels en privé n'implique pas nécessairement une assumption de cette attirance en public.

Dans le processus d'autodétermination en tant que FSF, il s'opère par ailleurs une autre articulation. Il s'agit du lien entre l'attirance émotionnelle, affective et sexuelle pour des individus du même sexe et l'identité sexuelle, le sentiment profond, d'être homme ou femme indépendamment de la biologie.

Shâvi, se présente ainsi comme « une femme, cisgenre, dyadique ». **Le père** affirme elle : « En tout cas, franchement moi je me sens homme dans ma peau, hein ! Je ne suis pas L ». **Bouaké** a des propos semblables : « Moi en tout cas je me sens dans la peau d'un homme ». Quant à **Lek**, elle soulignait au début de la série d'entretiens : « Comme je dis, moi je suis trans ». En revanche, au cours du dernier entretien ses propos étaient beaucoup plus nuancés. « Donc si je dis je suis trans là au moins je sais qu'on sait c'est quoi. Et maintenant je ne ressens pas ce besoin d'appartenir à quelque chose ou d'être définie. C'est bizarre ».

S'autodéterminer comme FSF, s'est dès lors également affirmer cette certitude intime et fluctuante, déclinée selon les convictions de chaque FSF, d'être un homme ou une femme ou autre. Ce processus atteint un point culminant de visibilité avec le coming out.

b) Le coming out

Le coming out est le dévoilement par un individu de son orientation et/ou de son identité sexuelle. Il peut se réaliser aussi bien auprès de certains membres de la famille, qu'entre amis ou en d'autres lieux. Les ivoiriens ont ainsi connu le très médiatisé coming out de Marie-Catherine Koissy, personnalité célèbre dans le milieu de la communication et des médias, qui a déclaré lors de l'émission radio "Rien à cacher", sa bisexualité.

Le coming out des FSF de l'étude s'est réalisé principalement auprès de parents ou d'amis. **Ado Junior** a fait son coming out auprès de sa mère et justifie son acte de la façon suivante :

Et bon, tu ne vas pas vivre toute ta vie à cacher ton statut séro... Pardon je dis sérologique encore ! Ton statut, ton orientation, pardon à tes parents. C'est pas possible parce que moi je dis la première force ici sur terre, c'est nos parents.

Avec le coming out notamment auprès de parents conciliants, la FSF a selon **Ado junior**, le bénéfice du premier rempart contre l'hétérosexisme. Il s'agit également de lever les ambiguïtés et les risques d'une double vie, car « ça déprime souvent et ça envoie au suicide », explique-t-elle. En outre, comme l'affirme **Lek** faire son coming out, c'est montrer aux paires « qu'ils ne sont pas seuls en fait. On vit toutes ça et dans nous nos vie aussi. Essayer de faire en sorte d'être un modèle en fait en quelque sorte aussi. Tous les jours ».

Le coming out permet de révéler des individus auxquels peuvent s'identifier d'autres jeunes femmes, tiraillées par leurs désirs et n'ayant pas d'exemples de femmes confrontées à ce type de problématique dans leur entourage. Le coming out des unes serait pour les autres une opportunité de briser l'isolement et de participer à une communauté de désirs, avant l'intégration à la communauté physique des FSF.

Toutefois, une plus grande visibilité en tant que personne LGBTI expose également aux « préjugés que les gens ont de toi » comme le signifie la mère d'**Ado Junior**. Une thèse que défendent également les adversaires du coming out comme **Adiko** dont les arguments pour rester invisible touchent à la structure même de la société.

Le problème du jour même, c'est l'homophobie. (...) Quand on finit les réunions, on veut faire des photos, pour mettre sur le site, je dis non, je veux pas apparaître sur la photo. Pourquoi, parce que il y a encore cette crainte de la réaction des autres en face !

En effet, faire son coming out, c'est également prendre le risque d'être rejeté, stigmatisé y compris par les membres du groupe familial. Toutefois, cette marginalisation des FSF n'empêche pas un autre type de tentative de visibilisation, la constitution en association.

2. L'association, une action collective de visibilisation

L'avènement de l'infection à VIH a favorisé l'émergence ou dynamiser le mouvement associatif des LGBTI. Toutefois, cette dynamique s'est focalisée sur le domaine sanitaire. Elle est axée autour de la problématique du VIH et elle touche principalement les HSH. Les FSF y sont quasi absentes. Avec la création de LLACI, il s'agit de se positionner contre le tout gay et d'aller au delà du VIH et du domaine de la santé.

a) Contre le tout gay

LLACI est une association ivoirienne de FSF. Créée en 2012, elle revendique 120 membres et est l'unique groupe exclusivement composé de femmes. LLACI entend « Renforcer les capacités des

activistes LBT moins représentatifs et avec moins de ressources à cause du focus sur le VIH chez les gays », lit-on sur le site internet de l'association.

La question de la représentation des femmes dans l'univers associatif LGBTI est fondamentale dans la création de LLACI. L'association apparaît dans un paysage associatif LGBTI au sein duquel, aucun espace formel n'est dédié spécifiquement aux FSF. Par ailleurs, bien que présentes au sein d'associations gays, des projets quasi exclusivement consacrés à la prévention des IST/VIH/sida et aux gays renvoient les FSF à une absence de visibilité. Certaines membres de LLACI dont **Lek**, proposent une explication de cette situation.

Pour moi le fait que déjà même chez les hétéros, la femme n'a pas tellement sa voix, l'occasion d'exprimer tellement ce qu'elle ressent, au niveau émotionnel, au niveau sexuel, on a l'impression et que la priorité est plus mise sur tout ce qui a rapport aux hommes, ça nous rend beaucoup plus silencieuses. Et on fait partie déjà de cette population un peu négligée qui est la population des femmes et nous on est encore dedans, ce qui nous diminue encore, ce qui nous donne encore moins de voix en fait.

Pour la secrétaire de LLACI, à l'instar de ce qui se passe dans la société générale, le sexisme et le patriarcat minent la communauté. Quant à La présidente de LLACI, l'invisibilité des FSF dans le paysage associatif des LGBTI et dans la lutte contre le VIH tient de la collusion entre les gays et les acteurs de santé.

C'est ce que je disais, parce que finalement, je sais plus si c'est parce que les bailleurs-là, ils sortent avec les garçons ou quoi, parce que franchement, nous les filles, ça fait près de 10 ans qu'on, qu'on essaie de changer les choses !

En critiquant cette exclusivité gay en lien avec le VIH, LLACI entend mettre en avant des problèmes de santé auxquels sont confrontées les FSF, bien qu'elle tienne peu compte du risque de transmission des autres IST.

Un accent particulier est mis sur l'accessibilité à la Procréation Médicalement Assistée (PMA). Pour **Amoa** qui affirmait : « Sincèrement je ne vois pas un pénis me... », la PMA est le seul moyen d'avoir un enfant. Ado Junior évoque également « la prise d'hormones » et « un suivi médical » pour les trans. Comme l'explique **Lek** : « On a besoin aussi de faire entendre nos voix, en fait », il s'agit surtout de faire prévaloir la cause des FSF. Cet effort pour se faire entendre exige de porter leur message par elles-mêmes et au-delà du VIH et du domaine de la santé.

b) Aller au-delà du VIH et de la santé

Sur son site internet, LLACI présente ses priorités. Il s'agit de mettre l'accent sur les représentation et pratiques socioculturelles qui pénalisent les femmes lesbiennes, bisexuelles et transgenres. L'association compte œuvrer à la reconnaissance, la promotion et au respect des droits de ces femmes à travers la lutte contre les préjugés, pour l'égalité sociale et une meilleure intégration des Lesbiennes Bisexuelles et Transgenres. Pour la présidente de l'association, la vie des FSF ne se réduit pas à la santé et à la sexualité.

Eduquer les populations. Il n'y a pas que le sexe, même les hétérosexuels, il n'y a pas que le sexe chez eux ! Il n'y a pas de différence entre nous et les hétéros, donc du coup les priorités doivent être là ! Changer le regard des gens, de sorte à ce qu'ils comprennent.

Ainsi pour LLACI, il est fondamental que changent les représentations sociales de l'homosexualité. Entre autres choses, les considérations relatives à l'homosexualité ne devraient pas constituer un obstacle à l'emploi.

« C'est ce qu'ils ont dit, que si j'enseigne, je vais contaminer leurs élèves ! J'ai un CV bien, j'ai toutes les qualifications, mais je risque de contaminer leurs élèves » explique **Lek** qui postulait pour un emploi d'enseignante. Le refus était motivé par le “péril homosexuel”, avec en arrière-fond un amalgame entre l'homosexualité et la pédophilie. De tels préjugés concernent également la tenue vestimentaire des FSF, avec le cas d'une FSF masculine que présente **Best**.

« Il y a une, elle est carrément hyper garçon ! Beh ! Elle a eu un concours de je ne sais pas, maîtresse, CAFOP-là ! On lui demande tu vas t'habiller comment » ? L'employeur écarte ainsi ceux qui ne correspondent pas à l'image qu'il se fait d'un enseignant. Certes, l'apparence vestimentaire ne présume pas de l'orientation sexuelle et la situation des FSF face à l'emploi n'est pas nécessairement liée à leur homosexualité. Toutefois, force est de constater avec **Le Père** que plusieurs sont sans emploi. « Moi j'ai connu d'autres elles ont eu diplômes, diplômes-là. On ne les a jamais pris pour travailler dans une société ni dans la fonction publique. Elles sont restées comme ça elles ont vieillis ».

Le Père demande donc l'allocation de fonds aux FSF pour une meilleure insertion socioprofessionnelle. En effet les efforts de LLACI pour la visibilisation des FSF passent aussi par le plaidoyer et le lobbying. Au-delà de la discrimination à l'emploi, ce sont d'autres formes de discriminations et d'inégalités que LLACI dénonce.

Pour ce faire, LLACI se donne pour mission de faire la promotion des droits des FSF, d'agir et de faire le plaidoyer de leurs propres causes tant au niveau National qu'international. LLACI entend, sur la base des acquis en matière de droits de l'homme, défendre les droits des FSF en invitant les institutions étatiques, la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI), le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS) à se pencher sur les questions juridiques, sociales, sanitaires, en lien avec la vie des FSF. Elle établit à cet effet des partenariats avec des organismes de la société civile —la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO), l'Association des lesbiennes et des Gays sur Internet (ALGI), une association canadienne, Lilith une association de femmes homosexuelles basée à Lausanne—, susceptibles de lui apporter aide et soutien dans cette tâche. LLACI envisage une société plus tolérante à l'endroit des FSF. Cette ambition repose sur la visibilité des FSF de LLACI, dont le site internet est pensé comme instrument de visibilisation.

Orientée vers l'information des membres et sympathisantes, voire de la FSF lambda, le site internet de LLACI est également une lucarne sur l'extérieur, pour des hétérosexuels qui le visiteraient. Bien qu'il ne soit pas régulièrement actualisé, il fournit aux internautes des informations sur les activités, le contact, les partenaires et les membres de LLACI, dont les images s'affichent à travers une galerie de photos. Le site permet de mettre des visages sur les FSF. Il fournit une opportunité d'exprimer cette “indicible identité” de femme lesbienne.

Actions individuelles et collectives de visibilisation des FSF ont toutes un objectif. Il s'agit de s'accomplir en tant que FSF, mais également en tant que membre de la société.

3. L'accomplissement de soi par la visibilisation

Se rendre visible participe de l'accomplissement de soi, entendu ici comme l'épanouissement de l'individu à travers la réalisation de ses diverses possibilités. Il s'agit d'essayer de vivre son homosexualité, dans une société qui exige de ses membres une conformité aux normes

hétérosexuelles. Dès lors et pour chaque pan de la vie sociale des FSF, avoir une orientation et une identité homosexuelles dans un tel contexte n'est possible qu'au prix d'arrangements qui n'entraînent ni renoncement total à celles-ci, ni confrontation brutale aux normes hétérosexuelles. Les exemples de la vie en famille, à l'école, sur le lieu de travail, au sein du quartier de résidence serviront à illustrer ces arrangements avec soi-même et la société.

a) S'accomplir en étant visible en famille

Deux FSF de l'étude, **Ado Junior** et **Lek**, ont fait la démarche d'évoquer leur homosexualité dans leur famille, auprès du noyau familial notamment. Elles connaissent ainsi une visibilité totale de leur homosexualité au sein de leur famille, au sens où tous les membres de la famille en sont informés.

Les autres FSF de l'étude n'ont mis que quelques membres de la famille, voire aucun dans la confiance. Cette attitude prévaut lorsqu'il y a un risque de choquer, d'être confronté à des idées reçues, des critiques négatives, de l'homophobie au sein de la famille, comme l'explique **Adiko**. « Les parents ne savent pas. [...] Parce que je me dis qu'ils ne sont pas ouverts à ça. Donc autant ne pas du tout en parler ».

Dans ce cas, les appréhensions des FSF freinent l'effort de visibilité au sein de la famille et par conséquent la possibilité d'y vivre son homosexualité. Toutefois, ces FSF demeurent invisibles par défaut. Une amélioration de l'acceptabilité de l'homosexualité dans leur milieu familial peut en accroître la visibilité comme le pense **Adiko**. « Entre nous, entre nous sérieux, tu penses que s'il y avait une liberté, une certaine liberté d'expression, on pouvait faire ça ? Mais moi, je peux dire qu'il y a des endroits où j'affiche, où tout le monde sait ».

Dans l'invisibilité et donc considérées comme des hétérosexuelles célibataires, elles sont confrontées aux attentes relatives au mariage et à la procréation. Elles peuvent alors recourir au mariage de « couverture » pour reprendre l'expression d'**Adiko** et avoir des enfants pour échapper à la pression familiale.

Mais le mariage et le désir de procréer sont également l'une de leurs aspirations. **Adiko** et **Amoa** ont contracté un mariage symbolique et le couple envisageait la PMA pour **Adiko** qui désirait un enfant. Selon la jeune femme, « il y a l'âge et tout donc vaut mieux le faire maintenant ».

Il est ainsi possible de constater que les attentes liées au mariage et à la procréation qui relèvent des normes hétérosexuelles ont de la résonance auprès des FSF et la visibilité de leur homosexualité dans le milieu familial favoriserait la réalisation de ces aspirations. La même problématique se pose pour un autre milieu également fortement hétéronormé, il s'agit de l'école.

b) Etre visible à l'école

S'accomplir par la visibilité à l'école en tant FSF, c'est parvenir à une visibilité que l'institution refuse aux LGBTI en général et ici aux FSF. C'est par conséquent choquer, dans la mesure où ce n'est pas correspondre aux normes.

Aussi, face aux règles scolaires, se rendre visible peut donner lieu à de la violence. Ainsi en est-il du port de l'uniforme, pantalon pour les garçons et jupe pour les filles, alors que pour des transgenres comme **Ado Junior** et **Best**, se « mettre dans les vêtements des femmes » est inadmissible, parce qu'ils entravent l'expression de genre.

Dans d'autres domaines encore, les efforts de visibilité des FSF pour l'accomplissement de soi en milieu scolaire peuvent atteindre un certain niveau de violence, telle que l'exprime **Best** qui à l'école utilise les toilettes des hommes.

Et quand on m'interpelle, je dis « Mais si c'est là je me sens mieux » ! En fait je veux leur faire comprendre que, ça ne sert à rien de dire que « Tu es femme, donc comporte-toi comme ça » ! Mais non ! Ca passe pas, ça passe pas !

Certes, il ne s'agit pas de violences physique ni verbale. Mais la portée symbolique du geste est forte. Contre la violence de l'invisibilisation, **Best** oppose une autre forme de violence. Elle choisit la manière forte pour une visibilité de son identité transgenre et son épanouissement. Sur le lieu de travail, la situation diffère d'un emploi à un autre.

c) Etre visible sur son lieu de travail

Le lieu de travail est appréhendé de diverses manières, comme un lieu où dire son orientation, son identité sexuelle est possible voire épanouissant ou non.

Le Père tient un bar homosexuel très fréquenté par les membres de la communauté. Les bars et les lieux de convivialité homosexuels sont des espaces où l'entre-soi permet d'afficher son orientation et d'évoquer son identité sexuelle. Le bar de **Le Père** est un établissement dédié aux FSF où leur visibilité est permise, voire exigée pour draguer, faire des rencontres, avoir des moments d'intimité, vivre son homosexualité hors du regard des hétérosexuels.

Les établissements hétérosexuels sont peu enclins à une telle visibilité. En revanche, l'expression de genre des individus peut s'y manifester. « En général on dit tu es une fille ou un garçon. Je dis, moi c'est **Lek**. Prend ça comme ça. Ne cherche pas à me définir ou à me mettre quelque part. » explique la jeune femme, lorsqu'elle est interpellée au sujet de son identité sexuelle, dans l'établissement où elle est employée. **Lek** assume désormais une identité non-binaire et son expression de genre est semble-t-il le reflet de cette fluidité. Une telle expression et une telle visibilité sont impossibles ou présumées telles à l'hôpital, selon **Adiko**.

« Imagine par rapport au travail que je fais quelqu'un qui vient pour une consultation. « Moi, cette dame je ne veux pas qu'elle me touche parce que ci parce que ça ».

Dans le cas d'**Adiko**, il y a une autocensure de l'expression de genre ou de la visibilité en tant que FSF sur son lieu de travail. Les préjugés, la peur d'être stigmatisée et discriminée, d'impacter négativement sur le fonctionnement des activités ou de la carrière professionnelle, en sont les raisons.

Ainsi, les exemples présentés montrent la diversité des situations et les difficultés d'une visibilité et d'un épanouissement de soi en tant que FSF dans l'environnement de travail. Il semble que le quartier de résidence soit également un lieu où les FSF n'affichent pas ou très peu leur homosexualité.

d) Etre visible dans le quartier de résidence

Les FSF sont plutôt discrètes en termes de visibilité de leur identité ou de leur orientation sexuelle, dans le quartier de résidence, bien qu'à ce niveau également, certains sujets FSF se distinguent par leur attitude face aux normes hétérosexuelles qui leur imposent d'être invisibles. C'est le cas de **Lek**.

Au niveau sociétal, par exemple je dirai ici dans ce quartier il n'y a pas quelqu'un qui ne sait pas que je vis avec ma copine. Tout le monde sait. Au départ c'était difficile, mais mon comportement, mon attitude, (...). Ce qui fait qu'ils ont compris que je ne suis pas aussi bizarre que ça.

En ayant avec les résidents de son quartier des rapports de bon voisinage, **Lek** assume son orientation sexuelle et sensibilise sur la nature “normale” de l’homosexualité. Cette attitude a pour effet une tolérance de l’homosexualité de **Lek**. La visibilité des FSF dans le quartier de résidence connaît toutefois des limites comme le précise **Le Père**.

« Maintenant moi personnellement je ne dérange pas les gens dans mon homosexualité. Tu ne me vois pas dans la journée attraper ma copine m’asseoir dans la rue ».

Ne pas choquer par le caractère ostentatoire d’une sexualité tolérée dans le quartier, mais réprouvée par la société.

Aussi, la consigne est-elle la prudence, comme dans le cas du couple **Adiko-Amoa** pour lequel il s’agit d’éviter dans l’espace public, toute expression des affects —colère, dépit, jalousie— susceptible de dévoiler la relation homosexuelle.

Etre invisible n’est pour autant pas source d’épanouissement. Néanmoins, « On prend ça comme ça. Si ça peut nous permettre de survivre. On est toujours en mode survie quoi (rires). » affirme avec résignation **Adiko**.

Discussion

Les tentatives de visibilisation répondent à la nécessité pour les FSF de s’accomplir, en conciliant la vie de FSF et les exigences de la société hétérosexuelle, selon les potentialités de chacune et les possibilités que leur laisse le contexte de Vie. Ainsi une visibilisation de l’individu à travers l’autodétermination est conditionnée par sa capacité à assumer son homosexualité en rationalisant les obstacles sociaux comme autant de potentialités individuelles d’accomplissement de soi. L’individu peut dans ce sens bénéficier pour s’accomplir, des expériences de son parcours de vie, de modèles auxquels il se réfère. Chamberland (1989) affirmait également à ce sujet que l’individu a besoin d’intégrer des réseaux interpersonnels et des lieux de sociabilisation pour développer une pratique et une identité distinctive lesbienne.

Un tel processus n’est toutefois possible que dans la mesure où le contexte de vie vient en soutien. Les atavismes et les obstacles socioculturels que véhiculent la famille, la religion, le milieu scolaire, le lieu de résidence ou de travail peuvent en effet inhiber l’accomplissement de soi. L’influence de ces sphères du social est d’autant plus forte, qu’elle est articulée à une intériorisation de la visibilité comme source de stigmatisation ou d’accomplissement de soi.

L’effort de visibilisation et d’accomplissement de soi des FSF est également porté par le collectif à travers une association. LLACI a été créée en grande partie en réaction à une disparité représentationnelle des FSF, dans un contexte associatif dominé par les HSH. Couplée à un focus sur le VIH chez les HSH, cette inégale représentation des FSF au sein du milieu associatif LGBTI exclue les autres IST chez les FSF, de même que toutes les problématiques sanitaires et sociales de cette population doublement invisibilisée.

Aussi, au-delà des problèmes de santé, il s’agit pour LLACI d’une volonté plus profonde de réformer la société, notamment en modifiant l’image de la FSF. Il est encore question d’inscrire l’effort de visibilisation à un niveau politique, par la revendication d’une égalité de droits entre les FSF et le reste de la population. Ainsi, à travers l’appartenance à une association de FSF, outre une condition commune, des idées fédératrices et le sentiment de sécurité pour l’individu face à divers contextes de vie hétéronormés, il s’agit comme l’ont également souligné Genon, Chartrain et Delebarre (2009) de participer à une réflexion globale prenant en compte « sensibilisation à la diversité de genre et d’orientations sexuelles, lutte contre les discriminations, promotion de l’égalité de droits et de traitement ». La visibilisation pour

l'accomplissement de soi chez les FSF est donc le produit d'une articulation entre des efforts au plan individuel et ceux au niveau collectif.

Il est par conséquent nécessaire pour les FSF s'étant auto identifier comme telle de trouver au niveau contextuel, pour chaque pan de la vie sociale à laquelle elles participent, une conciliation entre leur homosexualité et les exigences hétéronormatives de la société. Le résultat de cet arrangement n'est pas toujours de la visibilité au sens où toutes les personnes de l'entourage et des milieux d'appartenance soient informées de l'homosexualité de la FSF. La visibilité en tant que FSF peut être partielle —quelques confidents seulement sont informés— et relative aux milieux au sein desquels l'individu se sent libre de se dévoiler en tant que FSF. Mais une telle visibilité n'en est pas moins source d'épanouissement pour l'individu qui peut bénéficier d'un renforcement positif de ces quelques appuis ou se satisfaire de cette visibilité partielle pour la réalisation de ses potentialités. Ryan (1999) évoque une situation semblable, lorsqu'il note le fait que les gays ou les lesbiennes dépassent la honte à travers de fortes affinités avec d'autres gays ou lesbiennes et la modification de la connotation négatives de l'étiquette homosexuelle.

Si telles se présentent les réactions individuelles et collectives des FSF, avec la réalisation de soi comme objectif ultime, il est toutefois difficile d'extrapoler ces résultats. Une méthode quantitative serait plus appropriée pour estimer des réactions et leurs objectifs à une échelle numérique plus importante. Par ailleurs, il manque à l'étude-ci des données au sujet des FSF qui ne font pas parties des réseaux associatifs. Il est ainsi difficile de savoir comment celles qui ne prennent pas part à la sociabilité des membres d'une association pourraient réagir à l'invisibilisation.

Néanmoins, de tels résultats posent déjà la nécessité d'une double intervention individuelle et collective, en cas de problèmes en santé publique ou face à des difficultés sociales ou juridiques.

Conclusion

L'hypothèse d'une double réaction des FSF face à l'invisibilisation s'est révélée pertinente pour saisir l'attitude des FSF rendues invisibles par la société. Elle a fourni une explication où émergent des individus et des groupes. Des individus qui s'autodéterminent progressivement comme FSF, qui essaient de vivre leur orientation et leur identité sexuelle tout en menant leur vie de membres d'une société régit par des normes hétérosexuelles. Des groupes qui portent la lutte pour les droits des FSF.

L'hypothèse d'une double réaction des FSF face à l'invisibilisation a également permis d'appréhender la nécessité pour toutes ces FSF de vivre la totalité de leur identité, avec ses diverses composantes et ainsi s'accomplir. L'objectif à terme est en effet de s'accomplir en assumant ses désirs homosexuels en même temps que sa vie dans la société hétérosexuelle. Il s'agit-là d'un objectif majeur. Objectif que par un arrangement avec elle-même en fonction de sa capacité à interagir avec les autres, au sein d'espace sociaux qui lui laissent plus ou moins de liberté d'action, la FSF arrive à atteindre. Un accomplissement de soi auquel participe la visibilité.

Cette visibilité, force est de constater qu'elle est partielle, au sens où l'individu ne se présente pas dans tous les milieux qu'il fréquente et en tout temps comme une FSF. Il y a encore un voile qui dissimule la partie homosexuelle du soi aux autres, notamment dans des milieux où l'hostilité est trop forte et les coûts d'un dévoilement trop élevés pour s'y risquer. La visibilité dépend encore

des signaux que les milieux d'appartenance envoient à la FSF. Il y a visibilité dans ce cas si le milieu et l'hétérosexuel tolèrent l'expression d'une autre sexualité que l'hétérosexualité.

Enfin, si la visibilité se fait selon l'orientation sexuelle, elle peut se faire également sur le mode de l'identité sexuelle. Or selon les résultats, cette visibilité en lien avec l'identité sexuelle est fluctuante, dans la mesure où l'identité sexuelle elle-même peut changer. Elle peut basculer d'une identité à une autre, revenir à l'identité précédente, voire se retrouver dans un schéma où elle ne se reconnaît ni de l'un, ni de l'autre genre. Dans ce cas, il y a-t-il un lien entre la fluctuation de l'identité sexuelle et la visibilité dans ces divers contextes sociaux ?

Références bibliographiques

AWONDO Patrick, 2016, « Internet et la fabrique du couple binational homosexuel. Entre bricolages affectifs et reconfiguration de l'espace homosexuel transnational », *Presses de Sciences Po*, 4, <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2016-4-page-41.htm> (Page consultée le 4 janvier 2020).

BROQUA Christophe et BUSSCHER Pierre-Olivier, 2003, « La crise de la normalisation. Expérience et condition sociales de l'homosexualité en France » in Christophe BROQUA, Lert FRANCE et Yves SOUTEYRAND (dir.), *Homosexualité au temps du sida*, ANRS, Paris.

CARNEIRO Nuno Santos et MENEZES Isabel, 2006, « La construction de l'identité des jeunes homosexuels au Portugal », *L'orientation scolaire et professionnelle*, <http://journals.openedition.org/osp/1085>, (Page consultée le 19 avril 2019).

CHAMBERLAND Line, 1989, « Le lesbianisme : continuum féminin ou marronnage ? Réflexions féministes pour une théorisation de l'expérience lesbienne », *Recherches féministes*, 2, p. 135-145.

CHETCUTI Natacha, 2013, *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, Editions Payot et Rivages, Paris.

COLLET Murielle, 2008, « Des besoins de santé ignorés », *Journal du sida*, 204, p. 27-28.

DEVILLARD Sophie, 2011, *Les femmes ayant des relations sexuelles avec des femmes face au VIH et aux IST* http://www.pieros.org/wp-content/uploads/2016/11/Pieros-1201-fsf_vih_ist.pdf (Page consultée le 17 mai 2016).

FASSIN Eric, 2003 « L'inversion de la question homosexuelle », *Revue française de psychanalyse*, 1/67, <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-psychanalyse-2003-1-page-263.htm> (Page consultée le 10 septembre 2018)

GENON Clotilde, CHARTRAIN Cécile et DELEBARRE Coraline, 2009, « Pour une promotion de la santé lesbienne : état des lieux des recherches, enjeux et propositions », *Genre, sexualité & société*, 1, <https://journals.openedition.org/gss/951> (Page consultée le 23 juin 2018).

GUILLEMAUT Françoise, 1994, « Images invisibles : les lesbiennes », in Daniel WELZER-LANG, Pierre DUTEY et Michel DORAIS, *La peur de l'autre en soi, du sexisme à l'homophobie*, vlb éditeur, Québec.

HOLLISTER Ashley, 2017, *Le développement de carrière pour les doubles-identités minoritaires* (Maîtrise en orientation), UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE Faculté d'éducation Département d'orientation professionnelle,) Québec.

LAMOUREUX Diane, 2003, « De la tragédie à la rébellion : le lesbianisme à travers l'expérience du féminisme radical », *Tumultes*, 21-22, p. 251-263.

LEBRETON Christelle, 2016, « Les rapports sociaux de sexe et le lesbianisme dans le Québec contemporain », *Démarches méthodologiques et perspective féministes*, 1, <http://www.id.erudit.org/iderudit/1036678ar> (Page consultée le 06 octobre 2018).

LHOMOND Brigitte, 1996, La transmission sexuelle du VIH entre femmes, un arbre qui cache la forêt. *Transcriptases*, 46, (Page consultée le 09 mai 2016).

MARCHE Guillaume, 2003. « Les familles homosexuelles aux États-Unis : dissolution d'un mouvement social ou redéfinition de sa portée politique ? », *Revue française d'études américaines* volume 3 (no 97), p. 99-117.

OULAYE Lydet Roland Adolphe, 2019, « Les FSF ivoiriennes face aux IST/VIH/sida. Exemple des membres de la Lesbian Life Association-Côte d'Ivoire », *Les lignes de Bouaké-La-Neuve N°10*.

OULAYE Lydet Roland Adolphe, 2018, « Etat des lieux de la prévention des IST/VIH/sida en direction des Lesbiennes Gays bisexuels transgenres et Intersexués (LGBTI) ivoiriens : une analyse à partir de l'exemple de l'ONG Renaissance Santé Bouaké (RSB), *Nyansa-Pô*, n° 27.

QUEER AFRICAN YOUTH NETWORK, 2012, « Seules contre tous : Les difficultés vécues par les femmes qui ont des rapports sexuels avec des femmes au Burkina Faso, Ghana et au Nigeria », <https://static1.squarespace.com/static/54191049e4b0677471aa06c9/t/559abc7ce4b0af241edba795/1436204156266/Seules-contre-tous.pdf>, (Page consultée le 23 mai 2016).

RICH Adrienne, 1981, « La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne », *Nouvelles Questions Féministes*, 1, p. 15-43, <http://www.jstor.org/stable/40619205>, (Page consultée le 11 mai 2016).

RYAN Bill. 1999, « S'accepter comme gai ou lesbienne : pour en finir avec la honte », dans Gouvernement du Québec, *Adapter nos interventions aux réalités homosexuelles. Volet 1 : les jeunes, leurs familles et leurs milieux de vie*, Programme de formation, Ministère de la Santé et des Services sociaux, p. 41-52.

WELZER-LANG Daniel, DUTEY Pierre et DORAIS Michel, 1994, *La peur de l'autre en soi, du sexisme à l'homophobie*, vlb éditeur, Québec.

REVISITER LE RAPPORT ENTRE LES ÉGLISES EVANGELIQUES ET LA POLITIQUE EN COTE D'IVOIRE

Rubin POHOR

Maître de Conférences

Université Alassane Ouattara

pohor.rubin@gmail.com

Résumé

Les Églises évangéliques en Côte d'Ivoire ont été fortement impliquées dans le jeu politique au cours de ces trois (3) dernières décennies. Cet engagement politique a été perçu diversement par la population créant en son sein une énorme confusion spirituelle et politique. Cette étude qualitative, réalisée août 2010 à octobre 2012 auprès de 118 fidèles et pasteurs de 50 Églises évangéliques à Abidjan et Bouaflé, a pour objectif de revisiter les rapports entre les Églises évangéliques et la politique en Côte d'Ivoire au cours des trois dernières décennies. En vue d'intégrer les données issues de sources multiples, notre étude procède par triangulation. Notre recherche cherche, d'abord à comprendre les motifs du passage des logiques d'enfermement de la foi chrétienne dans le cercle de la vie privée à son extériorisation dans le monde politique ; ensuite à retracer les racines des logiques d'activation de l'imaginaire social évangélique en politique et, enfin à analyser les typologies des comportements provoqués par la foi des chrétiens évangéliques dans le monde politique en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2011.

Mots clés : Églises évangéliques, Politique, Théologie politique, Déterminants socioreligieux, Imaginaire social, Laïcité, Côte d'Ivoire.

Abstract

REVISITING THE RELATIONSHIP BETWEEN EVANGELICAL CHURCHES AND POLITICS IN CÔTE D'IVOIRE

Evangelical churches in Cote d'Ivoire have been seriously involved in politics these last three (3) decades. Such unrestrained political commitment has been viewed in various ways by the population, creating internally an enormous political and spiritual confusion. This qualitative study, carried out from August 2010 to October 2012 with 118 faithful and pastors from 50 Evangelical Churches in Abidjan and Bouaflé, aims to revisit the relationship between evangelical churches and politics in Cote d'Ivoire over the last three decades. In order to integrate data from multiple sources, our study proceeds by triangulation. Our research seeks, first to understand how motives have changed from seeing the Christian faith as a closed matter restricted to one's private life, to allowing the public display of Christian faith in the political world. Next, it will attempt to retrace the roots of activating the evangelicals' social imagination in politics, and it will finish by analyzing behavioral typologies brought on by the faith of evangelical Christians who were active in the political scene in Cote d'Ivoire between 2000 and 2011.

Keywords : Evangelical churches, politics, Political theology, socio-religious determinants, social imagination, secularism, Côte d'Ivoire.

Introduction

Le rapport entre les Églises évangéliques et la politique en Côte d'Ivoire et vice versa au cours des trois dernières décennies, et singulièrement pendant la crise postélectorale de 2010 et 2011, mérite d'être revisité à l'aune de la question des rapports contemporains entre la religion et la politique en Afrique. Ce fait social inédit dans le paysage religieux ivoirien a induit une transformation sociétale des communautés évangéliques dans leur rapport au politique. La foi des chrétiens évangéliques, engagés politiquement, de manière publique, auprès des groupes partisans ou des leaders politiques, a provoqué dans le monde politique, en Côte d'Ivoire, des comportements et attitudes qui interpellent tout chercheur attentif au paysage religieux et politique.

Dans d'autres contextes, ce fait n'est pas nouveau. Plusieurs chercheurs sont très souvent cités pour la prise en considération des questions sociales et celles du développement dans le monde protestant et évangélique et la manière de les appréhender sous l'angle de leur sociohistoire (M. Weber, 1999 ; M. Sacquin, 1991 ; A. Rich, 1994 ; A. Bieler et al, 2008 et A. Bieler, 1995, etc.). Pour ces derniers, la question du leadership public chrétien et celle du développement font partie intégrante de la foi protestante et évangélique et le développement requiert un leadership public approprié et une éthique sociale, comprise comme une recherche d'équilibre entre ce qui rend justice à l'humain, honore sa dignité, respecte les situations réelles et protège l'environnement.

Pour revenir au cas de la Côte d'Ivoire, de nombreux travaux de recherche abordent le problème majeur des accointances du religieux avec les élites politiques en l'appréhendant sous plusieurs angles. Certains chercheurs l'ont abordé en inscrivant les mutations sociales qui l'accompagnent parmi les crises du lien social, particulièrement celles « de la représentation politique » et « de la spiritualité » (M. Bole de Bal, 2003 ; B. Guiblehon, 2011 et 2014). D'autres, dans leurs recherches consacrées à l'Afrique subsaharienne, depuis le début des années 1990, l'ont analysé à travers le prisme de l'occultisme (G. André et M. Hilgers, 2009). Toutes ces orientations ont foncièrement remanié, en partie, les perspectives classiques pour analyser les configurations contemporaines des phénomènes religieux et politique en Afrique (F. Bernault, J. Tonda et P. Geschiere, 2000 ; S. Ellis and G. Haar, 2003).

En tout état de cause, il paraît important de reconnaître une évolution sensible dans les travaux de recherche sur la question de l'interaction entre la sphère de la religion et celle de l'action publique en Afrique (J.-F. Bayart, 1993). Cependant le débat suscité par l'empiètement du champ religieux évangélique sur celui du politique reste encore ouvert. C'est pourquoi, notre analyse, dans cette recherche, donne l'occasion de cerner les déterminants socioreligieux et culturels qui ont impacté négativement ou positivement le rapport des évangéliques en politique en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2011.

L'objectif de cette étude est de revisiter les rapports entre les Églises évangéliques et la politique en Côte d'Ivoire. Dans cette recherche, nous avons opté pour l'approche qualitative. Ce choix méthodologique offre des instruments qui permettent de bien appréhender et cerner la réalité telle que les observations directes, les entretiens (libres et semi-directifs), l'immersion au sein des communautés religieuses (participation aux cultes et autres réunions d'églises) et les sources écrites et orales. Les enquêtes de terrain ont été menées d'août 2010 à octobre 2012

auprès de 118 fidèles et pasteurs de 50 Églises évangéliques du district d'Abidjan et de la commune de Bouaflé.

Il a aussi fallu procéder par triangulation, une approche analytique qui intègre des données de sources multiples, vu que les interactions sociales sont importantes dans la conduite de l'action politique. Ceci vise à réduire, autant que possible, les biais éventuels de chaque source afin de renforcer la qualité des données produites et fournir une meilleure explication du phénomène en étude. En outre, les questions liées à l'exercice du pouvoir étant souvent des sujets sensibles qui peuvent susciter chez les enquêtés la réticence ou des réponses intéressées et/ou passionnées, une analyse croisée des sources d'informations a été faite afin de ne pas être prisonnier d'une seule source, comme le recommande J.-P. O. De Sardan (1995).

Trois points essentiels vont retenir notre attention : le premier tente de comprendre les motifs du passage des logiques d'enfermement de la foi chrétienne dans la vie privée à une extériorisation de la foi des chrétiens dans le monde politique ; le deuxième retrace les racines des logiques d'activation de l'imaginaire social évangélique en politique et, le troisième analyse les typologies des comportements provoqués par la foi des chrétiens évangéliques dans le monde politique en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2011.

I. Des logiques d'enfermement de la foi chrétienne dans la vie privée à son extériorisation dans le monde politique

1.1. Les logiques d'enfermement de la foi chrétienne dans la vie privée

Jusqu'à la fin des années 1980, les leaders des Eglises évangéliques en Côte d'Ivoire avaient adopté une position apolitique ostentatoire. Il revenait constamment dans leurs propos¹ que

le domaine politique appartient aux non chrétiens ou aux chrétiens qui veulent se compromettre. C'est un milieu où l'on ne respecte pas la parole donnée, un monde de mensonge, de ruse, de frivolités, de défaillances et de corruptions. Le politique est quelqu'un à double langage, un menteur, un traître, un trompeur ou un voleur, quelqu'un à qui il ne faut pas faire confiance. L'Église est apolitique, elle n'a aucun rôle à joué en politique.

Ces propos expriment clairement la non-participation de l'Église en général et du chrétien en particulier à la politique. Il faut le reconnaître, l'action politique, en Côte d'Ivoire comme ailleurs, requiert de la gravité. Elle en a toujours exigé puisqu'elle est traversée par le tragique de la guerre, par les crimes odieux et que, même quand elle fait économie de la violence nue (comme en Côte d'Ivoire en décembre 1999, de 2002 à 2011), elle demeure le lieu majeur des affrontements conflictuels et des phénomènes de domination.

Notons, par ailleurs, qu'en tout lieu où ces propos sont tenus, l'expression de la foi chrétienne en politique s'était souvent opérée de façon contradictoire en termes de « Théologie *contre* politique », de « Royaume de Dieu *contre* société »², « Église *contre* politique », « Foi

¹. *Entretien* du 20 septembre 2012. Il convient de relever que la plupart de ces propos sont des jugements de valeur basés sur l'observation des comportements des personnalités politiques. Ces propos sont récurrents lors des rencontres d'Eglises en Côte d'Ivoire.

² Cf. à ce sujet le numéro spéciale de la revue évangélique *Hokhma, Royaume de Dieu et Société*, HOKHMA, n°14/1980.

chrétienne *contre* engagement politique » et de « règne du monde *contre* règne du Christ », ruinant ainsi toute prétention des Eglises ou du chrétien à régenter de manière éthique la société.

Cette perception et représentation expérientielle du domaine politique, basée sur les faits observés sur le terrain et en partie sur les préjugés, semble-t-il, proviendrait de la discordance entre le discours politique et sa mise en œuvre, de la dichotomie entre les paroles et les actes des politiques qui promettent des monts et merveilles lors des joutes électorales. On peut rappeler les débats dans les rencontres au sein des groupes bibliques des collèges et lycées (GBCL) ou universitaires (GBU), en grande partie menés sans vraiment prendre en compte un certain nombre de paramètres, d'ordre sociologique, culturel et existentiel.

Certaines des raisons évoquées pour demander une rupture de l'Église vis-à-vis des pouvoirs politiques relèvent d'une vision trop spiritualiste de l'Eglise. Elles font fi des liens indispensables que tout groupe social est amené à entretenir avec la société politique et avec ses autorités. D'autres sont inspirées par l'adoption sans nuances ni recul des thèses qui perçoivent l'Etat comme l'expression institutionnalisée des intérêts des classes dominantes, comme un groupe assez minoritaires de personnes égocentriques. Il y a même eu une subtile tentation de cléricisme par certaines dénominations évangéliques, membres de la fédération des Églises évangéliques de Côte d'Ivoire (FECI), lesquelles, renonçant à des contacts institutionnels plus apparents, sont arrivés, sous le couvert d'une attitude pastorale insuffisamment dépouillée, à exercer de nouvelles formes d'influence, finalement politiques, elles aussi (R. Pohor et I. Coulibaly, Sous dir., 2016).

Les conséquences, dans les milieux évangéliques, sont évidentes : une réduction de la foi chrétienne au domaine intime et personnel ; une appréciation ambiguë d'un univers politique assez complexe qui joue négativement sur la question de la présence chrétienne dans le milieu politique et de l'engagement sociopolitique comme devoir de l'Église ou du chrétien ; un repli inévitable des institutions chrétiennes et de leurs membres vis-à-vis de tout engagement politique.

1.2. L'extériorisation de la foi des chrétiens évangéliques dans le monde politique

Les raisons du refus des logiques d'enfermement de la foi chrétienne dans le cercle de la vie privée peuvent se situer à quatre niveaux. Le premier est que, du point de vue biblique, théologique et anthropologique, il est impossible de dissocier une vie privée et une vie publique.

« La personne devant Dieu est un tout et on ne peut séparer la participation à la société ou à l'activité professionnelle (politique). Nous ne pouvons pas nous résigner à une totale privatisation de notre foi, comme si l'expérience chrétienne devait rester enfouie dans le secret des cœurs, sans prise sur le réel du monde et de la société. Notre Église n'est pas une secte³ ».

En second lieu, le chrétien ne peut pas se dissocier du monde dans lequel il est placé, et dont il est responsable devant Dieu, ainsi que des hommes au milieu desquels il vit. Il est impossible de dissocier la justice privée et la justice sociale. Le troisième niveau concerne l'ordre missionnaire aux communautés chrétiennes de porter l'Évangile au monde entier, parmi toutes les nations (Évangile selon Matthieu, chapitre 28), s'adresse à tous les chrétiens. Ce mandat est géographique, culturel et sociologique. Puisque la motivation de l'engagement politique est le service de l'autre et la rencontre avec l'autre, le milieu politique et les organismes politiques constituent l'endroit propice de l'exercice du service chrétien.

³ *Entretien* du 20 septembre 2012

Enfin, le quatrième niveau provient de l'application de la laïcité, à travers la compréhension et la mise en œuvre du concept du bien commun et de la mission prophétique des Églises. En effet, l'usage du concept du bien commun s'inscrit résolument dans la stricte application de la laïcité de l'État de Côte d'Ivoire. Cette compréhension des rapports entre l'État et les religions reconnaît que l'État et les religions ont des rôles distincts qui ne doivent pas se confondre. Elle estime que la relation entre les religions et l'État doit être, d'une part, celle de séparation ou d'indépendance et, d'autre part, celle de collaboration. Elle admet que le principe de l'indépendance ou de séparation reconnaît la différence de nature entre les Églises et la communauté politique. Elle affirme que les deux ont des configurations et des missions différentes. Ainsi, les Églises ne s'immiscent pas dans le fonctionnement ordinaire de l'État sauf quand leur rôle et mission prophétique l'exige. De même, l'État ne doit pas intervenir dans le fonctionnement ordinaire des Églises, sauf quand la protection du bien commun l'exige. Le principe de collaboration entre les Églises et l'État, par contre, se base sur le fait que les deux sont au service de la personne humaine. Le service de la personne humaine constitue le point d'intersection de l'action de l'État et des Églises. Cette collaboration au niveau du service de la personne humaine explique l'engagement sociopolitique des Églises.

II. Les racines des logiques d'activation de l'imaginaire social évangélique en politique

Pour tout observateur du paysage religieux ivoirien, les origines des logiques d'activation de l'imaginaire social évangélique en politique peuvent remonter en 1990, année de crises sociales et politiques en Côte d'Ivoire. Les moments importants de la diffusion des nouvelles théories politiques évangéliques peuvent se situer à partir de 2000, l'année de l'accession au pouvoir du couple évangélique Simone et Laurent Gbagbo. Entre 2000 et 2010, plusieurs membres influents des communautés évangéliques ont occupé des postes politiques et administratifs importants (ministres, directeurs de cabinet, conseillers techniques, présidents de conseil d'administration, directeurs généraux, membres de la commission électorale indépendante, ambassadeurs, etc.).

2.1. La visibilité urbaine des communautés évangéliques

Les années de crises et de guerre en Côte d'Ivoire, entre 1990 et 2011, représentent non seulement la période d'amorce de la croissance des Églises évangéliques dans le pays, mais aussi surtout celles de leur plus grande poussée en milieu urbain. Déjà en 2005, le ministère de l'Intérieur inventorie plus de 250 dénominations évangéliques enregistrées à en Côte d'Ivoire dont les 2/3 sont dans les grandes villes comme Abidjan, Bouaké, Daloa, Man, San-Pedro, Gagnoa (R. Pohor, 2014 a et 2014 b). On dénombre aujourd'hui plus de 500 dénominations différentes dites « de réveil » ou « pentecôtistes », proches de la mouvance évangélique. Le recensement, fondé sur le comptage des lieux de culte pérennes, pose de nombreux problèmes méthodologiques liés au caractère très mouvant des dénominations. Certaines sont de simples groupuscules, qui se réunissent à domicile, plusieurs Églises peuvent partager un local, sans compter les groupes de prière.

Le nombre de paroisses de certaines dénominations telles que l'Église des Assemblées de Dieu de Côte d'Ivoire (ADCI), les Églises et Ministères d'Initiatives africaines (EMIA), les Églises de Réveils de Côte d'Ivoire (ERCI), l'Église de Pentecôte de Côte d'Ivoire et quelques Églises protestantes et évangéliques dites historiques a quadruplé. Par exemple, l'Église des Assemblées de Dieu a vu ses communautés locales multipliées par quinze (15). Entre 1991 et

1996, les Églises évangéliques ont implanté plus six mille (6000) paroisses ou lieux de cultes dont plus quatre mille cinq cent en milieux urbains et semi-urbains (R. Pohor, 2014, p.53).

La croissance exponentielle urbaine des communautés évangéliques dans la société ivoirienne, semble-t-il, provient de plusieurs facteurs : d'abord de la prise en compte des effets de la crise militaire, politique et socio-économique (chômage, pauvreté, exclusion, mal logement, sorcellerie) lors des séances d'évangélisation publiques et des prêches pendant les cultes. Par exemple, face à la précarité sociale et économique, le message des leaders évangéliques est centré sur la conversion et le changement individuel, valorisant l'enrichissement et la réussite personnelle, y compris matérielle et financière. Ensuite, la mise en place des organisations non gouvernementales (ONG) confessionnelles dans la reconstruction d'un espace public ivoirien et dans le processus de consolidation de la paix après la crise de 2002 et suite à la chute du régime politique de Laurent Gbagbo en avril 2011. Enfin, la contribution à la réhabilitation de la parole populaire dans les milieux pauvres où règne la violence délégitimée par les élites. Notons que les Églises évangéliques ont toujours été essentiellement des communautés des périphéries, qui prospèrent dans les zones délaissées par le dynamisme économique des centres urbains ou aux marges immédiates des grandes villes. Dans un pays comme la Côte d'Ivoire où les fractures sociales et territoriales étaient béantes, les évangéliques répondaient à ceux qui n'étaient pas les gagnants de la société ivoirienne.

Le fort attachement au divin, dans ce contexte de crise, s'explique par l'émergence de nouveaux besoins et problèmes, que les religions auxquelles les individus avaient recours jusqu'alors ne parvenaient plus à solutionner. Les Églises et ministères d'initiatives africaines, proches des Églises évangéliques ont été des substituts. En fait, les prédicateurs et pasteurs des dites dénominations, avec des thématiques sur la santé, la fécondité, le travail, la promotion professionnelle, la prospérité matérielle et financière, de pratiques nouvelles de management proactives, plus simples et informelles, offraient une grille de lecture des problèmes qui mobilise l'imaginaire occulte, un cadre d'analyse au sein duquel les individus ont été socialisés.

Mais, si cette explication permet de rendre compte des conditions de la réceptivité du discours des Églises évangéliques, elle est insuffisante pour comprendre leur croissance vertigineuse. Par ailleurs, pour des individus en situation de perte des anciennes attaches, de désarroi et de détresse, les Églises évangéliques ont fonctionné comme des lieux où ils ont pu s'exprimer, être écoutés, reconnus et remplacés systématiquement par d'autres (F. De Singly, 2003). Ces propos d'un responsable de dénomination soulignent cet aspect : « L'Église constitue pour de nombreux convertis, le lieu où ils pourront s'exprimer, être écoutés, dire leurs difficultés, partager leur mal-être, trouver un soutien, des attaches, un lieu qui permet de voir l'horizon se dégager ».

Un tout dernier point concerne la présence remarquée des leaders religieux auprès des politiques comme des conseillers spirituels. B. Guiblehon (2013) revient sur ce fait en insistant sur ce qu'il appelle le « *marché de prophéties* ». Pour lui, il s'agit de l'offre de révélation des pasteurs qui répond à la demande des hommes politiques pour la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir (Jumel, 2002)⁴. En effet, comme l'explique F. Akindès (2012), dans l'imaginaire des hommes politiques africains, le terrain politique est dangereux et expose ceux

⁴ Il faut noter que ce phénomène n'est pas spécifique à l'Afrique. Pour les dirigeants français, voir Sylvie JUMEL, 2002, *La sorcellerie au cœur de la République.*,

qui détiennent le pouvoir aux maléfices de nombreux adversaires tout aussi dangereux et redoutables. Il faut donc s'entourer de toutes les protections et les acteurs évangéliques béninois n'ont pas échappé à cela. En retour, les leaders pourvoient aux ressources financières pour la construction d'églises, l'achat d'instruments de musique, la facilitation d'obtention de visa, l'insertion des proches des leaders religieux dans l'appareil d'Etat, etc. Ces pratiques s'inscrivent dans ce que Amouzouvi appelle : *l'usage de la religion comme business en Afrique* (D. Amouzouvi, 2014).

2.2. Les fondements théologico-politiques du passage des communautés évangéliques au politique

Dans la conclusion de son ouvrage, *Chrétien, la politique te concerne !*, J.-C. Kabré (1995, p.96) décrit les bases théologiques de l'engagement politique de l'Eglise et des chrétiens :

L'Eglise et le chrétien, dépositaires de la parole et de l'autorité de l'Esprit de Dieu, ne devraient pas se tenir à l'écart des affaires politiques du monde. Devant la faillite totale des gouvernements et des régimes politiques des États d'aujourd'hui, l'Eglise et ses fidèles ne peuvent plus se donner bonne conscience en se contentant de condamner avec véhémence l'engagement politique du chrétien. L'attitude de complaisance qui consiste à considérer la politique comme un mal nécessaire de la société est une attitude coupable et condamnable.

Il apparait nettement, dans cette citation, une réinterprétation de la vision évangélique du monde, exprimée désormais non plus comme lieu de transit, mais comme « un espace de reconquête » ou comme « lieu de compétition et d'exercice du pouvoir » (J. García-Ruiz et P. Michel, 2011, p.583). Il est ici question d'une mise en œuvre de la « théologie politique », comprise ici comme une interrogation de « l'Eglise sur l'impact qu'elle peut avoir, au titre même de sa foi et des moyens d'actions qu'elle lui donne, sur la vie de la Cité et ses formes d'organisation, dans le cadre d'une société sécularisée » (H.-J. Gagey et J.-L. Souletie, p. 168) ou laïque.

L'engagement politique des évangéliques s'ancre dans une des problématiques majeures et permanentes que la foi assigne aux chrétiens et aux Eglises, celle de penser et de contribuer au développement des Etats et nations dans lesquels ils vivent. Pour eux, la Bible⁵ enjoint aux chrétiens d'être les restaurateurs de leur nation (Esaïe 58 :12), la lumière du monde et le sel de la terre (Matthieu 5 ; Marc 9:35-37 ; Jean 20:21-22 ; Jean 1:29 ; Colossiens 1:20). Elle leur demande de rechercher activement le bien (*shalom*⁶) (du pays dans lequel ils habitent (Jérémie 29 : 7)).

Les fondements conceptuels de cette « nouvelle vision » exige du croyant qu'il s'implique activement « dans la construction du Royaume », afin de ne pas permettre à « Satan et au Royaume des ténèbres de se considérer comme les maîtres absolus du pouvoir politique [...] Le

⁵ Les références bibliques citées sont tirées de la Bible, Version Louis Segond, publiée en 2009 par l'Alliance Biblique Universelle, sauf indications contraires.

⁶ Le *Shalom* se décline en termes de paix, d'hospitalité, de justice, de prospérité économique, d'harmonie communautaire et de pérennité écologique. Pour plus d'informations sur le concept, voir Cornelius PLANTINGA, *Not the Way it is supposed to be: A Breviary of Sin*. Eerdmans, 1996, 202 p.; Perry YODER, *Shalom: The Bible's Word for Salvation, Justice and Peace*. Evangel Publishing House, 1987, 154 p.; Walter BRUEGGEMANN, *Living Toward a Vision*. The Pilgrim Press, 1990, 204p.

règne du Christ englobe toute la réalité de l'existence historique des êtres humains, y compris dans ses dimensions économique, sociale et politique » (J. Scott, 1985, p. 99-100, cité par J. García-Ruiz et P. Michel, 2011, p.584)⁷.

Le passage des communautés évangéliques au politique a coïncidé avec l'émergence de personnalités politiques de confessions protestantes et évangéliques à la tête de plusieurs pays africains. C'est au cours des années 2000 que les évangéliques ont entamé leur passage public au politique. Avec l'arrivée au pouvoir du président Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire, plusieurs personnalités politiques de confessions protestantes et évangéliques ont occupé des fonctions importantes comme ministres, députés, présidents d'institution, président de conseils d'administration, directeurs généraux, conseillers politiques et spirituels, etc.⁸

Toutes ces personnalités politiques véhiculaient la nouvelle orientation évangélique de l'action politique et leur présence va plus nettement s'affirmer dans les communautés évangéliques. D'une part, elles étaient très souvent appelées à répondre à de nombreuses sollicitations comme parrains des cérémonies à caractère religieux. D'abord, de la part de leur famille immédiate, de leur famille élargie et des frères en « Christ ». La frontière entre la vie professionnelle d'un dirigeant d'une institution politique ou organisation étatique et la vie personnelle du chef d'une famille n'est souvent pas clairement définie. Les sollicitations viennent ensuite, du réseau complexe de relations familiales, ethniques, régionales, professionnelles et politiques. Tous ces acteurs évangéliques sont soumis constamment à des demandes de transgresser le traitement égalitaire des dossiers, prescrit dans la sphère publique, pour donner priorité au devoir de solidarité familiale, religieuse, amicale et politique.

D'autre part, elles se faisaient accompagner moralement et spirituellement par des pasteurs comme des conseillers spirituels des présidents⁹. Ces derniers assuraient l'organisation des dévotions, des séances de jeûne et de prière pour la nation, des cultes dominicaux, des rendez-vous spirituels. Ces pasteurs « Pro-Gbagbo » ou « Pro-Ouattara » (Guiblehon, 2013, p. 40-42) tirent leur légitimité de l'exemple biblique d'accompagnement pastoral, notamment celui de Nathan qui sut le moment, la manière, les mots, la méthode pour parler au roi David pour l'amener à changer et à se conformer à l'éthique (2 Samuel 12:1-13).

⁷ Il convient de rappeler cette approche du rapport de l'Eglises avec la politique a débuté aux Etats-Unis, à la fin des années 1970, avec la montée du « Gospel social ». Le théologien baptiste, Walter Rauschenbush (4 octobre 1861 - 25 juillet 1918) a été la figure, la plus emblématique de ce mouvement. Pour ce dernier, les principes chrétiens doivent être traduits par des actions promouvant, notamment, le changement social. Au lieu donc de se focaliser sur la repentance pour aller au paradis, il préconise surtout un effort de transformation de la vie sur Terre en harmonie avec le paradis (W. Rauschenbush, 1917). Ensuite, ce passage au politique a été également défendu par d'autres éminents théologiens, notamment J. Yoder (2014) et G. North (1985). Pour ceux-ci, il est dangereux de permettre à *Satan* et au « Royaume des ténèbres » de se considérer comme les maîtres des pouvoirs publics. Le règne du Christ qui soutient ces théologiens est holistique. Il englobe toute la réalité de l'existence des Etres humains (Scott, 1985).

⁸ On constate ce même phénomène dans dans plusieurs pays l'Afrique de l'ouest. A titre d'exemples, on peut citer le président John Mahama Dramani au Ghana, les présidents Goodluck Jonathan et Olunsegun Obassanjo au Nigéria, le président le colonel Saye Zerbo au Burkina Faso, le président Yayi Boni au Bénin, plusieurs autres personnalités politiques importantes comme premiers ministres (Tertius Zongo au Burkina, Agbéyomé Kodjo au Togo) et des parlementaires influents comme Georges Lantam au Togo).

⁹ Ce phénomène n'est pas spécifique à la Côte d'Ivoire. Il a été observé au Bénin au temps des présidents, membres des communautés évangéliques (Mathieu Kérékou et Yayi Boni). Cf. à ce sujet Cédric Mayrargue, 2002, *Dynamiques religieuses et démocratisation au Bénin. Pentecôtisme et formation d'un espace public*. Sciences de l'Homme et Société. Institut d'études politiques de Bordeaux; Université Montesquieu - Bordeaux IV.

Tout compte fait, les Églises évangéliques, leurs pasteurs, leurs institutions, ont pris conscience de leur rôle social et se sont constituées en un groupe social. On ne peut, de toute façon, éviter les ambiguïtés. Paroles ou silences, participations ou abstentions risquent toujours d'être interprétés comme une approbation ou un désaveu des autorités, des partis ou du gouvernement en place. L'attitude vraie est difficile à trouver à tous les niveaux. Il reste à savoir : comment vivre ensemble dans le respect de l'autonomie de chacun ? Comment nouer des contacts sans être ou paraître inféodé ? Comment nouer des liens tout en demeurant libre ? Comment multiplier des contacts avec les hommes de tous les horizons et de toutes les opinions politiques sans manifester une volonté de n'être prisonnier de personne, mais libre à l'égard de tous ?

Ainsi donc, les chrétiens et les Églises évangéliques n'ont pas échappé à la force d'attraction des pouvoirs politiques en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2011. La question qui nous préoccupe essentiellement ici est celle-ci : quels comportements la foi des chrétiens évangéliques ont-ils provoqué dans le monde politique ?

III. La typologie des comportements provoqués par la foi des chrétiens évangéliques dans le monde politique en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2011.

Les élections présidentielles de 2000 avaient déjà été marquées par un fort appel au religieux et par l'instrumentalisation de l'appartenance aux différentes Églises. Celles de 2010 ont confirmé en grande partie ce rapport de plus en plus étroit entre politique et religion, mais aussi et surtout, elles ont montré qu'il n'est pas si simple pour les évangéliques de pénétrer dans les cercles du pouvoir ivoirien, traditionnellement fermés.

Les évangéliques étaient bien présents dans la société ivoirienne, ils ont occupé l'espace politique de manière effective et ont fait en sorte d'agrandir leur visibilité. Selon Jocelyn K., pasteurs des Églises des Assemblées de Dieu de Côte d'Ivoire,

*les Églises évangéliques en Côte d'Ivoire ont mangé leur totem en s'inféodant aux partis politiques. Nos collègues qui ont fait ces choix politiques ont non seulement jeté la honte sur l'ensemble protestant, mais aussi et surtout, ont brisé profondément l'unité chrétienne et divisé les leaders religieux évangéliques.*¹⁰

Guiblehon (2014 et 2013) décrit la rivalité entre pasteurs évangéliques au niveau de la sphère politique. Il relate la constitution des « blocs » de leaders évangéliques opposés et construits autour de Laurent Gbagbo (bloc LMP) et d'Alassane Ouattara (bloc RHDP), lors de la crise postélectorale de 2010 en Côte d'Ivoire (Guiblehon, 2013, p.40). Il observe que chaque bloc essayait de justifier vainement une doctrine politique ou de théorie politique spécifiquement chrétienne pour légitimer son candidat. Il décrit qu'unaniment, dans leurs prophéties et prédications, les pasteurs et prophètes ont attesté, à partir de la souveraineté de Dieu, de l'élection, de la justice, de l'espérance et de l'ordre voulu par Dieu, que la Côte d'Ivoire est « choisie de Dieu », la « nouvelle Jérusalem », une « terre bénie » (Guiblehon, 2013, p. 43). De surcroît, ces leaders des communautés protestantes et évangéliques sympathisants de Gbagbo et de son épouse Simone Gbagbo affirment que la Côte d'Ivoire a besoin d'un président chrétien, Laurent Gbagbo « l' élu » de Dieu pour conduire le « peuple de Dieu vers cette nouvelle Jérusalem » qu'est la Côte d'Ivoire. « Toutes les nations africaines seront bénies à partir de la Côte d'Ivoire » (Guiblehon, 2016, p. 43). Dans ses *sept décrets célestes*, le prophète Koné Malachie proclame:

¹⁰ Entretien du 25 juillet 2012.

Le président Laurent Gbagbo aura un deuxième mandat imposé par Dieu et peut être même un troisième. [...] Le président Laurent Gbagbo est un président divinement élu. Sachez que ce ne sont pas les humains qui ont placé cet homme à la tête de la Côte d'Ivoire, mais c'est plutôt le Gouverneur des provinces céleste : le Seigneur des Seigneurs, le Roi des Rois. C'est pourquoi quiconque se liguera contre lui se sera engagé dans une aventure à haut risque et aura des comptes à rendre à Dieu lui-même. (Koné, janvier 2005)

L'autre bloc (bloc RHDP) est composé majoritairement de jeunes pasteurs issus des Églises et ministères d'initiative africaine (EMIA) ou mouvements pentecôtistes/néo-pentecôtistes, moins structuré et conduit par quelques individualités émergentes dont le bishop Kassi d'Azito et le pasteur Camille Makosso, respectivement président de la Confédération des églises évangéliques de Côte d'Ivoire (CONFECI) et du Directoire des églises protestantes évangéliques de Côte d'Ivoire. Le candidat Alassane Ouattara a manifestement le soutien spirituel de ce bloc. Lors d'une rencontre, tenue le jeudi 21 Octobre 2010 au Golf Hôtel d'Abidjan, les pasteurs du bloc RHDP auraient révélé prophétiquement à Mme Dominique Ouattara, épouse du candidat des Républicains Alassane Ouattara, le destin présidentiel de son conjoint, candidat aux présidentielles. Ils ont dit ceci : « Alassane Ouattara est le futur Président de Côte d'Ivoire. [...] Nous le croyons, nous l'affirmons, nous l'attestons, nous le décrétons au nom du Seigneur Jésus et par l'Esprit de Dieu : Ado est président de la République de Côte d'Ivoire. [...] » (Le Patriote, du jeudi 21 octobre 2010). Pour confirmer cette prophétie, un ouvrage prédisant l'élection divine du candidat Alassane Ouattara, intitulé *Sur la terre comme au ciel, S.E.M. Alassane Ouattara : président de la République de Côte d'Ivoire, selon la volonté de Dieu*, écrit par le prophète Allah Sourkou, a été présenté à cette rencontre.

Dans un camp comme dans l'autre, se fait une lecture radicale des élections présidentielles en termes d'intervention divine ou de miracle. Cette manière de simplifier les questions en lien avec la politique et de décider de « l'élection » divine d'un candidat au détriment de l'autre, a été largement diffusée au sein de la population. Elle est aussi reprise par les politiques eux-mêmes et diffusée à travers des chants largement partagés par les chrétiens et les non-chrétiens. Cet imaginaire religieux va au-delà des appartenances religieuses et politiques. Il a fortement impacté et enchanté toute la classe politique, eu une influence notable sur les comportements et a provoqué une énorme confusion spirituelle et politique.

En conséquence, l'existence de territoires religieux inféodés aux blocs politiques, caractérisés par l'adhésion plus ou moins importante des fidèles, a de nombreuses conséquences, notamment politiques. Si l'on ne constate pas de conflit interreligieux significatif en Côte d'Ivoire, opposant chrétiens et musulmans, on remarque néanmoins une forte récupération politique de l'appartenance religieuse, surtout de l'appartenance aux Églises évangéliques, puisque leur influence sur les fidèles est plus efficace. Dans ce contexte, l'existence d'une population fortement musulmane ou fortement évangélique sur un territoire donné est un fait de première importance pour les partis politiques ou candidats se disputant les différents mandats.

Ce « concubinage religieux » (Mbembé, 1988, p.32) à relent politique, pour utiliser les termes d'Achille Mbembé, peut être appréhendé à la fois dans sa dimension religieuse ou morale, celle de la foi et de l'éthique et dans ses aspects historiques et contextuels. Les travaux de Jacques Ellul ont suffisamment attiré l'attention des évangéliques qu'il est impossible de tirer une politique de l'Écriture Sainte.

[...] Tous les essais [pour tirer une politique de l'Écriture Sainte] sont contradictoires, car il s'agit de justifier une prise de position politique antérieure : le christianisme devenant un simple moyen de légitimation. D'où l'extrême diversité contradictoire de ce qu'on a pu tirer de l'Écriture Sainte. On a pu démontrer la monarchie (à partir de la souveraineté de Dieu), ou l'aristocratie (à partir de l'élection), ou la démocratie (à partir de l'universalité du Message), le capitalisme (à partir du salut individuel), ou le socialisme (à partir de la justice), ou de la révolution (à partir de l'espérance), ou du conservatisme (à partir de l'ordre voulu par Dieu). On ne peut poser la question "Christianisme et Politique" (car il n'y a pas de relation doctrinale) ni fonder un parti politique ou un syndicat chrétiens. Il peut seulement y avoir une recherche d'éthique politique pour des chrétiens : quel comportement la foi en Christ provoque dans le monde politique, tel que nous le connaissons ? (Ellul, 1980, p.35).

Aussi, convient-il de mentionner que ce qui structure et détermine le champ d'action des leaders évangéliques est de créer des « affinités », au sens wébérien, pour « se mettre debout ». Comme ces pasteurs, prophètes, apôtres, bishops, etc. n'étaient rien, en s'accrochant aux politiques, eux et leurs communautés deviennent quelqu'un ou quelque chose ». Leur inféodation aux blocs politiques, aux « grands types » qui vont étaler leur générosité ou être des « parrains puissants et influents » capables de les prendre en charge, est perçue comme une réussite ecclésiale et s'apparente à une réussite sociale (Bayart, 1989).

En tout état de cause, le cumul de ces effets a eu pour conséquence la neutralisation des fonctions d'imagination collective de l'engagement des chrétiens en politique. Il a conduit également à la paralysie des énergies et ressorts des personnes et surtout à une généralisation de la médiocrité pour la plupart des personnes engagées dans ce domaine. Les communautés protestantes et évangéliques qui ont souffert de tels maux en gardent profondément les séquelles.

Il reste encore du chemin, aux évangéliques, pour conquérir une certaine crédibilité politique par rapport aux objectifs de peser sur l'ensemble des activités politiques : « *l'adoption des lois « justes », conformes à la « vision chrétienne du monde », la négociation avec les politiques, en tant qu'acteurs institutionnels à part entière, et non plus comme de simples soutiens à des candidatures, la promotion de la « conception du monde évangélique » et les intérêts qui en découlent, etc.* ¹¹ ». Mais, les difficultés qu'ils ont déjà connues en s'inféodant aux politiques ne vont jamais les empêcher d'avancer, de faire évoluer leur discours, de s'adapter aux alliances partisans. Vraisemblablement, vu les logiques prégnantes d'activation de l'imaginaire social évangéliques, les politiques continueront à compter sur leur présence lors des prochaines échéances électorales. Leur présence massive inquiète énormément. D'une part, elles sont prises comme des pôles de contestations ou de contre-pouvoirs, ou encore comme des foyers de mobilisation partisane. D'autre part, elles intéressent aussi les politiques comme de possibles relais sociaux susceptibles d'instrumentalisation. Cet intérêt du pouvoir politique favorise l'émergence de pasteurs et de regroupements d'Églises et de pasteurs proches des partis politiques.

Conclusion

Notre analyse, tout au long, de cette recherche a montré qu'il a existé, de 2000 jusqu'à ce jour en Côte d'Ivoire, une collaboration étroite entre leaders évangéliques et acteurs politiques. Cette accointance du champ religieux protestant et évangélique avec celui du politique et vice versa s'est essentiellement basé sur le fait que les deux sont au service de la personne humaine, comme le point d'intersection et de l'action de l'État et de l'action des Églises. Certains leaders

¹¹ Entretien du 25 juillet 2012.

des communautés évangéliques ont refusé systématiquement d'enfermer la foi chrétienne dans le cercle de la vie privée. D'autres ont développé plusieurs types de comportements en lien avec leurs convictions religieuses et leurs éthiques chrétiennes face au monde politique. D'autres encore ont développé consciemment ou non des logiques prégnantes d'activation de l'imaginaire social évangéliques à travers les idiomes et les symboles évangéliques.

Malheureusement, l'engagement politique des leaders évangéliques ivoiriens a produit un bilan globalement négatif. Plusieurs déterminants socioreligieux et culturels ont impacté négativement l'engagement politique des leaders évangéliques ivoiriens. Cependant, cet engagement raté en politique devrait-il conduire à préconiser aux citoyens de cette mouvance religieuse d'abandonner la sphère politique et publique et de retourner à l'apolitisme ostentatoire comme le font certains ?

Cela se comprendrait quand on sait que dans l'esprit de beaucoup, la crédibilité de l'Évangile repose sur la façon dont les chrétiens participent à la tâche de promotion de l'humanité, de la justice et de la paix (Luneau, 1993). Et tout témoignage, contraire à l'éthique fondée sur les valeurs bibliques, est potentiellement en mesure d'engendrer le doute sur la pertinence et la capacité transformatrice de la foi évangélique. Au demeurant, ce qui est sûr, c'est qu'il existe un lien intérieur étroit entre crédibilité et *credo* (la confession de foi) et vice versa. En effet, si le crédit (responsabilité assignée) est mal géré, la crédibilité est perdue et le *credo* est discrédité. Cela dit, il faut également reconnaître que si le crédit est bien géré, ceci conduit à la crédibilité et donne du poids au *credo*.

Ce qui importe le plus, c'est de continuer à réfléchir au destin du pays et de la collectivité, de chercher les meilleurs moyens d'en assurer un accomplissement heureux, de faire en sorte que la société offre à tous les mêmes chances de travail et de réussite, d'établir des lois et des règles qui respectent les droits humains et les droits de chacun. Au surplus, quand l'Etat s'effondre, c'est le triomphe des contre-valeurs, en particulier, l'arbitraire et la violence qui se nourrissent de la corruption, du particularisme régional ou tribal au détriment de l'Homme sans distinction de confession religieuse.

Bibliographie

AKINDES Francis, 2012, « La sorcellerie au cœur du pouvoir », in *Jeune-Afrique* n°2686, p. 24-33.

AMOUZOUVI Dodji, 2014, *La religion comme business en Afrique. Le cas du Bénin*, Paris, L'Harmattan.

ANDRE Géraldine et HILGERS Matthieu, 2009, « Entre contestation et légitimation », in *Civilisations*, URL : <http://civilisations.revues.org/2011> ; DOI : 10.4000/civilisations.2011.mis en ligne le 30 décembre 2009, consulté le 10 mars 2015.

BAYART Jean-François (Sous dir.), 1993, *Religion et modernité en Afrique noire. Dieu pour tous et chacun pour soi*. Paris : Karthala.

BERNAULT Florence, TONDA Joseph et GESCHIERE Peter, 2000, *Pouvoirs sorciers*. Paris : Karthala.

BIELER André, 1971, *Une politique de l'espérance: de la foi aux combats pour un nouveau monde*. Genève: Labor et Fides.

- BIELER André, 1995, *La force cachée des protestants*. Genève: Labor et Fides.
- BOLLE DE BAL Marcel, 2003, « Reliance, deliance, liance : émergence de trois notions sociologiques », ed : Société, n° 80, p. 99-131.
- BRUEGGEMANN Walter, 1990, *Living Toward a Vision*. The Pilgrim Press.
- COULIBALY Brahim, 21 octobre 2010, « 250 pasteurs auraient rejoint Alassane Ouattara », In *Le Patriote*, <https://news.abidjan.net/h/378081.html>, consulté le 20 novembre 2010.
- DOZON Jean-Pierre, 1997, *La cause des prophètes. Politique et religion en Afrique contemporaine, suivi de La leçon des prophètes*, par Marc Augé, F. VERDEAUX, In : L'Homme, vol.37, numéro 141, p.171-174.
- ELLIS Stephen and ter HAAR,Gerry, 2003, *Worlds of Power. Religious Thought and Political Practice in Africa*. London, Hurst and Company.
- ELLUL Jacques, 1980, « Thèses sur foi chrétienne et politique », dans *Royaume de Dieu et Société*, HOKHMA, n°14, p.35.
- GAGEY Henri-Jérôme et SOULETIE Jean-Louis, « Sur la théologie politique », dans *Raisons politiques* 2001/4 (no 4), p. 168 à 187.
- GARCÍA-RUIZ Jesús et MICHEL Patrick, « Amérique Latine : les évangéliques en politique », dans *Études* 2011/5 (Tome 414), p.583 à 593.
- GIFFORD Paul, (dir)., 1993, *New Dimensions in African Christianity*. Ibadan : Sefer Books.
- GIFFORD Paul, 1999, *The Christian Churches and the Democratisation of Africa*. Leiden, Brill, 1995, 301p. René OTAYEK, dir. *Dieu dans la cité. Dynamiques religieuses en milieu urbain ouagalais*. Bordeaux, CEAN.
- GUIBLEHON Bony, « Les mutations religieuses en Afrique contemporaine enjeux et défis », in POHOR Rubin & COULIBALY Issiaka, 2014, *Christianisme authentique en Afrique contemporaine*, éd. Les Presses de la FATEAC, 2014, p.179-194.
- GUIBLEHON Bony, 2011, « Laurent Gbagbo and the evangelical church in Côte d'Ivoire: Ambiguous political affinities », In : IJRF,Vol 4:2, p. 37-59.
- GUIBLEHON Bony, 2013, « Eglise évangélique et gestion des crises post électorales », *Revue Théologie Africaine, Eglise et Société* n°3, p.35-51.
- GUIBLEHON Bony, 2014, « Le marché des révélations divines dans le contexte de la crise politique en Côte d'Ivoire » In *Journal of the Anthropological society of Oxford-online, New series*, vol 6 n°1, p. 79-98.
- KABRE Jean-Charles, 1995, *Chrétien, la politique te concerne!* Abidjan : Centre de Publications Evangéliques.
- KONE Malachie, Janvier 2005, *Les sept décrets célestes*, In <http://gehco.unblog.fr/kone-malachie/>, Consulté le 15 octobre 2010.
- LASCOUMES Pierre et Le GALES Patrick, 2007, *Sociologie de l'action publique*. Paris : Armand Colin.
- LASCOUMES Pierre, 1994, *L'éco-pouvoir : environnements et politiques*. Paris : La Découverte.

- LAURENT Pierre-Joseph, 2003, *Les pentecôtistes du Burkina Faso. Mariage, pouvoir et guérison*. Paris : IRD-Karthala.
- LUNEAU René, 1993, *Document de travail, Synode spécial des évêques pour l'Afrique*. Paris : Centurion.
- MBEMBE Achille, 1988, *Afrique indocile. Christianisme, pouvoir et Etat en société postcoloniale*, Paris, Karthala.
- NORTH Gary, 1985, *Moses and Pharaoh: Dominion Religion Versus Power Religion*. Tyler, Tex.: Institute for Christian Economics.
- PLANTINGA Cornelius, 1996, *Not the Way it is supposed to be: A Breviary of Sin*. Eerdmans.
- POHOR Rubin, 2014, « Les mutations contemporaines du religieux dans les sociétés africaines : Cas des nouveaux ministères évangéliques en Côte d'Ivoire », In Revue CHRYSIPPE, Vol. 1, N°21, p. 187-200.
- POHOR Rubin, Juillet 2013, « Points de tension, laïcité et cohésion sociale » Revue *Théologie Africaine, Eglise et Société* n°3.
- POHOR Rubin, Juillet 2013, « Religion et société : Approche sociale et institutionnelle des protestantismes en Côte d'Ivoire », in *Particip'Action* Vol. 5 – N°2, p. 301-320.
- RICH Arthur, 1994, *Éthique économique*. Genève: Labor et Fides.
- RICH Arthur, Octobre 1989, « Les Eglises chrétiennes et la politique du ventre : le partage du gâteau ecclésial », *L'argent de Dieu. Eglise africaines et contraintes économiques*, dans *POLITIQUE AFRICAINE*, 35. Paris, Karthala, p. 3-26.
- SACQUIN Michèle, 1991, « L'économiste protestant Charles GIDE et le catholicisme social. Essai de dialogue ou malentendu entre l'Association catholique et la Revue du christianisme social du contre-centenaire de 1789 à l'affaire Dreyfus (1888-1898) ».
- SARDAN Jean-Pierre Olivier de, 1995, *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris : Karthala.
- SCOTT John, 1985, *Involvement : Being Responsible Christian in a Non-Christian Society*, Old Tappan, N. J : Revell Company.
- SINGLY François de, 2001, *Le phénomène pentecôtiste en Afrique noire. Le cas béninois*. Paris : L'Harmattan.
- SINGLY François de, 2003, *Les uns avec les autres*. Paris : Editions Armand Colin et Poche Pluriel.
- WEBER Max, 1999, *Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris : Flammarion.
- YODER John, 2014, *De la paix du Christ à la « politique » de l'Église*. Paris : Éditeur : Excelsis, Collection : Perspectives anabaptistes.
- YODER Perry, 1987, *Shalom : The Bible's Word for Salvation, Justice and Peace*. Evangel Publishing House.

Parrainage des scrutins et élections locales 2012-2018 en Côte d'Ivoire : Esquisse d'une Sociologie Electorale en spirale

Toure Irafiala
Enseignant-Chercheur/Maître de conférences
Laboratoire Organisation Communication et Changement (LAO2C)
Département Anthropologie et Sociologie
UFR/CMS Université Alassane Ouattara
[Martinet20091@live.fr](mailto:Martin20091@live.fr)

Résumé

Cet article a pour objectif de mener une analyse sur le parrainage des scrutins locaux de 2012 à 2018 en Côte d'Ivoire. L'observation des données statistiques par les techniques documentaires et les analyses de contenu et de structuro-fonctionnalisme ont constitué les fondements méthodologique et théorique du « business » électoral à partir d'une complexité de parrainages de candidatures en compétitions électorales. Ainsi l'approche a combiné à la fois les dimensions quantitative et qualitative statistique pour mettre en lumière les logiques de complexité dans le jeu des élections locales de 2012 à 2018. Cette méthodologie a permis de comprendre que les rapprochements de partis politiques et de candidats sous les différentes formes n'obéissent pas à un modèle rationnel dans l'électorat local. Ainsi, l'esquisse d'une Sociologie Electorale en spirale prend toute sa plénitude.

Mots clés : Sociologie Electorale- Comportement électoral-Coalitions politiques-Partis politiques-Développement local-Parrainages électoraux.

Abstract

This article aimed to conduct an analysis on the sponsorship of local election from 2012 to 2018 in Côte d'Ivoire. Statistical data observation through documentary techniques and content and structure-functionalism analyzes constituted the methodological and theoretical foundations of the electoral “business” based on the complexity of sponsoring candidates in electoral competitions.

Thus, the approach combined both the quantitative and qualitative statistical dimensions to highlight the complexity's logic in local elections game from 2012 to 2018. This methodology help to know that the political parties' rapprochements and candidates in different forms do not obey a rational model in the local electorate. The sketch of a spiral electoral sociology takes all its fullness.

Key words: Electoral Sociology, Electoral behavior, Political Coalitions, Political Parties

Introduction

La Sociologie a cru dormir sur ses lauriers quand elle a stigmatisé le comportement électoral comme objet par une lecture explicative, déterministe et focalisée par trois grands modèles : géographique (i), économique (ii) et psychosociologique (iii). La géographie a été longtemps « la seule clé de compréhension des votes en mettant leur distribution territoriale en relation avec les caractéristiques des unités où ils sont recensés : types de peuplement et d'habitat, structures sociales et religieuses. La technique des sondages permet d'aller plus loin et de saisir les comportements individuels, en demandant directement aux électeurs pour qui ils votent et pourquoi » (Mayer, 2007 : 17). Le second modèle, issu de l'économie classique (Downs, 1957) prend son essor sur le paradigme utilitariste et la recherche du gain chez l'électeur dans l'acte de vote. Quant au troisième modèle, il relève du comportement électoral dans les démocraties occidentales européennes et américaines au cours des élections présidentielles (Campbell et al, 1960 ; Lazarsfeld, P. F et al, 1944 ; Mayer et Boy, 2013). Pour l'essentiel, le modèle psychosociologique, en paraphrasant Mayer et Boy (2013), stipule que chez l'électeur, seule l'identification au groupe de référence que constituent les partis politiques lui offre un point de repère stable dans le champ du choix politique. En outre, il met à nu « le mythe de la toute-puissance des media et celui du citoyen éclairé, parfaitement informé sur les candidats et les enjeux de la campagne.» (Mayer et Boy, 2013 : p.1).

Si ces trois modèles inscrivent la Sociologie Electorale sur le registre de la rationalité comme représentation simplifiée et principe d'intelligibilité du phénomène étudié, en l'occurrence le vote (Mayer, 1997 : p.18), l'énoncé de leur paradigme ne se focalise que sur l'acte de vote chez l'électeur lors des consultations. Le comportement électoral fustigé par le déterminisme ignore l'influence des candidatures et leurs parrainages dans le jeu électoral et postélectoral de l'acte de vote. La réflexion actuelle se saisit de cette faille méthodologique¹² et se propose d'observer les candidatures et les parrainages dans les élections locales en Côte d'Ivoire de 2012 à 2018.

L'électeur opère l'acte de vote dans une complexité de parrainages de candidatures en compétition entre des « indépendants », des partis politiques aux identités/idéologies avérées (PDCI-RDA¹³, RDR¹⁴, FPI¹⁵, UDPCI¹⁶, MFA¹⁷, PIT¹⁸..., différentes coalitions politiques créées par l'opportunisme électoral (PDCI-RDA/UDPCI, PDCI-RDA/UPCI¹⁹...), une alliance de partis politiques se transformant en parti politique unifié (RHDP²⁰) et subit une foire de recrutement par les partis politiques des « indépendants » élus, tout cela sur fond d'une logique de « business » électoral. Comment s'opère ce mécanisme électoral où des parrainages « indépendants », de partis politiques à la fois partisans, coalisés ou mutualisés sont en compétition de candidatures électorales locales 2012 à 2018 ? Comment ce même mécanisme électoral local génère-t-il un processus de recrutement politique après élection sur fond de « business » électoral ? Comment

¹² Le comportement électoral implique le choix d'une candidature parrainée et l'acte de vote

¹³ Parti Démocratique en Côte d'Ivoire-Rassemblement Démocratique Africain

¹⁴ Rassemblement des Républicains

¹⁵ Front Populaire Ivoirien

¹⁶ Union Démocratique et pour la Paix en Côte d'Ivoire

¹⁷ Mouvement des Forces d'Avenir

¹⁸ Parti Ivoirien des Travailleurs

¹⁹ Union pour la Paix en Côte d'Ivoire

²⁰ Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix

les Partis politiques aux idéologies différentes s'imbriquent en se construisant et en se déconstruisant pendant les élections pour présenter aux électeurs le marché de partis politiques ou de candidats pour faire un choix rationnel ou un vote sur enjeux ? La démarche de parrainage, de coalition et la foire de recrutement des élus « indépendants » s'inscrit-elle dans un paradigme d'une raison objective dans l'intérêt de l'électeur ou dans celui de l'intérêt des partis politiques ? Le parrainage « indépendant » influence-t-il l'avènement de candidatures politiques en coalitions, mutualisées ou en parti unifié RHDP ? La recherche d'éléments de réponses aux questions exprimées s'oppose au comportement électoral décrit par la Sociologie Electorale antérieure (déterministe). Le modèle théorique à développer n'est pas déterministe et rationnel. Le modèle actuel relève d'une Sociologie Electorale en spirale soutenu par un paradigme cyclique : l'élection de parrainages « indépendants », de partis politiques partisans, en coalitions ou coalitions mutualisées, parti politique unifié RHDP en compétitions électorales génère du recrutement politique d'élus « indépendants ». Aussi la multiplicité et la complexité de parrainages de candidatures aux élections locales conduisent-elles à un recrutement politique postélectoral opéré par les partis politiques. L'observation des données statistiques par les techniques documentaires et les analyses de contenu et de structuro-fonctionnalisme constituent les fondements méthodologique et théorique du « business » électoral à partir d'une complexité de parrainages de candidatures en compétitions électorales. Ainsi l'approche combine à la fois les dimensions quantitative et qualitative statistique pour mettre en lumière les logiques de complexité dans le jeu des élections locales de 2012 à 2018. La progression de la réflexion est articulée en repères de méthodologie (i), d'analyse de données électorales (ii) et de résultats discutés. L'objectif de la réflexion est de contribuer à nourrir une Sociologie Electorale en spirale s'opposant à une Sociologie Electorale déterministe dans l'épistémologie rationaliste du comportement électoral.

1. Repères de méthodologie

La démarche méthodologique met l'accent sur les axes de fondement.

Par axes de fondement, il faut comprendre le repérage des principes qui donnent une assise méthodologique sur le sujet et dont les analyses portent les germes de messages de la Sociologie Electorale en spirale : les principes référentiels, la compilation documentaire et les modèles d'analyse indiquant les procédés d'observation. Les principes référentiels reposent sur la nature, le mode et la période des élections en Côte d'Ivoire. La compilation documentaire concerne principalement les archives de la CEI²¹ pour la collecte des données primaires et des références bibliographiques secondaires se rapportant au sujet. Les données primaires des archives de la CEI qualifiées « d'ossature dorsale du travail » font l'objet de traitement par les logiciels Excel et SPSS. Les opportunités qu'offrent ces deux logiciels traitent en valeurs absolues les données statistiques des candidatures et des élus lors des législatives, régionales et municipales. Par interprétations compréhensive, explicative et comparative mettant en relief les paradigmes du structuro-fonctionnalisme, l'intelligibilité logique qui résulte de la lecture des données agrégées en valeurs absolues met en hypothèse des messages électoraux, compétitifs, de duplicité politique entre les parrainages des partis, des alliances et des « indépendants ».

2. Analyse des données électorales

²¹ Commission Electorale Indépendante

L'analyse des données s'est effectuée autour des données statistiques et des messages des consultations locales de 2012 à 2018 perçus aux travers de ces données. Les données statistiques présentent les scores des formations politiques engagées dans les élections législatives, régionales et municipales de 2012 à 2018. Les messages des consultations sont observés à travers les tendances de parrainages et les coalitions politiques. Sous ce chapitre, il convient de présenter les données de candidatures, les coalitions politiques de partis dans les parrainages de candidatures, les parrainages de candidatures élus et les parrainages de partis politiques élus.

2.1. Les candidatures

La lecture du tableau synoptique ci-dessous sur les parrainages de candidatures aux élections locales suscite des constats/commentaires et une conclusion partielle.

Tableau 1 synoptique des parrainages de candidatures

	LEGISLATIVES		CONSEIL REGIONAL		CONSEIL MUNICIPAL		TOTAL
	2012	2016	2013	2018	2013	2018	
INDEPENDANT	420	630	39	41	347	380	1857
PDCI-RDA	188	0	12	17	121	104	347
RDR	186	0	18	0	169	0	373
UDPCI	33	20	1	0	13	0	67
UPCI	12	22	0	0	0	0	34
MFA	17	0	0	0	0	0	17
RHDP	2	199	10	26	7	176	420
FPI	0	146	0	2	0	12	160
PDCI-RHDP	0	0	0	2	0	0	2
PIA ²²	5	1	0	0	0	0	6
ULCI	1	0	0	0	0	0	1
LIDER ²³	8	13	0	0	0	0	21
PIT	26	0	0	0	2	0	28
UPN ²⁴	1	0	0	0	0	0	1
CDI	0	6	0	0	0	0	6
CAP-UDD ²⁵	0	6	0	0	1	0	7
RDP ²⁶	0	4	0	0	0	0	4
URD ²⁷	0	2	0	0	0	0	2
RPP ²⁸	0	6	0	0	0	0	6
UDP ²⁹	0	4	0	0	0	0	4

²² Parti pour l'Intégration Africaine

²³ Liberté et Démocratie pour la République

²⁴ Union pour le Progrès National

²⁵ Cap unir pour la Démocratie et le Développement

²⁶ Rassemblement Démocratique Panafricain

²⁷ Union Républicaine pour la Démocratie

²⁸ Rassemblement pour la Paix, le Progrès et le Partage

²⁹ Union des Démocrates pour le Progrès

AFD ³⁰	0	2	0	0	0	0	2
PIVERT ³¹	0	1	0	0	0	0	1
MDS ³²	0	2	0	0	0	0	2
DLC ³³	0	1	0	0	0	0	1
UDL ³⁴	0	2	0	0	0	0	2
FNDR ³⁵	0	2	0	0	0	0	2
Le Cri-panafricain	0	7	0	0	0	0	7
UDCY ³⁶	0	3	0	0	0	0	3
UDTCI ³⁷	0	6	0	0	0	0	6
MNC ³⁸	0	3	0	0	0	0	3
USP ³⁹	0	2	0	0	0	0	2
PIDAR ⁴⁰	0	1	0	0	0	0	1
La Renaissance	0	1	0	0	0	0	1
UMP ⁴¹	0	1	0	0	0	0	1
UPN ⁴²	0	1	0	0	0	0	1
ANACI	0	1	0	0	0	0	1
PUPCI ⁴³	0	1	0	0	0	0	1
CRI ⁴⁴	0	1	0	0	0	0	1
UPP ⁴⁵	0	1	0	0	0	0	1
RPC ⁴⁶	0	5	0	0	0	0	5
MPCI ⁴⁷	0	1	0	0	0	0	1
UPCI-RDR	0	0	1	0	0	0	1
PDCI-RDA-UDPCI	0	0	1	0	0	0	1
UDCY-CAP-UDD-							
RPCI	0	0	0	0	1	0	1
MEI ⁴⁸	0	0	0	0	1	0	1
PNDCI	0	0	0	0	1	0	1
UND	0	0	0	0	1	0	1
PRCI ⁴⁹	0	1	0	0	0	0	1

³⁰ Alliance des Forces Démocratiques

³¹ Parti Ivoirien des Verts

³² Mouvement Démocratique et Social

³³ Démocratie pour la Liberté et la Cohésion

³⁴ Union pour le Développement et les Libertés

³⁵ Front National Démocratique et Réformiste

³⁶ Union pour la Démocratie Citoyenne

³⁷ Union pour la Démocratie Totale en Côte d'Ivoire

³⁸ Mouvement National Citoyen Alternative

³⁹ Union Socialiste du Peuple

⁴⁰ Parti Ivoirien des Défis à Relever

⁴¹ Union des Masses Populaires

⁴² Union pour le Progrès National

⁴³ Parti de l'Unité Populaire en Côte d'Ivoire

⁴⁴ Congrès pour la Renaissance Ivoirienne

⁴⁵ Union pour le Progrès

⁴⁶ Rassemblement pour la Concorde et la Paix

⁴⁷ Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire

⁴⁸ Mouvement Ecologique Ivoirien

TOTAL	899	1105	82	88	664	672	3415
--------------	------------	-------------	-----------	-----------	------------	------------	-------------

Source : Tableau synoptique élaboré à partir des données (parrainages de candidatures aux élections législatives, des Conseillers Régionaux et Municipaux) in www.cei-ci.org, consulté le 23 octobre 2018.

Un total de 48 formations politiques parrainant 3415 candidatures marque l'échiquier électoral local de 2012 à 2018. A l'analyse des scores de candidatures en compétition, au moins trois (3) tendances de parrainages se dégagent.

2.1.1. L'ascendance de l'anonymat « Indépendant »

Le parrainage de l'anonymat politique « Indépendant » se positionne en tête avec 1857 candidatures, se taillant ainsi plus de la moitié du score de 3415 candidatures. Le terme « Indépendant » désigne, dans le jargon électoral, le candidat qui ne jouit pas officiellement d'un parti ou groupement politique de caution morale, logistique ou financière. Le qualificatif « indépendant » lui confère une capacité politique à présenter une candidature, à prendre part à une consultation électorale locale avec des candidats jouissant de parrainage de parti ou groupement politique.

2.1.2. Le rang critique des partis politiques aux identités/idéologies marquées

Le deuxième pool de parrainage est constitué par 42 partis politiques aux identités/idéologies marquées avec un score agrégé de 880 candidatures. L'analyse induit des qualifications au regard des scores spécifiques de candidatures aux élections législatives, régionales et municipales.

Les scores de partis à majorité « centenaire »

Trois (3) partis politiques aux scores à majorité « centenaire » totalisent 880 candidatures. Ce sont :

- RDR : 373 candidatures, exceptées les législatives de 2016, les régionales et les municipales de 2018 du fait de l'appartenance au RHDP ;
- PDCI-RDA : 347 candidatures, sauf les législatives de 2016 du fait de l'appartenance au RHDP ;

FPI : 160 candidatures, mais sans candidatures officielles aux législatives de 2012, aux régionales et municipales de 2013

Les scores de partis à « potentiel politique »

Cinq (5) partis aux scores de « potentialité politique » présentent un cumul de 238 candidatures dont

- UDPCI : 67 candidatures, sauf les élections municipales de 2013, régionales et municipales de 2018;
- UPCI : 34 candidatures aux législatives 2012 et 2016, cavalier seul et absence de candidatures aux régionales et municipales de 2013 et de 2018 ;
- PIT : 28 candidatures aux législatives de 2012 et municipales de 2013, et en accointance avec le RHDP pour les autres consultations ;

⁴⁹ Parti Républicain en Côte d'Ivoire

- LIDER : 21 candidatures que pour les législatives de 2012 et de 2016, et en absence de candidatures aux autres consultations ;
- MFA : 17 candidatures qu'aux élections législatives de 2016, la priorité étant accordée au RHDP pour les autres.

Les scores de partis « kleenex »

Trente-sept (37) partis politiques « KLENEX » totalisant 739 parrainages de candidatures avec des scores ponctués en dessous de 10 candidatures. Une lecture rapide du tableau fait apparaître que les trente-sept (37) formations politiques se sont essayées au moins à un parrainage de candidature d'élection, notamment les législatives de 2016. Les cas de scores les plus illustratifs s'énumèrent comme suit :

- ✓ Aux municipales et législatives
 - CAP-UDD : 7 (sept) candidatures dont six(6) une (1) aux municipales de 2013 et aux législatives de 2016;
- ✓ Aux législatives de 2016
 - Le Cri-Panafricain : 7; UDTCI : 6 ; PIA : 6; CDI : 6; RPC : 5; UDP : 4; MNC : 3 ; ...

2.2. Les coalitions politiques de partis dans les parrainages de candidatures

Les coalitions politiques enregistrent 423 candidatures aux élections législatives, régionales et municipales de 2012 à 2018. L'analyse des données insinue des formes de coalitions politiques :

- ✓ Coalition unifiée de partis mais transformée en parti politique⁵⁰ : RHDP 420 candidatures, un score dominant ;
- ✓ Coalition de parrainage à deux (2) partenaires : 3 candidatures
 - PDCI-RDA/RHDP : 2 candidatures aux régionales de 2018 ;
 - PDCI-RDA/UDPCI : 1 candidature aux régionales de 2013 ;
 - UPCI/RDR : 1 candidature aux régionales de 2013 ;
- ✓ Coalition de parrainage à trois (3) partenaires, UDCY/CAP-UDD/RPCI: 1 candidature aux municipales de 2018.

Tableau 2 : RHDP en facteur avec les composantes politiques dans le parrainage de candidatures

Parrainage d'alliance politique en facteur	Parrainage de partis	Candidatures
RHDP	PDCI-RDA, RDR, UDPCI et UPCI	41 candidatures aux Régionales 2013
RHDP	PDCI-RDA, RDR, UDPCI et UPCI	310 candidatures aux municipales 2013
RHDP	MFA	17 candidatures aux législatives 2012
RHDP	UDPCI et UPCI	241 candidatures aux législatives 2016
RHDP	PDCI-RDA	43 candidatures aux régionales 2018
RHDP	PDCI-RDA	280 candidatures aux municipales 2018

⁵⁰ Assemblée Générale Constitutive en juillet 2019

RHDP	PDCI-RDA/RHDP et PDCI-RDA	292 candidatures aux régionales 2018
RHDP	PDCI-RDA/RHDP et PDCI-RDA	292 candidatures aux municipales 2018

Source : Tableau élaboré à partir des données (candidatures aux élections législatives, des Conseillers Régionaux et Municipaux) in www.cei-ci.org, consulté le 23 octobre 2018.

2.3. Les parrainages de candidatures élues

Tableau 3 synoptique des parrainages de candidatures élues

	LEGISLATIVES		CONSEIL REGIONAL		CONSEIL MUNICIPAL		TOTAL
	2012	2016	2013	2018	2013	2018	
INDEPENDANT	32	69	6	3	72	56	238
PDCI-RDA	68	0	4	6	48	50	143
RDR	90	0	10	0	67	0	167
UDPCI	7	5	1	0	5	0	18
UPCI	1	3	0	0	0	0	4
MFA	2	0	0	0	0	0	2
RHDP	02	122	9	18	4	93	248
FPI	0	3	0	1	0	2	6
PDCI-RDA/RHDP	0	0	0	2	0	0	2
PDCI-RDA/UDPCI	0	0	1				1
TOTAL	200	202	31	30	196	201	829

Source : Tableau synoptique élaboré à partir des données (parrainages de candidatures élues aux élections législatives, des Conseillers Régionaux et Municipaux) in www.cei-ci.org, consulté le 23 octobre 2018.

L'analyse des données du tableau ci-dessus fait ressortir trois (3) tendances dans l'ordre du classement des résultats. Mais ce classement bouleverse l'ordre des parrainages de candidatures précédemment constaté ; il s'agit des parrainages de partis politiques en primo, des coalitions politiques en secundo et en tertio des « indépendants ».

2.4. Les parrainages de partis politiques élus

Les partis politiques totalisent 340 parrainages élus dont ; 167 pour le RDR, 143 pour le PDCI-RDA.

Les autres partis se répartissent 30 parrainages dont : UDPCI ; 18, FPI ; 6, UPCI ; 4 et MFA ; 2.

Les partis politiques RDR et PDCI-RDA ont un ancrage électoral évident par leurs scores dans les circonscriptions locales. Les parrainages de candidatures des partis en coalitions politiques totalisent 251 élus dont RHDP : 248 ; PDCI-RDA/RHDP : 2 ; PDCI-RDA/UDPCI : 1.

Les trois tableaux (n° 1, n° 2 et n° 3) donnent des aperçus statistiques sur les parrainages de candidatures et d'élus. Ils sont discriminés en classement et permettent d'apprécier des scores des « indépendants », des partis politiques aux identités/idéologies avérées, des coalitions politiques ou mutualisées en parti unifié lors des compétitions électorales 2012 à 2018. Quelle lecture/discussion des résultats se dégage de ces données agrégées ?

3. Résultats discutés

3.1. Les principes référentiels

Nous désignons par principes référentiels, le mode et la période électorale, la candidature indépendante et le message qui articulent le jeu politique en Côte d'Ivoire. Notre attention est attirée par le comportement électoral qui s'observe sous plusieurs angles bien avant les indépendances jusqu'à nos jours.

3.1.1. Le mode et la période électorale

La Côte d'Ivoire vit le rythme des élections avant l'année d'indépendance, 1960. Même si les récentes crises (militaro-civile de 2002 à 2010 et postélectorale de 2010) ont perturbé les délais constitutionnels et organisationnels des élections, le principe de la consultation électorale tient ses promesses avec des décalages de dates, respectant quasiment la mandature quinquennale⁵¹ pour les législatives, les régionales et les municipales. Le choix de deux périodes par élection 2012-2016 (législatives), 2013-2018 (régionales) et 2013-2018 (municipales) permet d'observer chaque mode en duplication et les stratégies de construction, de déconstruction et de reconstruction dans les parrainages surtout dans un contexte post-crise, d'orientations politiques et multi partisanes. Aussi la liberté de candidatures née du foisonnement conflictuel dans et entre les partis, le bicéphalisme de direction de parti ou la naissance de nouveaux partis et/ou conglomérations politiques⁵² insinue-t-il une lecture des messages de Sociologie Electorale de complexité. Les compétitions électorales locales ne subissent-elles pas les épreuves de gestion de l'héritage historique de partis, de conflits idéologiques, de démocratie « alimentaire » et d'anonymat politique à travers l'épithète électoral « indépendant » ? L'observation orientée sur le mode en duplication temporelle conjugué avec des consultations locales variées traduites par 2012-2016 pour les législatives, 2013-2018 pour les régionales et les municipales impliquent des indices de messages de Sociologie Electorale de complexité.

3.1.2. Quel message politique de l'anonymat « indépendant » ?

Le qualificatif « indépendant » confère-t-il au candidat une personnalité politique de défi à relever face à une tradition électoraliste de parti ou groupement politique ? Les données du tableau sont en progression continue du nombre de candidatures d'une période à une autre lors des élections législatives, régionales et municipales. Même si dans les états-majors des partis ou groupements politiques « ...un candidat indépendant est un mauvais militant, un mauvais

⁵¹ Article de la Constitution

⁵² Front Republicain (FPI et RDR), LMP (La Majorité Présidentielle), RHDP

perdant, un indiscipliné... »⁵³, la stratégie électorale qu'impulse cet anonymat politique dans le jeu électoral bouscule la tradition des partis et leurs idéologies. « L'indépendant » est-il spontané et autonome comme courant dans les enjeux électoralistes locaux ? Quels rapports impliquent l'anonymat politique « indépendant » avec les partis ou groupements politiques établis ? La suite de la réflexion pourrait apporter des éclairages de réponses aux questions formulées dans l'hypothèse que le message de l'anonymat politique « indépendant » est susceptible de garantir une opportunité d'enjeu postélectoral pour les partis ou les groupements politiques en quête de majorité représentative d'élus.

3.2. Le rang critique des partis politiques aux identités/idéologies marquées

Par le qualificatif « centenaire » ou « vieux parti », il faut dépasser la dimension politique et historique reconnue au PDCI-RDA et lever une équivoque. Dans le sens d'un dépassement intégrateur de sens, il faut comprendre essentiellement le positionnement ordinal de chaque parti avec l'effectif de parrainages de candidatures, au moins la centaine aux législatives, régionales et municipales de 2012 à 2018. Du point de vue de l'accès par mode électoral et démocratique et de l'exercice du pouvoir d'Etat dans l'histoire de la Côte d'Ivoire moderne, le PDCI-RDA est en premier, de la période coloniale au 24 décembre 1999, le FPI en deuxième de 2000 à 2010 et le RDR en troisième depuis 2010 après les épisodes de la sortie de la crise postélectorale. Par cet héritage de tradition démocratique et de gestion du pouvoir d'Etat, chaque parti jouit d'un charisme idéologique et électoral dans les régions. Mais par le classement ordinal des scores de candidatures aux législatives, régionales et municipales, le RDR est en tête, suivis du PDCI-RDA et du FPI, respectivement en deuxième et troisième rang. Le FPI fait observer des scores en dents de scies et à la fois à égalité de présence et d'absence aux cours des six (6) consultations électorales locales. M. Laurent GBAGBO, le leader historique du FPI note que

- « S'il y a des solutions miracles pour transformer les dictatures en démocraties et faire que les élections soient transparentes, cela se saurait. ...L'alternance politique a été plutôt limitée ces dernières années. Nous avons boycotté l'élection présidentielle en 1995, les opposants maliens ont boycotté à leur tour cette année comme les Camerounais. Un nombre important de partis politiques boycottent les élections en Afrique, au point que, depuis 1990, il devient difficile de les compter. Mais cela me semble un peu facile d'accuser les oppositions. Ce constat, en réalité amène à s'interroger non pas sur les oppositions, mais sur les systèmes politiques en place. Ce n'est pas sans doute un hasard si, dans le reste du monde, on ne boycotte pas de cette manière. Les hommes qui sont au pouvoir en Afrique ne veulent pas de systèmes démocratiques. Ils ne veulent pas organiser des élections et les perdre. Quand les oppositions arrivent au boycott, c'est qu'elles sont littéralement acculées. Le boycott est une solution désespérée, je le reconnais »⁵⁴.

Mais à tort ou à raison, si le FPI affiche des boycotts aux élections, le RDR et le PDCI-RDA convergent leurs stratégies électorales en une coalition politique, le RHDP qui totalise 720 parrainages de candidatures aux élections locales. Cette stratégie électoraliste, même si elle a fini par se transformer en parti unifié avec un désaccord marqué entre le PDCI-RDA et le RDR, elle est susceptible d'imprimer une influence de coalition politique sur les autres partis.

⁵³ <https://www.jeuneafrique.com/653368/politique/cote-divoire-confusion-autour-des-ralliements-delus-independants-au-rhdp/>, consulté le 25 octobre 2018

⁵⁴ L'Autre Afrique Hebdomadaire, n°23, p.28

Si la naissance de l'UDPCI en 2001 résulte de la décision de membres transfuges du PDCI-RDA ayant suivi le Général putschiste, les autres partis de ce pool relèvent de la mouvance de l'application sur le retour du multipartisme en Côte d'Ivoire en 1990⁵⁵ après trois décennies de pratiques de parti unique. Aussi est-il logique pour chaque parti de « s'essayer » aux circonstances d'expériences d'élections locales et prouver son « potentiel politique ».

Les partis « kleenex » justifient en partie la prolifération de partis politiques. A défaut d'une donnée statistique actualisée sur le nombre de partis politiques en Côte d'Ivoire, la réflexion se résout à indiquer les contextes susceptibles de favoriser leur prolifération. Les contextes paraissent multiples mais quatre (4) repères méritent d'être mis en relief :

1-Le PDCI-RDA, né dans un contexte de compétitions électorales multi partisanes⁵⁶ (FAURE, 1991) a exercé le pouvoir d'Etat de la Côte d'Ivoire moderne durant trois décennies en privilégiant dans la pratique de gouvernance le régime de parti unique, ce qui a failli étouffer l'alternance politique réclamée par des partis d'opposition en état de clandestinité;

2- La fin du long règne de parti unique⁵⁷, l'impérialisme de mécontentements des couches socio-professionnelles corroborant les manifestations de rues depuis les années 80 (HUMAN RIGHTS WATCH, 2008), et l'apologie de la liberté d'expressions d'idées et d'opinions politiques⁵⁸ par le retour au multipartisme ont favorisé la création de partis politiques ou la reconnaissance officielle à une quarantaine dans la période 1990 à 1992 (Adjo, 2004);

3-Le scissionnisme politique⁵⁹, né d'une part de la transformation de mouvement interne en partis politiques, et d'autre part, de l'apologie de charisme de fondateurs (Adjo, 2004) milite à la prolifération de partis politiques ;

4-Les crises survenues au sommet de l'Etat, notamment le premier coup d'Etat⁶⁰, la crise militaro-civile de 2002 aux circonstances politiques accentuées par la crise postélectorale de 2010 ont continué à alimenter des initiatives politiques d'exister démocratiquement par un canal politique ; l'UDPCI, le MPCI, le RACI... illustrent cette tendance.

Ces contextes suscités concourent à la prolifération de partis politiques qualifiés de « kleenex ». Mais ce mouvement n'est pas spécifique à la Côte d'Ivoire. Ngom (2015) apporte un argumentaire illustratif sur le Sénégal:

- «...voilà qu'une vaste cacophonie envahit de nouveau notre espace politico-, médiatique ! Après celle, relative au phénomène dit de la transhumance il y a quelques semaines, c'est actuellement le phénomène de la folle prolifération de partis politiques qui s'impose comme ordre du jour. A ce que nous sachions, qu'il y'ait aujourd'hui plus de 230 partis politiques pour quelques 14 millions d'habitants et tout au plus 5 millions d'électeurs au Sénégal, ne peut pas ne pas poser problème, dans une formation sociale

⁵⁵ ADJO, G. N. (2004) « Relecture relative aux forces politiques et à l'enjeu démocratique en Côte d'Ivoire » in *Revue du CAMES*, Série B, Vol. 006, N° 1-2, p. 229

⁵⁶ Pour rappel les formations politiques d'intellectuels et de professions libérales opposées au SAA et au PDCI-RDA avant 1960

⁵⁷ ADJO, G. N. (2004), Op. Cit. p. 225

⁵⁸ ADJO, G. N. (2004), Op. Cit. p. 225

⁵⁹ A titre d'illustrations le LIDER et le CAP-UDD nés du FPI, le RACI né du RDR, le RHDP né de la coalition de partis politiques RDR, UDPCI, PIT...

⁶⁰ Le premier coup d'Etat en Côte d'Ivoire orchestré par les militaires le 24 décembre 1999

sous-développée, ou les énergies sociales devraient plutôt être mobilisées autrement et en priorité, pour sortir le pays de l'incurie économique voire de la misère »⁶¹.

La prolifération des partis répond-elle à une logique d'opportunisme politique de libertés d'opinions ou de stratégies politiques ?

Si les mouchoirs « Kleenex » sont hygiéniquement recommandés, surtout en cas de transpiration corporelle ou de mauvaise haleine pour maintenir une toilette de mise, le qualificatif « Kleenex » sert de support politique à un parti de tradition établie exploitant le statut d'un autre pour des exigences électoralistes. Il faut aider le parti demandeur à maintenir son audience idéologique et électoraliste contre des dividendes de toute nature y compris l'esprit de coloration multi partisan ou de représentativité démocratique. La trajectoire politique « kleenex » répond à une logique de marketing politique et « de démocratie alimentaire » (Ngom, 2015) exercées par les partis établis sur ceux, en quête d'exercice électoral, de soutien et/ou de dividende politiques. Ces rapports entre les partis « grands » et « kleenex » ne préfigurent-ils pas des indices de coalitions politiques dans les parrainages des candidatures électorales locales ?

3.3. Les coalitions politiques de partis dans les parrainages de candidatures : une bouée de sauvetage électorale ?

En dehors du RHDP dont l'esprit de coalition politique a abouti à la naissance d'un parti unifié, les autres coalitions nourrissent leurs fondements par une vision électoraliste du moment. En outre, une autre lecture des partis en coalitions politiques fait ressortir des cas de duplicité dans les parrainages de candidatures aux compétitions électorales locales. Avec le RHDP en facteur, cette duplicité de candidatures entre les coalitions et les partis politiques suggère une typologie d'au moins huit (8) cas (voir tableau n° 2); ce qui traduit une compétition engagée entre le RHDP et les autres composantes politiques dans les parrainages de candidatures.

3.3.1. Le RHDP et la polygraphie de parrainage de candidature de Partis politiques

De l'examen des données du tableau, il ressort une polygraphie de parrainages de candidatures de partis politiques aux élections où le RHDP est mis en facteur ; ce qui signifie que les partis fondateurs du RHDP ou adhérents constituent des coalitions rivales engagées dans les compétitions électorales avec le RHDP. Trois formats sont identifiés :

1-Une compétition avec le RHDP à adversité duplicative de parrainages :

- RHDP et MFA aux législatives 2012 ;
- RHDP et PDCI-RDA aux régionales et municipales 2018 ;

2-Une compétition avec le RHDP à adversité multiple 1^{er} degré de parrainages

- A trois adversaires : RHDP, UDPCI et UPCI aux législatives 2016 ;
- A trois adversaires dont une coalition politique : RHDP, PDCI-RDA et PDCI-RDA/RHDP aux régionales et municipales 2018 ;

3-Une compétition avec le RHDP à adversité multiple 2^e degré de parrainages

- RHDP, RDR, PDCI-RDA, UDPCI et UPCI aux régionales et municipales 2013.

Le constat fait ressortir une compétition avec le RHDP à adversité duplicative d'une part, une compétition avec le RHDP à adversité multiple 1^{er} degré suppléée d'une coalition politique de parrainages et, avec le RHDP à adversité multiple 2^e degré de parrainages d'autre part. Aussi

⁶¹NGOM, E.H. « Sur la transhumance et la prolifération des partis au Sénégal » in https://www.setal.net/Sur-la-transhumance-et-la-prolifération-des-partis-politiques-au-Senegal_a37865.html, consulté le 4 juin 2015

surgissent des fréquences de parrainages à caractère polygraphique de candidatures avec le RHDP :

- Le RHDP et le RDR aux régionales et municipales : deux fois pour le RDR;
- Le RHDP et l'UDPCI aux législatives 2016, régionales et municipales 2013 : trois fois pour l'UDPCI ;
- Le RHDP et l'UPCI aux législatives 2016, régionales et municipales 2013 : trois fois pour l'UPCI;
- Le RHDP, le PDCI-RDA/RHDP aux régionales 2018 : une fois pour le PDCI-RDA d'une part, et une fois le PDCI-RDA en coalition politique RHDP et une bi-coalition politique PDCI-RDA/RHDP d'autre part ;
- Le RHDP et le PDCI-RDA aux législatives 2012, municipales et régionales 2013 et 2018 : cinq fois pour le PDCI-RDA en coalition politique avec RHDP et en bi-coalition politique PDCI-RDA/RHDP avec le RHDP.

3.3.2. Sens d'une ingéniosité électorale du PDCI-RDA face au RHDP dans les coalitions politiques ?

Si les partis politiques comme le MFA, l'UDPCI et l'UPCI sont en adversité duplicative ou multiple occasionnellement (une fois ou trois fois) avec le RHDP, le PDCI-RDA entretient une adversité duplicative, multiple 1^{er} et 2^e degré doublé de coalition et de bi-coalition politique de parrainages avec le RHDP à toutes les élections locales, soit en adversité permanente avec le RHDP. Aussi le PDCI-RDA configure-t-il un statut d'adversité permanente qui apparaît dans les candidatures de parrainages avec les membres co-fondateurs du RHDP d'une part et en coalition ou bi-coalition politiques avec le RHDP d'autre part dans les consultations électorales locales. Si la coalition de partis politiques dans les parrainages de candidatures est perçue par le PDCI-RDA comme un ingrédient politique électoral, elle montre également un caractère de rapprochement entre les partis. Cela pourrait être un indice pour les partis politiques de tendre vers la réconciliation tant voulue dans les agoras politiques au lendemain de la crise postélectorale de 2010. La réciprocité relationnelle comme paradigme de « vivre ensemble »⁶² par les alliances à plaisanteries « tu-pkè » et le « synangouya » dans les aires ethnoculturelles ivoiriennes et la sous-région pourrait être un cas d'école pour les partis politiques en quête de rapprochement électoral. Que retenir des statuts multiformes des parrainages de candidatures aux élections locales 2012 à 2018 ?

Aux élections législatives, régionales et municipales 2012 à 2018, plusieurs registres, selon le nombre de parrainages de candidatures en compétition, sont observables. L'anonymat politique « indépendant » est dominant. Il est suivi par des partis politiques en quête de messages de représentativité résiliente et de survie électorale. En dernière position, on note des coalitions politiques où le RHDP, lui-même en tant que coalition politique entre en adversité électorale avec des partis initiateurs et animateurs de l'esprit de coalition politique. Aussi, en compétition avec le RHDP, faut-il compter des adversités duplicatives, des adversités multiples 1^{er} et 2^e degré soit en coalition simple ou en bi-coalition avec le RHDP. Il faut aussi préciser que les partis à adversité de candidatures de parrainages comme le MFA, l'UDPCI et l'UPCI le font occasionnellement avec le RHDP contrairement au PDCI-RDA qui entretient un statut permanent d'adversité avec le RHDP soit en coalition politique simple soit en bi-coalition politiques. Quel échiquier électoral résulte de ces parrainages de candidatures électorales aux statuts complexes ?

⁶² TOURE, I., 2015, « mass media, cultures et reproduction sociale en Afrique de l'Ouest : enjeux d'une société médiatisée en Côte d'Ivoire, pp 216- 217

3.4. Les parrainages de candidatures élues

3.4.1. Les parrainages de candidatures élues ou la confirmation d'une identité politique des partis dans les localités

Le PDCI-RDA, né le 08 avril 1946, façonne l'histoire et le développement de la Côte d'Ivoire moderne parce qu'il « ...s'impose aux commandes de l'Etat dès l'accession à l'indépendance jusqu'au coup d'Etat de 1999 » (Adjo, 2004 : 229). Le RDR est formé par des cadres issus des «...instances dirigeantes » [du PDCI-RDA] à qui l'expression libre et démocratique des opinions a été refusée lors d'un congrès ordinaire de ce parti en 1994 (Adjo, 2004 : 229). Le RDR, en tant que parti politique autonome, naît d'une situation de crise sous forme de scission mais jouit des acquis historiques et politiques de par les adhésions qu'il accorde aux nouveaux membres, transfuges du PDCI-RDA. L'importance des scores électoraux de ces deux partis résulte de la capacité politique et historique du RDR et du PDCI-RDA à dominer l'échiquier électoral dans les localités du pays. Les autres partis UDPCI, FPI, UPCI et MFA justifient de faibles scores de parrainages élus mais illustrent l'expression d'un maillage démocratique sur l'échiquier national. Aussi les parrainages de partis politiques élus montrent-ils que chaque parti réussit à confirmer son identité/idéologie dans l'imaginaire politique de l'électorat local. Si l'histoire et le charisme politico-idéologique demeurent des facteurs qui soutiennent les parrainages de candidatures des partis politiques élus, la tendance de parrainages par des coalitions politiques coexistent dans l'échiquier électoral local.

3.4.2. Les parrainages de candidatures des partis en coalitions politiques élus, des soupapes de sécurisation électorale et politique ?

Dans l'ensemble des parrainages de coalitions politiques élus, le RHDP marque un score sans appels et s'impose en premier, le PDCI-RDA/RHDP et le PDCI-RDA/UDPCI se positionnant respectivement en deuxième et troisième rang. Ces coalitions élus s'expriment sous l'angle de coalitions simples (PDCI-RDA/UDPCI) et de bi-coalitions (PDCI-RDA/RHDP) et de bi-appartenances et de multi-appartenances politiques. Mais quelle lecture inspire l'élection de parrainages bipartisan ou multi partisan politiques ou de coalitions politiques ?

3.5. Une lecture de l'élection de parrainage bipartisan ou multi partisan politiques

L'observation attentive sur l'élection du parrainage bipartisan ou multi partisan politiques relève des défis de leadership politique dans l'exercice de la responsabilité/représentativité (PDCI-RDA/UDPCI) ou d'épreuve de métamorphose politique du RHDP.

3.5.1. Les effets des statuts et image politiques du PDCI-RDA dans le parrainage

Tout comme dans les parrainages de candidatures, le PDCI-RDA fait miroiter ses statuts et images politiques en coalitions simples avec le RHDP et l'UDPCI d'une part, et en bi-coalition avec le RHDP d'autre part. A quelle identité politique profite un parrainage élu à appartenance bi partisane ? Si la coalition politique comme stratégie électorale permet l'élection d'un parrainage bipartisan aux régionales et aux municipales, l'identité politique susceptible de porter le leadership du Conseil Régional ou Municipal peut poser des problèmes de préséances entre les partenaires politiques. C'est l'image de plusieurs chasseurs ayant tué un éléphant et qui s'entrechoquent sur le partage des organes précieux symboliquement mais indivisibles (cœur,

reins,queue...). Au regard de cette image que fait miroiter la sagesse africaine, l'entente managériale politiquement conclue et matérialisée par une coalition porte potentiellement en elle-même les germes de l'auto-suicide ou de crise postélectorale qui demeurent des défis à relever. Les parrainages de coalitions politiques élus peuvent-ils prescrire un leadership partiel ou à tour de rôles dans un mandat d'exercice de cinq ans ? Devant le bilan d'exercice du mandat quinquennal régional ou municipal, laquelle des identités politiques PDCI-RDA/UDPCI répondent aux questions des populations électrices ? L'élection d'un parrainage de coalitions implique-t-elle une représentativité camouflée de partis politiques ? En attendant qu'une autre réflexion en cours porte des éléments de réponses à ces questions, un parrainage de coalitions politiques élu porte des défis de leadership politique.

3.5.2. L'élection de parrainage PDCI-RDA/RHDP ou l'épreuve de métamorphose politique du RHDP

La complexité qui découle de l'élection d'un parrainage à caractère bipartisan et/ou multi partisan politique implique une lucarne sur le RHDP, devenu un parti politique unifié. En effet, le RHDP est fondé le 18 mai 2005 par le RDR, le PDCI-RDA, le MFA et l'UDPCI sous le terme d'alliance ou plateforme regroupant les forces politiques d'obédience houphouëtiste. Il fait face à une mouvance présidentielle au pouvoir, LMP où le FPI exerce un leadership politique. Dans l'actualité politique, LMP reste silencieuse sur la scène politique et électorale depuis la perte des élections présidentielles de 2010. Mais ce qui importe se résume aux visions idéologiques entre le RDA et le RHDP. De mémoire, à quelques décennies plus tôt, l'acte du RHDP est assimilable à la création du RDA entre le Président, son Excellence Monsieur Félix Houphouët-Boigny et ses pairs en 1944. Mais si le RDA poursuit une vision intégrationniste régionale, continentale et panafricaine, la naissance du RHDP résulte d'un contexte de crises socio-politiques que vit le pays et laisse poindre chez les initiateurs la vision et la mise sur pied d'une plateforme politique pour défendre les valeurs de fraternité, de solidarité, de dialogue, de justice et de paix, fondements de l'Houphouëtisme⁶³.

Le 3 août 2015, le PIT rejoint la coalition politique RHDP, transformée en parti unifié, sans le PDCI-RDA et le MFA comme membres fondateurs de l'alliance politique et l'UPCI comme allié dans des compétitions électoralistes. Le RHDP tient son assemblée générale constitutive le 16 juillet 2018. Même si les actes juridiques de création de parti unifié et d'assemblée générale constitutive du RHDP sont postérieurs aux élections locales, les parrainages de coalitions politiques élus entre le PDCI-RDA et le RHDP d'une part et le PDCI-RDA et l'UDPCI sont idéologiquement liés au RHDP. Le flux d'appartenance au RHDP par le PIT et les réserves marquées par le PDCI-RDA, le MFA et l'UPCI constituent des métamorphoses politiques à la fois de dépouillement institutionnel et de croissance organisationnelle.

Quelle direction politique peuvent prendre les candidats élus des parrainages des coalitions bi-appartenance ou multi appartenance quand le PDCI-RDA est politiquement inconfortable dans l'assiette du parti unifié RHDP ? Le RHDP échappe-t-il à la résurgence ou la rémanence des histoires ou des identités politiques des partis fondateurs et/ou adhérents ? Une réflexion en cours est susceptible de donner des repères de réponses.

La lecture de l'élection de parrainages bipartisan et multi partisan politiques suscite non seulement des réflexions mais esquisse des défis de leadership entre les partenaires politiques

⁶³ <http://www.atoo.ci/2019/01/13/creation-dun-groupe-parlementaire-rhdp-a-lassemblee-nationale/>, consulté le 10 juillet 2019

PDCI-RDA/RHDP et une épreuve de métamorphose politique du RHDP en termes de dépouillement institutionnel et de croissance organisationnelle. Les coalitions politiques parrainant des candidatures élues expriment des défis à la Sociologie Electorale, tout comme les « indépendants » élus esquissent « un marché électoral » pour les partis politiques.

3.5.3. La foire des « indépendants » élus : un « marché postélectoral » ?

Le tableau (n° 3) donne de constater 238 parrainages élus avec la marque politique « indépendant ». Le statut « indépendant » constitue la 3^e force électorale. Mais peut-on jouer politiquement d'un statut « indépendant » après une élection locale ? La réponse paraît négative en apparence. Quels sont les enjeux politiques nourris par cet opportunisme postélectoral à travers les « indépendants » élus ?

Le parrainage « indépendant » élu : quitte ou double ?

Si la stratégie électorale de « boycott » a montré ses limites, selon la sagesse populaire, « la politique du fauteuil vide ne paie pas », l'avènement de parrainage « indépendant » dans les joutes électorales se présente comme une alternative de stratégie électorale. C'est un mal désiré et nécessaire. Il ne peut pas quitter l'arène électorale. Mais il ne peut que doubler. Pourquoi ?

En Afrique Subsaharienne, notamment au Mali et au Sénégal, il est d'actualité dans les consultations électorales au point de susciter des critiques acerbes :

Comment comprendre toutes ces combinaisons et coalitions, théoriquement contre nature, mais effectivement partenaires dans l'exercice du pouvoir, qui ont eu à jalonner notre histoire politique récente ? Des socialistes avec des libéraux ! Des libéraux avec des communistes ! Des progressistes avec des conservateurs !»⁶⁴

En Côte d'Ivoire, le parrainage « indépendant »⁶⁵ prend de l'ampleur dans les élections démocratiques, ouvertes et locales entamées en 2001 et terminées en 2002. D'un mode d'élection à un autre tout comme d'une période électorale locale à une autre, le parrainage élu est en croissance exponentielle au regard des données indiquées dans le tableau ci-dessus.

Mobilité politique et transhumance politique

Relativement à la mobilité politique, le terme « indépendant » flirte avec celui de « transhumance politique » par lequel il reçoit sens et consistance conceptuels, transposé du domaine agro-pastoral à celui de l'électorat. « La transhumance » vient du latin « trans » qui signifie « de l'autre côté » et de « humus », entendu comme la terre ou le pays est la migration périodique d'une part du bétail (bovidés, équidés et ovins) de la plaine vers la montagne ou vice versa, d'autre part des abeilles d'une région florale à une autre et ce, en fonction des conditions climatiques et de l'alternance des saisons (DIABATE et Rokia, 2013).

Ceci évoque dans le sens figuré et en contexte électoral, un parrainage « indépendant » élu s'opère sans parapluie politique d'un parti et présente un enjeu de représentativité politique. Aussi le parrainage « indépendant » élu fait-il l'objet de transactions politiques postélectorales soit par le parti déserté qui négocie son retour au bercail soit par une foire politique aux enchères,

⁶⁴ El hadj NGOM, E. H, (2015) « Sur la transhumance et la prolifération des partis politiques au Sénégal » in https://www.setal.net/Sur-la-transhumance-et-la-prolifération-des-partis-politiques-au-Senegal_a37865.html, consulté le 4 juin 2015

⁶⁵ KONAN, André Silver (2018) « Côte d'Ivoire : confusion autour des ralliements d'élus indépendants au RHDP » in <https://www.jeuneafrique.com/653368/politique/cote-divoire-confusion-autour-des-ralliements-delus-independants-au-rhdp/>, consulté le 25 octobre 2018 à 20 H 04

des partis politiques entrant en compétitions de recrutement d'un statut d'élu. Le parrainage « indépendant » insuffle dans sa trajectoire électorale une autre dimension de la transhumance politique dans l'électorat : « le bétail électoral ».

Le bétail électoral résulte d'un abus de la transhumance politique objective où des électeurs changent de circonscription d'un scrutin à un autre pour des raisons justifiées par un changement d'état civil : mariage, déménagement, mutation, immigration....

Selon les propos d'un responsable de la CEI, il existe des abus:

- « certains politiciens vont chercher des électeurs qui leur sont favorables dans certaines circonscriptions et leur demandent de s'inscrire dans celle dans laquelle ils se présentent...Sauf que...les cas recensés ont explosé : 244 680 électeurs ont ainsi changé de circonscription depuis les précédentes élections [Législatives 2013]. Et parfois, la ficelle est bien trop grosse. C'est le cas du Plateau, à Abidjan, où on compte 23 607 électeurs. Il y a plus de 30 000 électeurs pour près de 8 000 habitants »⁶⁶.

L'élection de parrainage « indépendant » implique une transhumance politique du candidat et du « bétail électoral ». Mais des transactions postélectorales des partis politiques entrent en compétitions de recrutement de l'élu.

3.6. Parrainage « indépendant » élu et conditions de recrue politique de l'élu

Dans la trajectoire de la discipline et de la cohésion représentative d'un parti politique où « les candidatures aux élections sont conditionnées par l'appartenance à un parti ou à la présentation par un parti » (MELEDJE, 2015 : 45) dans les enjeux électoralistes, un candidat indépendant apparaît comme un mauvais militant, un mauvais perdant, un indiscipliné.

Mais au-delà de l'épithète où le candidat « indépendant » est un orduier politique, il fait l'objet de « drague politicienne » quand il est élu, en termes de pression, de chantage, de ralliement, de rumeurs de corruption, confirmés par certains élus indépendants:

- « J'ai été d'abord reçu par le ministre... puis par le ministre... Au moins l'un d'entre eux m'a assuré de rembourser dix millions de F CFA au titre de ma campagne électorale. Par la suite, il m'a été fait savoir que si je refusais, je pourrais ne pas disposer du budget conséquent pour travailler au développement de ma commune »⁶⁷.

A travers ce dialogue de recrue entre des leaders de partis et d'élu « indépendant » se trament des transactions postélectorales sous formes de pression, de chantage, de détournement et de corruption politiques. Les propos d'un analyste politique confortent le mode de recrutement postélectoral de parrainage « indépendant » en ces termes :

- « Ce sont des ralliements à valeur symbolique, le vote a déjà eu lieu et l'électeur a déjà eu à choisir. Le ralliement ou non d'un individu à un parti politique n'a aucune incidence sur le rejet ou l'adhésion des électeurs à ce parti. Tout cela fait partie du folklore du jeu politique ivoirien, qui n'apporte, en définitive, aucune valeur ajoutée au débat politique ».

⁶⁶ DUHEM, Vincent (2013) « Elections : Législatives en Côte d'Ivoire : De quelle transhumance parle la CEI ? » in <https://www.jeuneafrique.com/351128/politique/legislatives-cote-divoire-de-transhumance-parle-cei/>, consulté le 23 août 2016

⁶⁷ <https://www.jeuneafrique.com/653368/politique/cote-divoire-confusion-autour-des-ralliements-delus-independants-au-rhdp/>, consulté le 25 octobre 2018

Le parrainage « indépendant » élu constitue une troisième force politique de recrutement postélectoral pour les partis ou groupements de partis en quête de représentativité tant en qualité d'adhérents que d'effectifs. Le RHDP, insidieusement, en tant que nouveau parti politique issu d'une coalition de partis politiques, fait la vedette avec les élus « indépendants ».

Conclusion

Le jeu politique et démocratique en Côte d'Ivoire s'illustre par des tendances historiques marquées par le monopole du PDCI-RDA comme Parti unique, depuis l'Indépendance jusqu'en 1990 et des tendances de multipartisme jusqu'en 2018 et aujourd'hui. Le regard rétrospectif des scrutins locaux de 2012 à 2018, s'inscrivant pendant une période assez sensible qu'a connue la Côte d'Ivoire, a permis de découvrir des tendances cachées illustrées par des parrainages, des coalitions et une foire aux élus « indépendants ». Il est logique de comprendre que ces rapprochements politiques n'obéissent pas au respect de facteurs objectifs en faveur de l'électeur, mais, plutôt en faveur d'une représentativité et une instrumentalisation des partis politiques. Si on assiste à des rapprochements de raison (des rapprochements intéressés) au niveau des partis politiques et des élus depuis 2012, ce n'est pas le cas chez les électeurs qui restent noyés dans cette pluralité de candidature et de partis politiques pendant les élections. Le marché de candidats « indépendants », de partis politiques, de coalitions politiques complexes développe l'ossature paradigmatique d'une Sociologie Electorale en spirale. Certes, l'électeur pose l'acte de vote. Mais l'issue postélectorale insinue d'autre mode de recrutement opéré par les partis politiques sur fond de « business » électoral, ce qui échappe à l'électorat initial. Il s'agit de s'interroger maintenant sur le devenir de la démocratie participative, représentative qui pourrait alimenter ou accroître le développement social et économique de la Côte d'Ivoire, si la situation ci-dessus décrite perdure. En un mot, quel avenir pour le développement de la Côte d'Ivoire par l'électorat local et pour le développement local ? Un chantier de recherches reste ouvert pour la Sociologie Electorale en Spirale dans toutes ses facettes et perspectives épistémologiques : composition et recomposition de parrainages de candidatures libres, en coalitions simples ou à facteurs pour une compétition électorale et postélectorale locale.

Bibliographies

CAMPBELL, A; CONVERSE, P; MILLER, W. et STOKES, D. (1960) *The American Voter*, New York, Wiley and Sons, in MAYER, N (2007) « Qui vote pour qui et pourquoi ? Les modèles explicatifs du choix électoral », *Pouvoirs* 2007/1 (n° 120), p. 17-27.

ADJO, G. N. (2004) « Relecture relative des forces politiques et à l'enjeu démocratique en Côte d'Ivoire » in *Revue du CAMES*, Série B, Vol. 006, N° 1-2

FAURE, Y.A (1991) « Sur la démocratisation en Côte d'Ivoire : passé et présent » in *Année Africaine 1990-1991*, Bordeaux, CEAN/CREPAO, p. 115-160

DIABATE, Rokia (2013) « Transhumance, une pratique honteuse » in <http://www.slateafrique.com/141739/transhumance-politique-une-pratique-honteuse>, consulté le 04/04/2013

DUHEM, Vincent (2013) « Elections : Législatives en Côte d'Ivoire : De quelle transhumance parle la CEI ? » in <https://www.jeuneafrique.com/351128/politique/legislatives-cote-divoire-de-transhumance-parle-cei/>, consulté le 23 août 2016

NGOM, E. H, (2015) « Sur la transhumance et la prolifération des partis politiques au Sénégal » in https://www.setal.net/Sur-la-transhumance-et-la-prolifération-des-partis-politiques-au-Senegal_a37865.html, consulté le 4 juin 2015

TOURE, I. (2015) « mass media, cultures et reproduction sociale en Afrique de l'Ouest : enjeux d'une société médiatisée en Côte d'Ivoire », *Thèse de Doctorat d'Etat Ès Lettres et Sciences Humaines/Sociologie de la Communication*, Université Alassane OUATTARA, Bouaké, pp 216-217

MELEDGE, D. F (2015) *Sociologie politique*, Les Editions ABC, Abidjan

KONAN, André Silver (2018) « Côte d'Ivoire : confusion autour des ralliements d'élus indépendants au RHDP » in <https://www.jeuneafrique.com/653368/politique/cote-divoire-confusion-autour-des-ralliements-delus-independants-au-rhdp/> , consulté le 25 octobre 2018

NGOM, E.H. « Sur la transhumance et la prolifération des partis au Sénégal » in https://www.setal.net/Sur-la-transhumance-et-la-prolifération-des-partis-politiques-au-Senegal_a37865.html, consulté le 4 juin 2015

MAYER, N et BOY, D (2014) « Les « variables lourdes » en sociologie électorale », Enquête [En ligne], 5 | 1997, mis en ligne le 15 juillet 2013, consulté le 15 juin 2014,

LAZARFELD, P. F; BERELSON, B. B; et GAUDET, H (1944) *The People's Choice*, New York, Columbia University Press in MAYER, N (2007) « Qui vote pour qui et pourquoi ? Les modèles explicatifs du choix électoral », *Pouvoirs* 2007/1 (n° 120), p. 17-27.

DOWNS, A (1957) *An Economic Theory of Democracy*, New York (NY), Harper and Brother, in MAYER, N (2007) « Qui vote pour qui et pourquoi ? Les modèles explicatifs du choix électoral », *Pouvoirs* 2007/1 (n° 120), p. 17-27.

MAYER, N (2007) « Qui vote pour qui et pourquoi ? Les modèles explicatifs du choix électoral », *Pouvoirs* 2007/1 (n° 120), p. 17-27.

La notion de liberté dans la théorie du Contrat social de Rousseau (J.-J.)

Michel Émile MANKESSI,
Maître Assistant CAMES,
Université Marien Ngouabi
mmankessi@gmail.com

Résumé

Le but de cet article est de montrer que l'homme doit être considéré comme une valeur suprême, pour que la liberté lui soit accordée. Car de nos jours, la liberté est encore considérée comme un paradis perdu. Partout, en politique tout comme dans la religion, on y trouve encore la présence des autoritaristes ou des totalitaristes qui étouffent la liberté naturelle de l'homme et le dynamisme social. L'avenir des institutions démocratiques ou non, et de l'État de droit est menacé : l'État ne fait plus des hommes, mais des hommes font l'État. Il est impérieux de repenser l'organisation politique des États à travers la notion de liberté, pour que l'homme soit dépendant des lois et indépendant des hommes. Au terme de cette réflexion, la volonté générale, la perfectibilité doivent être considérées comme des fondements du bien commun. Elles brisent toute volonté particulière ou individuelle et l'État renonce absolument à tout intérêt particulier. La liberté devient formellement possible et matériellement rattachée à la société. Par conséquent, le Peuple accède à la souveraineté. Cette dernière étant la garantie de la liberté, oriente la politique vers la vie bonne, ou vers la bonne société fondée sur le bien politique parfait.

Mots clés : État, liberté, démocratie, pouvoir, loi, souveraineté.

Abstract

The aim of this article is to show that man must be considered as a supreme value, so that he gets freedom. Because nowadays, freedom is still considered like a lost paradise. Everywhere, in politics like in religion, we still find the presence of authoritarianism or totalitarianism who stifle the man's natural freedom and the social dynamism. State does not make people, but people make state. It's imperious to rethink to the political organisation of states through the notion of freedom. In order that man be dependant of laws and independant of men. At the end of this reflexion, the general will, the perfectibility must be considered like foundations of common property. They break particular or individuel will and State absolutely revoke to all particular interest. Freedom definitely becomes possible and materially linked to the society. In consequence, People reach sovereignty. The last one being the guarantee of freedom direct politics towards the best life or society found or create on perfect politics property.

Key words: State, Freedom, Democracy, Power, Law, Sovereignty.

Introduction

La philosophie politique contemporaine se fonde sur les principes du droit positif. Partout, les actes politiques sont évalués au nom de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui constitue une source d'inspiration de la constitution civile et d'autres textes juridiques souvent ratifiés par les Peuples ou non, et non conformes à la volonté générale. De même qu'en politique, sur des nombreuses questions pratiques, le droit positif semble s'imposer de fait, à l'exclusion de tout fondement éthique, anthropologique, métaphysique, etc. Ainsi, l'État est très loin de promouvoir l'exercice des Droits naturels de l'homme tels que la liberté et le droit à la vie. Il a fait place à quelques individus isolés qui gouvernent, décident et conditionnent la liberté des Peuples. Il n'y a plus de liberté lorsque l'on exige la soumission à la volonté d'un seul ou d'un groupement d'individus qui n'est jamais autre chose qu'un groupement de volontés individuelles. Dès lors, la liberté humaine est conditionnée, « l'homme est né libre, mais partout il est dans les fers »⁶⁸. Cette dégénérescence se justifie à partir du moment où l'État ne fait plus des hommes, mais les hommes font l'État. Cette attitude étouffe la liberté naturelle de l'homme et le dynamisme social. Elle obstrue les rapports entre l'individu et l'État.

Notre problématique ne consiste pas seulement de repenser la liberté, mais aussi de trouver les moyens de sa réalisation pour une bonne organisation politique des États, afin que l'homme soit considéré comme une valeur suprême. L'idée fondamentale qui tarade cette réflexion est de montrer que l'homme ne peut créer et prospérer que dans la liberté. Cependant, parler d'une liberté ne suffit plus, il faut encore donner à l'homme les moyens de sa réalisation. La liberté est certes innée, mais il faut montrer qu'elle se réalise au terme d'une conquête ; parce qu'elle naît aussi du désir de s'affranchir de toutes les nécessités et rapproche l'homme d'une certaine grandeur. L'idée de liberté permet de surmonter la tyrannie, la domination, les conflits qui naissent entre l'homme et l'État. On me reprochera ici le fait que le contrat social de Rousseau doit déjà avoir marqué un tournant dans l'histoire de la philosophie politique. Point n'est besoin de le relancer. Il est certes vrai que Rousseau a déterminé l'origine et les fondements de l'État ou de la société civile. Cependant, ce problème fondamental continue à préoccuper un grand nombre de penseurs de nos jours. Car en observant la société, on constate que :

- premièrement, la liberté n'est plus un principe naturel. Être libre c'est s'assujettir. Elle est devenue un rivage inaccessible dans le champ politique où l'autonomie est transformée en capacité de nuisance. En regardant la société humaine d'un regard tranquille et intéressé, elle semble montrer l'émergence de la violence ; l'oppression des hommes forts aux hommes faibles. La liberté, une conquête perpétuelle et inaliénable, est bien menacée. Dans la plupart des États, l'homme est assujetti. Il vaut la peine de le défendre et de le préserver contre toute forme de domination ;

- deuxièmement, partout, dans les déclarations, constitutions, projets de société, etc., on entend de la bouche des autorités politiques : l'homme doit être libre. La liberté est devenue un simple slogan. Elle n'est plus opérationnelle dans les faits. Cette attitude, qui émeut et révolte les Peuples soucieux de sortir de la souffrance, est devenue un moyen pour des anarchistes ou des totalitaristes de garantir leurs privilèges.

⁶⁸ ROUSSEAU Jean-Jacques, 1964, *Du contrat social*, OC IV, écrits politiques, sous la direction de Bernard Gagnebin, Marcel Raymond, Paris, Gallimard, L.I, Ch.1

Quel est pour nous l'intérêt de s'intéresser à Rousseau ? On pourrait dire, Rousseau est tout entier un philosophe des lumières qu'il a contribué de façonner par un esprit philosophique nouveau, en définissant la liberté comme une condition de l'existence sociale de l'homme : le fait de considérer l'homme à la fois comme un sujet et un législateur, Rousseau trouve en lui un moyen de la rédemption dès lors qu'il obéit à la loi qu'il s'est lui-même prescrite. La loi, produit du contrat social, est une apologie de la force et de la tyrannie ; un canon de la justice et de la liberté. Rousseau plaide en faveur d'un État de droits où règnent la loi, la tolérance et une cohabitation apaisée pour que l'homme soit considéré comme une valeur suprême et la liberté humaine comme un fondement du bien commun. Le contrat social brise toute volonté particulière ou individuelle et l'État renonce absolument à tout intérêt particulier. Il garantit la liberté et oriente la politique vers le bien commun, la vie bonne ; ou vers la bonne société fondée sur le bien politique parfait. Enfin, l'idée de liberté telle que développée par Rousseau sonne le glas de l'État de droit et de la démocratie. Elle peut influencer l'avènement de la démocratie.

Notre préoccupation commande dans un premier moment de développer l'idée de liberté chez Rousseau en le confrontant avec les philosophes du contrat, particulièrement Hobbes et Locke. Ce moment nous permet de mesurer la connotation ou l'énergie créatrice qu'en donne Rousseau. Le deuxième moment expose l'idée de liberté chez Rousseau à partir des principes qui en assurent la réalisation : la souveraineté et de la volonté générale. Enfin nous montrerons, en termes de résultats souhaités, que la liberté est naturelle certes, mais elle n'est pas un simple slogan. Elle se réalise au moyen de la perfectibilité, du travail et fonde le bien commun dans un État de droit. Il est impérieux de donner aux Peuples les moyens de la rédemption ou de la réalisation de la liberté pour éviter les futurs indésirables et de l'affaiblir davantage.

1-L'Hobbes, Locke et Rousseau : propos sur la liberté.

Le contrat social est une solution proposée au problème de l'organisation de la société civile. Au fondement de toute théorie du contrat social, il y a cette idée que la société civile n'est pas un accident fortuit, mais le fruit d'un calcul utilitaire des individus qui détermine ce qui vaut mieux pour le plus grand bien du plus grand nombre d'individus.

Bien avant Rousseau, Hobbes expose son organisation dans son ouvrage *Le Léviathan* (1650). Ce dernier n'est pas comme on l'a cru parfois une apologie de la tyrannie. Il est un espace de pouvoir abstrait, un être de raison douée d'une force extraordinaire fabriquée par des hommes qui a pour effet d'ériger un pouvoir commun, peu importe la forme qu'il prend, c'est à cette personne artificielle qu'appartient désormais toute souveraineté. Le contrat que chacun conclut avec chacun, au terme duquel il abandonne son droit naturel c'est-à-dire son pouvoir, confère au Léviathan le droit de parler, de juger et d'agir au nom de tous. Il a la puissance souveraine, exerce l'empire et la suprême domination⁶⁹. Ce contrat est d'emblée un pacte de soumission qui assure la liberté et la défense de l'homme.

En effet, dans sa vision politique, Hobbes place l'homme au cœur de toute action politique. Il fonde la liberté sur la doctrine de la souveraineté absolue. Le problème fondamental est de soumettre le passage d'une pluralité de volontés individuelles, jouissant à l'état de nature d'un

⁶⁹ HOBBS Thomas, 1982, *le citoyen*, Paris, Flammarion, traduction de Samuel Sorbière, première section, ch.6

droit légal sur toute chose, à la volonté unique du souverain dominant de façon absolue la totalité de ces volontés individuelles. Le pacte social transfère l'ensemble des droits individuels réciproques passé au sein de la multitude à une seule personne et institue la société civile. L'union qui se réalise de la sorte s'appelle État, ou société civile.

Or, Rousseau pense que l'homme s'engage ou se détermine à fonder une société au sein duquel sa responsabilité est engagée. Chaque individu détient une partie de la souveraineté qu'il s'abstient à confier à un homme. La souveraineté absolue appartient au peuple, parce qu'elle vient tout entière du peuple. Le bien du peuple est le bien du gouvernement qui a la mission de schématiser la volonté générale. Il est aussi contraint par elle et institue une société réglementée, produit du pacte social, au terme duquel les individus consentent l'abandon de leurs droits naturels à toute la communauté et non à un homme dans l'intérêt de la paix. Pour Rousseau, le gouvernement, simple officier du souverain (Peuple), est un organe intermédiaire. Il ne peut être ni au-dessus des lois, ni faire et défaire des lois selon qu'il juge telle ou telle autre action bonne ou mauvaise, juste ou injuste. Car les actions du gouvernement doivent forcément être celles du Peuple qu'il représente. Le gouvernement, à l'égard du souverain, n'a que des devoirs et des obligations, il est tenu de respecter les termes ou clauses fixés par le contrat social pour le bien-être et la liberté de tous.

Logiquement, le Léviathan institue une société absolutiste parce qu'il est investi d'un pouvoir énorme et possède le droit d'utiliser la force contre l'homme. Le pouvoir du *Léviathan*, institué pour mettre fin à la guerre de tous contre tous certes, serait en recul sur notre temps. N'est-ce pas dans ce sens que Rousseau souligne qu'aucun être n'a une autorité politique sur son semblable ?

Locke n'institue cependant pas un Léviathan, comme Hobbes, pour assurer la liberté et la sécurité des humains. Dans sa théorie du libéralisme formulée dans le *second traité du gouvernement civil* (1690), il pense que l'institution de la société civile est régie par des lois positives. Elle ne suppose donc pas une rupture avec l'état de nature, d'égalité et de paix. Bien au contraire, elle constitue une norme sur laquelle doit se construire la société civile. C'est dans ce sens que les sociétés politiques naissent du consentement et de l'engagement des hommes libres. Pour garantir la liberté de l'homme, Locke fonde l'État sur un double contrat : les hommes s'unissent d'abord entre eux et constituent une société civile. Ensuite, ils signent un deuxième contrat avec le gouvernement qui a la charge d'organiser l'État dans lequel les droits individuels peuvent être protégés. L'État libéral lockéen conserve l'individu et accède à l'État civil. Selon Locke, l'unique avantage que les hommes ont voulu se procurer en reconnaissant leur indépendance naturelle pour former des sociétés civiles a été de s'assurer la jouissance paisible de leurs droits individuels. Et, l'unique fonction de la loi civile est de faire respecter les préceptes de la loi naturelle.

Contrairement à Locke, Rousseau pense que l'État n'a jamais été créé par un contrat social. Il s'institue par l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à la communauté. La théorie du double contrat énoncée par Locke peut servir de prétexte au totalitarisme. Ce qui doit être protégé ne doit pas être défini contractuellement. Pour Rousseau, il n'y a aucun contrat entre l'État et le Peuple. Chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous. Il faut donc que : « *Chacun de nous met (te) en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême*

direction de la volonté générale »⁷⁰. L'homme doit tous ses droits à toute la communauté et non à un groupe particulier d'individus. Voilà pourquoi il crée une forme d'association « par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant. »⁷¹ Mais, l'existence de cette liberté est liée au principe de la volonté générale qui constitue une garantie contre toute dérive.

2-L'idée de liberté

Par le pacte social, l'homme devient citoyen. Rousseau pense qu'il doit rester « aussi libre qu'auparavant »⁷². Cela est possible si chacun se donne tout entier à toute la communauté. Il accède, face à sa liberté naturelle, à la liberté civile et la liberté morale. Or ces deux formes de liberté sont reconquises à travers une forme de soumission à la loi. Ce pourquoi, la philosophie de Rousseau déplaît aux bourgeois, aux invincibles⁷³ rois parce qu'elle n'est pas libérale : la seule liberté qui nous soit accessible est celle du citoyen, et non de l'individu. Elle passe par la soumission à la loi commune, et non à l'intérêt privé. Elle est une conquête de l'homme sur lui-même qui met en œuvre ses plus nobles facultés et l'élève à la vertu.

Rousseau condamne comme contraire à la nature tout ce qui porte atteinte à la liberté humaine. La liberté est en effet une qualité native de l'homme, elle fait la dignité de son être. C'est encore ce qu'il veut dire lorsqu'il affirme dans le Contrat social que l'homme est né libre. On comprend ici que la liberté n'est pas un produit de l'État qui en assure uniquement la protection. Elle est naturelle, consubstantielle ou biologique chez l'homme.

La liberté naturelle rend l'homme maître de lui-même. Elle est semblable à une voix céleste qui dicte à chaque citoyen les principes de la raison et lui apprend à agir selon les maximes de son propre jugement, et à n'être pas en contradiction avec lui-même. L'hypothèse de la liberté naturelle signifie aussi que l'homme est absolument libre et maître de lui-même. Il est autonome et capable de se gouverner comme il le veut. Cependant, il n'a pas le droit de faire ce que la liberté d'un autre lui interdit. Cette autonomie exige que les principes choisis par le sujet en tant que moi nouménel soient un choix collectif. Ils doivent être acceptables pour tous les autres moi.

La vraie liberté n'est jamais destructrice d'elle-même. Là où règne la liberté, règne aussi la volonté générale, chacun se soumet aux conditions qu'il impose aux autres acquiert une liberté civile. Admettre cette idée, c'est affirmer que nul n'est par nature soumis à l'autorité d'un autre. L'aptitude au commandement, la supériorité naturelle d'un homme ne saurait lui conférer le droit de commander aux autres. Nul n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres ou de s'assujettir. Être libre ou être soi-même, c'est être bon. L'homme est bon lorsqu'il obéit à une loi stricte et infrangible qu'il érige au-dessus de lui-même⁷⁴ et lui assure le plein épanouissement. Voilà pourquoi, dans un État de droit, la liberté civile est le souci partagé du bien commun.

⁷⁰ ROUSSEAU Jean-Jacques, 1964, op.cit., L.I, Ch. IV

⁷¹ Ibidem

⁷² ROUSSEAU Jean-Jacques, 1964, op.cit., L.I, Ch. IV

⁷³ MORE Thomas, 1516, *l'île d'utopie ou la meilleure des républiques*, trad. P. Grunebaum-Ballin, Paris, Albin Michel, p.16

⁷⁴ CASSIRER Ernst, 1987, *le problème Jean- Jacques Rousseau*, traduction française par Marc B. de Launay, préface de Jean Starobinski, Paris, Hachette, p. 32.

La liberté peut se comprendre comme toute condition primitive de l'homme avant l'institution d'un gouvernement civil, c'est-à-dire, lorsqu'il n'est pas encore soumis à une autorité politique. L'homme la tient d'abord de la nature, en sa qualité d'homme. Elle est consubstantielle à l'homme parce que, la nature a créé l'homme, en lui donnant tous les désirs nécessaires à sa conservation et toutes les facultés suffisantes pour les satisfaire. Voilà pourquoi, dans le livre premier du manuscrit de Genève consacré à la liberté, Rousseau pense que la liberté est un bien plus précieux que la paix. Il est certes vrai que sans la paix, l'homme ne peut pas être libre. Ce qui est admirable ici ce n'est pas tant la paix et le repos que vantent les uns, mais le sacrifice des plaisirs, du repos, de la richesse, de la puissance et parfois même de la vie que font les autres pour la liberté. Il juge de la valeur de la liberté par le prix que doivent parfois payer ceux qui la possèdent pour la conserver. La liberté étant un bien suprême, la cité politique ne peut jamais réaliser qu'une liberté partielle.

Nous pouvons trouver le sens complet de la position de Rousseau dans l'idée de l'autonomie de la volonté, telle qu'elle se présente dans les fondements de la métaphysique des mœurs chez Kant qui postule la liberté humaine à partir de la conscience, de l'obligation morale, à la loi que je me suis moi-même prescrite. Kant fait de la liberté une nécessité morale dans le sens d'un respect à ses engagements. En effet, le plus haut degré de liberté pour Kant réside dans la soumission de l'homme à la loi. L'homme éprouve sa liberté à travers le pouvoir de choisir qui n'acquiert sa véritable valeur que dans l'autonomie, à savoir dans la limitation imposée par la loi de la raison, au penchant illimité à la liberté. Mais, à la différence de Rousseau, Kant fonde et établit une convergence entre le droit et l'éthique. Puisqu'il n'existe pas de convergence naturelle des fins, et l'intérêt personnel est toujours prioritaire chez l'individu. Cette convergence n'est possible qu'au moyen d'une conversion de l'intérêt pathologique en un intérêt pratique. Cela ne signifie pas que, en se soumettant à la raison normative, l'homme trouve un point de conciliation entre l'être naturel raisonnable et l'être moral. Cette conciliation ne peut avoir lieu que sous la forme du devoir, d'une contrainte exercée à l'égard de la volonté dans la détermination de ses actions.

3-Les principes de la liberté

La liberté est un principe fondamental du droit politique chez Rousseau. Elle est naturelle, mais reconquise au moyen de la soumission aux lois. L'essence du corps politique est dans cet accord de l'obéissance de la liberté qui conditionne la souveraineté du peuple. On ne peut pas être libre si l'on n'est pas souverain. L'une ne va pas sans l'autre.

3.1 La souveraineté

Rousseau n'argumente pas sa proposition de contrat social en faisant valoir principalement l'intérêt de l'État, plutôt celui du peuple souverain afin de protéger sa liberté et son égalité tout en assurant sa sécurité.

La souveraineté est un des pivots autour duquel se fondent les libertés humaines. Dès que l'inégalité politique menace l'égalité morale des sujets juridiques ; dès que certains riches et puissants font de certaines catégories de citoyens des marionnettes, il est indispensable d'établir

l'équilibre social : c'est en ce sens que le contrat social épargne l'homme de la tyrannie⁷⁵. Le Peuple ne doit donc pas être contraint par la force de se plier à une volonté étrangère, ou d'obéir à un ordre dont il ne comprend pas la nécessité. Il peut être libre en obéissant à la volonté générale.

3.2 La volonté générale.

La volonté générale est toujours droite, parce qu'elle tend toujours à l'utilité publique, au bien commun, au souci partagé de l'intérêt général. L'obéissance à la volonté générale garantit le citoyen de toute dépendance particulière. Elle libère donc le faible de la domination du puissant ; elle interdit toute sujétion de l'homme par l'homme. Car la liberté consiste à n'être pas soumis à la volonté d'autrui. Obéir à un homme, c'est avoir un maître, tandis qu'en obéissant à la volonté générale on se soumet à une autorité impersonnelle qui ne saurait supprimer la liberté. Voilà pourquoi, l'institution de la société civile chez Rousseau exige l'aliénation complète de l'homme à toute la communauté. Elle permet à l'homme de retrouver une liberté morale proche de celle de l'état de nature.

L'existence humaine est intimement liée à la possibilité d'une relation contractuelle sans exclusive, qui suppose une dépendance à l'égard de tous qui ne soit dépendance à l'égard d'aucun homme en particulier. Si la volonté générale conduit inévitablement à l'abolition des privilèges et des inégalités dont Rousseau n'avait cessé de dénoncer l'injustice, la liberté, n'est plus de l'ordre de l'arbitraire, elle devient une expression de la loi raisonnable que chacun peut lire au fond de son cœur⁷⁶. Chacun se trouve dans une situation où il est interdit d'agir selon son bon plaisir, sans souci de la règle commune.

Grâce à la volonté générale, chacun a la certitude que les règles qui le gouvernent n'ont pas été adoptées dans l'intérêt de quelques-uns – et notamment des plus riches d'entre eux, mais dans l'intérêt de tous. Obéir à une telle volonté c'est vivre dans l'égalité et la justice ; c'est accéder au bien commun. Aucun être ne peut entraver la liberté de chacun des membres de la communauté. Chacun retrouve son indépendance naturelle sous la forme de libertés politiques.

La volonté générale fonde la liberté sur la stricte égalité des citoyens. On note par là que la société ne repose pas sur une relation de dépendance particulière à l'égard d'un individu. Car ce n'est pas l'autorité politique qui constitue le peuple, mais que c'est le peuple qui justifie l'autorité politique. L'obligation pour tous de respecter la volonté générale est la meilleure assurance de l'État qui protège la liberté naturelle. Respecter la volonté générale c'est aussi respecter les droits et les devoirs de l'homme. Droits, parce que la République lui procure tout ce qui est exigible pour son bien-être; devoirs à partir du moment où il s'engage à rendre service à la cité à laquelle il est rattaché.

En effet, l'État est légitime s'il émane du principe de la volonté générale. Il n'y a point de véritable action sans volonté générale. Elle consolide un ordre social légitime.

4-Les moyens de la rédemption

⁷⁵ CASSIRER Ernst, 1987, *le problème Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Hachette, p.40

⁷⁶ TERESTCHENKO Michel, 1996, *les grands courants de la philosophie politique*, Paris, Seuil, p.56

Atterré par le poids des fers qui inhibent la liberté naturelle de l'homme, Rousseau trouve des moyens de la rédemption, de l'homme accablé, très loin des cadres fixés (droit positif) : être libre, c'est être perfectible. Mais la perfectibilité n'est ni invention, ni réflexion ; elle n'est pas raison. Elle est seulement une condition préalable et formelle qui rend possible toutes ces facultés. Le travail, un concept opérationnel, permet à l'homme de s'affranchir davantage de toutes les nécessités.

4.1 La perfectibilité

Être libre c'est aussi être perfectible. L'homme agit et choisit par un acte de liberté. C'est par la perfectibilité qu'il développe ses facultés ou prend une distance critique avec la nature pour l'analyser, la suivre ou s'en écarter. C'est aussi de là que naissent la perversité, la méchanceté, la servitude et les vices. Les lois positives agissent de façon universelle. Toutefois, l'homme est le seul animal qui possède la possibilité de choisir de les suivre ou de s'en écarter. Cette possibilité d'accepter ou de prendre du recul n'est possible que par l'homme, qui a lui-même la capacité de se perfectionner. Contrairement à l'animal, l'homme est le produit d'une histoire et non de la nature dont la capacité est de transformer la nature en lui au moyen de l'éducation. Cette capacité de passer d'un état (nature) à un autre (culture) le rend libre de s'inventer et de progresser. Elle constitue un anneau qui fonde la liberté politique dans la mesure où l'individu qui se veut être libre doit sortir à l'immédiat de l'état de nature. Il s'éprouve spontanément comme libre de ses actions et responsable de ses choix. Il l'est d'autant plus qu'il est perfectible. La liberté doit être comprise comme la possibilité et non comme une faculté absolue et indépendante de prise de décision. L'humain est libre parce que, dès l'origine, il lui est possible de choisir entre le bien et le mal, c'est-à-dire de s'approcher ou de s'écarter de la nature par ses actions.

4.2 Le travail

Le contrat social est une forme d'association qui a entre autres finalités que l'homme travaille pour l'intérêt commun. Le travail est un devoir indispensable pour l'homme social. Il n'est pas seulement une exigence sociale, mais aussi une exigence eu égard de la liberté. Car l'on n'est pas libre si l'on dépend d'autrui. Un homme libre doit aussi subvenir à ses besoins. Il faut pour se faire, pense Rousseau, des agriculteurs dans la cité.

Rousseau sera toujours partisan de favoriser l'agriculture aux dépens d'autres arts, et de maintenir dans l'État une économie presque exclusivement agricole. Il aborde la question du travail non en économiste, comme l'on fait des physiocrates, mais en moraliste soucieux avant tout de prévenir les maux et les vices qui naissent de la corruption, du luxe et de l'inégalité. Tout citoyen doit de surcroît donner de son temps à la cité en mettant ses bras à contribution pour éviter de s'assujettir à un homme. Le travail est une activité volontaire que chaque citoyen accomplit pour l'intérêt commun. Dans un État vraiment libre, les citoyens font tout avec leurs bras et rien avec l'argent qui cultive le mal. Quand il prime, la citoyenneté qui est égalité se perd. Mais il entretient l'égalité et détruit les fondements de la corruption. En effet, la liberté d'un peuple, son bonheur, sa moralité, l'amour de la patrie, bref le sentiment d'unité nationale se fait par le travail.

Rousseau, comme bien d'autres penseurs avant lui pensent que le travail est un élément fondamental qui permet la liberté du citoyen. Il construit un intérêt d'être ensemble et jette les bases politique et sociale de la société. À partir du moment où les hommes ont un intérêt commun naît l'amour de la patrie. Il se crée un espace d'égalité et de liberté qui permet la réalisation du bien commun.

Conclusion

L'organisation de la société civile de Rousseau nécessite un accord volontaire des hommes qui s'unissent et décident de se soumettre à une autorité commune. Dans cette organisation, l'État intervient pour protéger la liberté et le bien-être de l'homme. La notion de liberté permet de penser une nouvelle organisation administrative qui assure et protège l'homme. La condition fondamentale de cette organisation est de respecter la loi qui institue la liberté politique et établit le droit. L'homme devient un être dépendant des lois et indépendant des hommes.

Si la liberté est une condition fondamentale de l'existence de l'homme, il est donc impérieux de rappeler aux gouvernants leur responsabilité politique fondamentale, celle de respecter les règles, lois et comportements communs au fondement d'une communauté politique véritablement démocratique. La liberté est ce sans quoi il est impossible de penser la formation de cette communauté. (Re) penser la liberté en Afrique, qui apparaît comme un paradis perdu, permettra de relever les défis politique, économique, éducatif, etc., et produire des citoyens actifs, vertueux, respectueux et responsables.

Il n'est pas ardu de démontrer que, partout dans le monde, la tyrannie, l'autoritarisme n'ont généré nul développement véritable. Le bien-être des hommes ne se résume pas à l'économie et aux revenus. La liberté est nécessaire pour le développement. Voilà pourquoi elle semble être la fin poursuivie par l'homme dans toutes ses entreprises. Cependant, dans sa réalisation elle ne manque pas de se heurter aux pesanteurs politiques, sociales et même religieuses. L'homme doit être libre. J'entends ici que le processus qui permet à un Peuple de vivre dans la dignité passe par la satisfaction de ses besoins fondamentaux et le respect des équilibres naturels et non pas la force. L'homme, pour s'épanouir, a donc besoin de ce qui constitue la condition humaine naturelle. C'est donc uniquement dans la liberté que l'homme peut créer et prospérer. La création de richesse, condition d'un véritable développement, n'est guère possible dans un système oppressif. Il faut donc une révolution pour la justice, par la liberté⁷⁷ surtout en Afrique où cette notion est presque un paradis perdu. Mais il fait encore des lois qui forment la liberté politique⁷⁸.

⁷⁷ CAMUS Albert, 1951, *l'homme révolté*, Paris, Gallimard, p.355

⁷⁸ MONTESQUIEU, 1995, *de l'esprit des lois*, Paris, Gallimard, Coll.Folio, livre XI, ch.6

Bibliographie

CAMUS Albert, 1951, *l'homme révolté*, Paris, Gallimard

CASSIRER Ernst, 1987, *le problème Jean- Jacques Rousseau*, trad. Marc B. de Launay, préface de Jean Starobinski, Paris, Hachette

HOBBS Thomas, 1982, *le citoyen*, Paris, Flammarion, trad. Samuel Sorbière, première section.

HOBBS Thomas, 2000, *Léviathan*, traduction de Gérard Mairet, Paris, Gallimard

LOCKE John, 1992, *traité du gouvernement civil*, trad. D.Mazel, Paris, Flammarion

MONTESQUIEU, 1995, *de l'esprit des lois*, Paris, Gallimard, Coll.Folio.

MORE Thomas, 1516, *l'île d'utopie ou la meilleure des républiques*, trad.P.Grunebaum-Ballin, Paris, Albin Michel

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1964, *du contrat social*, O.C. IV, trad. Bernard Gagnebin, Marcel Raymond, Paris, Gallimard.

TERESTCHENKO Michel, 1996, *les grands courants de la philosophie politique*, Paris, Seuil

MÉDECINES HIPPOCRATIQUE ET AFRICAINE : LA THÉRAPIE PAR LES PLANTES ET LES CONFINIS ÉCOLOGIQUES DE LA MÉDECINE “NATURELLE”

Bernard Yao KOUASSI
Université Alassane Ouattara (Bouaké RCI)
ydekbeni2017@yahoo.com

Résumé

Ce texte est une réflexion sur les médecines hippocratique et africaine dans leur rapport à l'écologie. Il se veut une contribution dont l'objet est de montrer que la médecine, telle que la conçoivent Hippocrate et les Africains, deux approches des soins basées sur la sollicitation de l'environnement et des plantes, se nourrit d'un souci écologique même si le terme écologie est une invention bien trop tardive. Cependant, à partir du XVI^{ème}, des savants tentent de prolonger et d'améliorer la médecine hippocratique. Ils vont, de plus en plus, solliciter la science. En plus, il y a eu l'émergence et encore l'apparition de nouvelles maladies ainsi que la massification des malades causée par la croissance démographique. À cela, il faut ajouter la révolution industrielle du XVIII^{ème} siècle et ses corollaires : l'industrialisation de la pharmacologie, l'usage abusif des plantes dans les soins médicaux, le capitalisme médicinal. Tout cela a entraîné une destruction massive de l'environnement.

Mots clés : écologie, maladie, médecine, plantes, science.

Abstract

This text is a reflection on Hippocratic and African medicine coupled with Ecology. This contribution purports to show that as viewed by Hippocrates and Africans, that is, two approaches to care resorting to the environment and plants, medicine rests on ecological awareness even if the term ecology is a very recent invention. However, by early 16th century, scientists tried to extend and improve Hippocratic medicine, resorting more and more to science. In addition, new diseases have emerged in parallel with the massive increase in patients, due to demographic growth. All together, the industrial revolution of the eighteenth century and its subsequent effects of industrialization of pharmacology, the misuse of plants in medical care, and capitalist practices in medicine, have caused a massive destruction of the environment.

Keywords: ecology, disease, medicine, plants, science.

INTRODUCTION

Si l'on prend les choses au pied de la lettre, il peut sembler anachronique de parler d'écologie à propos des médecines hippocratique et traditionnelle africaine puisque, même si la racine du mot écologie provient du grec oikos qui signifie maison, habitat, au moment où ces deux variantes de la médecine se constituaient et se pratiquaient dans leur forme primaire et originaire, l'écologie, en tant que science, n'était pas encore constituée. Toutefois, Hippocrate et

les soignants des sociétés traditionnelles africaines, ont su faire preuve de qualités qu'on qualifierait aujourd'hui d'écologiques, tant ils ont, dans leurs pratiques médicales, un sentiment très prégnant de la nature vivante.

Pourtant, il n'est pas rare de voir, dans ce monde contemporain confronté à des problèmes de gaz à effet de serre, de radioactivité et de pollution, des voix qu'on peut considérer comme ultra-écologistes, s'élever contre ces deux approches de la médecine, taxées d'anti écologiques. Parce que l'une aurait, par sa méthode rationnelle, donné naissance à la médecine moderne, entrée, au nom des exigences techno-scientifiques de la modernité, dans une logique de désacralisation et de destruction de l'environnement ; et l'autre, par sa forte propension à faire appel à l'herboristerie autochtone et à l'utilisation excessive des plantes, conduit à un risque d'extinction de la nature. Devant le retentissement de ces voix qui mettent en hibernation tout souci écologique des médecines hippocratique et africaine, il importe de s'interroger sur le statut de l'environnement dans les méthodes thérapeutiques pratiquées par ces deux approches de la médecine. Et, la question de fond qui va structurer cette interrogation peut être ainsi libellée : les médecines hippocratique et africaine peuvent-elles, pour les raisons avancées par les ultra-écologistes, être considérées comme anti-écologiques? Le sentiment prégnant de la nature vivante dans les pratiques médicales hippocratique et africaine ne vient-il pas dire la présence, en leur sein, d'un esprit écologique?

La réponse à ces questions qui constituent le socle interrogatif de cette contribution ne peut se donner de façon abrupte et immédiate. Elle requiert d'autres questions subsidiaires dont la chandelle illuminera la voie du penser. Ainsi, nous pouvons nous demander : Hippocrate, en soulignant dans sa pratique médicale la nécessité pour un bon médecin de tenir compte des saisons, de la qualité de l'eau et des aliments pour proposer un diagnostic et déterminer une thérapie, ne se présentait-il pas déjà comme un écologiste avant la lettre ? La thérapie par la connaissance des symboles de la nature qui a cours dans la médecine africaine n'a-t-elle pas en soi un enjeu écologique ? Ces interrogations dont l'objectif est de mettre en lumière les confins écologiques des médecines hippocratique et africaine seront, à l'aide d'une méthode qui se veut historique et analytique, analysées selon un rythme ternaire. La première partie révélera l'encrage épistémologique de ces deux médecines, la deuxième portera sur les sources naturelles des médecines hippocratique et africaine et la troisième se penchera sur leurs confins écologiques.

1. LA THÉRAPIE PAR L'ENVIRONNEMENT OU LES SOURCES ÉPISTÉMOLOGIQUES DES MÉDECINES HIPPOCRATIQUE ET AFRICAINE

La médecine désigne la science ou l'ensemble des techniques et des pratiques qui a pour objet la conservation et le rétablissement de la santé. C'est aussi l'art de prévenir et de guérir les maladies humaines. Elle a constitué une des principales occupations de l'esprit humain, dès les premières heures de l'homme sur la planète terre. Hippocrate et des praticiens africains y ont consacré leur vie, avec pour objectif fondamental la sauvegarde de la santé des hommes. Cependant, quelles sont les déterminations essentielles de la médecine hippocratique, c'est à dire : l'ancrage cognitif de la médecine ou la thérapie par la connaissance ? C'est à l'analyse de ce qui constitue le fondamental de la médecine hippocratique qu'est consacré le premier pan de notre démarche.

1.1. Les déterminations essentielles de la médecine hippocratique : l'ancrage cognitif de la médecine ou la thérapie par la connaissance

Hippocrate (environ 460-377 av. Jésus-Christ) était un médecin grec de l'Antiquité. Son nom est associé au "serment", texte fondateur de la déontologie médicale, que prennent les médecins à la fin de leur étude de médecine. Les encyclopédistes, Diderot et d'Alembert, le nomment "l'étoile polaire" de la médecine. Ils l'appellent ainsi, parce qu'il a opéré une rupture, entre lui et ses prédécesseurs dans la manière de concevoir la médecine et la maladie. Il a attribué les causes des maladies à la nature et a défini les éléments fondamentaux de la médecine. Ces éléments autour desquels Hippocrate oriente la médecine sont : la connaissance de l'homme, la connaissance de la nature, la connaissance de la santé, la connaissance de la maladie et la méthode d'observation. Grâce à ces éléments, Hippocrate va introduire une nouvelle vision de l'homme dans le monde et la médecine. Elle se définit désormais dans les limites des capacités de l'homme, mieux dans les limites des possibilités de la raison. Qui est l'homme ? Mieux, qu'est-ce que l'homme ? Cette préoccupation ne peut obtenir une réponse satisfaisante hors de la médecine.

Nous pouvons noter que la pratique médicale est liée à la connaissance de l'homme. Elle est, même, l'élément sine qua non de la saisie de la constitution de l'homme, c'est dire que sans la médecine, la connaissance de l'homme serait une entreprise difficile, voire impossible. Cette conception est partagée par Hippocrate en ces termes: « je pense que c'est par la médecine seule qu'on arrivera à quelques connaissances positives sur la nature humaine, mais à condition d'embrasser la médecine dans son ensemble correctement. Sans cela, il me semble qu'on est bien loin de telles connaissances, je veux dire, de savoir ce qu'est l'homme », (R. Joly, 1964, p. 51). Par ces propos, Hippocrate, non seulement, établit un lien très étroit entre la pratique médicale et l'appréhension de la nature de l'homme, mais, il subordonne la connaissance de l'homme à la pratique de la médecine.

De cette manière, Hippocrate s'oppose à tous ceux qui définissent l'homme sans tenir compte de la pratique médicale. Justement, c'est en tenant compte de la pratique médicale qu'Hippocrate se rend à l'évidence que les hommes sont des êtres différents. Aussi, leurs organismes réagissent de façons différentes : ils s'adaptent de différentes manières. Cette adaptation varie selon chaque existence individuelle. De ce fait, ils ne peuvent pas être traités médicalement comme s'ils constituaient un être unique, car chaque nature humaine est une essence unique. C'est d'ailleurs, ces différents niveaux de variation, de réaction et d'adaptations des différents organismes qui expliquent la diversité des maladies et qui est, par la même occasion, à l'origine de la diversité des traitements et des remèdes. Ensuite, pour ce qui est de la connaissance de la santé et de la maladie, Hippocrate les fonde sur la distinction de quatre humeurs.

Selon lui, le corps de l'homme a en lui le sang, la pituite, la bile jaune et la bile noire. Ce sont ces quatre substances qui constituent l'essentiel de la nature de l'homme et qui sont au fondement de la physiologie. En plus, ce sont elles qui déterminent l'état de santé et l'état de maladie. Il y a, en effet, santé chez l'homme, lorsque ces éléments sont dans un juste rapport d'équilibre, c'est-à-dire, quand le mélange se déroule parfaitement. Par contre, on parle de maladie lorsque l'une de ces substances est soit en manque soit en excès, ou, n'est pas combinée avec les trois autres substances. Il explique que quand l'une des substances cesse de se soumettre et se dissocie des autres, non seulement le lieu qu'elle déserte s'affecte, mais là où elle s'installe s'engorge et crée une douleur. Donc, la santé est la résultante d'une bonne combinaison

(quantitative et qualitative) des substances qui s'activent dans l'organisme humain. La maladie, quant à elle, relève de l'effet contraire. Il faut associer à la maîtrise de la physiologie la connaissance de la nature.

Tout comme la connaissance de l'homme, la connaissance de l'environnement est aussi indispensable de la pratique médicale chez Hippocrate. En fait, chez lui, la maladie, comme la santé, est un processus corporel sous influence coordonnée par des éléments environnementaux (air, eaux, lieux), de l'alimentation et des habitudes de vie. Avec Hippocrate, l'homme n'est plus en relation conflictuelle avec les dieux, mais sous l'influence de son environnement. Ainsi, les changements opérés dans le corps humain et qui engendrent les pathologies ne sont pas l'œuvre d'une divinité. Ces changements relèvent de la répercussion des saisons, du milieu social, géographique et climatique sur l'organisme des hommes. Solidaire de son milieu, l'homme bénéficie d'une meilleure santé quand les impulsions extérieures sont équilibrées et modérées. Cette nouvelle perspective est présentée dans le traité des Airs, Eaux, Lieux, considéré comme un premier traité d'anthropologie, car Hippocrate applique son analyse des individus malades à l'ensemble des peuples, expliquant leur diversité par les différences de climat.

Pour pratiquer avec succès l'art de la médecine, le médecin doit maîtriser le milieu extérieur, c'est-à-dire qu'il doit connaître la révolution des saisons, le lever des astres et leur coucher avec toutes les circonstances de chacun de ces phénomènes. Avec une telle connaissance du climat, le médecin aura la plus grande instruction sur chaque phénomène ; cela lui permettra de mieux conserver la santé, car, l'état des organes digestifs change avec les saisons. C'est pourquoi à chaque saison doit correspondre un type d'alimentation. C'est aussi pourquoi la connaissance météorologique est d'une grande importance dans la conservation de la santé. Le médiocre succès de la médecine est la résultante d'une méconnaissance du milieu extérieur.

Pour Hippocrate, quatre recommandations sont indispensables à l'approfondissement de la médecine. La première stipule que toute personne qui choisit la médecine comme vocation doit nécessairement considérer les saisons de l'année, l'influence respective que chacune d'elle exerce sur l'homme ; la deuxième demande au médecin d'étudier les vents chauds et froids en distinguant ceux qui sont identiques à tous les pays et ceux qui sont communs à chaque localité ; la troisième lui fait obligation de connaître la qualité des eaux et la quatrième lui impose d'examiner les différents états du sol. Cette feuille de route révèle que pour Hippocrate, l'homme est un être intégré à la nature, et c'est par elle qu'on le définit. C'est pourquoi, il pense que l'environnement a un impact sur la santé des individus. C'est justement pour cette raison qu'il demande au médecin d'avoir une connaissance parfaite de la nature car la maladie n'est rien de plus qu'un effet logique du corps dans son environnement.

En ce qui concerne la méthode, il est nécessaire de noter que ce penseur a travaillé de façon empirique, en se basant sur son expérience et ses observations. En effet, pour diagnostiquer la maladie, Hippocrate recommande l'observation systématique des faits. Il privilégie l'interrogatoire et l'examen du malade en mettant l'accent sur les symptômes généraux tels que les modifications du sommeil, l'aspect physique du caractère, de la sueur, des urines et des selles. Hippocrate est, non seulement, le premier à prendre en considération l'influence du climat, de la température, des saisons, des pluies, des vents et des orages, l'âge du malade ou le régime alimentaire, sur la santé, mais, il est aussi le premier à éloigner l'art médical de la charge magico-religieuse qui constitue encore aujourd'hui l'un des éléments déterminants de l'art médical africain.

1.2. L'art médical africain : la charge magico-religieuse de la maladie et la thérapie par la connaissance des symboles de la nature

L'art médical africain repose, dans sa pratique, essentiellement sur les connaissances de l'homme, de la nature, de la maladie, de la santé, et la méthode purificatoire ou incantatoire. En effet, la connaissance de la nature et celle de l'homme sont deux éléments déterminants qui régissent toute pratique médicale y compris celle du continent africain. Ainsi, les guérisseurs africains ou tradi-praticiens combinent les deux types de connaissances pour mener à bien la médecine africaine.

Pour ce qui est de la nature, les Africains croient fermement aux vertus des plantes. Ils savent que la nature, à travers les plantes, est dotée d'une vertu thérapeutique. Donc, la sauvegarde de la santé des individus est étroitement liée à la nature. Outre la connaissance de la nature, les Africains privilégient également la connaissance de l'homme dans l'exercice de la médecine (son jour de naissance, son origine, son lieu d'habitation). Cependant, selon eux, la connaissance de la nature et celle de la maladie, ne sont pas aussi simples qu'elles pourraient paraître. En effet, pour eux, la nature et la maladie ont deux dimensions : une dimension profane, ordinaire, accessible à tous et une dimension spirituelle, sacrée.

C'est dire que le concept de maladie est appréhendé par les Africains depuis les temps anciens comme étant une punition des dieux. À cette époque, l'on avait une conception mystique et mythique de la maladie. À leurs yeux, la maladie peut être l'œuvre d'un démon ou le résultat d'une punition divine. C'est pourquoi, pour combattre ces maladies, il fallait faire des incantations ou des pratiques magiques. Cette conception antique de la maladie est celle que l'on retrouve dans la médecine africaine qui a encore cours de nos jours. Ainsi donc, la pratique médicale africaine ne peut se concevoir en dehors du contexte magico-religieuse et, mystique ; d'où le mystère qui entoure le traitement de certaines maladies ou méthodes employées pour administrer les traitements. Autrement dit, le traitement est intimement lié aux notions de fétiches, de magie et de sorcellerie. C'est cette réalité liée à l'art médical africain que D. Traoré, (1983, p. 15), souligne en ces termes :

L'homme est né sous l'un des groupes d'étoiles suivant : dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi. Lorsqu'une personne tombe malade, la récolte de la plante (ou des plantes) destinée à lui rendre la santé est faite au jour correspondant à celui de sa naissance et à une heure qui varie avec le groupe d'étoiles sous lequel elle est née. Un exemple : Mamadou né un vendredi est souffrant. Le médicament qu'on lui destine est cueilli un vendredi au cours de la période qui va de deux heures à trois heures de l'après-midi. Lorsqu'on ignore le jour de naissance d'un malade, on se base sur celui du début de sa maladie. Chez les populations noires qui ignorent totalement ce qui est relaté ci-dessus, la récolte des plantes médicinales a lieu, d'une façon générale le dimanche, le mardi et le jeudi de six heures à sept heures du matin.

Si ce passage met à nu, la conception mystique de la maladie chez l'Africain, il montre aussi que celle-ci est sous l'influence de l'environnement. Ainsi, pour diagnostiquer, prévenir ou guérir une pathologie physique ou mentale, l'Africain s'appuie sur la méthode initiatique transmise de génération en génération. Ce pouvoir surnaturel qui fonde en partie la médecine africaine constitue l'un des maillons essentiels de la culture du continent.

Convaincue que la maladie ne découle pas uniquement d'un déséquilibre nutritionnel et d'événements fortuits, mais résulte aussi, d'un déséquilibre spirituel ou social, la médecine africaine a souvent recours à la méthode incantatoire. Pour les Africains, la parole incantatoire a une force thérapeutique qui défie tout pouvoir maléfique. Ainsi, pour connaître la source d'une maladie grave dont on ignore l'origine, les praticiens s'adonnent très souvent à des rituels qui leur permettent, soit de découvrir la source de la maladie, soit de dire, avec certitude, si le malade doit survivre ou non à la maladie. Aussi, pour déterminer l'issue de la maladie, certains peuples ou praticiens placent le malade devant unealebasse remplie à moitié respectivement d'eau et de racines fraîchement sectionnées. Si le malade doit guérir, le liquide écume abondamment une fois en face du malade. Dans le cas contraire, aucune réaction n'est constatée et l'eau reste inchangée.

Il faut cependant noter que loin d'être une recette médicamenteuse, la médecine africaine est un art qui tient compte à la fois du sol, du climat, de la faune et de la flore. Cela veut dire qu'elle est

basée sur l'environnement tout entier. À ce titre, les ethnologues œuvrant en Afrique en général et en particulier en Afrique centrale ont observé que les indigènes africains possèdent une large connaissance de leur environnement naturel. Ainsi, Daniel Biebuyck rapporte que les Lega (un peuple de l'Afrique centrale) ont acquis des connaissances étendues sur les plantes et les animaux et que ce savoir est partiellement synthétisé en un système symbolique complexe. Ce savoir est intégré dans des activités importantes de la vie culturelle. Ainsi, lors des initiations et des rituels, les objets sacrés comprennent des reliques et des exsudats d'animaux, des plantes et certains minéraux. Rien n'est choisi au hasard, mais orchestré par une connaissance parfaite de ce qui se trouve dans la nature.

À vrai dire, la médecine africaine, en tant qu'incarnation de la culture des divers peuples africains utilise, pour sauvegarder la santé des hommes, les deux pouvoirs de la nature : sa capacité de guérison et sa signification symbolique et spirituelle. Donc, sa force réside à la fois dans des pouvoirs surnaturels et dans la vertu thérapeutique des plantes. Ce pouvoir thérapeutique des plantes n'est pas négligé. Il est d'une importance capitale et même, indubitable dans l'exercice de la médecine dite naturelle. C'est pourquoi, Hippocrate et les Africains ont fondé leur foi sur la vertu thérapeutique des plantes. Ainsi, les plantes constituent la source naturelle médicamenteuse des médecines hippocratique et africaine.

2. LES SOURCES NATURELLES DES MÉDECINES HIPPOCRATIQUE ET AFRICAINE

Les sources naturelles ou écologiques de la thérapeutique médicale englobent plusieurs sources médicamenteuses. Nous dénommons, entre autres, les sources animales, minérales, végétales, etc. ; mais, en vertu de la pertinence que nous entendons imprimer à notre travail, nous nous centrerons uniquement sur les sources végétales.

2.1. Les sources naturelles de la médecine hippocratique

Hippocrate a eu le mérite d'introduire le concept de nature dans la pensée médicale. La nature est pour lui le déterminant des maladies. C'est pourquoi, dans le livre VI de l'*Épidémies*, il rapporte que la nature est le médecin des malades. À travers ces mots, il montre que la nature renferme les éléments nécessaires à l'équilibre physiologique de l'organisme. Face à la maladie,

la nature trouve par elle-même les voies et moyens pour se protéger et se prémunir. La nature fait ce qui convient : sauver le malade. Ainsi, l'être humain doit composer avec les données de la nature pour guérir la maladie. Dans la corrélation entre la médecine et la nature médicatrice, la nature éclaire et donne sens à la médecine puisque tout ce dont la médecine a besoin se trouve dans la nature. Dès lors, la nature se présente comme étant la première pharmacie de la santé. C'est ce qu'Hippocrate souligne en ces termes :

Si l'art médical est né, s'il a été transmis, s'il doit être perfectionné, c'est une mesure du pouvoir de la nature, (...). Selon cette mesure, le médecin doit laisser faire la nature, ou bien intervenir pour la soutenir et l'aider, ou bien renoncer à l'intervention. Où la nature cède, la médecine doit renoncer. (Hippocrate, 2002, p.18).

Ces propos d'Hippocrate montrent que l'art de guérir doit s'exercer dans les limites du pouvoir thérapeutique de la nature. Car, à ses yeux, le médecin n'est qu'un auxiliaire de la nature, il n'administre que les remèdes naturels. Et cela, dans l'optique de restaurer l'équilibre rompu. Ainsi, Hippocrate, s'insurge contre des médecins qui promettent de tout guérir sans tenir compte des limites du pouvoir de la nature. Grâce à la connaissance de ce pouvoir de la

nature, il a pratiqué la médecine en toute tranquillité, en dehors de toute considération magico-religieuse de l'Antiquité. En effet, avant Hippocrate, dans l'Antiquité, les grecs considéraient la maladie comme une expiation des hommes faisant suite à la malédiction des dieux. Désormais, avec Hippocrate, l'activité médicale fait office d'une explication rationnelle. Pour lui, la maladie n'est qu'un phénomène naturel, dépourvu de toute charge mystique ou magique. Il décrit minutieusement les symptômes et propose d'en établir un diagnostic objectif. « La pensée hippocratique ignore ou refuse toute intervention particulière d'une divinité dans le processus de la maladie et toute thérapeutique magique par les prières, les incantations et les purifications », (J.Jouanna, 1992, p. 259). Ces dires de Jacques Jouanna corroborent l'attitude d'Hippocrate, qui consiste à rejeter toute référence au sacré tout en considérant que les maladies sont, sans exception, provoquées par les influences climatiques et environnementales.

Aux yeux d'Hippocrate, ce sont les aliments qui, à la fois, guérissent et nuisent. Il fait la recommandation suivante : « Que ton aliment soit ta seule médecine ». Cette recommandation encouragée par les diététiciens contemporains signifie qu'il appartient à chaque individu d'établir ou de définir de façon pratique en se fondant sur son expérience, le mode de vie et le type d'alimentation qui convient à son organisme de sorte à éviter les excès susceptibles de compromettre son état de santé. Pour Hippocrate, il n'existe pas de remède miracle, ni de remède universel guérissant toutes les maladies. Le traitement qui se révèle bénéfique pour l'un, se révèle souvent nuisible, voire mortel pour l'autre, parce que chaque homme est un être unique. C'est pourquoi, il conseille de laisser faire la nature, même quand on doute des causes réelles d'une pathologie. La puissance divine sollicitée dans la pratique médicale doit, dans ces conditions, disparaître au profit de l'influence du climat et de l'environnement.

En montrant, en effet, que toutes les maladies naissent naturellement dans le corps de l'homme et qu'il n'y a rien de sacré ni de divin, Hippocrate réussit un excellent travail de désacralisation, la maladie n'étant plus perçue comme le châtement d'une punition, mais seulement comme la conséquence d'un simple déséquilibre naturel. Cette nouvelle approche rationnelle, a eu le mérite de dédramatiser la pratique médicale. Par cet acte, Hippocrate a donné à la médecine ses premiers fondements scientifiques. C'est pourquoi, selon Jacques Jouanna, la valeur d'Hippocrate est incommensurable. Elle est perceptible à plusieurs niveaux, à savoir :

l'approche clinique de la maladie, la connaissance de la nature humaine, sans toutefois ignorer l'utilisation épistémologique des plantes et les conditions de l'appréhension de la maladie. Ce mérite réside également dans l'accès aux symptômes apparents, grâce à sa méthode empirique. Il faut ajouter à tout cela, la compréhension de ce qui est à l'intérieur du corps humain et la reconstruction de l'invisible à partir de la phusis : la nature visible. Hippocrate a été le premier à établir des concepts fondamentaux qui, depuis des millions d'années, sont encore d'actualité. Si grâce à Hippocrate la nature a acquis de la valeur à travers les plantes médicinales, la pratique médicale africaine n'est pas en marge de cette pratique. La source de ses remèdes provient aussi de la nature.

2.2. La médecine africaine ou la sollicitation excessive de l'herboristerie dans la pratique médicale

Tout comme Hippocrate, les Africains ont eu le mérite d'établir un lien très étroit entre la médecine et la nature. On pourrait dire avec une certitude absolue qu'ils ont fondé l'art médical africain sur la nature. Ils croient en la vertu thérapeutique des plantes de la nature. De ce fait, ils ont fait de la nature l'essence de leur pratique médicale connue sous le nom de médecine naturelle. Sur cette base, les traitements consistent généralement en un remède à base de plantes ayant des capacités de guérison. Cette capacité de guérison des plantes n'est pas à sous-estimer, à en croire Dominique Traoré. Il rapporte avoir assisté à des guérisons étonnantes, au moyen des plantes, dans des contrées africaines dépourvues de formation sanitaire et de centres de santé. Il dit avoir vu des personnes complètement guéries de la lèpre, de l'éléphantiasis, de la tuberculose pulmonaire, d'affections cardiaques, de l'asthme, de cirrhose du foie. Il a même ajouté qu'il a lui-même, en compagnie de certains de ses collègues, sauvé plusieurs vies humaines en utilisant uniquement des plantes, au cours de leurs voyages de prospection dans l'Afrique profonde.

Ce témoignage de Dominique Traoré va dans le même sens que celui de l'ethnologue pierre Verger. En effet, comme Dominique Traoré, Verger rapporte également que les guérisseurs du Dahomey (ancien Benin) et du Nigeria déterminent de façon précise les vertus thérapeutiques des plantes. À travers cette connaissance des plantes, ils guérissent les maladies comme le cancer, la folie et cicatrisent les plaies. Ils utilisent l'aloès pour cicatriser les plaies, le rauwofla pour soigner et guérir la folie. Ces propos de Verger mettent en exergue à la fois le pouvoir de guérison des Africains et l'efficacité de la médecine africaine. Cela explique pourquoi bon nombre d'Africains croient en la médecine africaine de source végétale. Jean Marie Pelt n'a pas manqué de souligner cette confiance des Africains en la vertu médicinale des plantes. En effet, dans son livre *La médecine par les plantes*, il a relevé que des sources thérapeutiques que constituent les remèdes utilisées par les Africains, quatre-vingt et trois pour cent (83%) sont de sources végétales, c'est-à-dire, qu'elles proviennent des plantes. Cette statistique de Pelt signifie que le recours aux plantes par la pratique médicale africaine et l'efficacité de cette médecine ne sont plus à démontrer. Plusieurs maladies en Afrique ont été guéries grâce aux vertus thérapeutiques des plantes. Avec Dominique Traoré, nous pouvons énumérer, entre autres, les maladies des poumons, les maladies de l'enfant, les maladies psychologiques, etc.

Les traitements des maladies mentionnées, et de nombreuse autres se font à l'aide des remèdes à base de plantes. Selon D. Traoré dans *Médecine et magie africaine*, pour traiter un nouveau-né qui, ayant ouvert les yeux dans le sang pendant l'accouchement, à des problèmes d'yeux, on introduit dans ses yeux une infusion de feuilles d'acacia et la guérison survient au

bout de quelques jours. Le traitement d'un enfant rachitique consiste à baigner régulièrement l'enfant pendant quinze jours dans une décoction de feuilles de rameaux dont il devra boire le liquide au cours de chaque séance de bain. Il existe plusieurs autres traitements à base d'autres plantes, selon les types de maladies. Tous ces exemples montrent que, dans la conception africaine, tout réside dans la nature, car elle a le pouvoir de guérir, presque, toute maladie. En tant qu'auxiliaire de la nature, le praticien africain ne fait qu'interroger la nature et recevoir d'elle des réponses de façon satisfaisante. Georges Canguilhem n'a pas tort de souligner que si tu interrogues bien la nature, elle te répond bien. Dans la coopération des praticiens et de la nature, la nature collabore en fournissant les remèdes prescrits. Ainsi, l'art médical africain est dépendant de la nature. Le pouvoir curatif de la nature confirme le traitement des pathologies. Par la pratique médicale, les africains ont trouvé dans la nature les vertus thérapeutiques des plantes pour sauvegarder la santé des hommes. Ils ont à cet effet, une maîtrise des effets curatifs des plantes médicinales. C'est dire que, les plantes jouent un rôle fondamental dans la conservation de la santé et dans la survie de l'humanité. Les sources naturelles des médecines hippocratique et africaine montrent que les plantes participent activement à la santé des hommes. Comme telles, elles sont nécessaires à l'existence des hommes. Cependant, l'utilisation des plantes comme source thérapeutique des médecines hippocratique et africaine nécessite des limites. Ces limites mettent en lumière la dimension écologique de ces deux types de médecine que nous mettrons en relief, dans cette partie du travail.

3. LES CONFINS ÉCOLOGIQUES DES MÉDECINES HIPPOCRATIQUE ET AFRICAINE

Le terme écologie a été créé par le zoologiste Allemand, Ernest Haeckel (1834-1919), en 1866. Issu de deux mots grecque : "oikos" qui signifie "maison, habitat" et logos qui veut dire "discours, connaissance". Ainsi définie, l'écologie se présente comme étant la science qui étudie le rapport des êtres vivants avec leur habitat. De façon précise, l'écologie est la science de l'environnement et des modes d'existence des êtres vivants et les liens qu'ils tissent avec la nature. Elle porte sur les conditions de leur existence. C'est l'examen des rapports des êtres vivants avec le monde environnant. Donc, l'écologie concerne le rapport à notre milieu de vie. Dans cette partie de notre réflexion, il s'agira, sans vouloir entrer dans les débats métaphysiques sur la possibilité de l'existence de l'esprit en dehors de la lettre, de déterminer la nature du rapport que les médecines naturelles hippocratique et africaine entretiennent avec l'environnement. Est-ce un rapport amical ou un rapport conflictuel ?

3.1. Les enjeux écologiques de la médecine hippocratique

Hippocratique a pratiqué l'art médicale dans l'Antiquité grecque certes, mais, sa médecine a constitué le point de départ de la médecine occidentale. Hippocrate a existé au IV^{ème} siècle avant Jésus-Christ. Le concept d'écologie a vu le jour en 1866, c'est-à-dire, vingt et trois (23) siècles après Hippocrate. Dès lors, comment prouver que la pratique médicale d'Hippocrate a-t-elle respecté ou non l'esprit écologique, un concept né vingt-trois siècles après lui ? Une analyse archéologique de la conception et de la pratique médicale hippocratique nous aidera à trouver une réponse adéquate.

Dans l'exercice de son art, nous avons trouvé que déjà à cette époque, Hippocrate a établi un lien très étroit entre la médecine et la nature. Ce lien entre la médecine et la nature n'est autre

chose qu'un rapport d'interdépendance entre la vie de l'homme et son habitat. Pour lui, la santé résulte de l'harmonie parfaite entre l'homme et son environnement. À ses yeux, la santé de l'homme s'imbrique absolument dans l'existence de l'environnement. Si la nature est en bonne santé, il va de soi que l'homme aussi le sera. C'est pour cette raison qu'il recommande que l'alimentation soit le médecin de l'homme. Mais, que cette alimentation provienne nécessairement de la nature. Connaissant le rôle de la nature dans l'existence de l'homme, d'Hippocrate a exercé son art dans un esprit de respect de l'environnement. Haeckel, dans sa conception du mot écologie, a précisé qu'il existe deux genres de relation entre l'homme et son environnement : soit elle est conflictuelle, soit elle est amicale. Elle est amicale, lorsqu'elle consiste en une sorte de coopération entre l'être humain et l'écologie. C'est justement l'esprit de la pratique médicale d'Hippocrate. La connaissance de la nature qu'il recommande aux médecins comme détermination fondamentale de la médecine ne peut être une domination de la nature au sens de sa destruction car la connaissance de ses propriétés et de ses vertus thérapeutiques ne peut rimer avec sa destruction. Elle instaure une sorte de complémentarité entre l'homme et la nature. De ce fait, la médecine hippocratique permet et encourage une protection de la nature parce qu'avec elle, l'homme comprend que l'environnement est à la fois sa maison et l'élément indispensable de sa survie. Elle constitue, ainsi, notre plus grand bien. La désacralisation de la maladie et la laïcisation des remèdes qui conduisent la médecine sur la voie de la science n'ont d'autre but que de mieux connaître la nature, afin d'y prendre soin. En effet, en dépouillant la nature de sa dimension spirituelle, Hippocrate a posé les bases de la connaissance scientifique de la nature. Cependant Hippocrate a-t-il été réellement compris? La connaissance de la nature recommandée par Hippocrate n'a-t-elle pas été l'objet d'une mauvaise interprétation allant dans le sens d'une domination de celle-ci ? Mieux, comme le pense Jean Marie Pelt, la désacralisation de la nature par Hippocrate n'a-t-elle pas sonné le glas de l'écologie ?

Nous pouvons dire que la désacralisation a contribué à jeter les bases scientifiques de la médecine. Or, qui parle de science parle de raison, donc, d'esprit critique. Ainsi, à partir de la renaissance, il va se développer un esprit critique, de même que la volonté de vérifier les connaissances par l'observation de la nature et l'expérience. Alors, les philosophes comme André Vésale (1514-1564) et Williams Harvey (1578-1657), vont redécouvrir, à travers une relecture de la pratique médicale d'Hippocrate, la composition du corps humain et la nature des maladies. À partir de ces nouvelles découvertes, ils montrent les limites de la médecine hippocratique et instaurent la dissection comme méthode. La dissection permet à André Vésale de mettre en évidence une série d'éléments anatomiques permettant de rectifier diverses erreurs de la médecine hippocratique. Les modernes, en passant la médecine d'Hippocrate au crible de la raison pour en montrer les limites, opèrent une approche rationnelle plus efficace.

Outre la redécouverte de la nature de la maladie et de l'anatomie humaine qui ont révélé les limites de la médecine hippocratique, il convient de noter qu'il y a eu au fil du temps l'émergence et la réémergence de nouvelles maladies, ainsi que la massification des malades dues à la démographie galopante. Ces réalités accentuent l'utilisation des plantes dans la sauvegarde de la santé. À partir de cet instant, la coopération entre l'homme et l'environnement change de nature. Ce n'est plus un rapport amical, mais une relation antagoniste. Le vœu cher d'Hippocrate à savoir, la connaissance de la nature s'est transformée en une domination de la nature avec la révolution industrielle. L'industrialisation de la santé s'écarte de l'esprit écologique qui a été la feuille de route de la médecine à l'époque d'Hippocrate. Par ce que les sources médicamenteuses d'origine végétale ne sont plus utilisées de façon rationnelle à cause de

la massification des malades qui a entraîné nécessairement sa surproduction. Il s'en suit alors une destruction massive de l'écologie.

3.1. Les dessous écologiques de la médecine africaine

L'écologie, désigne, nous le rappelions, le rapport entre les hommes et leur habitat naturel. Ce rapport peut être soit conflictuel, soit amical. Dans le cadre de la médecine africaine, ce rapport est amical dans la mesure où elle est guidée par une utilisation rationnelle des sources végétales comme remèdes pour soigner les hommes et guérir les maladies. Alors, nous pouvons affirmer sans risque de se tromper que la médecine africaine, dans sa pratique, se soucie de l'écologie. Car, dans sa manifestation, elle ne s'oppose pas à la nature. Elle coopère même avec la nature, dans le souci de la protéger. Mais, comment s'opère cette coopération entre les Africains et la nature ? En fait, les Africains sont restés attachés à la conception magico-religieuse de la médecine Antique. Ainsi, ils accordent un intérêt particulier à la dimension spirituelle et mystique de toute existence. Chez l'Africain, la nature est remplie de mystères sacrés. Certaines maladies le sont aussi. C'est pourquoi, les remèdes sont chargés de signes. Ces signes accompagnent presque tout acte thérapeutique. Le guérisseur, à travers son art, communique une puissance mystique aux médicaments qu'il prescrit. Pour guérir par exemple d'une longue paralysie ou d'une hémiplégie sur laquelle plane le mystère,

On cherche dans la brousse un arbre qui à l'origine était une branche ou un rameau d'un arbre qui a été déraciné au cours d'une tornade et ayant touché le sol, y a pris racine, a pu de ce fait se dresser et devenir à son tour un bel arbre. Un tel arbre chez l'indigène est désigné sous le nom de mort réveillé. Il a la propriété de remettre sur pied tout individu couché depuis longtemps. Le médicament consiste à infuser des feuilles soustraites d'une telle plante, puis l'offrir à la personne souffrante pour se laver. La guérison intervient au bout d'une semaine de traitement.

- pour guérir l'hémiplégie, on fait bouillir pendant la nuit, en dehors de la concession, les éléments suivants : un os d'une patte d'âne, un morceau du côté mort d'un arbre à demi sec. On expose les membres paralysés à la vapeur qui se dégage de la décoction. L'opération a lieu la nuit. - Ou encore, se procurer sept racines soustraites de sept plantes différentes croissant chacune sur une grande termitière et un œuf de poule, les bouillir. Bain dans la décoction. Manger le contenu de l'œuf. Pétrir la coquille écrasée de celui-ci d'eau provenant de la décoction et se servir de la pâte pour frotter les membres paralysés.(D. Traoré, 1983 p. 223).

Ce traitement dont le contenu est un mélange des éléments de la faune et de la flore africaine consiste à mettre en valeur tout le caractère sacré qui entoure l'origine de la maladie. Justement, cette cause sacrée de la maladie exige un traitement spécifique. Les plantes sollicitées dans le traitement doivent, à leur tour, sortir de l'ordinaire. Dans le traitement ci-dessus annoncé, nous remarquons que les plantes qui interviennent sont celles qui ont été déjà éprouvées soit par les aléas climatiques, soit par la maladie. La victoire de ces plantes sur les phénomènes naturels leur concède un caractère spécifique. Ce caractère témoigne le fait qu'elles peuvent guérir des maladies non ordinaires. Dans ce cas précis, l'espoir de guérison du malade ne dépend plus, uniquement, des principes actifs de la plante, mais, repose également et surtout sur l'effet magique qui entourent les conditions de son salut. Pour réaliser un tel traitement, la nature doit rester telle qu'elle est. C'est seulement à cette condition qu'un traitement de ce genre peut être

possible. La destruction de la nature anéantira une telle richesse médicinale. Ce caractère irrationnel de l'art médical africain constitue un véritable atout écologique.

Tout comme la maladie, la nature a également un caractère sacré. Cette essence sacrée de la nature milite pour sa protection. La sacralisation consacre le droit de vie à la nature parce qu'elle regorge plusieurs vies, celle des êtres visibles que nous sommes, ainsi que celle des êtres invisibles. La destruction de la nature entraînera la décadence de toutes ces vies. Aussi existe-il dans la nature des espèces rares dont la destruction constitue une perte pour les hommes sur le plan sanitaire. Alors, pour continuer de guérir les maladies et sauvegarder la santé des hommes, il faut nécessairement sauver la nature. La sauvegarde de la santé de la population est liée à la préservation de la nature, donc à la conservation de l'environnement. Chez les Africains, il existe une intégration réciproque entre l'homme et l'environnement. La vie des hommes se prolonge dans celle de la nature ; c'est dire que le rayonnement de l'écologie participe à la santé des hommes. Ainsi, la sacralisation, loin d'être un élément nuisible, devient une technique de protection de l'environnement. Elle se présente à la fois comme un facteur dissuasif et un moyen de régulation de l'utilisation de la nature. Cela signifie que toute désacralisation peut entraîner une décadence. Jean Marie Pelt le souligne bien ici à travers cet exemple venant de la civilisation grecque : « vivant au siècle de Périclès, apogée de la civilisation grecque, Hippocrate désacralise et laïcise la maladie et les remèdes : étape nécessaire au progrès scientifique, qui caractérise les civilisations avancées...mais qui, négligeant la dimension spirituelle, annonce aussi les décadences qui suivent », (1981, p 33.).

Par ailleurs, en Afrique, la sacralisation regorge deux enjeux majeurs : la sauvegarde de la santé des hommes et la protection de l'environnement. Cela explique le caractère psycho-sociale de la préservation de l'environnement pour des raisons mystiques. Si, la préservation de l'environnement a un enjeu pour la santé des hommes, elle en a également pour la nature. Ce sont deux enjeux analogiques, qui aboutissent à une pensée cosmique globale : l'unicité, la complicité entre homme, environnement et divinités. Les deux objectifs sont intimement liés. Pour sauver les humains, la nature doit rester vivante. Toute cette argumentation met en lumière la dimension écologique de l'exercice de l'art médical africain. Les Africains deviennent, à travers la pratique médicinale, protecteurs de la nature. Cela veut dire que la médecine africaine, dans sa pratique, développe une attitude respectant l'environnement, parce que dans la conception africaine, il y a une continuité entre la santé de l'homme et l'environnement. Elle met en lumière une intégration entre les hommes et la nature. Cela témoigne de l'existence d'un équilibre parfait entre l'être humain et son environnement naturel.

Conclusion

S'agissant des médecines naturelles hippocratique et africaine, nous notons que ces deux types de médecine se rejoignent sur de nombreux aspects. Hippocrate et les Africains partagent le même but : guérir les maladies et sauvegarder la santé des hommes. C'est ainsi qu'ils ont déterminé les éléments fondamentaux de leur médecine respective reposant pratiquement sur les mêmes valeurs. Faisant de la nature la source médicamenteuse de leurs arts respectifs, Hippocrate et les Africains consacrent le caractère naturel de leurs médecines à fort ancrage écologique, puisque qu'elles se rattachent à la vertu thérapeutique des plantes. Hippocrate et les Africains ont pratiqué l'art médical dans le respect de la nature. Cependant, au VI^{ème}, en Occident, dans le but de prolonger et d'améliorer la médecine d'Hippocrate, des scientifiques, à travers une relecture de celui-ci, ont découvert ses insuffisances. Mais, c'est l'émergence et la réémergence

de nouvelles maladies, ainsi que la massification des malades, qui vont changer le destin de l'écologie en Occident, car les savants vont impliquer, de plus en plus, la science dans la pratique médicale. Cette réalité, accentuée par la révolution industrielle du XVIII^{ème} siècle, va anéantir tout esprit écologique. Car, l'utilisation abusive des plantes par l'industrie de la santé a eu une conséquence négative sur l'écologie en Occident. En Afrique, la pratique médicale n'est pas encore phagocytée par la science et l'industrialisation pharmaco-technologique ; ce qui constitue encore un atout majeur pour l'écologie en Afrique. Cependant, face à l'éruption de nouvelles maladies, la massification des malades due à la croissance démographique, l'industrialisation de la pharmaco-technologie et l'enjeu mercantiliste de la médecine occidentale qui n'épargne pas l'Afrique, nous préconisons une utilisation rationnelle des sources naturelles en vue de préserver l'écologie.

Bibliographie

CANGUILHEM Georges, 2002, *Écrits sur la médecine*, Paris, Seuil.

HIPPOCRATE, 1840, *Épidémie livre IV*, in Œuvre complète. Trad. É. Littré, Paris, Librairie de l'Académie Royal de médecine.

HIPPOCRATE, 1994, *De l'art médical*. Trad. É. Littré, Paris, Le Livre de poche.

JOUANNA Jacques, 1992, *Hippocrate*, Paris, Fayard.

JOLY Robert, 1964, *Hippocrate, médecine grecque*, éditions Gallimard.

ORTIGUES Edmond, 1973, *Œdipe africain*, Paris Nouvelles éditions 1018.

PELT Jean Marie, 1981, *La médecine par les plantes*, Paris, Fayard.

PELT Jean Marie, 2015, *C'est quoi l'écologie*, Paris, Ed de l'Aube

TRAORE Dominique, 1983, *Médecine et magie africaine*, Paris, Présence Africaine.

ARTICLES

DERRIDA Jacques, 1968, « La pharmacie de Platon », in Tel que n° 32et 33.

RICŒUR Paul, « Les trois niveaux du jugement médical » 2001, in le Juste 2, Paris, Esprit

KUCHARSKI Paul, La « méthode d'Hippocrate» dans le Phèdre, 1939, In: Revue des Études Grecques, tome 52, fascicule 245, Avril-juin. pp. 301-357.

WEBOGRAPHIE

Leçon inaugurale de Nicholas Ayache, in <http://www.inria.fr>, consulté le 16 Août 2019 à 16h25.

LEFÈVE Céline, « Les définitions de la santé et de la maladie : des normes de la médecine scientifique aux normes individuelles et sociales » in www.tsP7.net, consulté le 09 Août 2019 à 11h50.

Du malentendu entre Gilbert Hottois et Jacques Ellul au sujet de la technoscience : continuité et rupture⁷⁹

Dr Ouandé Armand REGNIMA

Maitre-assistant

Département de philosophie

Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

regnima@yahoo.fr

RÉSUMÉ

Dans les années 1950, le progrès vertigineux des technosciences dans tous les domaines sonne l'aurore d'une réflexion sérieuse sur la question de la technique longtemps restée à l'écart de la philosophie. Le sociologue J. Ellul avec *La technique ou l'enjeu du siècle* (1954) se positionne comme une figure de proue de cette pensée de la technique. Il attira Hottois dans le sillage de sa pensée, lequel n'hésita pas à lui confier la préface de *Le signe et la technique* (1984). Malheureusement, le style trop technocritique de cette préface faussera la compréhension du livre d'Hottois et fera naître un malentendu entre les deux auteurs. Ce texte se propose de montrer que malgré le malentendu de la préface, la pensée d'Ellul a beaucoup fécondé celle d'Hottois bien avant que l'auteur Belge ne prenne son indépendance à travers de nouveaux champs d'études sur le sujet de la technoscience.

Mots-clés : Bioéthique, dépassement, malentendu, système, technoscience.

ABSTRACT

IN THE 1950s, THE DIZZYING PROGRESS OF TECHNOSCIENCES IN ALL FIELDS SOUNDED THE DAWN OF SERIOUS REFLECTION ON THE QUESTION OF TECHNIQUE, WHICH HAD LONG REMAINED ALOOF FROM PHILOSOPHY. THE SOCIOLOGIST J. ELLUL WITH *THE TECHNIQUE OR THE CHALLENGE OF THE CENTURY* (1954) IS POSITIONED AS A FIGUREHEAD OF THIS THOUGHT OF THE TECHNIQUE. HE DREW HOTTOIS IN THE WAKE OF HIS THOUGHT, WHICH DID NOT HESITATE TO ENTRUST HIM WITH THE PREFACE TO *LE SIGN ET LA TECHNIQUE* (1984). UNFORTUNATELY, THE OVERLY TECHNOCRITICAL STYLE OF THIS PREFACE WILL DISTORT THE UNDERSTANDING OF HOTTOIS' BOOK AND GIVE RISE TO A MISUNDERSTANDING BETWEEN THE TWO AUTHORS. THIS TEXT AIMS TO SHOW THAT DESPITE THE MISUNDERSTANDING OF THE PREFACE, ELLUL'S THOUGHT GREATLY FERTILIZED THAT OF HOTTOIS LONG BEFORE THE BELGIAN AUTHOR TOOK HIS INDEPENDENCE TO CROSS NEW FIELDS OF STUDY ON THE SUBJECT OF TECHNO.

Keywords: Bioethics, overcoming, misunderstanding, system, technoscience.

⁷⁹ Conférence prononcée au colloque international : « Gouvernance et Bioéthique ». Hommage à Gilbert Hottois : la bioéthique et le transhumanisme au XXI^e siècle. Université Alassane Ouattara, Bouaké, le 26 et 27 septembre 2019.

INTRODUCTION

Gilbert Hottois, le spécialiste de la « technoscience », est confronté, au début de sa carrière, à la pensée d'Ellul à qui il confie la préface de l'ouvrage fondateur de sa pensée sur la technique : *Le signe et la technique* (1984). Malheureusement, le style trop techno-critique d'Ellul faussera profondément la compréhension et la portée du livre, dans le sens de la technophobie. La pensée « progressiste » (qui devrait plus tard être reconnue à Hottois), est alors perçue, au travers de cette préface, au prisme du « radicalisme » (D. Bourg, 1996, p. 11) et du « fatalisme » (S. Latouche, 1995, p. 54) d'Ellul. « Ce péché originel » commis par Hottois (comme le qualifie Hottois lui-même) le plonge dans un long malentendu avec Ellul dont il aura peine à sortir malgré bien des démentis. Il finira par écrire :

IL EST DES ERREURS QUI, COMME LE PECHÉ ORIGINEL, NE VOUS LACHENT JAMAIS. MON ERREUR EST D'AVOIR ACCEPTÉ UNE PRÉFACE DE J. ELLUL POUR LE SIGNE ET LA TECHNIQUE. CELLE-CI A CONTRIBUÉ À FAUSSER PROFONDEMENT LA COMPRÉHENSION ET LA PORTEE DU LIVRE, DANS LE SENS DE LA TECHNOPHOBIE. (Hottois, 2006, p. 28)

Dans la réédition de *Le signe et la technique* (2018), publié aux éditions Vrin, plus de trente ans après, Hottois tente une dernière mise au point sur cette préface controversée dans une postface où il explique ses positions actuelles. Cette controverse a laissé croire, à tort, qu'Ellul et Hottois se tenait à distance sur la question de la technique.

Or si, à bien des égards, la distance entre Ellul et Hottois peut se justifier, il n'en demeure pas moins que Hottois ne puisse pas être qualifié d'« héritier » d'Ellul. Dans son livre *Génération Ellul*, F. Rognon (2012) ne manque pas d'ailleurs d'accorder une place de choix à Hottois parmi les soixante disciples d'Ellul qu'il dénombre ; Rognon trouvant dans la pensée d'Hottois l'éclosion même des thèses d'Ellul.

Il y a dans le cheminement d'Hottois une distance et une proximité entre l'auteur belge et l'auteur français fait à la fois de continuité et de rupture qui mérite réflexion. Tel est l'objectif de ce texte qui vise à étudier cette tension constante entre Ellul et Hottois. Il s'agit d'examiner la préoccupation suivante : quelle place a pu tenir Ellul dans la construction et le cheminement de la pensée hottoisienne ? La quête d'une réponse totalisante à cette préoccupation suppose une analyse comparative synoptique prenant en compte une étude du malentendu de la préface de *Le signe et la technique* (I) ; une réflexion sur l'influence d'Ellul sur Hottois (II) et les nouveaux champs de la pensée d'Hottois (III).

1. Le malentendu de la préface de *Le signe et La technique*

R. Zelany (1996, p. 57) faisait remarquer que « La machine n'est jamais silencieuse, (...). Je m'imagine parfois entendre des voix dans son bourdonnement perpétuel, dans ses grondements intermittents, dans ses grésillements d'énergie ». Que la machine, et par-delà la technique, soit porteuse d'un langage, Hottois en a très tôt pris conscience de l'enjeu en essayant de décoder l'articulation entre le langage, la philosophie et la technique. Partie de l'étude du langage chez Wittgenstein (G. Hottois, 1976), dont la philosophie comporte une mise en question d'abord

théorique puis pratique de « l'être-au-langage » propre aux philosophes, il en vient à une philosophie des techniques et des technosciences. Une telle philosophie, pour Hottois, était devenue urgente et nécessaire dans la mesure où l'obsession langagière de la philosophie au XXe siècle ne serait rien d'autre qu'une réaction de celle-ci contre l'univers des sciences et des techniques. Dans l'avant-propos de *Le signe et la technique*, Hottois (1984, p. 18) note à propos :

L'analyse des causes de cette inflation (l'inflation du langage) nous a conduit à formuler l'hypothèse suivant laquelle le surinvestissement du langage par la philosophie contemporaine était en une réaction complexe à l'univers techno-scientifique dans lequel le philosophe est désormais appelé à vivre, à penser et à mourir mais qui lui est difficile, et peut-être impossible, d'assumer.

L'inflation du langage dans la philosophie contemporaine (1979), son deuxième ouvrage publié trois ans après *La philosophie du langage* de Ludwig Wittgenstein (1976), porte justement comme sous-titre : causes, formes et limites. Hottois (p. 29) explicite le contenu de ces indications en ces termes :

Ces causes sont la science positive et sa mainmise sur la référence extralinguiste d'une part, la techno-science et la possible mise en question pratique de l'homme en tant que zoon logon echon, d'autre part ; ces formes constituent le « secondaire » selon les deux grands flancs de la métalinguisticité et de l'adlinguisticité ; ces limites, enfin, sont l'exténuation du langage dans l'expérience du mur cosmique : elles ne nous jettent pas dans le silence, elles devraient être l'amorce d'une déflation et d'un désinvestissement du langage, solidaires d'une réorientation et d'un changement de qualité des intérêts de la pensée philosophique contemporaine.

Le signe et la technique : la philosophie à l'épreuve de la technique (1984), ouvrage dont la préface a été soumise à Ellul, publié à la suite de ces ouvrages d'analyse et de critique de l'obsession langagière de la philosophie contemporaine, sera l'ouvrage de clôture des thèses d'Hottois sur le langage. Certes, le langage y tient encore une place essentielle mais c'est juste dans son articulation avec la problématique de la technique :

Le présent essai commence en somme là où s'achevaient nos ouvrages sur le langage. Celui-ci demeure un thème central, mais il est placé en perspective à partir de la problématique de la technique, elle-même introduite à partir du point de vue philosophique qui accorde au langage une place essentielle. (G. Hottois, P. 19)

En confiant la préface de son ouvrage à Jacques Ellul, c'est moins en tant que philosophe du langage que Hottois fait ce choix ; il a plutôt confiance à Ellul en sa qualité de penseur de la technique. En effet, en entrant dans l'univers de la pensée de la technique, le jeune Hottois, alors âgé de 38 ans, c'est que le vieil Ellul (âgé de 72 ans) est un aguerri de la question et peut lui servir de viatique ; en témoigne d'ailleurs les nombreuses références à Ellul dans l'ouvrage. Hottois n'a pas tort. À cette époque, Ellul a déjà publié les cinq tomes de ses *Histoires des institutions*, quatorze ouvrages sur sa pensée de la technique et de la politique dont deux ouvrages distingués de sa trilogie sur la technique (*La technique ou l'enjeu du siècle* (1954) et *Le système*

technicien (1977))⁸⁰ et plus d'une quinzaine d'ouvrages de théologie⁸¹. Hottois peut, en conséquence, passer outre les difficultés possibles qui pourraient être un obstacle à une bonne préface à son ouvrage. Et pourtant, la nature de l'ouvrage et le choix de son préfacier semble porter en eux les germes d'un conflit originel.

Ellul est historien du droit, sociologue et théologien protestant et non philosophe. Être le préfacier d'un ouvrage de philosophie constitue un obstacle épistémologique majeur qui peut empêcher son discours de s'inscrire dans le langage philosophique. Dès l'entame de la préface, Ellul n'hésite pas à le dire : « il est vraiment paradoxal de préfacier une étude philosophique lorsque l'on est soi-même en rien philosophe. Et je ne dis pas cela par fausse modestie, mais parce que je le ressens profondément ». (G. Hottois, 1984, p. 7). Disons qu'avec cette préface, Ellul est placé dans une situation délicate : non philosophe, il doit intervenir sur des questions de philosophiques, voire juger de la qualité d'une philosophie. Et pourtant le point de vue d'Ellul sur les philosophes est clair : « Ellul n'aime guère les philosophes », explique J.-L. Porquet, (2003, p 257), cela l'opposait déjà à Heidegger à qui il reprochait d'agiter des concepts trop éloignés du réel. Comment pouvait-il alors en toute honnêteté évaluer la qualité d'un ouvrage de philosophie ? « Tant pis, répond Ellul, je ne jouerai pas le jeu, non philosophe je parlerai philosophie ». Ellul décide de prendre le risque.

PARMI LES MULTIPLES LIEUX COMMUNS ASSOCIES AU NOM DE JACQUES ELLUL, FIGURE EN BONNE PLACE LE THEME D'UNE Pensee « INCLASSABLE » : ANARCHISTE, ANTI-PROGRESSISTE, FIDEISTE. L. SFEZ (1988, p. 161) REND LE TEMOIGNE DE L'OPINION DES CONTEMPORAINS D'ELLUL SUR SA PERSONNE : « Lorsque j'étais étudiant, Ellul nous était présenté par nos professeurs comme un type bizarre qui était pour la nature et contre la modernité. Certains moquaient sa « délectation morose ». Le fait est que, selon Lucien Sfez (1988, p. 161-162) :

Les universitaires ne supportent pas que l'un des leurs ne répète pas ce qui se dit dans le système dominant. Or pour le système dominant de l'après-guerre, la technique était quelque chose de merveilleux. C'est d'ailleurs ce que les alliés et les nazis avaient eu en commun : technique contre technique. Ellul qui n'était pas un clerc habituel, c'était un homme solitaire et courageux, ne cherchant pas à mettre les gens sous son emprise, qui adorait discuter – aurait voulu que soit reconnue tout de suite la force de ses analyses. Mais il faut beaucoup de temps pour décrasser une idéologie. En fait, il était à la fois lu mais pas approuvé ; très connu et cependant ignoré.

ELLUL TRANSPOSE DANS LA PREFACE CE CARACTERE DEPOUILLE, DIRECT ET « AGAÇANT » QUI LUI EST RECONNU. DANS UN ESPRIT MOINS PHILOSOPHIQUE AUQUEL EN APPELLE L'OUVRAGE, IL S'EN PREND, A TRAVERS UN DISCOURS SARCASTIQUE ET MORDANT, PARFOIS A LIMITE DE L'INJURE, A DES PROJETS DE HAUTE PORTEE TECHNIQUE, DES COLLOQUES DE REFLEXIONS OU MEME DES PERSONNES QU'IL CITE NOMMEMENT ET QUI PLUS EST SONT DES PRIX NOBEL. AUSSI, CRITIQUE-T-IL DUREMENT LES CONCLUSIONS DE LA REUNION A L'UNIVERSITE DE PARIS (26-29 OCTOBRE) DE VINGT-TROIS PRIX NOBEL ET D'UNE VINGTAIN

⁸⁰ *Le bluff technologique* sera publié plus tard en 1988.

⁸¹ Il faut rappeler ici aussi qu'il existe une dialectique entre les ouvrages de théologie, de politique et de technique d'Ellul qui unifie sa pensée.

D'INTELLECTUELS QUI PORTAIT SUR LE THEME : « TECHNOLOGIE, ILLUSION OU PROGRES. LA SCIENCE FACE A LA MORALE. LA PAIX PAR LES ARMES ». IL ECRIT A PROPOS :

ON POUVAIT DES L'ABORD ETRE QUELQUE PEU MEFIANT PUISQUE CES SAVANTS ADOPTAIENT SANS HESITER LE MOT TECHNOLOGIE POUR DIRE « TECHNIQUE », CE QUI EST UNE ABSURDITE, ET REVELE UNE ETONNANTE ABSENCE DE REFLEXION ET MEME D'ATTENTION AUX MOTS QUE L'ON PRONONCE. (...). MAIS LE DESASTRE A DEPASSE TOUS LES ESPOIRS ! LES SCIENTIFIQUES SE SONT RIGOREUSEMENT REVELES INCAPABLES DE REpondre A AUCUNE QUESTION. NI SUR LA FINALITE DE SCIENCE ET TECHNIQUE, NI SUR CES EFFETS VERITABLES, NI SUR LA MISE EN QUESTION DE TOUTE PENSEE, TOUTE MORALE, TOUT ART, ... RIEN. STRICTEMENT RIEN. (HOTTOIS, 1984, p. 10)

Ellul n'a que faire des réflexions des scientifiques et des ingénieurs sur des questions qui ne relèvent pas de leurs compétences. Il pense même que « le plus grand scientifique quand il sort de sa spécialité est un peu au-dessous de la moyenne générale du bon sens » (HOTTOIS, PREFACE, 1984, p. 10). Ellul va jusqu'à traiter les livres d'Einstein contenant ses idées sur Dieu, la Société et la politique d'inutiles.

Mais il n'y a là qu'une question de forme. La question de fond demeure le sujet même de l'ouvrage (Le signe et la technique), qui se focalise sur le problème du rapport de la technique et la culture. En effet, Hottois (1984, p. 19) énonce que si la culture qui définit « l'être-au-monde et l'être-à-l'histoire » était perçue comme une singularité humaine, celle-ci peine à intégrer la technique qui est « an-historique, a-culturelle et an-éthique » ; de sorte qu'il semble y avoir une opposition nette entre technique et culture. La particularité de la technique, affirme Hottois, (1984, p. 20) vient de ce qu'elle est étrangère à l'empire du signe :

Celle-ci est dès lors reconnu étrangère à l'essence voyante et parlante de l'homme ; son inscription symbolique se révèle nécessairement abusive, c'est-à-dire idéologique, philosophiquement insuffisamment pensée et élaborée.

La cause de cette impossibilité d'intégrer la technique dans l'empire du signe se trouve dans le principe anti-théorique du « Tout est possible » par la technique. Dès lors nous assistons à une méfiance de la philosophie traditionnelle, normative par excellence, à l'égard d'une technique perçue comme une force redoutable qui ouvre la porte à tous les possibles. Avec la technique s'ouvre l'ère d'« une transcendance noire ». Différente de la transcendance du Dieu chrétien, la transcendance noire « porte dans sa destinée la disparition même de l'humanité » (C. Mario, 1987, p. 114). Il y a avec la technique, l'avènement d'une transcendance du Futur qui est dite noire parce qu'impénétrable et inanticipable.

Cette idée de transcendance noire qui semble évoquer, chez Hottois, l'idée d'une essence diabolique de la technique comme porteuse du mal absolu à laquelle s'est greffée l'omniprésence des citations de Jacques Ellul (celle de « l'être, du langage et de la vision ») a fini par tromper le lecteur. Elle fait croire que la posture d'Hottois était dès le départ infléchi vers la technophobie que l'on reprochait déjà au préfacier de son œuvre. Et pourtant selon la remarque de M. Cassan (2018, p. 1),

C'est la tension entre technique et culture que cet ouvrage interroge. 30 ans après sa parution, cette assimilation à la technophobie le gêne d'autant plus que l'auteur, à la

lumière de sa lecture de Gilbert Simondon, s'est rapproché de la bioéthique, s'est essayé à la science-fiction, et en vient aujourd'hui à défendre le transhumanisme.

En somme, l'angle d'écriture de la préface de *Le signe et la technique* a véritablement alimenté le malentendu entre Ellul et Hottois et faire croire que certaine posture d'Hottois dans l'ouvrage relevait de la technophobie. À la lecture de la préface, on est envahi par le même sentiment que l'on récent quand on lit Ellul : le sentiment d'un auteur très cultivé mais prétentieux, radical et anti-progressiste. Mais au-delà de ce qu'il est convenu d'appeler le malentendu de la préface, la pensée d'Ellul n'est-elle pas rentrée, très tôt, en dialogue avec celle d'Hottois ?

2. Ellul et Hottois : deux penseurs de la technoscience en dialogue

À l'origine de la pensée d'Ellul se trouve le constat d'une mutation du sens de l'histoire. Si ce sens, avec la théorie marxiste, était gouverné par l'économie ces cinquante dernières années, la technique a insidieusement investit et travestit tous les domaines de la vie jusqu'à conduire à l'avènement d'une société d'un genre nouveau. Précocement qualifiée de de société de masse (G. Le Bon, 1895 et E. Lederer, 1940, etc.) ou de société postindustrielle par D. Bell (1966) et A. Tourrain (1969), ou encore de société de consommation par J. Baudrillard (1970)⁸², cette société mérite d'être appelée la « société technicienne » puisqu'elle repose sur la technique : « Nous vivons non pas dans une société post-industrielle mais dans une société technicienne » (P. Troude-Chastenet, 2009, p. 1). Cette société technicienne est le produit de la conjonction du phénomène technique (caractérisé par l'autonomie, l'unicité ou l'insécabilité, l'universalité et la totalisation) et du progrès technique (défini par l'auto-accroissement, l'automatisme, la progression causale et l'ambivalence). Elle développe en son sein « le système technicien » qui tend de plus en plus à l'absorber.

Dans *La technique ou l'enjeu du siècle* (1954), Ellul expliquait, dans les années 1950, que la technique est tout autre chose qu'un simple moyen au service de l'homme. Elle est la méthode en tant qu'elle est perfectible à l'infini. Elle s'auto-engendre et les caractéristiques à un stade donné de son développement font apparaître la possibilité et la nécessité d'un autre stade. Elle obéit à la causalité. Aucune fin morale ne l'infléchit. Certainement, il y a un bon et un mauvais usage de la technique. Mais le mauvais usage doit s'entendre plus au sens d'une erreur technique qu'au sens d'une faute morale.

Vingt ans après, se référant à la définition de Friedmann de la technique, comme milieu, ayant pris conscience des faits d'organisation interne, de l'importance de l'informatique, de la communication et du rôle de la régulation auto-référencée en cybernétique, la lecture de T. Parsons (1951) permet à l'auteur français, de définir la technique comme un système. Il publiera à cet effet *Le système technicien* en 1977. Ce monumental chef-d'œuvre ouvrait désormais la voie à une conception nouvelle de la technique et rompait ainsi avec les tâtonnements dans lesquelles les réflexions précédentes l'avaient cristallisé. Cet ouvrage se veut une réflexion sur la technique, non pas en tant qu'agrégats d'outils, machines, instruments ou même systèmes techniques mais en tant que système organisé et cohérent. Or, penser la technique comme système, c'est concevoir le progrès technique en révélant ses modalités internes de développement et les interactions qu'il entretient avec les autres dimensions de la vie humaine.

⁸² Aujourd'hui on parle de société hyper-industrielle (P. Veltz, 2017).

Chez Hottois, les interrogations sur la question de la technique, notamment sur la notion de son autonomie⁸³ et de son rapport à la culture ne manque également pas. Convaincu, tout comme Ellul, que nous vivons dans un univers gouverné de part en part par la technique, Hottois désigne cet univers de « milieu technique » ou de « technocosme ». Il faut remarquer que la notion de « milieu technique » trouve déjà sa source dans les écrits de J. Ellul, mais également de G. Friedman (1966)⁸⁴. Hottois utilisera couramment la notion de technoscience pour désigner la technique. Mais ici encore, le vocable technoscience n'est pas étranger à Ellul qui serait, selon la remarque de J.-P. Séris (1994, p. 373), l'inventeur du mot : « La « technoscience », néologisme « élégant » formé sur l'adjectif correspondant, inventé par J. Ellul [...] ». Hottois se défendra d'avoir emprunté cette notion à Ellul qu'il n'avait pas encore lu quand il faisait usage, pour la première fois, du mot technoscience. Disons qu'ils eurent tous les deux l'intuition⁸⁵ que désormais la science et la technique sont liées et fonctionnent en un couple homogène.²

Hottois part, en effet, du constat d'Ellul que le mode d'être de la technoscience (ce qu'Ellul appelle globalement la technique moderne) a changé : la technique n'est plus un moyen au service de l'homme. C'est là une conception anthropologique de la technique dépassée par l'opérationnalité technique en cours qui fonctionne à l'aveugle et se « déploie en dehors de toute intuition humaine » (J.-M. Chaument, 1988, p. 111). La technique obéit, en l'état actuel des choses, à un processus autonome de croissance aveugle. Hottois consacre d'ailleurs tout un chapitre de *Le signe et la technique* intitulé « Une croissance autonome aveugle » à cette question. Le sujet de l'autonomie de la technique, c'est aussi, et il convient d'insister là-dessus, la thèse fondamentale d'Ellul qui lui a valu toutes les critiques les plus acerbes.

Dans la caractérologie de la technique moderne, l'autonomie signifie que la technique construit son chemin indépendamment de toute contrainte extérieure : « La technique est autonome cela veut dire qu'elle ne dépend finalement que d'elle-même, qu'elle trace son propre chemin qu'elle est un facteur premier (...) », écrit Ellul (2008, p. 161). Taylor (1881) avait fait remarquer que l'usine constitue aujourd'hui un lieu de travail répondant à une organisation technique qui n'a besoin de rien pour être. C'est un « organisme clos ». Il révélait, par-là, que le milieu technique forme un tout qui se suffit à lui-même et en n'ayant d'autre but que lui-même. Giédon (Ellul, 2008, p. 121) ajoute : « Ce qui est fabriqué dans cette usine et quel est le but de ce travail sont des questions en dehors de son dessein ». Pour Ellul, il y a là le signe de l'autonomie de la technique qui reste manifeste à trois niveaux : d'abord dans la « concrétisation » de l'objet et du milieu technique. La concrétisation c'est existence d'un schéma d'invention organisatrice stable à l'intérieur duquel naissent tous les objets techniques. Ce milieu technogéographique semble lui-même acquérir une certaine indépendance. « L'objet technique est donc la condition de lui-même comme condition d'existence de ce milieu mixte, technique et géographique » (Ellul, 2008, p. 137). Ensuite, l'autonomie de la technique est visible dans l'abandon de l'instrumentalité au profit des machines modernes et appareils techniques de plus en plus dotés d'« intelligence » et capables d'agir seuls. Enfin, cette autonomie se perçoit dans l'incapacité, pour l'homme, de prendre le progrès technique dans l'intérêt commun, éthique ou religieux. Le système technicien est autonome signifie qu'il suit sa propre loi et son propre mouvement. Cette autonomie n'est pas absolue. Elle impose un certain nombre de contraintes aux hommes et

⁸³ Réflexion inaugurée très tôt par Ellul.

⁸⁴ Même si Hottois ne cite pas Friedmann.

⁸⁵ Hottois écrit : « Or, je n'avais rien lu d'Ellul, dont j'ignorais même l'existence, lorsque j'ai introduit le terme « technoscience » au milieu des années 1970 (voir *L'inflation du langage dans la philosophie contemporaine*, o.c.).

l'invite ainsi à user « de cette médiation dans presque toutes les situations où ils ont rapport au monde » (Ellul, 2008, p. 139).

Chez Hottois, l'idée de l'autonomie repose sur une double erreur : premièrement l'erreur d'une conception de la technique comme moyen au service de l'homme et deuxièmement l'assimilation de l'invention technique à une invention individuelle. Il écrit à propos :

Une double erreur entraîne à croire que la croissance technique, fondamentale, s'enracinerait dans et serait gouvernée par la subjectivité créatrice de l'homme. Il s'agit de la conception erronée de la technique comme pur moyen – instrument au service de l'homme d'une part et de l'illusion d'autre part qui invite à se représenter la croissance technique sur le modèle de l'invention individuelle et, au-delà, par analogie avec la création artistique. (Hottois, 1984, pp. 122-123).

La conception de la technique en tant que moyen à l'usage des fins est ancienne et vient naturellement de la fonction que nous donnons à chaque objet technique. D'un point de vue microscopique, dans l'univers du règne technicien, chaque objet technique pris en soi répond bien à une fin. Mais dans le technocosme, la réalité est tout autre : ils existent d'énormes moyens pour la satisfaction des fins et désirs, mais il y a aussi des fins pour la seule raison que les moyens de les satisfaire existent. De sorte que selon Hottois (1984, p. 123) :

Il existe un curieux mouvement propre à la technique : son accroissement autonome causal tend à produire l'illusion d'un progrès appelé par des fins qui ne sont en fait que des justifications après coup d'une croissance aveugle. (...) devenu un universum, un englobant, quelque chose qui est sans dehors, qui croît et qui, comme l'univers, crée l'espace-temps par sa croissance même, une totalité dynamique donc qui parce qu'elle est totalité englobante ne peut être rapportée à l'une ou l'autre finalité qui lui serait extérieure et supérieure.

Cette question de l'universum de la technique amène Ellul comme Hottois à postuler (par divers arguments) l'impossibilité d'une culture technique. Tous les deux s'opposent ainsi à G. Simondon (1958) qui cherche à réconcilier culture et technique par le langage universel algébrique⁸⁶. Dans la perspective ellulienne l'algébrisation du langage, forme nouvelle de communication de la société technicienne annihile toute capacité véritable de communication sociale de toute vraie culture.

Si l'algèbre devient le langage universel, écrit Ellul, celui dans lequel tous les autres langages doivent être traduits, on conçoit qu'il n'y a plus aucune autre communication. Donc destruction de la communication entre les hommes et impossibilité de création d'une culture qui repose forcément sur la spécificité d'un langage. (J. Ellul, 1988, p. 275)

⁸⁶ Chez Simondon, la technique est porteuse d'un langage algébrique qui ouvre la porte à une coévolution de l'être humain et de la technique. Mais Hottois et Ellul s'opposent aussi à C.R Snow qui admet qu'« il existe une culture propre aux technosciences puisqu'à travers elles se dégage une communauté d'approches, de méthodes, de normes, de comportements, de présupposés qui donnent lieu à des systèmes de pensée ». (D. Rondeau, 1994, p. 237).

De plus, remarque Ellul (1988, p. 275), la culture est d'un temps et d'un espace, elle ne saurait donc être universelle :

Le système technicien implique une utilisation universelle qui vient se plaquer, sans s'y enraciner, sur la diversité des cultures et des civilisations. La culture ne peut être universelle. Parce que l'homme ne l'est pas. Il est d'un lieu, d'une race, d'un passé, d'une formation, d'un temps spécifique. Le fait de l'universel technicien exclut la possibilité d'une culture. Mais cela ne veut pas dire que tout ce que l'on a jusqu'ici considéré comme culture est simplement anéanti. Non point. Chaque culture est rendue seulement obsolète. Elle subsiste en dessous de l'universel technicien, sans n'avoir plus ni utilité ni sens.

C'est au travers de son étude de l'œuvre de Simondon que l'on perçoit le point de vue d'Hottois sur le rapport de la culture à la technique. Malgré la fidélité d'Hottois aux thèses de Simondon et l'admiration qu'il porte à la notion de culture technicienne, il n'en demeure pas moins qu'il soit critique à l'endroit de Simondon. D. Rondeau (1994, p. 237) explique, par exemple, que Hottois (1993) fait apparaître que la pensée de Simondon, dans laquelle la notion de phase exprime à la fois le temporel et l'ontologique, oscille de manière ambiguë entre deux types de « reliance » : d'une part, le devenir historique dominé par le thème de l'universalisation où la philosophie joue le rôle de legein, d'autre part un devenir éclaté où la « reliance » est assurée par un absolu indéfini. Dans ce cas, le choix d'une culture technique comme symbole réparateur semble être un arbitraire qui, pour Hottois, demeure insurmontable.

En définitive, par-delà le malentendu de la préface, la pensée d'Ellul et celle d'Hottois sont constamment en dialogue ; les intuitions et les thèses d'Hottois étant, pour une bonne partie, le prolongement de la pensée d'Ellul. Malgré ce rapprochement des auteurs, la distance ne manque pas à travers les nouveaux champs ouverts par Hottois. Dès lors à quelle distance Hottois a-t-elle pu s'éloigner d'Ellul ?

3. Hottois et les nouveaux champs de la question de la technoscience

S'il est vrai qu'Hottois prend appui sur Ellul pour élaborer dès le départ l'essentiel de sa théorie sur la technique, celui-ci ne n'hésite pas à pendre très tôt ses distances d'Ellul. Cela se perçoit précisément au travers des nouveaux champs de réflexions sur les technosciences qu'ouvre Hottois et surtout dans sa façon de penser le devenir historique (voire le futur) de l'humanité technoscientifique.

Ellul est, certes, un modèle de penseur de la technique dans sa dimension sociologique et même philosophique (même s'il le refuse) mais il est aussi théologien. Il le signifie : « Le critère de ma pensée est la révélation biblique ; le contenu de ma pensée est la révélation biblique ; le point de départ m'est fourni par la révélation biblique ; la méthode est la dialectique selon laquelle nous est faite la révélation biblique ». Dès lors sa réflexion sociologique entretient un rapport dialectique avec la théologie : toute la pensée ellulienne semble se construire dans sa foi et par sa foi autour de la question centrale de la révélation. La critique du monde totalitaire dont la technique se veut le moteur (et le « suicide collective » auquel prépare ce monde) n'est faite par Ellul, enfin de compte, que pour un appel ou un rappel à une foi en une transcendance. Il s'agit, selon D. Vidal (2014, p. 168), de « revenir à la source du christianisme pour se libérer de l'implacable logique technicienne ». Car comme Vidal (2014, p. 178) l'explique :

Contre la toute-puissance illimitée de la Technique, contre l'efficacité érigée en valeur suprême, Ellul prône une éthique de la non-puissance, cette limite objectée à l'univers des choses et leur comptabilité. Et, contre le temps de la Technique, chronologique, mesuré et productif, temps de la « malédiction », de la « chute » – un temps ouvert à son incertitude, peut-être sa jouissance, temps à tout le moins désengagé de tout travail, de toute finalité, temps « pour rien », sabbat. Comme au septième jour. Rébellion d'une pensée protestante contre un esprit de Réforme, et une éthique que Weber mit au net. Au nom d'une foi libérée de tout soupçon.

Dès lors si l'œuvre d'Ellul a pour finalité la quête d'une éthique de la liberté et de la non-puissance, cette éthique ne peut se comprendre que dans son sens religieux comme abandon de toute puissance à Dieu pour un agir humainement libre.

Hottois admire Ellul comme un maître, mais il opte pour un dépassement de celui-ci. Aussi, complètera-t-il la dimension théorique de sa pensée avec une dimension pratique. D'où son glissement dans les années 1980 vers la bioéthique, discipline à laquelle il donnera ses notes de noblesse. La bioéthique oriente l'auteur Belge dans une direction plus technophile et plus socialement retentissante éloignée de la sensibilité technophobe de Jacques Ellul dans le sillage critique duquel sa pensée avait en premier lieu cristallisé. Le paradigme bioéthique (1990), Les Essais de philosophie bioéthique et biopolitique (1999) et Qu'est-ce que la bioéthique ? (2004) constitueront les œuvres majeures de ce nouveau champ de recherche. Mais c'est la direction de deux ouvrages collectifs qui marquera une avancée décisive d'Hottois dans le domaine de la bioéthique : un dictionnaire, Les Mots de la bioéthique (1993) et une encyclopédie, Nouvelle encyclopédie de bioéthique. Médecine-Environnement-Biotechnologie (2001).

Convaincu que les récents développements dans le domaine des technosciences relèvent d'une avancée significative de l'humanité (par opposition aux siècles de tâtonnement et d'obscurantisme), Hottois cherche les voies possibles d'une symbolisation capable d'accompagner le progrès technoscientifique. La bioéthique lui semble le chemin idoine. Certes il n'est pas l'inventaire du terme et de la discipline « bioéthique » dont l'origine est reconnue à V. R. Potter (1971) ; mais autour des années 1970, il avait déjà anticipé les présupposés et les prémices de cette discipline. Le contexte philosophique même de sa thèse qui tente de réagir à l'image périmée de la science, véhiculée par une philosophie démissionnaire, en est une belle preuve :

L'hypothèse (que défend la thèse d'Hottois) : le forclos (de la philosophie contemporaine) est la techno-science, l'affrontement cosmique dépourvu d'authentique lumière qui s'y pratique, le cosmos aux possibles transhumains. Est-ce par suite de la mainmise de plus en plus étendue et complexe de la techno-science sur le réel, que la philosophie a perdu la référence ontologique ? (G. Hottois, Thèse, p. 17)⁸⁷

La notion de technoscience dont Hottois fera largement usage sera autant chargée éthiquement et problématiquement comme le vocable bioéthique. Cette notion souligne primitivement le rôle déterminant de la technique et son caractère opératoire ; la relation

⁸⁷ L'intégralité de la thèse d'Hottois ayant été publiée sous le titre : *L'inflation du langage dans la philosophie contemporaine* (1979) aux éditions de l'Université de Bruxelles, cet extrait peut être lu à la page 52.

d'instrumentalisation du cosmos par l'homme : un rapport de transformation, de production, de manipulation ; la dimension du futur ouvert, opaque, complexe et inanticipable et enfin, l'insuffisance d'une conception simplement anthropologique de la technoscience: l'opérativité (la créativité) cosmique dans laquelle la technoscience s'inscrit, se reconnaissant et s'étendant indéfiniment en deçà et au-delà d'anthropos.

L'occasion d'une rencontre inédite avec la « bioéthique »⁸⁸ permettra à Hottois non seulement d'approfondir ses recherches (et ses enseignements) sur la problématique du développement des technosciences, mais aussi de participer à plusieurs comités d'éthique et d'acquérir une expérience de terrain indéniable. Mais à la différence de Potter qui militait pour une « macro-bioéthique »⁸⁹ prenant en compte les questions humaines, écologiques et environnementales, Hottois privilégiera une bioéthique plus proche des nouvelles recherches biomédicales. Analysant son propre parcours de philosophe et bioéthicien dans Définir la bioéthique : retour aux sources (2001, 108), Hottois écrit à ce sujet :

J'ai moi-même évolué dans ma vision de la bioéthique. Mais elle reste pour moi avant tout un champ de questions nouvelles ou renouvelées suscitées par la R&D (Recherche et développement) dans les domaines des biotechnologies et de la biomédecine au sein d'une civilisation multiculturelle en voie difficile de globalisation.

Hottois part, effet, du postulat que dans une société multiculturelle dont la mondialisation des échanges est une donnée devenue incontournable, il y existe un nombre indéfini et important d'interrogation et de préoccupation sur lesquelles tous les hommes ne peuvent s'entendre parce qu'ils n'ont pas la même conception du monde et de la vie bonne ni la même hiérarchie de valeurs. Ces différentes interrogations, dans le contexte des recherches et développement biotechnologique et biomédicale concerne, par exemple, le statut de l'embryon, l'avortement, la contraception, le diagnostic prénatal, la définition de la mort, la définition de la famille, le droit à procréer, le droit à disposer de son corps, l'euthanasie, l'expérimentation sur l'animal, la procréation assistée, etc.

Dans un monde où il faut tenir compte des opinions des chrétiens (protestants et catholiques), des musulmans, des athées, des déistes, des agnostiques, des juifs, des bouddhistes ou des animistes, comment trouver des voies de réponses universelles ? C'est seulement abordées sous l'angle du débat bioéthique que ses multiples interrogations soumises à des personnes

⁸⁸ Hottois (2001, p. 104) raconte le contexte de cette rencontre : « En 1986, le Ministère de la Santé décide d'organiser un premier grand colloque national pluridisciplinaire et pluraliste en Belgique sur le thème « Bioéthique dans les années 90 » (Actes publiés en 1987, Omega Ed., Gand) qui réunit toutes les universités belges. A l'époque, j'étais l'un des rares professeurs et chercheurs de l'ULB à s'occuper de ces questions d'éthiques associées à la R&D technoscientifique. Je fus donc sollicité pour représenter mon université dans ce cadre d'un débat bioéthique qui commençait ainsi à s'institutionnaliser et à exprimer des enjeux également politiques. C'est alors, au cours de l'année 1986-1987, que je fondai le CRIB (Centre de Recherches Interdisciplinaires en Bioéthique) avec l'aide du généticien des populations Charles Susanne et que je commençai à m'engager de plus en plus dans cette bioéthique que je n'avais jusque-là que croisée. »

⁸⁹ À l'origine de la bioéthique, écrit Potter (1979, préface, p. VII-VIII), il y a l'idée que : « Les valeurs éthiques ne peuvent être séparées des faits biologiques. Nous sommes en grande nécessité d'une éthique de la terre, d'une éthique de la vie sauvage, d'une éthique des populations, d'une éthique de la consommation, d'une éthique urbaine, d'une éthique internationale, d'une éthique gériatrique, etc. Toutes (...) appellent des actions basées sur des valeurs et des faits biologiques (...) » (Traduit de l'anglais par G. Hottois, 2001, p. 90)

d'origines et d'opinions diverses peuvent trouver des solutions. Comme l'explique Hottois (1990, p. 191) :

Le débat bioéthique expose le pluralisme de nos sociétés technoscientifique avec une acuité inégalée et établit l'inexistence d'aucun fondement commun ni d'aucune argumentation capable de conduire sans contrainte, mystification ou violence, tous les membres d'une telle société à partager les mêmes convictions. La bioéthique manifeste la multiplicité irréductible de nos sociétés et, à contrario, le caractère dogmatique, totalitaire et donc intolérable, de toute volonté non pacifique d'apporter aux questions bioéthiques des réponses à prétention universelle ancrées dans des principes et des fondements absolus à imposer à tous parce que seuls « vrais ».

Désormais optimiste sur l'évolution de l'humanité dont les technosciences sont les moteurs, Hottois milite au travers de la bioéthique pour une coévolution. L'intervention technoscientifique dans l'évolution constitue, pour Hottois, l'aube même d'un futur aux multiples inconnus certes, mais aussi d'un futur fascinant et plein d'espoir à construire lentement et sûrement.

Je suis fasciné par les possibles auto-transformations de l'espèce humaine. Et je n'écarte pas l'hypothèse qu'à très long terme, celles-ci constituent de meilleures garanties pour l'avenir de l'homme et sa descendance que les démarches de préservation et de conservation. Je veux donc laisser largement ouvert ce champ de recherche et d'invention, qui n'est absolument pas à l'ordre du jour selon Potter. (G. Hottois, 2011, p. 108)

Ce futur annonce l'ère à venir d'un humain augmenté techniquement et scientifiquement, un nouvel homme : un trans/posthumain. Toute la différence Entre Hottois et Ellul semble se trouver là.

CONCLUSION

Les rapports entre Ellul et Hottois restent dialectiques. Parties d'une admiration que Hottois porta très tôt sur Ellul, les relations entre les deux auteurs vont connaître une fin prématurée à cause d'une préface « mal écrite ». Cet incident n'a pas empêché Ellul et Hottois de poursuivre, chacun selon son intuition, leurs réflexions sur la technique. Hottois qui n'était, à cette époque, qu'au début de sa carrière restera longuement influencé par le travail d'Ellul et à ce titre, il peut être considéré comme un héritier d'Ellul. Le mérite d'Ellul aura été d'avoir ouvert la réflexion sur le phénomène technique et son emprise sur l'humain ; Hottois aura, quant à lui, tracé les sillons d'une coévolution de l'homme et de la technique en ramenant le dénouement des problèmes que posent les technosciences dans la démarche bioéthique. Tous les deux ont été les « plaidoyers pour un humanisme sans illusion » (J.-M. Chaumont, 1988, p. 111) et, au-delà, les fondateurs de la philosophie de la technique.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

BELL Daniel, 1966, *The reforming of general education : The Columbia College experience in its national setting*, New York, Cambridge University Press.

BON Gustave (Le), 1895, Psychologie des foules, Paris, Réed. Hachette Livre BNF, 2012.

BOURG Dominique, 1996, *L'Homme artificie*, Paris, Gallimard.

CASSAN Margaux, 2018, «La technique contre la culture, Retour sur Le signe et la technique. La philosophie à l'épreuve de la technique de Gilbert Hottois», en ligne, URL : <https://tc.hypotheses.org/998>, consulté le 10/07/2019.

CHAUMONT Jean-Michel, 1988, « Hottois Gilbert, Le signe et la technique. La philosophie à l'épreuve de la technique », (Compte rendu), Revue Philosophique de Louvain, no 69, pp. 111-112.

ELLUL Jacques, 2008, *La technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, Economica, (première édition Armand Colin, 1954).

ELLUL Jacques, 2004, *Le système technicien*, Paris, Le Cherche Midi, (première édition Calmann-Lévy, 1977).

ELLUL Jacques, 1988, *Le bluff technologique*, Paris, Hachette.

FRIEDMANN Georges, 1966, *Sept études sur l'homme et la technique. Le pourquoi et le pour quoi de notre civilisation technicienne*, Paris, Gonthier.

GOFFI Jean-Yves, 1988, Gilbert Hottois, «Penseur de la technique. Laval théologique et philosophique», *Laval théologique et philosophique*, no 44, pp. 327–337, en ligne, URL : <https://doi.org/10.7202/400397ar>, consulté le 12/07/2019.

HOTTOIS Gilbert, 1976, *La Philosophie du langage de L. Wittgenstein*, Bruxelles, Editions de l'universités de Bruxelles.

HOTTOIS Gilbert, 1979, *L'Inflation du langage dans la philosophie contemporaine*, Bruxelles, Editions de l'universités de Bruxelles.

HOTTOIS Gilbert, 1984, *Le signe et la technique. La philosophie à l'épreuve de la technique*, Paris, Aubier Montaigne.

HOTTOIS Gilbert, 1990, *Le paradigme bioéthique : une éthique pour la technoscience*, Bruxelles, Éditions De Boeck.

HOTTOIS Gilbert, 1993, *Simondon et la philosophie de la culture technique*, Editorial De Boeck Université.

HOTTOIS Gilbert, 1999, *Essais de philosophie bioéthique et biopolitique*, Paris, Vrin.

HOTTOIS Gilbert, 2001, Nouvelle Encyclopédie de Bioéthique, Bruxelles, Éditions De Boeck

HOTTOIS Gilbert, 2004, Qu' est-ce que la bioéthique ? Paris, Vrin.

HOTTOIS Gilbert, 2006, « La technoscience : de l'origine du mot à ses usages actuels Gilbert Hottois », Recherche en soins infirmiers, N° 86, p. 24 à 32, en ligne, URL : <https://www.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2006-3-page-24.htm?contenu=resume>, consulté le 22/08/2019.

HOTTOIS Gilbert, 2011, « Définir la bioéthique : retour aux sources », *Revista Colombiana de Bioética*, Bogotá, Universidad El Bosque, vol. 6, no 2, pp. 86-109.

LATOUCHE Serge, 1995, *La Mégamachine : Raison technoscientifique, raison économique et mythe du progrès*, (Essai à la mémoire de Jacques Ellul), Paris, La Découverte.

LEDERER Emil, 1940, *The state of the masses, The Threat of the Classless Society*, New York, rééd. Howard Fertig, 1967

MARIO Casañas, 1987, « Hottois Gilbert, Le signe et la technique. La philosophie à l'épreuve de la technique », (Compte rendu), *Revue philosophique de Louvain*, no 65, pp 115-115.

PORQUET Jean-Luc, 2008, *Jacques Ellul l'homme qui avait (presque) tout prévu*, Paris, Le Cherche-midi.

POTTER Van Rensselaer, 1971, *Bioethics. Bridge to the future*, New York, Prentice Hall.

ROGNON Frédéric, 2012, *Génération Ellul : Soixante héritiers de la pensée de Jacques Ellul*, Paris, Labor et Fides.

RONDEAU Dany, 1994, « HOTTOIS, Gilbert, Simondon et la philosophie de la culture technique » [Compte rendu], *Laval, théologique et philosophique*, no 50, pp. 237–240.

SERIS Jean-Pierre, 1994, *La technique*, Paris, PUF.

SFEZ LUCIEN, 1988, *CRITIQUE DE LA COMMUNICATION*, PARIS, LE SEUIL.

SIMONDON Gilbert, 2012, Du mode d'existence des objets techniques, Paris, Aubier, (1^{re} éd. 1958).

TAYLOR Edward, 19881, « On the Origin of the Plough, and Wheel-Carriage », *The Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, vol. 10, pp. 74–84.

TOURAINÉ Alain, 1969, *La société post-industrielle. Naissance d'une société*, Paris, Denoël.

TROUDE-CHASTENET Patrick, 2009, « Ellul : anarchiste mais chrétien ! », en ligne, URL : <http://1libertaire.free.fr/JEllul01.html>, consulté le 12/9/2019.

VELTZ Pierre, 2017, *La Société hyper-industrielle*, Paris, Le Seuil.

VIDAL Daniel, 2014, « Jacques Ellul, Théologie et Technique. Pour une éthique de la non-puissance », Archives de sciences sociales des religions, en ligne, URL : <http://journals.openedition.org/assr/26396>, consulté le 11/08/2019.

ZELAZNY Roger, 1966, « Clefs pour décembre », Le Livre d'or de la science-fiction, Paris, Presses pocket.

